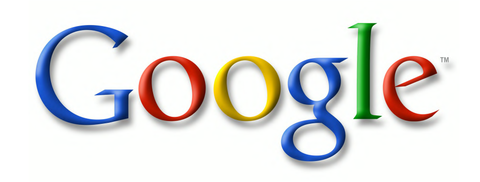
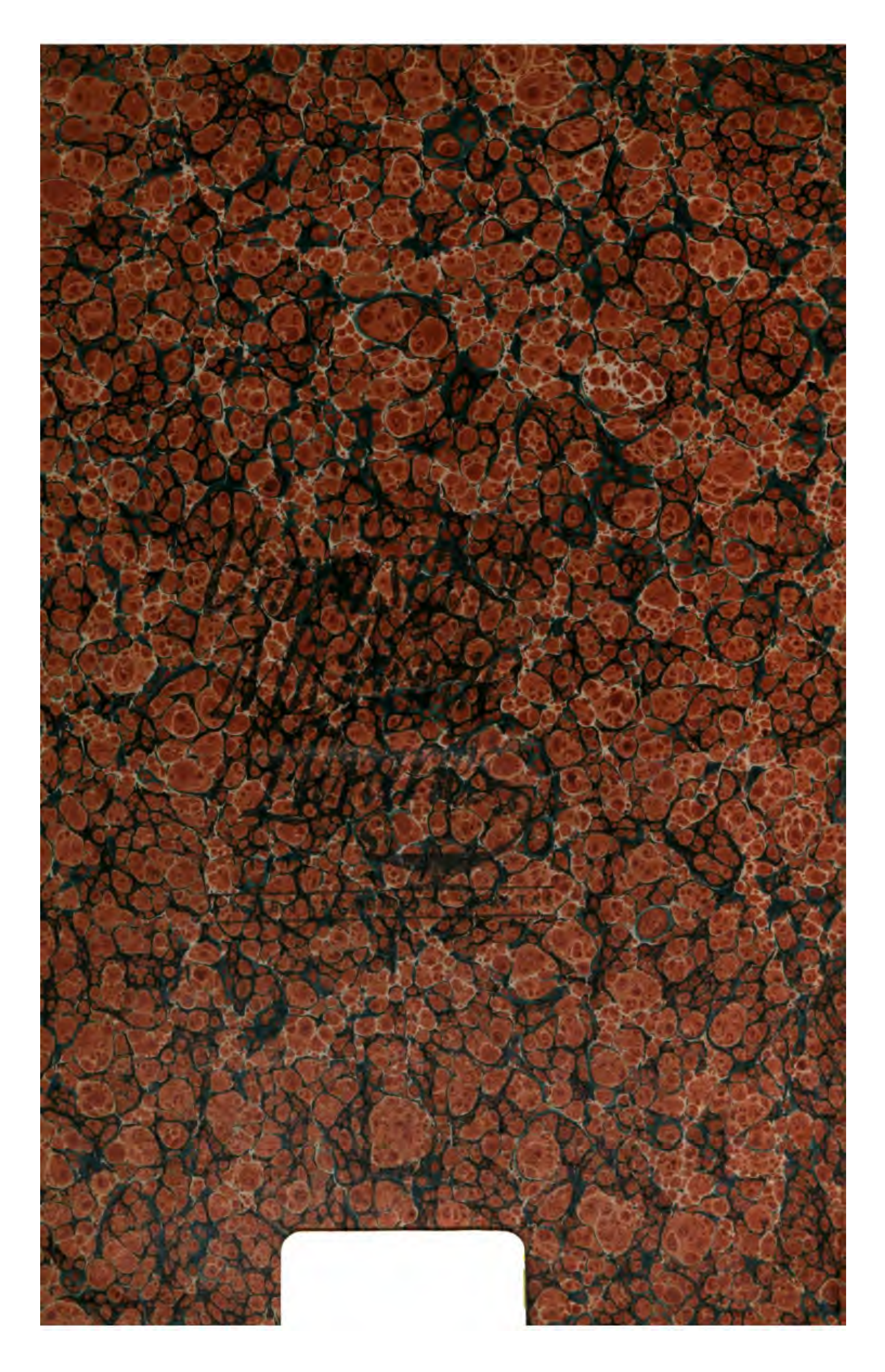






MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE.



# MÉMOIRES

DE LA

# SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE

POUR

L'ENCOURAGEMENT DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS.

— DUNKERQUE. —

TYPOGRAPHIE E. VANDALLE, RUE DE L'ÉGLISE 20.

1853.


RAYMOND DE BERTRAND,
DE DUNKERQUE

# DISCOURS PRONONCÉ A LA SÉANCE SOLENNELLE

## DU 27 JUIN 1353,

### PAR M. LOUIS COUSIN, PRÉSIDENT.



MESDAMES ET MESSIEURS.

La solennité littéraire que vous daignez honorer de votre présence, m'impose une tâche bien difficile. Il y a un an, la séance publique de la Société Dunkerquoise présentait un attrait tout particulier. C'était la première fois que cette Société venait vous initier à ses travaux ; la réunion à laquelle elle vous avait invités, avait donc le mérite de la nouveauté. On savait à l'avance qu'un remarquable poème sur Jean-Bart avait été envoyé pour le concours, qu'il avait été jugé digne de la médaille d'or, et qu'elle serait remise au lauréat lui-même, déjà sorti vainqueur d'une autre arène poétique. En outre un littérateur distingué, qui occupe un haut rang dans le monde savant, était alors président de la Société, et son discours ne pouvait manquer de charmer l'auditoire. Assurément, il n'en fallait pas davantage pour piquer la curiosité. Aussi avons-nous vu dans cette salle une nombreuse assemblée embellie par la présence de beaucoup de dames.

Les mêmes éléments de succès n'existaient pas pour la seconde séance publique ; elle ne devait offrir ni l'attrait de la nouveauté, ni de beaux vers sur Jean-Bart, cet héroïque marin

dont les Dunkerquois et tous les véritables français aimeront toujours à entendre célébrer les grandes actions ; de plus, le nouveau président n'avait aucun des titres littéraires dont son honorable prédécesseur était surchargé. On ne pouvait donc attendre de la séance publique de 1853 autant d'intérêt que de celle de 1852. Et cependant l'appel fait cette année par la Société Dunkerquoise n'est pas resté sans écho : elle retrouve une réunion aussi belle et aussi nombreuse que la première. Nous y voyons une marque de sympathie qui nous touche vivement et dont nous ne pouvons être que fort reconnaissants : elle nous fait espérer, Mesdames et Messieurs, votre indul-dulgence, que nous chercherons à mériter en rendant notre discours aussi bref que possible.

Il n'y a pas long-temps, on entendait dire trop souvent : à Dunkerque, l'on ne s'occupe que d'intérêts matériels, et en dehors des questions d'argent, on n'y trouve qu'indifférence ou apathie. Cette assertion, qui tendait à faire descendre notre belle ville au rang des cités vouées au seul culte de l'or, aurait été fort désagréable, si elle avait été fondée ; mais heureusement elle ne l'était pas : rien ne le prouve mieux que le mouvement qui s'y est manifesté sous plusieurs rapports.

Pour l'un d'eux, nous pourrions citer ces précieux établissements qui, depuis quelques années, se sont multipliés ici d'une manière remarquable. On sait combien d'hommes honorables ont pris part à leur fondation et concourent par leur travail personnel à les faire prospérer. Les ouvriers, les apprentis, nos braves soldats et les indigents, objet de leur sollicitude, déposeraient au besoin des services importants qu'ils leur rendent : A cet égard, Dunkerque est maintenant à la hauteur des villes les plus favorisées pour le nombre et l'importance des institutions de bienfaisance ou de charité.

En ce qui concerne les arts, nous avions déjà un musée fondé en 1838, et qui s'est augmenté successivement, grâce

au zèle de ses honorables administrateurs : On devait sans doute se féliciter des développements qu'il avait pris, mais il se bornait à recevoir et à classer les objets dont on lui fesait cadeau. On pouvait demander plus à une cité de près de trente mille âmes, qui compte dans son sein des intelligences d'élite, et que sa position sur la Mer du Nord, rehaussée maintenant par un chemin de fer, semble convier aux plus belles destinées. Ne lui fallait-il pas comme un centre pour imprimer et diriger le mouvement intellectuel, pour réunir nos vieilles chartes, nos documents historiques épars de divers côtés, pour propager les études sérieuses, utiles au pays, en un mot, pour encourager les travaux scientifiques, littéraires ou artistiques, soit par des récompenses, soit par des publications. Telle est la pensée qui a présidé à l'établissement de la Société Dunkerquoise. On sait comment cette Société s'est formée, quels obstacles elle a rencontrés à son début, de quelle manière elle les a surmontés. L'année dernière, une voix éloquente est entrée à ce sujet dans des détails qui me dispensent d'y revenir aujourd'hui. Je ne vais donc vous entretenir que des résultats obtenus par la Société Dunkerquoise et de ceux auxquels elle espère arriver dans la suite..

Parmi les résultats déjà acquis, le principal consiste dans les travaux émanés des membres de la société, et dont M. le secrétaire vous rendra compte tout-à-l'heure, pour l'année qui vient de finir. Après avoir entendu son rapport, vous serez portés à penser qu'on ne pouvait guère attendre davantage d'une compagnie qui ne date que de 1851 ; et vous en seriez convaincus, si vous parcouriez les annales des diverses sociétés savantes de la France. Vous reconnaîtriez alors que la comparaison du nombre de nos travaux avec celui des œuvres produites par la plupart d'entr'elles, dans les premières années de leur existence, serait en faveur de la Société Dunkerquoise, et cependant parmi ses membres il y en a quatre, MM. Derode, Raymond de Bertrand, Ortille et Quiquet, qui ne se sont pas contentés de nous donner leur

utile et dévouée collaboration; ils ont encore trouvé le temps de composer et publier des ouvrages tous d'une valeur réelle, mais dont deux surtout ont une importance historique, qui a été généralement reconnue.

Quoiqu'il en soit, nous devons vous parler principalement des travaux faits pour la Société Dunkerquoise, travaux dont on pourra apprécier le mérite, soit par les lectures qui vont avoir lieu, soit par nos publications ultérieures. Celle qui paraîtra sous peu, sera plus volumineuse que les précédentes. Elle comprendra notamment le tableau des phénomènes météorologiques annotés trois fois par jour, tant en 1851 qu'en 1852, à l'observatoire que la Société a établi à Dunkerque. Ces annotations faites avec soin par l'un de nos plus zélés collègues, M. le docteur Bobillier, présentent un intérêt local qu'on peut facilement comprendre. On trouvera également dans la prochaine publication, au milieu d'autres œuvres plus ou moins importantes, un rapport sur les renseignements historiques ou artistiques, transmis par MM. les maires ou les curés des communes de l'arrondissement de Dunkerque. Il prouvera que la sollicitude de la Société n'a pas été limitée à l'enceinte de la ville, et qu'elle s'est étendue à la Flandre maritime, où nous avons maintenant des correspondants sur beaucoup de points. Ces correspondants seront pour nous d'utiles auxiliaires pour la découverte soit des anciennes légendes, ou chants populaires, soit des manuscrits ou des chartes concernant le pays. Nous cherchons ces monuments historiques partout où l'on peut espérer en trouver, et nous avons la satisfaction de vous annoncer que les premiers résultats de nos recherches nous en font augurer de plus importants. Nous comptons pour les obtenir, non seulement sur nos honorables collègues, mais encore sur le concours de tous les bons habitants de l'arrondissement. Quelle que soit sa position, tout homme ami de son pays peut apporter sa pierre à l'œuvre de la Société Dunkerquoise, et se rendre ainsi utile.

A cette occasion, comment passer sous silence ce que vient de faire l'un des plus laborieux et estimables habitants de Dunkerque? il avait dans son atelier de relieur quelques parchemins achetés pour sa profession; croyant qu'ils pourraient intéresser la Société Dunkerquoise, il lui en fait présent. Ces parchemins sont examinés, et qu'y trouve-t-on? Des ordonnances d'anciens amiraux de France, et le fragment d'un registre contenant vingt-sept actes originaux en langue flamande, actes qui sont du XIV^e siècle, et dont l'un remonte à 1303. C'est incontestablement le plus ancien de nos archives, et peut-être l'est-il également de tout l'arrondissement. Le cadeau de M. Bacquet a donc pour nous une valeur toute particulière; aussi lui adressons-nous ici de publics remercîments, en exprimant l'espoir que son exemple sera suivi et portera de précieux fruits que nous continuerons à recueillir avec reconnaissance; car elle sera toujours due à ceux qui auront contribué à enrichir notre collection historique, laquelle, du reste, grâce au patriotisme de nos concityens, à leur générosité, s'est augmentée d'une manière remarquable.

Cette collection vient de recevoir des chants populaires, dont l'un du XIII^e siècle, concerne les Kerles, ces descendants des farouches hommes du Nord de l'Europe, qui, disséminés dans les campagnes de notre voisinage, y furent trop souvent la cause de batailles plus ou moins sanglantes avec les anciens habitants du pays. D'autres chants, en langue flamande comme celui-là, font l'éloge de Pierre-Jean Bart, qui, digne neveu de Jean-Bart, se trouvant en mer le 27 mars 1759 avec le navire de guerre « la Danaé », qu'il commandait, rencontra deux frégates anglaises, et, au lieu de reculer devant des forces doubles des siennes, préféra à la fuite la bataille et la mort. Tué avec son fils, il tomba comme lui glorieusement au champ d'honneur. La France, tout en les pleurant, célébra leur héroïsme. Nous n'avons pas moins de trois chants, tous relatifs à ce mémorable combat.

Notre collection historique attend des chartes qui ont été

découvertes récemment, et sur lesquelles nous avons appelé l'attention comme intéressant particulièrement le pays. Nous attachons d'autant plus de prix à ces chartes qu'on en connaissait fort peu concernant l'arrondissement de Dunkerque.

Les recherches intéressantes de la Société Dunkerquoise et ses premiers travaux ont eu déjà quelque retentissement. Les hommes les plus érudits des départements du Nord et du Pas-de-Calais ont bien voulu considérer comme un honneur d'en faire partie, tandis que c'est nous qui nous trouvons honorés de les avoir pour collègues. Nous ne pouvons que nous féliciter de leurs témoignages de sympathie, comme de l'obligeante collaboration qu'ils nous font espérer.

Nous en dirons autant des membres honoraires que nous comptons tant en Belgique qu'en Espagne. La Belgique s'est montrée généreuse pour la Société Dunkerquoise à qui elle a donné d'importants ouvrages. Elle n'a point oublié pas plus que nous tous, que depuis 863 jusqu'en 1658, c'est-à-dire pendant près de huit siècles, elle a vécu sous la domination de nos souverains, d'abord les comtes de Flandre, les ducs de Bourgogne et enfin les illustres chefs de la maison royale d'Espagne. Son histoire se lie donc à la nôtre d'une manière intime : il en est de même de celle de l'Espagne qui durant près de cent cinquante ans, régna sur la Flandre où l'on retrouve partout ses souvenirs gravés peut-être autant dans les cœurs que sur ses monuments publics ou des édifices particuliers. Ces souvenirs de reconnaissance sont dus principalement, soit à l'archiduc Albert, à qui la Flandre fut redevable de ses plus utiles institutions, soit à son auguste épouse, Isabelle-Claire-Eugénie, cette princesse espagnole, d'un mérite éminent et modèle de toutes les vertus, qui devenue veuve en 1621, continua à gouverner avec autant de sagesse que d'habileté, jusqu'en 1633, année de sa mort. La Flandre n'est pas ingrate ; elle conservera toujours la mémoire de ses bienfaiteurs, et si elle s'applaudit d'être réunie à la

France, avec laquelle elle a depuis long-temps des liens indissolubles, et qui occupe la première place dans ses affections, elle n'éprouvera pas moins une satisfaction particulière en apprenant les nouvelles relations que la Société Dunkerquoise a formées avec des savants appartenant à deux nations amies, relations qui peuvent être profitables à l'histoire comme à la civilisation.

Vous connaissez maintenant, Mesdames et Messieurs, les développements inattendus qu'a pris notre compagnie ; vous saurez encore mieux, après avoir entendu M. le Secrétaire, ce qu'elle a fait. Il ne nous reste donc plus qu'à vous dire un mot de quelques objets qui ont paru de nature à fixer plus particulièrement notre attention. En première ligne, se présentaient à nos yeux les expositions, soit de tableaux, soit d'industrie. Lorsque nous habitions Boulogne, nous avons été témoin de l'utilité de ces expositions. Nous avons vu combien elles intéressaient les habitants et les étrangers. Elles ont beaucoup contribué à la prospérité de cette ville qui, en quelques années, a vu sa population se tripler et a acquis une véritable importance. Cet exemple qui nous était donné dans notre voisinage, ne devait pas être stérile pour nous. Plusieurs fois nous nous étions déjà préoccupés des moyens à employer pour faire ici une exposition. Une circonstance éminemment favorable est venue lever les obstacles qui ne l'avaient pas permise jusqu'à présent. Nous nous en sommes réjouis, et tout notre concours est assuré à cette œuvre d'intelligence et de patriotisme. Elle permettra à nos concitoyens de révéler leurs talents, de mettre en relief les produits de leur travail et d'obtenir des récompenses méritées. Nous sommes persuadés qu'ils répondront dignement à l'appel qui leur est adressé. Ils mettront une louable rivalité à faire en sorte que Dunkerque parvienne à obtenir, en ce qui concerne les arts et l'industrie, la réputation à laquelle il a, sous d'autres rapports, des titres si légitimes. Par là ils mériteront bien de leur pays, tout en servant leur intérêt particulier.

Nous trouvons également, dans notre voisinage, d'autres exemples qu'on pourrait encore imiter. On y a compris qu'on ne pouvait trop honorer les grands hommes et perpétuer leur souvenir. Aussi voit-on là des inscriptions commémoratives sur les maisons qu'ils ont habitées. Pourquoi n'en ferait-on pas autant à Dunkerque ? Il peut être fier de la statue de Jean-Bart, qui fait l'ornement de sa place principale. On ne saurait trop applaudir à la pensée qui a fait élever cette statue. Mais comment comprendre que rien n'indique la maison où notre célèbre compatriote a passé la plus grande partie de sa vie, et où il est mort. N'y a-t-il pas là une lacune à combler, non-seulement pour Jean-Bart, mais encore pour les autres illustrations de la cité ? Pourquoi aussi n'aviserait-on pas aux moyens de rappeler sur les lieux, par un monument quelconque, le champ de bataille de l'arrondissement de Dunkerque, où la France cueillit de nouveaux lauriers, et surtout celui d'Hondschoote, théâtre d'une victoire dont le premier résultat fut la levée d'un siége pendant lequel les Dunkerquois se signalèrent de nouveau par leur courage et leur intrépidité, siége l'un des objets du concours dont on va vous rendre compte tout à l'heure.

Ces questions ne sont pas les seules dont nous désirons la solution. Nous ne demanderions pas mieux que de créer et d'entretenir à Dunkerque un jardin botanique. Ce serait un établissement d'instruction permanente qui réunirait l'utile à l'agréable, et s'il est ajourné, ce n'est qu'à cause de l'insuffisance de nos ressources financières.

En terminant, nous exprimerons un vœu qui, nous l'espérons, aura de l'écho dans vos cœurs : celui-là concerne un art qui, de tous temps, a été en honneur à Dunkerque : Sa musique jouissait et jouit encore d'une belle renommée qu'elle doit à de brillants succès obtenus dans les divers concours où elle s'est fait entendre ; aujourd'hui elle pourrait indubitablement remporter les mêmes triomphes, car Dun-

kerque possède toujours d'aussi bons éléments qu'autrefois: vous en avez souvent la preuve; elle vous est donnée de nouveau en ce moment, où vous avez devant vous d'éminents artistes: nous les remercions de favoriser cette solennité du charme de leur talent, tout en les adjurant de chercher les moyens de rétablir l'union la plus complète entre tous les artistes vraiment dignes de ce nom. Puissent-ils s'associer sans exception dans l'intérêt et pour la gloire de Dunkerque? Notre société compte parmi ses membres plusieurs auteurs d'ouvrages sur la musique, ouvrages dont l'un a eu l'insigne honneur d'être couronné par l'Institut; et si elle est appelée à contribuer, soit par ses conseils, soit par un règlement, soit de tout autre manière, à cette union si vivement désirable, son concours empressé ne fera pas défaut, pas plus pour cet objet que pour tout autre qui serait utile et qui rentrerait dans le cercle de ses attributions.

Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, la tâche de la Société Dunkerquoise s'agrandit en proportion de ce que réclame le bien du pays. Cette tâche est sans doute ardue, mais notre compagnie a assez de zèle et de dévouement pour ne pas la décliner; elle cherchera à la remplir de son mieux, afin de justifier, autant qu'elle le pourra, la faveur publique dont elle est l'objet, faveur qui se manifeste de tous côtés, non-seulement par les organes de la presse et par cette brillante et nombreuse assemblée devant laquelle nous avons l'honneur de parler, mais encore par le concours sympathique de l'administration, soit municipale, soit supérieure, et même de Son Excellence le ministre de l'instruction publique. Tous nous montrent un intérêt qui mérite nos remercîments les plus sincères: leur bienveillance comme leurs suffrages sont pour nous la première récompense de nos travaux et un puissant encouragement pour l'avenir.

# RAPPORT

## DE M. PEROT, SECRÉTAIRE, SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE PENDANT L'ANNÉE 1852, ET LE PREMIER SEMESTRE DE 1853.

### SÉANCE SOLENNELLE DU 27 JUIN 1853.

---

MESDAMES ET MESSIEURS,

Une nouvelle période vient de s'écouler pour notre Société. L'année 1852 n'a pas été moins féconde en résultats que celle qui l'avait précédée. Nous devons être heureux et fiers de pouvoir aujourd'hui nous dire, en jetant un regard en arrière: Nous avons voulu ; nous avons persévéré ; nous avons eu foi dans l'avenir et notre espérance n'a pas été trompée ; le succès a couronné nos efforts. Quelle plus douce récompense pouvions-nous désirer ?

Jésus disait un jour aux apôtres chargés de répandre sa doctrine, lorsqu'ils se décourageaient devant les obstacles qu'ils avaient à surmonter :

« En vérité, je vous le dis, si vous aviez de la foi seulement gros comme un grain de semence de moutarde, vous diriez à cette montagne : transporte-toi d'ici là ; et elle s'y transporterait ; et rien ne vous serait impossible. »

En effet, Messieurs, avec la foi, la conviction profonde, la volonté persévérante, nulle chose dans la vie n'est impossible.

Cette pensée a été la nôtre : Nous avons eu cette conviction, cette foi dans l'avenir, et chaque jour les obstacles se sont aplanis, les difficultés se sont évanouies devant nous.

Qu'on ne croie pas qu'en parlant de nos luttes et des obstacles que nous avons trouvés sur notre route, j'aie l'intention d'en attribuer la cause à la malveillance. Non, Messieurs, et je me hâte bien vite de m'expliquer sur ce point.

L'honorable magistrat qui a présidé notre première séance publique, a dit, dans un discours plein d'éloquence et de conviction, dont chacun de nous a gardé le souvenir : « C'est la faiblesse du génie flamand que la défiance où le jettent les choses nouvelles. »

Ces paroles expliquent toute ma pensée. Le génie flamand, froid de sa nature, est par cela même moins facilement pénétrable qu'un autre aux impressions nouvelles. Devant ce qui lui apparaît pour la première fois, il demeure calme, impassible, il doute.... jusqu'à ce que sa raison l'ait éclairé, persuadé, convaincu.

C'est ce qui a eu lieu à l'apparition de notre Société. Plusieurs fois des tentatives avaient été faites pour fonder une société scientifique à Dunkerque ; et, soit défaut d'énergie, soit manque de persévérance, toujours les efforts avaient échoué, il était tout naturel de croire qu'il en serait de même encore cette fois ; c'était du doute, rien de plus.

On disait : Dunkerque est une ville maritime, le commerce et la navigation y absorbent tous les esprits ; ce n'est point un centre littéraire. Il ne s'y trouve que peu ou point d'éléments de nature à fonder et à alimenter une Société de Sciences, de Lettres et d'Arts. Le doute, toujours le doute !

Eh bien ! l'on se trompait. Ses éléments scientifiques, bien que non apparents, existaient néanmoins ; ils n'avaient besoin pour se produire, pour rejeter le voile qui les dérobait aux regards, qu'une occasion, qu'un foyer qui leur facilitât le rayonnement : ce foyer c'est la Société Dunkerquoise.

Aujourd'hui le doute a cessé. Les sympathies chaque jour

plus nombreuses et plus vives, viennent encourager nos efforts et sanctionner notre œuvre.

C'est ce que je vais chercher à démontrer, non par des paroles, mais par des faits, par les résultats obtenus, par les actes mêmes de la Société, dont, suivant la mission qui m'est confiée, je viens dérouler le tableau sous vos yeux.

Je dois tout d'abord mentionner la bienveillance dont nous avons été l'objet de la part des deux honorables magistrats sur qui repose l'administration de la localité : M. Paillard, sous-préfet, et M. Mollet, maire.

M. Paillard ne s'est point borné à nous accorder son adhésion et son appui ; il nous a aidés de ses avis, de ses conseils, de son concours éclairé ; il nous a communiqué ses pensées, ses intentions, ses désirs ; il s'est uni à nos vœux ; il a fait plus, il s'est associé à nous par l'intelligence, et n'a pas dédaigné de prendre aussi la plume pour nous faire participer aux sources fécondes de son érudition, après avoir accepté dans nos rangs la place modeste de membre honoraire.

M. Mollet, non moins sympathique envers notre Société dont il est président honoraire, a suivi nos travaux avec intérêt. Par ses soins, une salle dans le local de la mairie, avait été d'abord mise à la disposition de la Société pour y tenir ses séances ; il vient d'y joindre tout récemment un cabinet pour ses archives.

Enfin par un rapport favorable, il a fait voter au conseil municipal une subvention de 200 francs en faveur de la Société Dunkerquoise, subvention minime en apparence, quand on ne considère que le chiffre par lui-même, mais grande et précieuse quand on songe aux faibles ressources actuelles de notre ville, et surtout à la signification morale qu'un tel fait peut avoir pour notre Société.

C'est pour elle bien plus que l'appui matériel, c'est la sanction officielle, c'est la vie, c'est l'existence assise, apparaissant au grand jour, visible aux yeux les moins clairvoyants ; c'est le doute enfin réduit au néant.

C'est alors que forte d'un tel appui, et pleine de confiance en sa mission pour l'avenir, la Société Dunkerquoise n'a pas hésité à solliciter auprès de M. le Ministre, le titre de « Société d'utilité publique, » titre qu'elle croit pouvoir espérer d'obtenir, quand elle envisage sa marche, ses travaux, et surtout le but qu'elle s'est proposé, savoir : d'encourager et développer tout ce qui se rattache au domaine de l'intelligence, c'est-à-dire ce qui contribue à épurer l'âme en élevant la pensée.

Après ce qui précède, parlerai-je du témoignage favorable des journaux de la localité à notre égard? Pourquoi non ? Est-il pour une Société qui débute, une marque de bienveillance et de sympathie qui ne soit pour elle une satisfaction et un encouragement ? Et pourrait-on trouver mauvais qu'elle saisît les occasions qui se présentent à elle pour exprimer sa reconnaissance ?

Oui, elle aime à le reconnaître, les organes de la localité lui font chaque jour un accueil plus sympathique ; et elle doit y attacher d'autant plus de prix qu'il n'en a pas été ainsi dès le début. Comme le public, ils voulaient peut-être aussi voir et juger, avant de se prononcer.

DONS.

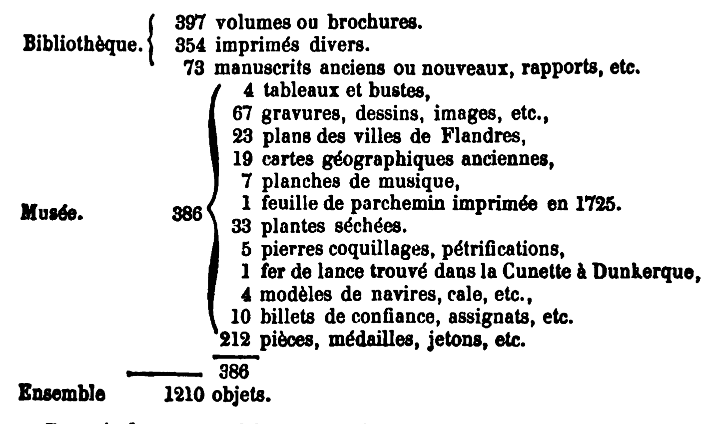
Ainsi que nous l'avions promis dans notre premier bulletin, les dons faits à la Société ont été publiés dans les journaux de la localité avec le nom des donateurs. Il n'y a donc pas lieu d'en faire ici l'énumération. Je me bornerai à citer le nom des personnes par qui ces dons ont été offerts :

MM. Derode, Lepreux, Cousin, Leblond, Leys, Toussaint

De Baecque, de Bertrand, Decalf, Bacquet, Conseil. Il faut y ajouter maintenant :

MM. Quiquet, Gouttière, Chamonin, Quetelet, Jacquot, Hercule Bourdon, Alfred Morel, Benjamin Kien, Ortille, Delpit, Delaplane, Verrier, Vandezande, Margerie, De Coussemaker, de Herckenrode, Corenwinder, Edouard Hovelt, Victor Morand, Lebleu, Vanderest, A. Ricquier, l'abbé Robert, Ch. Coquelin, Edmond de Busscher, docteur Le Glay, le maire d'Ekelsbèke, Villiers, Bertin, Bernaert, Perot, et le ministère Belge.

A l'aide de tous ces dons, nous avions déjà en février dernier, un cabinet d'archives composé comme suit :



| | | |
|---|---|---|
| Bibliothèque. | 397 | volumes ou brochures. |
| | 354 | imprimés divers. |
| | 73 | manuscrits anciens ou nouveaux, rapports, etc. |
| Musée. 386 | 4 | tableaux et bustes, |
| | 67 | gravures, dessins, images, etc., |
| | 23 | plans des villes de Flandres, |
| | 19 | cartes géographiques anciennes, |
| | 7 | planches de musique, |
| | 1 | feuille de parchemin imprimée en 1725. |
| | 33 | plantes séchées. |
| | 5 | pierres coquillages, pétrifications, |
| | 1 | fer de lance trouvé dans la Cunette à Dunkerque, |
| | 4 | modèles de navires, cale, etc., |
| | 10 | billets de confiance, assignats, etc. |
| | 212 | pièces, médailles, jetons, etc. |
| | 386 | |
| Ensemble | 1210 | objets. |

Depuis lors ce cabinet s'est beaucoup augmenté.

### TRAVAUX.

Avant de parler des travaux de la Société, je commencerai par énumérer le tableau des membres qui la composent. En comparant ce tableau avec celui de l'année dernière, un accroissement notable est à constater.

L'article 2 de nos statuts limite à 35 le nombre des Socié-

taires résidant à Dunkerque. Ce chiffre est depuis longtemps complet, malgré les pertes que nous avons éprouvées par suite de décès ou de démissions, car depuis la fondation de la Société, la mort lui a enlevé trois de ses membres: MM. Bomart, Waguet et Darras.

Deux l'ont quittée pour cause de départ de la ville: MM. Morand et Margerie, mais ils ont conservé le titre de membres correspondants.

Enfin cinq ont donné leur démission.

Le nombre des Sociétés correspondantes avec lesquelles la Société Dunkerquoise est en rapports, s'est également accru.

De plus la Société, avec le concours de M. le Sous-Préfet de Dunkerque, s'est également mise en rapports avec tous les maires et curés de l'arrondissement, en leur adressant des questionnaires ayant pour but de faire rechercher tous les documents archéologiques ou précieux qui pourraient être mis en la possession de ses archives, ou de son musée historique et naval.

C'est ainsi que par ses recherches, elle est déjà parvenue à se procurer les parchemins de Jean-Bart qui manquaient à notre ville, et qui sont maintenant déposés aux archives municipales.

Sur les 35 membres résidants, 25 ont fourni des travaux manuscrits ou imprimés, et en ont fait lecture dans le cours de nos séances. Plusieurs d'entre eux ont fait deux, trois, quatre ou même cinq lectures.

Les sujets traités embrassent les trois catégories de connaissances qui se rapportent aux trois subdivisions de la Société : « Sciences, Lettres et Arts, savoir : » histoire, poésie, philosophie, archéologie, géographie, linguistique, droit,

droit commercial, économie sociale, mathématiques, chimie, physiologie, clinique, peinture.

Dans notre premier bulletin, j'ai déjà parlé des lectures faites en l'année 1851, il ne me reste plus à analyser que celles concernant les années 1852 et 1853. Je les inscrirai par ordre de dates.

### PRODUCTIONS LUES PAR LEURS AUTEURS EN 1852 ET 1853.

M. Morand. « De l'exécution des édits des rois de France sur la marine. »

Cette lecture fut faite par M. Morand quelques jours avant de quitter Dunkerque. On peut la résumer comme suit :

Les anciens rois de France n'ont eu long-temps d'autre pensée que d'agrandir ou de défendre leur territoire ; là était toute leur politique.

Au temps des croisades, la marine française qui avait toujours été en s'affaiblissant depuis Charlemagne, était devenue presque nulle, et elle continua d'aller en déclinant jusqu'au règne de Louis XIV. Pendant tout ce temps les lois en vigueur étaient les lois Romaines, Rhodiennes, etc., jusqu'en 1681, époque à laquelle Colbert fit paraître sa célèbre ordonnance sur la marine, qui fut accueillie même par les nations rivales. Cette ordonnance fut maintenue et confirmée par l'Assemblée Nationale en 1790, laquelle donna force d'exécution, dans toute l'étendue du territoire français, aux règlements, ordonnances, et déclarations des rois de France sur la police maritime, quoi qu'ils n'aient pas, pour la plupart, été enregistrés.

L'auteur conclut comme l'Assemblée nationale, attendu que, dit-il, les corps politico-judiciaires, ayant le droit

d'entraver et de suspendre l'exécution des volontés législatives concernant les intérêts fiscaux et les franchises des provinces, n'ont pas eu le droit de les annuler ; et lors même qu'ils auraient eu ce droit, leur politique leur défendait cette abdication, lorsqu'il s'agissait d'organiser au profit et avec le concours de la nation, des forces de terre et de mer.

L'auteur termine en formulant le vœu de voir le gouvernement reviser ces anciennes lois sur la navigation, non pour les anéantir, mais pour les mettre en harmonie avec les idées et les mœurs du siècle.

M. Raymond De Bertrand. « Rapport sur les annales de l'académie de Saint-Quentin, tome 8, 2e série. 1850. »

Cette Société, dit le rapporteur, ne s'occupe pas seulement d'agriculture et d'industrie, elle s'occupe aussi de Sciences et de Littérature.

On voit, d'après les comptes-rendus des séances, que quelques unes d'entre elles ont offert un véritable intérêt, entre autres la séance solennelle de 1850, à laquelle assistait le prince Louis-Napoléon Bonaparte, aujourd'hui Empereur, et qui avait pour but de décerner des récompenses aux exposants des produits de l'industrie agricole et manufacturière, ainsi qu'aux maîtres de labour, garçons de charrues, domestiques, etc.

M. De Bertrand passe successivement en revue les diverses pièces qui composent ces annales, et nous fait remarquer entre autres :

1° Une notice sur la maîtrise de Saint-Quentin, et sur les célébrités de cette ville, par M. Charles Gomart, dans laquelle il est fait mention d'un chanoine de St-Quentin, musicien-poète, romano-gaulois, qui vivait en l'an 1,200 ; et du célèbre Josquin Després, artiste-compositeur du 15e siècle.

Dans cet écrit, M. Gomart cite M. Edmond De Coussemaker, vice-président de notre Société, relativement à sa « notice sur les collections musicales de Cambrai. »

2° Une notice de M. Damourette, ayant pour titre : « De quelques dissemblances littéraires entre le dix-septième siècle et le nôtre. »

3° Un essai philosophique sur les transformations du langage, étudiées dans la langue française, par M. Charles Daudville. On y remarque cette pensée :

« L'écriture maintient la langue contre la prononciation, et l'on peut considérer l'imprimerie comme ayant été la plus grande régulatrice des intelligences. »

5° Quelques mots sur la fable par M. Héré.

Et 6° Trois pièces de vers par M. Léon Magniez.

M. Flament. « 1° Exposé d'une nouvelle théorie des parallèles. »

Après avoir établi, comme Lemme fondamental, que les « perpendiculaires élevées sur la bis-sectrice d'un angle, rencontrent les côtés de cet angle, » l'auteur de cette nouvelle théorie des parallèles en déduit les raisonnements nécessaires pour la démonstration de huit proportions comprenant les propriétés des parallèles, ainsi que les conditions remplies par la somme des trois angles d'un triangle.

Et « 2° Rapport sur une notice traitant d'une nouvelle projection géographique présentée par MM. Donny, à l'académie royale de Belgique. »

MM. Donny, dans leur notice, ont eu pour but de présenter un nouveau système de développement de la surface du globe terrestre, ou un nouveau procédé pour la construction des cartes géographiques.

A ce sujet, M. Flament explique les propriétés mathématiques sur lesquelles repose l'opération du développement des surfaces en général, et décrit les deux applications ordinairement employées pour le développement de la surface sphérique : l'une dite « par fuseaux, » et souvent appliquée dans les arts et l'industrie ; l'autre dite « par zônes, » et plus généralement en usage pour les cartes géographiques.

Comparant alors le nouveau système de MM. Donny avec ceux connus, il fait remarquer que, tout en différant des autres par ses moyens d'application, il n'est qu'un développement par zônes, lorsqu'il s'agit de portions de pays à latitude constante ; et que dans les autres cas, il se rapproche beaucoup des développements partiels de fuseaux.

Il fait aussi observer que la méthode de MM. Donny, quoique traitée par eux pour le cas particulier du tracé des cartes, peut être considérée comme générale, c'est-à-dire s'appliquer à toutes les surfaces de révolution.

M. Margerie. « Notes historiques et grammaticales sur la langue romane. »

L'auteur commence par faire ressortir l'analogie qui existe entre les langues française, italienne et espagnole, qui sont filles de la langue romane ; puis il montre les anomalies singulières qui se remarquent particulièrement dans la langue française à diverses époques de notre histoire, et suivant la position géographique. (On sait que la langue romane se divisa peu à peu en deux dialectes, l'un au nord connu sous le nom de « langue d'oil, » l'autre au midi, appelé « langue d'oc. »

Pour expliquer ces anomalies ou modifications partielles dans une même langue, il fait remarquer que les dialectes méridionaux se sont conservés purs en traversant les siècles ; de sorte que les habitants actuels du Midi comprennent sans

difficulté les actes de la langue vulgaire du 12e au 16e siècle, déposés dans les archives du Midi ; ce qui facilite beaucoup l'intelligence de la langue romane. Et qu'il n'en est pas de même dans le nord, où l'influence des langues anglaise et germanique ont causé des altérations successives.

D'un autre côté, la langue du Midi étant plus riche en voyelles, sons, accent, chant; cela la rend plus douce, plus harmonieuse, et tend à la conserver. La langue du Nord, au contraire, contenant plus de consonnes, cela lui donne moins d'accent, plus de monotonie, et la rend plus accessible aux modifications.

Ce travail de M. Margerie est du reste plein de remarques scientifiques qui ont dû lui nécessiter beaucoup de recherches et de méditations.

M. Lebleu. « Mémoire sur l'opportunité et la simplification de l'opération césarienne. »

Ce mémoire a principalement pour objet de relater les circonstances d'une opération césarienne pratiquée par l'auteur en 1844, à l'hospice civil de Dunkerque, sur une jeune femme âgée de 17 ans, dont la conformation physique était vicieuse sous plusieurs rapports.

L'opération eut un succès complet. La mère et l'enfant furent sauvés.

Les détails de cette opération sont rapportés avec clarté et simplicité, de manière à être parfaitement compris par les personnes même étrangères à la science.

L'auteur a fait suivre ces détails de quelques réflexions théorico-médicales qui ne manquent pas d'intérêt pour la science, et qui ont, dans le temps, fixé l'attention de la faculté de médecine.

M. Quiquet. « Considérations générales sur la littérature anglaise. »

Le but qu'il s'est proposé dans ce travail est de faire apprécier l'importance de la langue anglaise, et de faire remarquer que, si elle a été aussi lente à franchir le détroit et à pénétrer chez nous ; et « vice-versa, » cela tient d'abord à la grande différence qui existe dans la prononciation ; ensuite aux diverses révolutions qu'a éprouvées l'Angleterre, ce qui a apporté des modifications dans le langage ; et enfin aux guerres qui ont eu lieu entre cette puissance et la France pendant les derniers siècles.

L'auteur fait rapidement l'historique de l'Angleterre depuis l'époque où, sous le nom de Bretons, ses habitants, voyant fréquemment leur territoire envahi ou ravagé par leurs voisins du nord, les Pictes et les Scots, appelèrent à leur secours les Angles et les Saxons, peuples belliqueux de la Germanie qui accoururent à l'appel des Bretons ; mais qui, après avoir repoussé les agresseurs, chassèrent à leur tour les Bretons, pour s'emparer de leur territoire.

La Bretagne fut ensuite successivement occupée par les Danois et les Normands. De là diverses modifications dans le langage.

L'auteur passe en revue tous les écrivains célèbres de l'Angleterre : Chaucer, qui en fut le Malherbe ; Spencer, Shakespeare, qui commencèrent l'éclat de sa gloire ; Johnson, Milton, Dryden, Addisson, Hume, Byron, Bacon, Locke, Newton, Pope, Sterne, Richardson, Fielding, Goldsmith, Walter-Scott.

Enfin Fox, Pitt, Burke, Canning, Peel, et tant d'autres qui, chacun dans leur genre, ont contribué à élever et purifier la langue.

Après ces considérations, qui font ressortir l'importance de la langue anglaise, M. Quiquet croit que cette langue et la nôtre sont maintenant destinées à se rapprocher de plus en plus, comme tenant le premier rang, l'une dans l'industrie, l'autre dans la littérature.

M. Cousin. « 1° Rapport sur une notice de M. Courtois, de Saint-Omer. »

Cette notice de M. Courtois, secrétaire-archiviste de la Société des Antiquaires de la Morinie, est relative aux annales de Watten, arrondissement de Dunkerque.

Ces annales découvertes tout récemment peuvent être d'un grand intérêt archéologique pour notre arrondissement en ce qu'elles relatent 94 chartes concernant une vingtaine de villages ou hameaux des environs de Dunkerque.

Et 2° « Rapport sur deux ouvrages offerts à la Société Dunkerquoise par le ministère Belge. »

Le premier de ces deux ouvrages est l'histoire de la bibliothèque des ducs de Bourgogne à Bruxelles, 3 volumes in-folio, dans lequel on trouve le catalogue général et le répertoire méthodique des manuscrits de cette remarquable bibliothèque, qui peut être considérée comme une des plus riches de l'Europe.

Seize de ces manuscrits sont signalés par M. Cousin comme se rattachant à notre arrondissement, et sept à Dunkerque en particulier.

Le second ouvrage est intitulé : « Collection des chroniques belges inédites, 2 volumes in-4°. »

Il contient la généalogie des anciens comtes de Flandre, et diverses autres chroniques, notamment celles de l'abbaye de

Saint-Bavon, et du monastère de Tronchiennes, et une autre attribuée au 13e siècle, et qui peut être considérée comme la plus ancienne écrite en français.

Et 3° La troisième lecture faite par M. Cousin, est le fragment d'un mémoire sur l'emplacement de l'ancienne ville de « Quentowic » qui, au 9e siècle, servait de résidence à un duc, et avait un atelier monétaire important.

Cet emplacement ayant donné lieu à une controverse dans le monde savant, M. Cousin a cru utile de chercher à fixer l'opinion à ce sujet.

Dans ce but, il s'est livré à de grandes recherches qui l'ont amené à établir : 1° Que Quentowic n'était ni sur le territoire du village de Saint-Josse, ni sur aucun autre de la rive gauche de la « Canche. »

2° Qu'au 9e siècle on appelait indistinctement cette ville tantôt Quentowic, tantôt le port de Quentowic, tantôt l'Emporium de Quentowic, tantôt enfin Stapula.

Et 3° Qu'elle était située où se trouve actuellement Etaples, près Montreuil (Pas-de-Calais).

Les considérations présentées à l'appui de ce qui précède, sont spécialement puisées soit dans des auteurs ou documents contemporains, soit dans des découvertes faites à la suite de fouilles sur les lieux mêmes, où l'on trouve encore sur une étendue de près de deux kilomètres, des restes de maisons, des fondations et des objets antiques, tels que monnaies romaines, carlovingiennes, etc.

Ce mémoire doit être imprimé par la Société des Antiquaires de la Morinie, qui avait du reste fourni les fonds nécessaires pour l'exploitation des lieux.

M. Charles. « Rapport sur deux volumes des mémoires de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts de Lille. »

Un rapport étant lui-même une analyse succincte d'un ouvrage plus étendu, faire le résumé de ce rapport devient naturellement chose difficile, à moins de se borner à de simples indications.

Cependant cette difficulté n'existe pas pour le rapport de M. Charles, qui n'est point un rapport dans l'acception ordinaire du mot; car au lieu de s'attacher servilement à passer une revue détaillée de chacune des pièces contenues dans l'ouvrage, il s'est plutôt attaché à faire l'appréciation de l'ensemble, en faisant remarquer la diversité, l'abondance et l'importance de ces travaux où la médecine côtoie la littérature, où la poésie touche la jurisprudence, où des fables et une traduction de Thompson se trouvent associées à des études sur le blanc de zinc, etc., etc.

Traité à ce point de vue, le rapport de M. Charles a pris un aspect tout-à-fait original et lui a permis de développer principalement cette pensée : Que la poésie et le culte des lettres, loin de périr avec l'industrie et la science, comme on le croit généralement, y trouvent au contraire de nouvelles sources, ainsi que l'exprime ce passage :

« Au milieu des mugissements de l'usine, du fracas des machines, des tourbillons de fumée qui noircissent le ciel; au sein de cet atelier cyclopéen où le fer gémit, où les métiers retentissent, où les marteaux ne se taisent ni jour ni nuit, la muse a pu faire entendre ses doux accents, ses chants amis du silence . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

» C'est un préjugé qu'à l'heure actuelle la science a tué l'imagination, la matière a étouffé l'esprit; que la poésie est morte sous la réalité. Cette fleur divine de l'idéal, dit-on,

ne peut croître que dans le terrain des fictions ; le soleil de la vérité la flétrit et la dessèche. Étrange erreur ! Et qu'il serait facile de montrer quelle vaste carrière, quels horisons inconnus, quelles sources fécondes de poésie la science, et même l'industrie, ont ouverts à l'esprit de l'homme !... »

L'auteur fait voir aussi que les sources ouvertes nouvellement à la poésie sont plus fécondes et plus pures que celles qu'offrait l'ancienne mythologie. Avant de finir, il cite parmi les productions qui lui ont paru les plus remarquables, dans les annales de Lille :

1° Un mémoire plein de goût et de pénétration, par M. Caloine, sur un ouvrage intitulé : « Origine et progrès de l'art, de M. Jeanron. »

2° Diverses productions très spirituelles par M. Pierre Legrand.

3° Une traduction du poème des Saisons de Thompson, par M. Moulas.

4° Enfin quelques charmantes fables, par M. Delerue.

M. Charles a fait en outre les deux lectures suivantes :

1° Mémoire sur l'état de la civilisation au dix-neuvième siècle.

Et 2° Rapport de la commission d'examen sur les pièces envoyées au concours de 1853.

Le premier de ces ouvrages devant en partie être lu par l'auteur dans la séance d'aujourd'hui, il devient inutile d'en faire l'analyse.

Quant au jugement de la commission d'examen sur les

pièces envoyées au concours, il sera l'objet d'un rapport spécial d'un autre membre de la commission, qui va également vous en donner lecture.

M. Alard. « Suite de sa traduction en vers du poème de Childe-Harold, de Lord Byron. »

Dans le premier bulletin de l'année dernière, j'ai déjà eu occasion de parler de cette traduction de M. Alard, et en ai cité une strophe tirée du chant troisième, strophe dans laquelle le poète semblait avoir épanché toute la poésie de son âme.

Je complèterai cette citation par la strophe suivante, qui est au contraire pleine de fougue et d'ardente énergie, pour donner une idée de la difficulté que présentait cette traduction, à cause du contraste qui existait dans le caractère à la fois sublime et sauvage de Lord Byron :

« Quel changement !... Le ciel est noir ! O nuit !
Ton deuil, ta foudre exercent sur mon âme
Un pouvoir plein d'amour: De même luit
L'éclair qui part d'un œil sombre de femme !
De pic en pic, multipliant ses chocs,
Le prompt tonnerre éveille au loin les rocs
Retentissants : Tous ils ont leurs langages ;
Et le Jura, du sein de ses brouillards,
Répond au cri d'appel des Alpes moins sauvages ! »

M. Perot. « Abrégé de Physiologie. »

L'auteur de ce petit travail s'est efforcé de résumer, dans un cadre aussi restreint que possible, les principales notions de la physiologie humaine, c'est-à-dire l'analyse du corps humain et des facultés qui le régissent.

Ainsi, après avoir fait remarquer que l'organisation de

l'homme peut être partagée en deux grandes divisions : l'une morale et intellectuelle soumise à la volonté du cerveau ; l'autre matérielle et purement physique agissant machinalement sous l'influence d'un organe appelé « grand sympathique, » il explique successivement les fonctions de la digestion, de la respiration, de la formation et de la circulation du sang, de la nutrition, etc.

Il démontre ensuite la théorie des cinq sens : la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût et le toucher, et conclut que l'étude de la physiologie, qui est la première et la plus utile de toutes les sciences, puisqu'elle est celle de se connaître soi-même, est aussi celle qui prouve le mieux l'existence du Créateur.

M. Bobillier. 1° « Souvenirs de Morée. »

Sous ce titre, M. Bobillier fait, en forme de relations de voyage, l'exposé des motifs de l'expédition de 1828 en Morée, par l'armée française, dont il faisait partie en qualité de chirurgien-major. Cette expédition avait pour but d'affranchir la Grèce du despotisme des Turcs.

L'auteur décrit successivement les lieux qu'il est appelé à visiter et les choses remarquables qu'il y rencontre : les ruines de Messène, le golfe de Messenée, Calavrita, Navarin, Patros, etc., et enfin le siége du château de Morée, auquel il a assisté.

Envoyé à Calavrita pour y constater une épidémie causée par la peste, il profite de cette occasion pour visiter le monastère de Mégaspiléon et la vallée du Styx. Voici entr'autres choses ce qu'il apprit des religieux du monastère :

« Le monastère de Megaspiléon renferme environ 150 religieux, divisés en trois classes : les novices, les profès et les caloyers.—Les emplois, dans l'église grecque, se vendent au plus offrant, depuis le patriarchat de Constantinople qui

est vendu par le Sultan, jusqu'à celui de papas ou curé. Nous payons, disaient ces religieux, au patriarche une rente annuelle qui est portée à Constantinople par trois d'entre nous, et de là nous allons en Russie, où, au moyen des offrandes, nous recouvrons la rente et au-delà. »

L'auteur termine en faisant connaître le climat de la Morée, la nature du sol, les plantes, les animaux les plus communs, la constitution physique et morale dés Grecs anciens et des Grecs modernes, entre lesquels il établit un parallèle; et enfin il détermine la nature et la cause des maladies qui ont attaqué les troupes de l'expédition.

2° Rapport sur une notice par le docteur Kesteloot, sur Denys de Montfort, naturaliste.

On y voit que ce naturaliste est né à Dunkerque en 1766, et qu'après avoir été successivement officier, aide-de-camp, secrétaire du représentant Roberjot en 1795, et enfin attaché en 1799 au cabinet de géologie du muséum d'histoire naturelle de Paris, il mourut en 1821.

Il a publié plusieurs ouvrages dans lesquels il a fait preuve d'un certain mérite comme naturaliste.

M. Bobillier s'occupe en outre de faire, chaque jour, pour la Société, des observations sur la température de Dunkerque, qui seront consignées dans nos annales.

M. Derode. 1° « La mission du poète (en vers). »

Bien que cette pièce de vers ait été imprimée antérieurement à la lecture qu'en a faite M. Derode à l'une de nos séances, je crois néanmoins devoir en dire quelques mots :

Dans, cette pièce l'auteur montre la différence existant

entre le rimeur qui a la prétention d'être poète, et celui qui l'est réellement, c'est-à-dire dont le génie est une sorte d'inspiration,

« Qui s'éveille dans nous comme une âme nouvelle, »

suivant l'expression du poète, et dont la pensée n'a pour mobile ni l'intérêt, ni la faveur, mais un sentiment plus sublime et qui remonte à Dieu, ainsi que l'expriment ces charmants vers:

« Abeilles, du rayon nous sommes égarées.
Sur des ronces sans fleurs quel miel formerons-nous?
Plus haut! volons plus haut! Dans les saintes vallées,
La rosée est si pure et le soleil si doux! »

2° « Notice sur les parchemins de Jean-Bart. » (Ces parchemins, comme je l'ai déjà dit au commencement de ce rapport, ont été rendus à la ville par les démarches de la Société Dunkerquoise.)

Dans sa notice, M. Derode entre d'abord dans des considérations générales sur le blason et les armoiries, et sans essayer de réhabiliter cet usage d'une autre époque, il croit toutefois devoir faire remarquer qu'on s'en est peut-être fait une fausse idée en attribuant à un but de vanité ce qui n'était qu'un symbole, un souvenir de mérite et de gloire se perpétuant dans une famille.

Il arrive ainsi naturellement à parler des parchemins de Jean-Bart, qui étaient la récompense accordée à la bravoure et au talent du célèbre Dunkerquois; et pour ses descendants, comme le symbole, le souvenir vivant de ses hauts-faits.

Les idées développées par M. Derode, dans cette notice, lui avaient été inspirées à l'occasion d'une petite brochure de M. Delpit, de Bordeaux, traitant le même sujet, à un point de

vue différent, et dont M. Derode s'était offert de rendre compte à la Société.

Et 3° Rapport sur les réponses faites par messieurs les maires et curés de l'arrondissement, aux questionnaires qui leur avaient été adressés dans le but de recueillir des renseignements utiles à la science.

Ces réponses n'ont pas été aussi satisfaisantes qu'on devait l'espérer.

Onze communes seulement ont donné des renseignements un peu étendus ; treize se sont bornées à quelques indications; les trente-six autres communes se sont abstenues.

Il est évident, ainsi que le fait remarquer M. Derode, que nos intentions n'ont pas été bien comprises, et qu'il y avait lieu d'espérer un meilleur résultat.

M. Louise. « Réflexions sur l'art sacré au moyen-âge. »

La restauration de l'église St-Éloi, de Dunkerque, et la pose du premier vitrail gothique, sont les causes qui ont engagé l'auteur à présenter les quelques réflexions qui font l'objet de ce petit résumé.

L'art figuré avait pris au moyen-âge, sous l'influence du Christianisme, une importance considérable, parce que son but à peu près exclusif était: « L'instruction du peuple et l'édification des fidèles. » (Iconogr. chrét. par Didron aîné).

Une verrière historiée, une voussure sculptée étaient, suivant une ancienne inscription « de vrais catéchismes pour le peuple. »

L'auteur analyse en passant la partie du livre de M. Didron,

où il traite d'un caractère très important en iconographie chrétienne « la gloire, » ce vêtement de flamme le plus éclatant que la divinité puisse prendre.

La remarquable composition dont s'est enrichie l'église Saint-Eloi, renferme pour ainsi dire l'épopée de la charité, commençant par la Cène et finissant par le Golgotha. Le Christ y joue donc le plus grand rôle. Aussi, après avoir parlé du « Nimbe, » de « l'auréole, » et de « la gloire, » l'auteur expose-t-il en quelques mots les formes différentes sous lesquelles les artistes ont représenté le Christ depuis l'origine jusqu'à la renaissance.

Il termine en indiquant l'analogie qui existe entre les produits artistiques du moyen-âge et les institutions nationales.

M. Ortille. 1° « Étude historique sur Lamoral d'Egmont, ou une page de l'histoire de Flandre au seizième siècle. »

Ce fragment de l'histoire de notre contrée embrasse une période de 46 ans (1522 à 1568). Le passage qui a été lu à l'une de nos séances, se trouve compris entre 1559 et 1566 : ce sont les efforts du comte d'Egmont et de ses amis pour faire tomber le cardinal Granvelle, que Philippe II avait donné pour conseiller intime à Marguerite, sa sœur, gouvernante des Pays-Bas, et qui était parvenu à s'emparer de l'autorité tout entière.

Voici un résumé succinct de ce fragment :

En 1559, avant de retourner en Espagne, Philippe II régla toutes les affaires de l'administration des Pays-Bas, et quelque temps après, il nomma, en qualité de gouvernante, Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, sa sœur.

A peine le roi était-il arrivé à Madrid, qu'un sourd mécon-

tentement, présage d'une tempête prochaine, se fit entendre dans toutes les provinces. Il ne s'agissait de rien moins que de secouer le joug des Espagnols. Une requête signée de d'Egmont, de Horn, et de Guillaume de Nassau, prince d'Orange, au nom des Etats, demandait l'expulsion du pays de la milice étrangère. Bientôt à ce premier motif de mécontentement s'en joignit un autre.

Le cardinal de Granvelle, que Philippe II avait donné pour conseiller à Marguerite, ne tarda pas à devenir maître absolu, ne communiquant aux membres du conseil dont d'Egmont faisait partie, que les affaires les moins importantes. Cette exclusion blessa vivement des hommes francs, sincères, jaloux de leur liberté et de leurs droits ; aussi d'Egmont, Guillaume de Nassau, et Philippe de Montmorency, écrivirent-ils au Roi pour lui demander le rappel du cardinal, ce qu'ils obtinrent enfin en 1664, grâce à leurs constants efforts. Mais le roi ne le leur pardonna jamais, comme l'a prouvé l'évènement.

Cependant la religion réformée faisait de rapides progrès dans les Pays-Bas, et Marguerite, privée des lumières de son conseiller, se trouva dans un si grand embarras, qu'elle prit la résolution d'envoyer un embassadeur auprès du roi, en Espagne. Ce fut d'Egmont qu'elle choisit pour cette mission délicate.

Le fragment dont nous avons entendu lecture, s'arrête aux détails de cette embassade.

M. Conseil. Dans notre séance du 31 Octobre dernier, M. Conseil a fait verbalement l'exposé des dangers qui, dans un temps prochain, frapperont la navigation à voiles. Bien que cet exposé n'ait pas fait l'objet d'un travail écrit et déposé aux archives, je ne puis cependant le passer sous silence.

Les dangers signalés par M. Conseil tiennent à trois causes principales.

1° La consommation en France du sucre indigène en remplacement du sucre des Colonies;

2° L'établissement des chemins de fer;

3° La navigation à vapeur.

Les raisons sur lesquelles s'appuie M. Conseil pour prouver ce qu'il avance, sont de nature à faire craindre pour l'avenir de la navigation à voiles, si l'Etat ne s'empresse d'y porter une sérieuse attention.

Comme remède au mal, M. Conseil propose :

1° De réserver à notre pavillon national le monopole des transports des matières premières que nous tirons de l'étranger.

2° D'accorder de larges primes à ceux de nos commerçants qui ouvriraient de nouveaux débouchés à nos diverses pêches.

Ces considérations ont du reste été publiées dans un des journaux de la localité.

M. Paillard. L'exposé fait par notre collègue M. Conseil sur l'avenir de la marine, a suggéré à M. Alphonse Paillard la pensée de quelques observations sur le même sujet. Frappé des analogies que présente, avec notre époque, l'une des époques les plus intéressantes de l'histoire moderne, le seizième siècle, M. Paillard voit dans la crise qui menace la marine à voiles, quelque chose de pareil à la transformation que subit alors la navigation, et qui, substituant au timide cabotage des peuples anciens les voyages « au long-cours, » créa la marine moderne.

Un ébranlement semblable doit-il amener dans la naviga-

tion de notre temps une révolution pareille ? La vapeur, ou une force motrice plus puissante et plus économique encore, va-t-elle remplacer le souffle de vent, comme la voile avait remplacé la rame ?

M. Paillard n'est pas éloigné de le penser. Parmi les présages qui semblent annoncer cet évènement comme prochain, il appelle l'attention sur les tentatives qui se font en ce moment pour rendre les canaux praticables aux bateaux à hélice ; mais lorsqu'il envisage cette perspective, il la voit sans crainte pour la patrie et pour sa grandeur. Le jour où ce grand fait sera accompli, les batailles navales ne seront plus, comme les combats de terre, qu'une affaire de courage et de génie, et la vapeur alors deviendra pour la France, dans ses luttes maritimes, un instrument pareil au Corbeau de Duilius saisissant dans ses serres Carthage et sa puissance navale.

Puis écartant ces splendides visions, il se demande, (si la transformation prédite doit être aussi rapide qu'on l'annonce), quelles en seront les conséquences pour nos armateurs et la population de nos côtes ? Il signale cette admirable prévision de la Providence qui, au moment où les chemins de fer, dont les navires à vapeur ne sont qu'une prolongation à travers l'Océan, viennent ôter au cabotage la meilleure part de son utilité, remplace ce qu'elle enlève ainsi aux marins par l'extension incroyable de la pêche.

Il entrevoit pour cette industrie une ère nouvelle qu'annoncent les récents travaux de pisciculture, et accueille avec joie l'espoir conçu par la science de trouver dans l'Océan un inépuisable magasin pour l'alimentation humaine.

Les considérations émises par l'auteur sur les moyens qui seuls peuvent, suivant lui, conjurer la perturbation que les progrès de la marine à vapeur apportera dans le commerce, et qui se résument dans une sage direction de la production industrielle, terminent ce travail.

**M. Edouard Hovelt. « Réfutation d'un discours de M. le docteur Guilmot, de Lille, intitulé : « De la prééminence de la femme sur l'homme. »**

M. Hovelt, après avoir réfuté successivement les considérations présentées par M. Guilmot en faveur de la prééminence de la femme sur l'homme, et démontré que cette prééminence n'existe pas, termine sa discussion par un résumé dont voici une partie :

« La femme possède des qualités brillantes et précieuses qui en font l'âme et l'ornement de la société humaine. Compagne de l'homme et son émule, elle exerce sur lui une grande influence morale par les sentiments du cœur plus encore que par son esprit. Elle tient dignement sa place à côté de l'homme, et partout, dans nos pays civilisés, elle est libre et respectée ; mais quels que soient le mérite et l'intelligence de la femme, ils ne sont pas supérieurs à ceux de l'homme. »

**M. Ricour. « Rapport sur l'appareil inventé par M. Méhu, pour l'extraction de la houille et le transport des ouvriers dans les mines. »**

M. Ricour fait ressortir toute l'utilité, au point de vue de l'industrie et de l'humanité, de cet appareil qui dans les mines d'Anzin a reçu le nom de son inventeur.

Il existait anciennement deux modes de transport pour l'extraction de la houille : Les ouvriers descendaient dans les mines au moyen d'échelles, ce qui était fatigant et dangereux ; ou bien, ce qui était plus dangereux encore, on les transportait dans une sorte de tonneau appelé « Beune. »

Depuis une vingtaine d'années, des moyens d'amélioration ont été trouvés, mais de toutes les inventions l'appareil Méhu

est celui qui paraît le mieux atteindre le but, puisqu'il sert en même temps au transport en toute sécurité des ouvriers, à l'extraction de la houille et à l'épuisement des eaux.

Pour la description de la machine, nous renvoyons au travail du rapporteur, ou plutôt à la brochure de l'auteur lui-même.

M. Thelu. « Note sur divers cas d'hydrophobie à Dunkerque. »

M. Thelu rapporte que le 10 Février 1853, ayant été appelé, comme médecin, chez le nommé Michel Hugghe, ouvrier fondeur, qui avait été mordu sept mois auparavant par un jeune chien lui appartenant; il examina l'état du malade et reconnut immédiatement tous les symptômes de l'hydrophobie.

Le malade entra à l'hospice, où des accès violents ne tardèrent pas à se déclarer; et le lendemain il mourut dans d'horribles convulsions, malgré tous les soins qu'on put lui prodiguer.

M. Thelu entre ensuite dans quelques considérations générales sur l'affection de la rage, et termine sa note en énumérant les cinq cas d'hydrophobie qui ont été constatés à Dunkerque depuis soixante ans.

M. Ansieaux qui, l'année dernière, nous avait fait entendre sa tragédie de « Fastrade, » nous a initiés, dans l'une de nos dernières séances, à quelques scènes d'une tragédie nouvelle à laquelle il travaille en ce moment, et dont le sujet est « Jeanne-d'Arc. »

Le peu que nous ayons entendu de cette œuvre ne suffisant pas pour en avoir une idée générale, je m'abstiendrai d'en

parler aujourd'hui, me réservant d'y revenir plus tard, et de la faire connaître en son entier.

Je terminerai cette revue en mentionnant l'exposition publique de tableaux, faite sous le patronage de la Société Dunkerquoise par l'un de nos collègues, M. Desmit, peintre, et ses élèves, où chacun a pu apprécier, suivant le dégré de talent, le mérite des œuvres.

La Société comprend trop l'importance de ce genre de publicité au point de vue de l'émulation, pour ne pas lui prêter avec empressement son patronage toutes les fois qu'il lui sera réclamé.

Ici s'arrête la série des productions proprement dites des membres de la Société Dunkerquoise pendant l'année 1852-53, car on ne peut comprendre sous cette dénomination les rapports qui ont été faits sur des manuscrits étrangers soumis au jugement ou à l'appréciation de la Société, tels que :

1° Le rapport de M. Alisse, au nom d'une commission, pour rendre compte de la tragédie de Chramne, par M. Arnould Riquier ;

2° Celui de M. Ricour, sur l'ouvrage de mathématiques de M. Bonn, intitulé: « le Siècle commercial. »

Et 3° Célui de M. Boutoille sur un travail intitulé : « Fondation de l'hôtel de l'humanité à Dunkerque, » et relatif à l'extinction de la mendicité.

Ces rapports étant, pour la Société, des travaux de famille, je me borne seulement à les signaler en passant.

Il me reste cependant encore à faire mention de quelques manuscrits qui, bien que n'émanant pas des membres de la

Société, ou n'ayant pas été lus en séance, font néanmoins partie de nos archives, savoir :

1° Généalogie historique des anciens comtes souverains de Looz, par M. Léon Deherkenrode, associé libre.

2° Traduction française, par le même, d'une inscription flamande, sur parchemin, datée de 1700, et offerte à la Société Dunkerquoise par M. Robyn, ex-maire d'Ekelsbecque.

3° Traduction française, par le même, d'une sorte de comédie funèbre flamande, faite en 1632, à l'occasion de la mort de M. Guillaume Deherkenrode, général de l'ordre des chanoines réguliers de Tongres, en Belgique, œuvre curieuse par la singulière mise en scène qu'on y remarque des dieux de la fable avec les personnages les plus saints du christianisme.

4° Traduction flamande, par le même, de la vie de Jean-Bart, écrite en français par M. Victor Derode.

5° Quelques pièces de poésie par M. Paul Bernard, de Lille, parmi lesquelles je signalerai la pièce intitulée : « une Sœur, » et surtout une autre pièce qui a pour sujet « la pipe, » et dans laquelle brille un véritable cachet d'originalité.

6° Une note sur un cas extraordinaire d'anatomie, observé à l'hôpital militaire de Dunkerque en 1786, sur la personne d'un soldat qui avait la rate à gauche, le cœur, le foie et le vésicule du fiel à droite, c'est-à-dire que tous les organes du thorax se trouvaient placés dans un sens inverse, et parfaitement sains.

Et 7°, enfin une relation par MM. F.<sup></sup>s Duriau et Victor Petyt, de Dunkerque, aides-médecins à Paris, sur un cas de circulation veineuse anastomotique supplémentaire observé

par eux, le 24 Novembre 1852, à l'hôpital de la Charité à Paris, sur un malade chez lequel la circulation du sang suivait un ordre inverse de l'état normal, c'est-à-dire que le sang, au lieu de revenir par les veines des extrémités au centre, remontait au contraire du tronc vers les extrémités, d'où il revenait par des anastomoses variqueuses, retrouver les veines thoraciques pour rentrer dans la circulation.

Il serait à désirer que des communications de cette nature, qui sont d'un haut intérêt pour la science, fussent immédiatement consignées dans les journaux de la localité. Je crois du reste pouvoir assurer que telle est l'intention de la Société désormais.

### CONCOURS.

Conformément à l'engagement qu'elle avait pris envers elle-même et envers le public, la Société Dunkerquoise a donné le 27 juin 1852, un concours public qui avait pour objet la solution de quatre questions ou sujets concernant les sciences, les lettres et les arts.

Sur ces quatre sujets, deux ont été traités, et un seul « l'éloge de Jean-Bart » (en vers), a donné lieu à une médaille d'or qui a été décernée à M. Louis Jourdan De Seulle, de Boulogne-sur-Mer.

Le procès-verbal de ce concours ayant été publié sous forme de bulletin, il n'y a donc plus lieu d'y revenir.

Un nouveau concours a été fixé pour l'époque de Juin 1853, et les sujets mis au concours se trouvent relatés dans un programme imprimé dont la teneur suit :

1° Dans sa séance publique de Juin 1853, la Société

Dunkerquoise décernera une médaille d'or à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

« Quels sont les moyens d'amener à Dunkerque des eaux de source propres à tous les usages domestiques. »

2° Elle décernera de même une médaille d'or à l'auteur du meilleur mémoire sur ce sujet :

« Château-d'eau à ériger à Dunkerque, et moyens de distribuer l'eau dans tous les quartiers de la ville par des pompes bornes-fontaines, etc. »

Ce mémoire devra être accompagné d'un plan géométral, élévation, coupe, etc., et tout ce qui permettra d'apprécier l'idée exposée dans le travail écrit.

3° « Le Siége de Dunkerque en 1793 » étant un des plus glorieux souvenirs de la cité, la Société propose une médaille d'or, à décerner en 1853, au meilleur poëme sur cet épisode de notre histoire locale.

4° Lorsque Dunkerque appartenait à l'Espagne, la guerre maritime, soutenue contre les nations voisines, lui avait donné une grande importance.

Sous Louis XIV, cette importance prit de rapides développements. La course et surtout la franchise du port exercèrent une action immense, mais qui est diversement appréciée. Il s'agirait de fixer à cet égard l'opinion publique, en rapprochant les renseignements du passé des circonstances surgies depuis la révolution. Il faudrait établir, autant que possible, les chances de grandeur et de prospérité réservées à ce port, le seul que possède la France dans la mer du Nord.

La Société décernera, en 1853, une médaille d'or à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

« Sous le rapport politique et commercial, quelle a été l'influence de Dunkerque depuis sa réunion à la France en 1662; et quelle pourrait être son importance dans l'avenir? »

5° La Société avait demandé, pour 1852, un « Manuel de statistique et de géologie de l'arrondissement de Dunkerque. »

Cet important sujet exige de longues recherches, et le temps accordé pour exécuter un semblable travail, ayant semblé insuffisant, la Société y a pourvu en le remettant au concours pour 1854.

Elle rappelle que notre contrée si intéressante est encore très imparfaitement connue. Dans l'ordre logique, la première des notions à acquérir sur un pays, c'est la connaissance du territoire lui-même. La science hydraulique, l'art agricole, l'industrie... réclament ces notions. De savants ingénieurs ont déjà préparé la voie. Ils ont publié des cartes géologiques, des mémoires que l'on peut consulter avec fruit. Il faudrait analyser leurs travaux, les co-ordonner, les compléter et surtout les populariser, c'est-à-dire les mettre à la portée de la bourse et de l'intelligence du grand nombre. Il faudrait en faire un livre aussi simple et aussi réduit que possible, qui fît connaître l'arrondissement au point de vue géologique, agricole, métallurgique, industriel, statistique, dans ce qui regarde l'application pratique et usuelle. Le prix est une médaille d'or.

6° Les meilleures statistiques évaluent à 75,000 le nombre des navires, à 75,000,000 la valeur des cargaisons exposés aux chances de la navigation maritime; et à 500,000 le chiffre des hommes qui y sont employés.

D'après ces mêmes statistiques, les sinistres s'élèvent annuellement à cinq pour cent. Ce serait donc plus de 3,000 navires et 3,000,000 de valeurs engloutis chaque année par

la mer. Ce serait plus de 20,000 personnes exposées à la mort ou du moins à d'affreux dangers.

Des hommes compétents affirment qu'en organisant convenablement un système de sauvetage, en introduisant dans l'enseignement des gens de mer les notions dont l'expérience a consacré la valeur, on pourrait réduire à la moitié et même au quart le chiffre de ces pertes douloureuses.

Une telle assertion mérite un sérieux examen. Aussi la Société Dunkerquoise fait-elle appel à tous les hommes spéciaux, sans distinction de nationalité, et leur demande un

MANUEL DE SAUVETAGE

Pour lequel elle décernera, dans la séance de 1855, une médaille d'or grand module.

La Société Dunkerquoise soumit l'année dernière ce projet à la sanction du prince Louis-Napoléon, président de la République, qui approuva complètement cette généreuse initiative, laquelle intéresse évidemment tous les peuples de la terre.

Des démarches faites auprès de MM. les Ministres de la marine et de l'intérieur ne resteront pas infructueuses et permettront de donner à ce concours le retentissement qu'il doit naturellement avoir.

Les mémoires pourront être écrits en l'une de ces quatre langues : Française, Anglaise, Allemande, Espagnole.

Tous les mémoires envoyés au concours deviennent la propriété de la Société, sans préjudice à la propriété de l'auteur.

Ils devront être adressés franco au secrétaire de la Société et lui parvenir avant le 1er Mai de chaque année.

La Société n'admet que des ouvrages inédits et qui n'aient point été présentés à d'autres concours.

Les auteurs doivent éviter de se faire connaître ; mais ils indiqueront leur nom et leur domicile dans un bulletin cacheté portant pour suscription une devise ou monogramme qui sera répété sur le manuscrit.

Le bulletin annexé au mémoire couronné sera seul ouvert, les autres seront brûlés en séance.

### ÉLECTIONS.

Dans la séance de Janvier dernier, ainsi que l'indiquent nos statuts, il a été procédé au renouvellement des membres du bureau pour 1853, et à la formation des comités et sections comme suit :

Bureau : Président, M. Louis Cousin ; vice-président, M. Edmond De Coussemaker ; secrétaire, M. Perot; archiviste, M. Ortille ; trésorier, M. Alard.

Commission d'impression : M. Raymond De Bertrand, président ; M. Ansieaux, secrétaire ; M. Bernaert, M. Derode et M. Quiquet, membres.

Sections. — Sciences : M. Ricour, président; M. Charles, secrétaire; MM. Bobilier, Cousin, De Clebsattel, De Coussemaker, Everhaert, Lebleu, Lefebvre, Meneboo, Paillard, Terquem, Thelu.

Lettres : M. Derode, président; M. De Bertrand, secrétaire; MM. Alard, Ansieaux, Boutoille, Bernaert, Amand

Carlier, Charles, Cousin, Joseph Fontemoing, Edouard Hovelt, Louise, Ortille, Perot, Quiquet.

Arts : M. Develle, président; M. Alphonse Philippe, secrétaire; MM. Pierre Chamonin, Conseil, Cuel, Dagneau, De Coussemaker, Desmit, Flament, Mollet, Thelu.

Nota : Les membres du bureau font, de droit, partie de tous les comités et sections.

NÉCROLOGIE.

La destinée, à laquelle nul ne peut se soustraire, n'a pas voulu que ce triste et dernier feuillet de mon rapport restât en blanc.

Il avait été consacré l'année dernière à déplorer la mort de deux de nos collègues, MM. Waguet et Bomart; aujourd'hui je viens y enregistrer quatre nouvelles pertes que nous avons faites en 1852 : M. Darras, membre résidant; et MM. De Cuyper, d'Anvers, Kesteloot, de Gand, Charles Coquelin, de Paris, membres correspondants.

M. Darras (François-Jean-Constant), dont le père et l'aïeul avaient successivement fait partie du magistrat de Dunkerque, appartenait à l'une de ces anciennes familles Dunkerquoises dont l'amour pour notre ville est en quelque sorte héréditaire.

De bonne heure il entra aussi dans la magistrature; mais tenant avant tout à sa qualité de Dunkerquois, il fit bon marché de toute idée d'ambition qui aurait pu le porter à solliciter des fonctions plus élevées à la cour d'appel, et renonça à tout avancement qui l'aurait éloigné de sa ville natale. Aussi pendant vingt-huit ans le vit-on successivement juge-auditeur, substitut, juge, et juge-d'instruction près le tribunal civil de Dunkerque.

Les sentiments d'honneur et de droiture que prend pour ainsi dire avec la robe notre belle magistrature française, sont trop universellement appréciés pour qu'il soit permis de parler et de faire honneur à M. Darras, des qualités qu'il a déployées dans ces nobles fonctions.

C'est plutôt comme bon Dunkerquois que M. Darras se rappelle à notre souvenir.

Conseiller municipal et exerçant les modestes fonctions de commissaire du bureau de bienfaisance pour les pauvres de son quartier, on le trouvait toujours prêt, soit qu'il s'agît des intérêts de la ville, soit qu'il y eût quelque misère à soulager.

Il a participé à toutes les belles institutions dont depuis trente ans la ville de Dunkerque a été dotée. Aussi parler de nos écoles communales, de notre caisse d'épargne, de notre musée, de notre statue de Jean-Bart, de notre chemin de fer, de toutes ces richesses dont nous jouissons, sans nous douter peut-être des difficultés qu'ont éprouvées nos concitoyens à les obtenir, n'est-ce pas faire le plus bel éloge de M. Darras, dont on a toujours vu figurer le nom dans les diverses Commissions à qui la ville doit toutes ces grandes et utiles institutions.

C'est surtout la création de la caisse d'épargne de Dunkerque qui est le plus beau titre de M. Darras à la reconnaissance du pays. Il en fut un des fondateurs en 1833, et un des quinze premiers directeurs.

Elu président de cette institution en 1841, son nouveau titre ne changea rien à ses fonctions. Ce fut toujours le même zèle, les mêmes soins personnels, la même sollicitude pour diriger et améliorer sans cesse notre caisse d'épargne, qui peut être considérée aujourd'hui comme pouvant servir de modèle.

Doué de goûts artistiques, et porté naturellement à encourager tout ce qui se rattachait au domaine de l'intelligence, il accueillit avec empressement l'idée de fonder à Dunkerque un grand centre de Sciences, Lettres et Arts, et fut un des vingt-huit fondateurs de la Société Dunkerquoise, dont il refusa la vice-présidence dans la crainte de ne pouvoir y consacrer le temps nécessaire.

Malheureusement il ne put jouir des succès de cette création nouvelle, à laquelle il fut enlevé en moins d'une année.

Il mourut le 28 février 1852, âgé de 55 ans, emportant, avec les regrets de ses nouveaux collègues, ceux de tous ses concitoyens.

De Cuyper, Jean-Baptiste, sculpteur-statuaire, est né à Anvers le 13 Mars 1807. Il apprit les premiers éléments de l'art difficile des Michel-Ange et des Canova, à l'atelier du sculpteur Van Der Neer, et les principes du dessin plastique de Mathieu Van Brée, directeur de l'académie d'Anvers.

Pendant le cours de ses études, il obtint de brillants succès. Il remporta en 1829 le premier prix d'après nature; et, en 1832, le premier prix d'anatomie pittoresque.

Après avoir été à Paris se perfectionner au contact des grands maîtres, Jean-Baptiste De Cuyper revint en Belgique où il se plaça dès lors au rang des sculpteurs les plus distingués. En 1839 il exposa au salon de Bruxelles, une statue admirable : « La justice protégeant l'innocence » une de ses meilleures œuvres, sans contredit.

Parmi ses autres productions, toutes dignes de sa réputation, je signalerai : 1° « L'éternité couronnant l'épitaphe du baron de Pret, » dans la cathédrale d'Anvers ; 2° « Melchi-

sedech et Aron, » au béguinage d'Anvers ; 3° « Otriade mourant, » ; 4° « Sainte-Cécile, » statue colossale ; 5° « Mathieu Van Brée, » statue plus grande que nature à laquelle il mettait la dernière main, au moment où la mort est venue l'enlever à son art et à sa patrie.

Il fit un grand nombre de statues pour des monuments funèbres placés dans des églises de Belgique, de Hollande, d'Allemagne, de France, d'Angleterre, et même d'Amérique, et beaucoup de bustes remarquables par la ressemblance et le modelé des chairs : « Joseph De Meulemeester, » le graveur des fresques bibliques de Raphaël ; « Nicaise De Keyser, » l'excellent peintre d'histoire ; « Jacob Jacobs, » le peintre de genre, le fidèle reproducteur du ciel et des sites de l'Orient, etc.

Jean-Baptiste De Cuyper mourut à Anvers dans toute la jeunesse et la force de son talent le 26 avril 1852 ; il était à peine âgé de 45 ans, et déjà il s'était acquis une brillante renommée, non seulement dans son pays, mais encore à l'étranger. Il était membre de plusieurs académies et sociétés artistiques, archéologiques et littéraires.

Grâce à l'aménité de son caractère, par laquelle il rehaussait encore son mérite d'artiste, il avait su se faire aimer autant qu'admirer de toutes les personnes qui le connaissaient.

Kesteloot, Jacques-Louis, mort le 5 Juillet 1852, à Gand, était professeur émérite à la faculté de médecine de cette ville. Médecin consciencieux, il était en même temps savant érudit, et littérateur distingué.

Il naquit à Nieuport en 1778. Dès son enfance il montra une remarquable intelligence. Entré à l'âge de quatorze ans chez les RR. PP. Augustins à Gand, il en sortit lorsque la Révolution Française vint fermer les couvents, et retourna à

Nieuport, où il entra en qualité d'apprenti dans la modeste officine d'un apothicaire.

C'est là que, tout en préparant des médicaments, il fit ses premiers essais dans la littérature, en traduisant, pendant ses loisirs, des pièces de théâtre du répertoire français, pour la « chambre de rhétorique » de Nieuport.

Bientôt, pour se soustraire à la conscription, il partit en 1795 pour la Hollande, et obtint en 1800, à l'Université de Leyde, le grade de docteur en médecine ; puis se rendit au grand foyer de la Science, à Paris, auprès des sommités médicales et scientifiques, pour accroître le domaine de ses connaissances.

A son retour dans les Pays-Bas, il se fixa à Rotterdam, où il adopta avec ardeur la découverte de Jenner : « La vaccine, » et la propagea de tous ses efforts. Plus tard le roi l'appela à la Haye, et l'attacha à son cabinet particulier pour la surveillance des établissements de bienfaisance.

A la demande du roi, il rédigea les statuts organiques de l'Institut des Sciences de Hollande, dont il refusa l'honneur de faire partie.

En 1811, la Société Hollandaise des Sciences et des Beaux-Arts mit au concours « l'éloge de Boerhave, » le docteur Kesteloot concourut et obtint le prix.

Depuis lors il fut successivement nommé : Professeur à l'Université de Gand en 1815 ; membre de l'Académie Royale des Sciences et des Lettres de Bruxelles (aujourd'hui Académie de Belgique) ; membre de la Société-Royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand ; et enfin en 1836, il fut déclaré professeur émérite et pensionné par l'Etat.

Le moment du repos était arrivé ; ses collègues et ses

anciens élèves de l'Université de Gand, voulant rendre un solennel hommage à ses vertus et à ses talents, le convièrent à un banquet fraternel et lui offrirent une magnifique coupe, en souvenir.

Il répondit à cet éclatant témoignage d'estime, en les conviant à son tour en 1851, au banquet destiné à fêter l'anniversaire semi-séculaire de son doctorat. Une médaille commémorative, à son effigie, et gravée par Dhont, de Bruges, fut frappée à cette occasion pour perpétuer le souvenir de cette fête de la science et de l'amitié.

Ce fut le suprême adieu ; il mourut le 6 juillet 1852. Par son testament, il laissa à sa ville natale la collection des mémoires et bulletins de l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, que l'on estime à une valeur d'environ 2,000 francs, et son portrait.

Il est auteur d'un grand nombre d'ouvrages parmi lesquels je citerai : « Toxicographie de quelques poissons et crustacés de la mer du Nord, » in-8°.

« Peinture découverte à Nieuport, in-4° avec figures, » etc.

Il a aussi traduit plusieurs ouvrages de médecine, anglais, français et latin ; publié des notices biographiques, des articles dans les annales médicales, etc., etc.

Coquelin Charles est né à Dunkerque le 27 Novembre 1803. Il fit ses études au collége de Douai, où il obtint les plus brillants succès, grâce à une intelligence prompte et facile et à une mémoire prodigieuse.

Ce don de la mémoire, qu'il possédait à un dégré véritablement extraordinaire, influa plus tard sur toute sa vie et

décida peut-être de son avenir, en lui permettant de retenir et classer avec ordre dans son esprit les nombreux matériaux scientifiques ou littéraires, qu'il puisait dans la lecture des grands écrivains de toute nature, poètes, orateurs, économistes, etc., et qui plus tard, mûris par son jugement, devaient le porter naturellement à embrasser la carrière des lettres.

Aussi ce fut en vain qu'à la sollicitation de sa famille, se destinant d'abord au barreau, il se fit recevoir licencié en droit, et qu'il plaida plusieurs fois avec succès devant le tribunal de commerce de Dunkerque, son érudition et ses idées naturelles le ramenaient invinciblement à la science.

Il avait commencé par fonder à Paris, en 1827, un journal mensuel de jurisprudence commerciale, mais ce début ne fut pas heureux. En moins de deux années le journal succomba, entraînant dans sa chûte la modeste fortune de son gérant.

Charles Coquelin ne se rebuta pas, après avoir puisé dans l'étude et la méditation de nouvelles forces et des connaissances plus vastes encore, il se jeta résolument dans l'arène de la presse économiste. Il commença à se faire connaître en publiant dans le journal « le Temps » plusieurs articles sur le régime des banques en Europe et en Amérique, qui furent remarqués.

Ce fut le point de départ. On le vit alors pendant plus de vingt années parcourir avec courage, abnégation, et une conviction profonde cette carrière difficile et ingrate, en écrivant tour à tour dans les journaux « le Monde, le Droit, la Revue de Paris, le Libre-Echange, la Revue des Deux Mondes, le Journal des Economistes, » et enfin dans « le Dictionnaire de l'économie politique, » dont il était directeur, des articles remarquables par leurs aperçus nouveaux, par

l'élévation et la logique des pensées, par l'élégance et la facilité du style, et qui lui valurent bientôt un rang élevé dans la science, non seulement à Paris, mais encore en Angleterre et en Amérique.

Il venait de publier son ouvrage intitulé : « Du crédit et des banques, » dont il a fait hommage à notre Société, et il s'occupait de réunir les matériaux d'une « Histoire des banques, » et d'achever quelques autres travaux commencés... lorsque la mort vint le frapper le 12 Août 1852, à peine âgé de 49 ans.

En outre de tous les nombreux articles qu'il avait fait paraître dans les journaux, il a publié :

1° Essai sur la filature mécanique du lin et du chanvre, 1 volume in-8° 1840 ;

2° Traité de la filature du lin (avec planches). Paris, 1845 ;

3° Du crédit et des banques, 1 vol. grand in-12, Paris 1848.

Quand nous voyons ainsi des hommes, admirés de la foule par leurs vertus ou leurs talents, succomber souvent jeunes encore, sous la fatigue et le travail, et prendre leur essor vers ce monde inconnu où ils doivent trouver leur récompense, ne sommes-nous pas tentés de nous demander si nous devons pleurer leur destinée, ou dire avec le poète :

« Si la mort est le seuil d'une plus douce vie,  
Le terme de nos maux, l'oubli de nos douleurs,  
Au suprême banquet quand sa faux nous convie,  
Pourquoi donc nos amis verseraient-ils des pleurs?... »

LE SECRÉTAIRE,

PEROT.

## DON LOUIS DE VELASCO.

NOTICE LUE A LA SÉANCE SOLENNELLE DU 27 JUIN 1853.

Suivant Faulconnier, un personnage nommé don Louis de Velasco aurait fait une fin tragique, à Dunkerque, en 1625. L'archiduchesse Isabelle, passant en cette ville, au retour d'un pèlerinage à l'abbaye des Dunes, près de Furnes, serait allée le lendemain de son arrivée, après avoir entendu la messe aux Jésuites, visiter à Bergues l'abbaye de St-Winoc, et, revenue le même soir à Dunkerque, elle y aurait fait trancher la tête à don Louis de Velasco, dans la chambre où il logeait chez le gouverneur, dans la grande rue. « Chacun voulut deviner le motif de cette exécution, ajoute Faulconnier, mais nous ne pûmes savoir au vrai de quel crime Velasco étoit coupable. »

Cette décapitation à huis-clos, ce sinistre et mystérieux évènement, qui semble tenir des actes de justice sommaire dont les annales du moyen-âge offrent seules des exemples, aurait eu lieu en 1625, au temps de l'infante Isabelle. Cependant, soixante ans auparavant, sous le duc d'Alve, exécuteur rigoureux des mesures terribles prescrites par le roi Philippe pour la répression des troubles politiques et religieux qui désolaient les Pays-Bas, ce n'avait pas été sans une procédure authentique, sinon impartiale, que les comtes d'Egmont et de Horn avaient été exécutés publiquement. (1) Comment croire que sous le gouvernement réparateur de l'archiduchesse, qui a laissé tant de souvenirs dont l'histoire de la Flandre s'honore, Louis de Velasco ait été exécuté sans

(1) On avait donné quatre mois au fiscal pour l'acte d'accusation, et cinq mois aux deux comtes pour leur défense.
(Histoire du soulèvement des Pays-Bas, par Schiller.)

jugement; et s'il fut condamné légalement, comment croire que cette princesse, dont le caractère était sincèrement religieux, ait conduit le coupable à sa suite pour le faire décapiter au jour et à l'heure de son bon plaisir?

Le doute historique, judicieusement recommandé par Voltaire, nous est venu, nous l'avouons, sur l'authenticité du fait si étonnamment cité par Faulconnier, et nous avons pensé que ce fait méritait une vérification sérieuse. Nous avons relu nos auteurs, particulièrement les ouvrages relatifs aux guerres dont la Flandre fut le théâtre au commencement du dix-septième siècle, et nous sommes ainsi parvenu à suivre, pendant plus d'un quart de siècle, la trace du Louis de Velasco, de Faulconnier, également nommé comte de Salazar, ou de San-Lazare.

Or, dès 1596, Louis de Velasco, mestre des camps de l'armée espagnole, assistait au siége de Hulst, où il se distinguait à l'attaque d'une digue dont il se rendit maître.

Le 29 Juin 1598, don Louis de Velasco, en qualité d'ambassadeur du roi catholique, était présent, avec le duc d'Arschot, le comte d'Aremberg et François de Mendoza, amirant d'Aragon, au serment de la paix de Vervins, que fit sur la croix et les saints évangiles le roi Henri IV, à Notre Dame de Paris, entre les mains du légat du Pape. Ces seigneurs, accompagnés de quatre cents gentilhommes, « attiroient à eux tous les yeux, qui s'esblouyssoient au bril et à l'esclat de tant d'or et de pierreries dont leurs habits estoient rechargés. »

Le roi de France jura l'observation de la paix, signa l'acte du serment, et embrassa les ambassadeurs. Ils furent ensuite magnifiquement festoyés au Louvre; le roi leur fit donner aussi le plaisir de la chasse, dans ses châteaux de Fontaine-

bleau et de St-Germain, et il ne les congédia que comblés de riches présents.

Le 6 novembre suivant, Velasco, grand maître de l'artillerie espagnole, s'emparaît de la forteresse de Schulembourg. Il était, peu de temps après, blessé au bras d'un coup de feu, en forçant le château de Dornstein en Westphalie.

L'année suivante, le 22 Juin 1599, nous trouvons don Louis de Velasco faisant partie de l'état-major qui accompagnait le cardinal André d'Autriche, dans une visite aux travaux du fort Saint-André, que l'on construisait sur l'île de Bommel, vulgairement appelée la Lunette de Hollande; un des bastions de ce fort fut même baptisé du nom de Velasco.

En Juillet 1600, l'archiduc Albert ayant ordonné au comte de Salazar de se porter promptement au secours de Nieuport, assiégé par le prince Maurice, depuis qu'avait eu lieu, dans ses environs, la défaite de l'armée catholique (1), don Louis de Velasco mit tant d'habileté et de diligence dans son mouvement qu'il parvint à jeter du renfort dans la place et à la mettre à l'abri des entreprises de l'ennemi.

Nous retrouvons Velasco, en 1602, sous les ordres de l'amirant d'Aragon, rendu enfin à la liberté. Prisonnier de Nieuport (2 Juillet 1600), il n'avait pas moins fallu, pour obtenir l'échange de ce général, que tous les prisonniers des Provinces-Unies qui étaient en Espagne, aux Indes, aux Pays-Bas, à l'Ecluse, à Dunkerque et ailleurs.

En 1604, pendant le fameux siége d'Ostende qui dura plus de trois ans, le prince d'Orange fait une diversion, et s'avance

(1) Un officier, nommé Sébastien de Velasco, fut tué à la bataille de Nieuport.

tout-à-coup pour investir l'Ecluse. L'archiduc suppose que le canal de Dam à l'Ecluse pourra mettre obstacle au mouvement du prince et ordonne à Velasco de se porter rapidement sur Dam, avec un corps de 3,000 hommes. Celui-ci jette un pont sur le canal et le fortifie d'une redoute; c'était vers la fin de Juillet. Il va ensuite se loger intrépidement entre Moerkerke et Lapscuere, dans un passage étroit, de difficile accès pour la cavalerie, et sans lequel néanmoins on ne pouvait passer la rivière « salée » — c'était ainsi qu'on nommait le canal de Dam à l'Ecluse ; celui qui venait de Bruges s'appelait la « douce. » — Maurice ne tenant compte de l'obstacle, fit attaquer Velasco par les cornettes de Bax et de Brocum ; mais l'avantage du terrain donna une telle prise aux Espagnols sur cette cavalerie, que plus d'un tiers en fut démonté à la première charge. Velasco, encouragé par ce succès, s'opiniâtre dans sa position et se voit attaqué à l'improviste par le comte Ernest Casimir, à la tête d'un corps nombreux de Français, d'Anglais et d'Allemands. « Par une témérité inouïe, Velasco leur court au devant, avec quelques 150 soldats ; il ne fit autre que montrer, à la tâche du sang de ses compagnons, l'endroit par lequel on pouvoit entrer en leurs tranchées. Ils y furent reconquis vivement et contraints de quitter la place. » En moins d'une heure quatre cents hommes des gens de Velasco furent tués, — Grotius dit cinq cents noyés — plus de trois cents lui furent pris ; le reste s'enfuit à Dam, où Velasco suivit son monde. (1) Pendant le conflit, le prince Maurice, forçant le passage, s'en était allé, à la barbe de l'archiduc, se poster devant l'Ecluse qui capitula le 19 août.

Nous avons insisté sur les détails de cette affaire de l'Ecluse, empruntés aux historiens des deux partis, parce

(1) Don Pedro de Velasco, officier espagnol, qui avait été fait prisonnier à l'affaire de Nieuport, avec l'amirant d'Aragon, fut tué dans celle de Moerkerque.

qu'elle fut imputée à trahison au comte de Salazar, comme nous le verrons plus loin. Elle ne fut point alors interprêtée ainsi par l'archiduc ; puisque cette même année, Louis de Velasco succéda à l'amirant d'Aragon, comme général de la cavalerie de Flandre (de ruytery).

Dans nos idées actuelles, il nous étonnerait que l'on passât du commandement de l'artillerie à celui de la cavalerie ; nous verrons que c'était alors l'échelon naturel des hauts emplois militaires, par l'exemple de celui qui, à son tour, remplaça Velasco, sortant également de commander l'artillerie.

En 1606, Don Louis tenait son quartier général sur la rive droite du Rhin, entre Rhinsberg et Wesel. A Rhinsberg on se battit un jour corps à corps, et tous les chefs furent obligés de donner de leur personne. Spinola, Velasco et le comte de Buquoy furent cités spécialement dans les relations de cette journée. La place de Rhinsberg ayant été évacuée le 1er Octobre, Velasco se porta au secours de Groll avec son lieutenant Melzi. Le siége de Rhinsberg et le secours de Groll furent comparés aux plus brillants faits d'armes de l'époque.

Une trêve de douze ans ayant été conclue en 1609 entre les Espagnols et les Hollandais, nous perdons pendant un assez long période la trace du comte de Salazar. Nous le voyons pourtant, en 1614, s'emparer de Doësbourg, avec quinze cents hommes et quatre pièces de canon. Bientôt après, en décembre, il entre à Wesel avec deux mille hommes et trois cents chevaux ; il en est nommé gouverneur.

Le 14 Août 1620, nous le trouvons posté avec douze mille fantassins et trois mille chevaux dans le pays de Clèves ; placé là pour paralyser les mouvements du prince d'Orange qui s'était campé dans les environs de Wesel.

Le 12 Mars 1622, don Louis de Velasco, comte de

Salazar, qualifié aussi marquis de Belvédère, chevalier de la toison d'or, assiste aux splendides obsèques, faites, dans l'église Sainte-Gudule de Bruxelles, à l'archiduc Albert, décédé depuis le 13 Juillet 1621. La profonde et religieuse douleur de la princesse avait retardé ainsi le moment d'une cruelle séparation.

Le 18 Juillet suivant, à la tête de six mille hommes de pied et de deux mille chevaux, Velasco s'empare de la petite forteresse de Steinbergen, à trois milles de Berg-op-Zoom ; et cinq jours après, le 23, il concourt à l'investissement de cette place. Mais la position n'y est pas tenable, les convois sur Anvers ne se peuvent assurer qu'escortés d'au moins deux mille hommes ; aussi, un conseil de guerre est-il assemblé, dans les premiers jours d'Octobre, où siégent Spinola, Velasco, Borgia et Gonzalès de Cordoue, et l'on y décide la levée du siége de Berg-op-Zoom, qui avait coûté, jusque là, de huit à neuf mille hommes, — onze mille même disent les hollandais.

Le volumineux ouvrage d'Aitzema nous cite encore, en 1624, « den graaf van Salazar » comme général commandant en chef la cavalerie espagnole.

Nous arrivons en 1625, où don Louis de Velasco fait partie du corps assiégeant la place ne Breda. Ce fut, lisons-nous, par un de ses trompettes que Spinola fit sommer le gouverneur de se rendre, le 13 Mars, qui était cette année le jour de Pâques.

Les capitulations militaires et civiles de Breda, signées le 2 Juin, après un siége de dix mois, la garnison sortit le 5 avec les honneurs de la guerre. Elle défila devant les troupes de Spinola, rangées en batailles sur les glacis. Le marquis était accompagné du comte de Berg, du prince de Nenbourg, de don Gonzalès de Cordoue, du comte de Salazar, marquis de « Velasque, » et d'un brillant état-major.

L'archiduchesse Isabelle voulut visiter cette place, dont la possession avait demandé tant d'hommes et d'argent — douze millions, dit-on. — Elle fit son entrée à Breda le 12 Juin, et y installa comme gouverneur le baron de Balançon, surnommé « Jambe de Bois » (Houtebeen) depuis le siége d'Ostende, où il avait été amputé. Elle fit rebénir les églises, que les hérétiques avaient profanées, par les évêques d'Anvers et de Bois-le-Duc; fonda une messe annuelle le jour du Saint-Sacrement, en commémoration de cette heureuse conquête, et donna 4,000 florins aux Capucins, ainsi que 5,000 florins aux Jésuites, pour le rétablissement de leurs maisons.

Quoique la ville n'offrît qu'un spectacle de ruines et de désolation, l'archiduchesse ne quitta Breda que le 16 Juillet; et, de retour à Bruxelles, nous voyons qu'elle ordonna, le 29, de renouveler à Breda la publication d'un placard de Philippe II contre les rebelles.

Ce serait après cette date du 29 Juillet que la princesse serait venue en pèlerinage dans la Basse-Flandre, accompagnée de don Louis de Velasco.

Or, ainsi qu'on en a pu juger par les faits que nous venons à dessein d'exposer longuement, le comte de Salazar était un des lieutenants-généraux renommés de l'armée espagnole; il commandait en chef la cavalerie depuis tantôt vingt ans, sous les ordres d'Ambroise Spinola. Ce grand homme de guerre le consultait même, assure-t-on, avec la plus entière confiance (intectus). Tout semble attester de plus qu'il était en pleine faveur près de l'archiduchesse. Il servait Leurs Altesses aux Pays-Bas, dit le « Blason des Chevaliers de la Toison d'Or, » en qualité de conseiller au Conseil-suprême d'état et de guerre. Il n'y a donc rien qui justifie la mort tragique qu'on lui aurait fait subir à un moment si rapproché de la reddition de Breda, à laquelle il avait glorieusement coopéré. La circonstance même du court intervalle écoulé entre

l'un et l'autre évènement rend tout-à-fait improbable qu'une procédure authentique eût pu être instruite de la prise de Breda à la mort de Velasco. Quant à la cruauté qu'y aurait manifestée la princesse, son caractère connu et la sincérité de ses sentiments religieux la garantissent d'une telle imputation. « L'infante Isabelle, dit le président Nenry, mourut à Bruxelles (le 1er Décembre 1633) après avoir gouverné, dans des temps fort difficiles, avec beaucoup d'équité, de douceur et de modération. Elle fut pleurée sincèrement, et sa mémoire sera révérée à jamais dans les Pays-Bas. » Ainsi, la mort que l'on suppose avoir été infligée par son ordre à don Louis de Velasco, est dénuée de motif ; aucune probabilité ne l'appuie.

Un instant nous crûmes avoir rencontré une preuve irréfragable à l'encontre de l'assertion de Faulconnier, en lisant dans le « Mercure François » de 1632 : le comte de Salazar, lieutenant-général de la cavalerie espagnole, fut tué dans une escarmouche le 30 Juin 1632, en se portant au secours de Maestricht, assiégé par le prince d'Orange.

D'autres renseignements, extraits de divers historiens, semblaient même appuyer notre découverte, et nous attester que Velasco vivait encore après la date de 1625. Nous ne tardâmes point à nous convaincre qu'il n'était plus question ici de don Louis de Velasco, mais seulement d'un comte de Salazar; peut-être était-ce un fils, portant comme lui et après lui ce nom.

En effet, le « Mercure François » indique un comte Jean de Salazar, comme ayant fait escorte, avec sa compagnie de cavalerie, à l'infante Isabelle, partie de Bruxelles le 26 Mai 1627, pour un voyage de dévotion à Notre-Dame de Montaigu, et allant de là visiter les travaux du canal de Ste-Marie, destiné à joindre le Rhin à la Meuse.

Le « Mercure » dit encore, en 1631 : le capitaine de la

compagnie des gendarmes de l'archiduchesse, nommé don Philippe-Albert de Velasco, fut envoyé de sa part le 8 Août pour recevoir à Avesnes la reine Marie de Médicis. La veuve de Henri IV, fuyant la persécution du cardinal de Richelieu, venait demander asile à l'infante Isabelle, et le capitaine Velasco, chargé de l'escorter jusqu'à Mons, assista à l'entrevue des deux princesses, à une demi-lieue de cette ville.

Nous devons donc le reconnaître, on perd la trace véritable de don Louis de Velasco, à partir du voyage de Dunkerque, en Août 1625. Mais d'un autre côté, on acquiert la preuve que, s'il est mort en effet alors, des membres de sa famille ont hérité de sa faveur près de l'archiduchesse; circonstance peu concordante avec une mort violente à laquelle la princesse l'aurait livré. Le comte Jean de Salazar aurait même fait un rapide chemin, grâce à l'appui de l'infante, puisque de capitaine d'une compagnie de cavalerie que nous le voyons en Mai 1627, il est mis à la tête d'un régiment en Octobre suivant, pour passer chef d'un corps d'armée en 1629, (1) et être tué en 1632 lieutenant-général de la cavalerie espagnole, poste jadis occupé par don Louis de Velasco.

Nous pouvons ainsi déjà prévoir que si don Louis de Velasco est mort en 1625 à Dunkerque, ce ne peut être par une condamnation capitale, et nous adoptons volontiers l'expression de M. Derode, qui, à propos du fait cité par Faulconnier, dit résolument, dans son « Histoire de Dunkerque, » page 199 : « C'est une erreur, ou l'écho d'une calomnie. » Nous sommes d'autant plus convaincu que Faulconnier s'est fait l'écho d'une anecdote répandue dans le pays, qu'il dit en parlant de la décapitation de don Louis de Velasco à Dunkerque : « Nous ne pûmes savoir la vérité sur cette exécution. » Or, il est évident que lui, Faulconnier, né en 1650, n'a pu écrire en son nom personnel : « nous ne pûmes savoir » la

(1) Panckouke. Abrégé, etc., page 415.

cause d'un fait qui s'était passé vingt-cinq ans avant sa naissance. Il le tenait sans doute de son père, dont il aura recueilli la plupart des matériaux qui ont servi à sa « Description historique de Dunkerque » Mais celui-ci ne pouvait lui-même connaître l'exécution de Velasco que par tradition, car il n'était pas d'âge à en avoir été témoin.

Resterait à découvrir la source où a été puisée cette anecdote ; nous avouons ne l'avoir pas trouvée. Mais il nous paraît impossible que Faulconnier, magistrat en même temps qu'historien, ait pris sur lui l'invention et la responsabilité d'un fait judiciaire aussi sérieux.

Nous avons ici le témoignage d'un écrivain qui a connu Faulconnier le père, lequel pouvait lui avoir certifié, en 1664, lorsqu'il fut le visiter à Dunkerque, qu'une tradition se perpétuait en cette ville sur le fait en question. Voici comment De Rocoles, qui se qualifie historiographe, rapporte ce que lui raconta son hôte de Dunkerque, un sieur Guheuse, (1) qui était apothicaire, près de la grande église. « Ce fut au même temps que l'archiduchesse Isabelle nomma amiral de Flandre mon beau-père Jean-Pierre Vandewiel (Vandewalle) que Don Louis de Velasco gouverneur de l'Ecluse pour le roy d'Espagne (qu'il trahit, en livrant cette place aux Hollandais) fut étranglé à Dunkerque, par le commandement de cette même archiduchesse, laquelle étoit pour lors en cette ville. La nouvelle de sa condamnation à mort lui fut donnée par un billet qu'on fit glisser sous son assiette, comme il étoit à table, ce qui le surprit à un point que l'on ne peut imaginer. »

(1) Probablement Weus ; on sait que la prononciation et les traductions ont fait substituer fréquemment le G au V ou W et réciproquement dans les anciens écrits : William, Guillaume ; Walter, Gautier ; Wascons, Gascons ; Livourne, Leghorn ; Kiobenhave, Copenhague ; Wales, pays de Galles ; Watten, Gat ; warrion, guerrier ; vaillant, gallant ; vassal, gessel ; wages, gages ; warden, gardien ; wespel, guêpe ; wafer, gauffre ; waechte, garde, guet ; wante, gant ; etc.

Nous voyons dans ce récit de notables différences avec celui de Faulconnier, et avec les renseignements que les historiens flamands et hollandais nous ont laissé sur don Louis de Velasco.

Celui-ci aurait été gouverneur de l'Ecluse, et c'est pour avoir livré cette place aux Hollandais que la peine de mort lui aurait été infligée. Or, nous n'avons lu nulle part que Velasco ait été gouverneur de l'Ecluse, et sauf en 1614, où nous le trouvons momentanément gouverneur de Wesel, nous l'avons vu, dans toute sa carrière, employé activement à l'armée d'Espagne : d'ailleurs, le fort de l'Ecluse n'avait pas cessé d'être occupé par les Hollandais, depuis 1604, que le prince Maurice s'en était emparé, à la barbe de l'archiduc, suivant l'expression du « Mercure » pendant le siége d'Ostende. Cette occupation de l'ennemi, en plein territoire de Flandre, causait même tant de dommages aux Espagnols qu'à l'expiration de la trève, en 1621, l'archiduchesse résolut de tenter la reprise de l'Ecluse ; mais les fortifications considérables dont les Hollandais avaient entouré la place la rendaient imprenable ; outre cela, la moitié de l'armée Espagnole y périt de froid pendant l'hiver ; il fallut abandonner cette idée, et les Hollandais restèrent maîtres incontestés de l'Ecluse.

Le récit de De Rocoles ne peut donc faire allusion qu'à la prise de l'Ecluse, en 1604, où Velasco ne fut pas heureux aux marais de Moerkerque. Cette conjecture se vérifie même par le texte des remontrances, adressées à l'infante, vers la fin de l'année 1629, signées de l'archevêque de Malines et du duc d'Arschot, au nom du clergé et de la noblesse de Flandre. Les deux ordres, élevant la voix au nom de la nation épuisée d'un état de guerre incessant et désastreux, accusent de tous leurs maux le gouvernement des Espagnols envoyés aux Pays-Bas depuis le duc d'Alve. Leurs griefs, exposés dans un certain ordre chronologique, citent

surtout la bataille de Nieuport, perdue en 1600, à cause des mauvais conseils des généraux espagnols, puis la ville de l'Ecluse et l'île de Cadzant mises entre les mains des Hollandais en 1604, par la mauvaise conduite, est-il dit, et l'opiniâtreté de don Louis de Velasco, capitaine-général de la cavalerie.

L'évènement de la perte de l'Ecluse dont les flamands se plaignent en 1629, s'étant passé en 1604, on conviendra que ce n'est pas pour l'insuccès de Velasco à cette affaire qu'il a pu être puni de mort en 1625, n'ayant pas cessé d'occuper dans l'intervalle un des plus hauts emplois de l'armée.

Notons que dans cette funeste époque des troubles aux Pays-Bas, ce ne furent jamais les Espagnols qui trahirent les Flamands pour les Hollandais, mais certains flamands qui abandonnaient la cause de la Flandre-Espagnole, comme on le vit plus tard encore des comtes de Berg et de Warfusée qui se réfugièrent en Hollande.

Suivant la version de De Rocoles, Velasco aurait été étranglé et non pas décapité. La strangulation ne fut jamais, que nous sachions, en usage pour la punition des faits de trahison, politique ou militaire, surtout à l'égard de personnages de haut rang. L'exécution des comtes d'Egmont et de Horn est là également pour nous donner la preuve que la décapitation seule était infligée aux condamnés de noble extraction.

Nous ne nous arrêtons pas à la circonstance que la condamnation à mort de don Velasco ne lui fut connue que par un billet qu'il trouva sous sa serviette. Cette manière de signifier un arrêt de mort à un condamné est, en effet, de nature à le surprendre étrangement, comme dit avec naïveté De Rocoles; mais la mention d'une pareille forme de procé-

dure sera, à juste raison, reléguée par tout lecteur judicieux dans le domaine des commérages historiques.

Au surplus, des deux écrivains accusateurs, De Rocoles et Faulconnier, ce dernier parle à près d'un siècle de l'évènement, déclarant n'avoir pu découvrir la cause du fait étrange qu'il rapporte. De Rocoles est d'une époque plus contemporaine ; ce n'est qu'à quarante ans de la mort de Louis de Velasco qu'il en a entendu parler à Dunkerque ; mais dans des termes tout à fait différents du récit de Faulconnier, et lui assignant une cause, la trahison de l'Ecluse, que nous avons démontrée n'avoir aucun fondement. Il nous semble, après cela, que si nous trouvions quelque part un contemporain réel de la mort de Velasco, qui parlât de cette mort sans lui attribuer aucun caractère extraordinaire, il nous semble, disons-nous, que le comte de Salazar et l'archiduchesse Isabelle auraient gain de cause contre les graves imputations dont Faulconnier s'est fait l'écho. Eh bien ! c'est précisément ce qu'il nous a été donné de trouver, une relation du temps même, celle d'un journal politique de l'époque. Nos recherches nous ont, en outre, amenés à constater que le principal objet du voyage de l'infante à Dunkerque fut l'inspection des ouvrages considérables qu'elle avait ordonnés pour la défense du nouveau port de Mardyck.

Mais laissons d'abord parler les « Annales de l'Abbaye de Bergues, » qui rapportent au 18 Août (die lunæ post festum assumptionis beatissimæ deiparæ Virginis) la visite que fit l'archiduchesse aux reliques de St-Winoc.

Elle était arrivée de la veille (17 Août) à Dunkerque, conformément à la version de Faulconnier, et suivant la coutume, elle avait été reçue hors des portes et haranguée par le corps du magistrat, en robes de cérémonie, puis conduite à la Maison de ville (de Stad-Huys), où elle avait été priée de loger pour le temps de séjour qu'il lui plairait de faire à Dunkerque.

Le lendemain, dans son excursion à Bergues, l'infante fut accompagnée, lit-on dans le manuscrit de Walloncapelle, par le cardinal-archevêque de Cæsarée, par Ambroise Spinola, général en chef de l'armée espagnole, le duc de San Severino, marquis de Venafre, le comte de Sainte-Aldegonde, don Louis de Velasco, marquis de Belvédère et comte de Salazar, le comte de Buquoy, le comte de Rœulx, le comte de Mansfeld, Carlos de Colonna, et nombre de gentilshommes de la plus haute noblesse de Flandre et d'Espagne; dona Francescà de Vega était une de ses dames d'honneur.

Elle dîna seule en particulier chez l'abbé Charles II d'Argenteau, qui avait été intronisé le 1er Mai précédent par l'évêque d'Ypres, Antoine de Hennin. Le Marquis Spinola fit les honneurs de la table des seigneurs espagnols. Il y eut six autres grandes tables servies en plein air dans les jardins. Le soir, la princesse s'en revint à Dunkerque, où elle avait établi sa résidence (ubi pro tempore curiam suam habebat), ajoute sans autre réflexion le manuscrit.

On voit tout de suite ici combien il y a peu de vraisemblance que l'archiduchesse ait fait décapiter le marquis de Velasco à son retour de Bergues, lorsque à peine quelques heures auparavant, il venait de figurer à côté d'elle, au milieu de toute sa cour, dans des cérémonies religieuses et dans des réceptions d'apparat, où peut-être il lui avait donné la main.

Le « Mercure » à ce sujet nous devient précieux.

Dans la relation qu'il fait du séjour de l'Infante à Dunkerque, « Comme on travailloit, dit-il, aux forts de Mardyck, en la présence de l'archiduchesse, don Louis de Velasco, comte de Salazar, décéda à Dunkerque, laissant vacante sa charge de général de la cavalerie légère. » Plus loin, en 1626, le publiciste ajoute: « La charge de général de la ca-

valerie de l'armée du roi d'Espagne ès Pays-Bas, vacante par suite de la mort de don Louis de Velasco, et qui avait été donnée d'abord à don Diego de Mexia, jadis général de l'artillerie, passa au comte Henri de Berg, qui réunit les deux commandements. »

Ces extraits, d'un caractère tout-à-fait officiel, indiquent positivement la mort de don Louis de Velasco à 1625, et comme arrivée à Dunkerque; mais nous n'y voyons mêlée aucune circonstance de nature à faire douter d'une mort naturelle. Aucun fait de trahison, de condamnation, ni de mort violente n'y est cité; et, pour corroborer la confiance que doit nous inspirer le nouvelliste français, nous ferons observer qu'à cette époque la France était l'alliée politique de la Hollande, et que c'était contre les secours donnés par la France aux Hollandais que l'archiduchesse prémunissait ses frontières. Le journal français n'avait par conséquent aucune raison de se taire sur les actes de justice ou de persécution du gouvernement de l'archiduchesse.

Le silence gardé également, à cet égard, par un chroniqueur du pays, qui s'occupe assez longuement de don Louis de Velasco, par Jean Le Carpentier, historien de Cambrai et du Cambrésis, nous semble confirmer de tout point l'opinion que nous émettons sur la mort paisible de Velasco à Dunkerque. Voici ce que nous lisons dans son livre, imprimé en 1664 : « Le comte de Salazar qui commande aujourd'hui à Cambrai, est issu d'une des plus illustres maisons d'Espagne, du surnom de Velasco. Le premier qui s'établit dans nos provinces fut don Louis de Velasco, comte de Salazar, chevalier de la Toison d'Or, grand-maître de l'artillerie de Flandre, issu des connétables de Castille. Il fut marié à Anne de Hennin, sœur de Maximilien, comte de Boussu, aussi chevalier de l'Ordre, dont il eut Anne de Velasco, mariée à Rasse de Gavre, etc. »

Le Carpentier s'étend complaisamment sur don Louis de

Velasco et sur sa filiation; il n'eût pas manqué, ce nous semble, de mentionner la mort funeste de ce seigneur à Dunkerque, si elle avait eu quelque apparence de vérité.

De son côté, le « Blason des Chevaliers de la Toison d'or » énumère, au chapitre de don Louis de Velasco, les hautes fonctions que ce chevalier de l'ordre a remplies, ainsi que les emplois occupés par son fils; on n'y trouve pas davantage de trace de décapitation, pour fait de trahison, de la part de Velasco.

Au résumé, la solution que nous cherchons se trouve dans le penchant instinctif qu'ont tous les hommes pour le merveilleux. D'autres l'ont dit avant nous, la mort précipitée des grands ne paraît jamais naturelle au vulgaire, (1) qui ne peut se contenter de leur voir faire quelque chose comme tout le monde, ne fut-ce que mourir, la chose la plus commune et à laquelle personne n'échappe. Ne se peut-il pas que Velasco, qui n'était plus jeune, (2) soit mort subitement; qu'il ait été peut-être atteint de la peste, espèce de choléra qui sévissait alors à Dunkerque? Mais non, un fait aussi simple ne devait pas suffire à la crédulité publique. Dans l'état de tumulte et de révolution où le pays de Flandre avait été plongé si longtemps, avec le caractère mystérieux habituel aux actes du gouvernement espagnol, la rumeur publique aura transformé un évènement tout naturel en une catastrophe formidable dont les caprices de l'imagination se seront bénévolement dissimulé l'invraisemblance. Il en est, croyons-nous, de la mort de Velasco à Dunkerque, comme de l'histoire du masque de fer, rapportée même par Voltaire, et dont personne encore aujourd'hui ne peut affirmer l'authenticité.

Nous ferons une dernière remarque : c'est que la fin tra-

(1) Voltaire. Essai sur les guerres civiles.

(2) Ambassadeur du roi Philippe II en 1598, ce qui le suppose au moins âgé alors de 30 ans, Velasco devait avoir près de 60 ans à sa mort en 1625.

gique de Velasco ne se trouve mentionnée nulle part ailleurs que dans la « Description de Dunkerque » par Faulconnier, et dans De Rocoles qui en avait entendu parler à Dunkerque; elle n'a donc que le caractère d'une croyance populaire locale.

Quoi qu'il en soit, nous pensons que le plus ample informé, attendu par M. Derode, dans sa récente « Histoire de Dunkerque, » sur le fait rapporté par Faulconnier, ce plus ample informé nous paraît aujourd'hui complet. Le tout se réduit à savoir : si don Louis de Velasco est mort à Dunkerque en 1625, et s'il y a été décapité, à huis-clos, par ordre de l'archiduchesse.

Or, tous les témoignages historiques entendus dans la cause, et prononçant en jury désintéressé, nous répondons la main sur la conscience, devant Dieu et devant les hommes, sur la première question : oui, don Louis de Velasco est certainement mort à Dunkerque en 1625; sur la seconde : non, don Louis de Velasco n'a pas été traîtreusement mis à mort par ordre de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie.

Ainsi, la mémoire de cette princesse, aussi bien que l'honneur du comte de Salazar ne doivent point être entâchés de l'horreur qu'inspirerait, si elle était avérée, la fin tragique infligée à don Louis de Velasco, par le trop crédule historien de Dunkerque.

CARLIER AÎNÉ,

Membre correspondant de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts.

---

OUVRAGES CONSULTÉS :

Chronologie Novenaire de 1589 à 1598, par Cayet. Paris 1608. 3 vol. in-8°.

Chronologie Septenaire de 1598 à 1604, par le même. Paris 1609. 1 vol. in-8°.

Histoire de France et des choses mémorables advenues aux provinces étrangères, durant sept années de paix du règne de Henri IV, par P. Mathieu. Paris 1611-1614. 2 vol. in-8°.

Mercure François, par Jean et Etienne Richer. Années 1605 à 1632. 25 vol. in-8°.

Obsidio Bredana. Herman Hugo. Antwerp. 1626. 1 vol. in-f°.

Tableau de l'histoire des princes d'Orange, par De la Pise. Lahaye, 1638. 1 vol. in-f°.

Hugonis Grotii annales et historiæ de rebus belgicis. Amsterdam 1657-1662. 1 vol. in-f°.

Histoire généalogique des Pays-Pas, par Jean Le Carpentier. 1664. 2 vol. in-4°.

Les Entretiens du Luxembourg, sur un voyage fait depuis peu en Flandre par M. D. R. H. (De Rocoles, historiographe). Paris 1666. 1 vol. in-12.

Le Blason des armoiries de tous les Chevaliers de la Toison d'Or, par Maurice, héraut et roy d'armes de S. M. C. La Haye 1667. 1 vol. in-f°.

Saken van staet en oorlogh beschreven door van Aitzema. La Haye 1669. 7 vol. in-f°.

Description historique de Dunkerque, par Faulconnier. Bruges 1730. 2 vol. in-f°.

Histoire métallique des dix-sept provinces des Pays-Bas. Traduit de Van Loon. La Haye 1732-1737. 5 vol. in-f°.

Het Leven van Frederik Henrik. La Haye 1737. 2 vol, in-8°.

Histoire des Provinces-Unies par D. et S. (Desjardins et Sonnius). Paris 1757-1771. 8 vol. in-4°.

Abrégé chronologique de l'histoire de Flandre par Panckoucke. Dunkerque 1762. 1 vol. in-8°.

Histoire des guerres de Flandre, par le Cardinal Bentivoglio, trad. par Loiseau. Paris 1769. 4 vol. in-12.

Mémoires historiques sur les Pays-Bas autrichiens, par le Président Neny. Bruxelles 1785. 2 vol. in-8°.

Biographie universelle, articles Isabelle et Spinola. Paris. In-8°.

Histoire du soulèvement des Pays-Pas sous Philippe II, traduit de F. Schiller par le marquis de Chateaugiron. Paris 1827. 2 vol. in-8°.

Histoire de Dunkerque, par M. Victor Derode. Lille 1852. 1 vol. gr. in-8°.

Annales abbatiæ Sancti-Winoci. Manuscrit de Walloncapelle. In-f° de 305 p. (Bibliothèque de Dunkerque).



# FRAGMENTS D'UN MÉMOIRE DE M. CHARLES,

## SUR L'ÉTAT DE LA CIVILISATION AU XIX$^{e}$ SIÈCLE,

### LU A LA SÉANCE SOLENNELLE DU 27 JUIN 1853.

Messieurs,

L'homme ne peut voir les choses de près sans être ébloui, et comme il n'a rien de plus près que lui-même, il s'aveugle quand il vient à se contempler. Aussi la perspective est-elle une des conditions de l'histoire, et dans l'ordre moral, bien plus encore que dans l'ordre physique, la vision distincte ne s'opère qu'à distance. Nous apprécions mieux les autres que nous-mêmes, les étrangers mieux que nos concitoyens, et les hommes du passé mieux que nos contemporains. Voilà pourquoi si nul n'est prophète dans son pays, nul ne l'est non plus dans son temps, pourquoi, parmi les grands hommes, beaucoup n'ont eu qu'une grandeur posthume et ont été outragés, ou au moins ignorés par leur siècle. Beaucoup aussi se sont méconnus eux-mêmes, et le doute et la défiance de soi-même accompagne volontiers le génie. Les exemples en sont trop connus pour être rappelés : Lafontaine à ses yeux et pour ses contemporains n'était qu'un pâle reflet de Phèdre; Malherbe s'estimait au niveau d'un « bon joueur de quilles, » Corneille s'incline devant M. Hardy, et Racine n'était pas bien sûr de valoir mieux que Pradon qu'on lui préférait. Que d'arrêts contemporains ont ainsi été cassés au tribunal de la postérité! Que de condamnés absous et que de glorifiés flétris! Les siècles sont comme les individus : ils ne savent pas se juger eux-mêmes; seulement ils ne pèchent jamais par indulgence ou par présomption. Nul n'est content de lui-même; tous se trouvent inférieurs à leurs aînés, et l'âge d'or même, qu'on place si improprement dans la nuit du passé au lieu de le faire briller à l'horison de l'avenir, l'âge d'or, s'il avait laissé des mémoires, nous aurait transmis ses plain-

tes, et aurait trouvé monotones ses ruisseaux de lait, et fades ses rayons de miel.

Il y a à accuser son temps je ne sais quel malin et amer plaisir que Larochefoucauld attribuerait à l'envie de se relever soi-même par comparaison, et les siècles qui ont laissé dans l'histoire la trace la plus lumineuse, perdraient bien vite tous leurs prestiges si nous prêtions l'oreille aux méchancetés du temps, aux médisances des St-Evremont et des Talleinant des Réaux. Cette manie a fait de nos jours des progrès alarmants, et il n'est d'écrivain si médiocre qui ne croie se rehausser en insultant ses contemporains, œuvre si chétive qui ne renferme une tirade de rigueur contre ce pauvre XIX[e] siècle. Aussi si les âges à venir nous jugent d'après nous-mêmes et nous prennent au mot, ils auront une singulière idée des choses et des hommes de ce temps. Ou plutôt aucune époque ne sera plus élevée, car aucune ne s'est faite plus humble, aucune n'a poussé jusqu'à cette hyperbole l'horreur de soi-même, ne s'est plus à plaisir défiguré, n'a fait si longue confession de gros péchés, la plupart imaginaires, et ne s'est donné la discipline d'une main plus contrite. Tant de componction est édifiant; mais ne serait-il pas bon de mettre quelque trève à ces vulgaires anathêmes, ne serait-il pas bon, rien que pour la nouveauté du fait, d'être un peu de notre temps, tout comme nous sommes de notre pays, de placer notre amour-propre à le glorifier plutôt qu'à inventer de ridicules calomnies, des médisances déclamatoires, sans songer combien sont vieilles pareilles façons, puisqu'elles remontent à Jérémie, et qu'il y a près de deux mille ans que Ciceron en donnait la formule la plus courte, partant la meilleure : « O temps ! ô mœurs ! » Ce serait une noble cause et un sujet tout neuf à prendre en main. Et à une époque où tant d'érudits curieux fouillent l'histoire pour en réformer les jugements, pour défendre et réhabiliter les gloires douteuses ou méconnues, l'un de ces redresseurs de torts trouverait un digne emploi de son ardeur à justifier, sans aller plus loin,

le siècle où il vit, à relever de la poussière cet étendard, et à y inscrire hardiment la devise qui lui appartient : civilisation et progrès. Cette apologie désintéressée nous relèverait à nos propres yeux, nous donnerait foi et courage, et augmenterait notre reconnaissance envers Dieu, pour nous avoir fait vivre à l'une des époques les plus tourmentées, mais les plus grandes de l'histoire ! Nous verrions alors s'évanouir bien des préjugés, disparaître bien des accusations; nous tiendrions pour certain que, sous aucun rapport, notre siècle ne le cède à ses aînés ; que toutes les gloires de l'âme humaine, religion, politique, poésie, vertu, trésor héréditaire, notre patrimoine le plus précieux, n'ont pas disparu de nos jours ; et que notre génération, loin de prodiguer et de tarir cette fortune, n'a fait qu'y ajouter encore. Noble tâche ! mais qui demanderait une plume éloquente et une œuvre long-temps mûrie ; c'est dire qu'elle dépasse nos forces et nos intentions, et qu'au lieu d'un tableau on ne trouvera ici que les traits indécis et à peine indiqués d'une esquisse, quelques idées générales pouvant servir d'introduction à une étude complète sur l'état de la civilisation actuelle, et particulièrement sur celui des lettres et des arts, qui en sont une partie si importante.

## I.

Qu'est-ce d'abord que la civilisation ? On trouve sous cette idée plusieurs idées qui la constituent tout entière : l'idée d'un progrès, car l'immobilité est incompatible avec la civilisation ; l'idée d'un développement social plus actif, enfin l'idée d'un développement individuel plus complet aussi. Or quels sont les éléments qui peuvent à la fois progresser dans l'humanité et dans l'homme, dans le corps social et dans l'individu ? Ce sont la religion, les institutions politiques, les mœurs, les lettres, les arts, le bien-être, ce qui, en un mot, nous rend le plus hommes possible. Et qu'est-ce qui constitue le plus ou moins de civilisation d'un peuple et d'une époque ? C'est le plus ou moins de progrès dans la religion,

dans les mœurs, dans l'Etat, dans le bien-être, dans les arts. Et c'est ici le lieu de protester contre une erreur générale. On affecte toujours d'opposer l'un de ces termes à l'autre; on prononce un éternel divorce entre la religion et la science, entre les arts et le bien-être matériel, entre l'industrie et la poésie, etc., etc. On nie que ces fleurs précieuses puissent grandir et porter leurs fruits sous le même ciel, sur le même sol ! On ne voit pas qu'au contraire la sympathie la plus étroite les réunit en un indestructible faisceau. On ne peut mutiler l'inviolable unité de la civilisation, séparer des choses si harmonieusement fondues. La civilisation est tout d'une pièce, elle est tout entière dans chacune de ses parties; toutes vivent ou meurent ensemble, brillent ou s'éteignent à la fois. Il y a entre elles des liens mystérieux, qui échappent à l'œil profane ou distrait, une secrète attraction; elles sont si bien faites pour vivre et se développer près l'une de l'autre, que si l'une vient à décliner les autres languissent. Il n'y a pas d'art où il n'y a pas de religion; il n'y a pas de religion, mais un grossier fétichisme là où il n'y a pas de science; les lettres et la poésie se mêlent bien à la religion et à la science, leurs sœurs, et enfin rien de tout cela ne peut fleurir sans une sage organisation de l'Etat, sans des lois protectrices ou dans un temps dévoré par la misère et la famine. Il faut concilier ainsi au lieu de diviser, au lieu de dresser autel contre autel, il faut réunir dans le même sanctuaire toutes ces statues vénérées, et les saluer d'un hommage commun. L'histoire est là pour sceller cette alliance de ces suprêmes enseignements. Vainement les temps se succèdent en ma mémoire, je n'en vois pas où un des éléments de la civilisation se soit développé à l'exclusion ou même au dommage des autres. Le polythéisme grec était à sa période la plus brillante à l'époque où Périclès fesait tonner son éloquence, où la tragédie étalait ses fureurs dans les vers d'Eschyle, où la philosophie de Socrate s'enveloppait des charmes du langage de Platon, où Phidias divinisait la forme humaine. Toutes les splendeurs de la civilisation

brillaient donc à la fois dans Athènes. Et parmi nous fut-il une époque qui présente un caractère d'harmonie semblable à celui que présente le grand siècle ? Les grands hommes, dans des genres tout différents, ne paraissent-ils pas toujours s'attirer, et comme se donner rendez-vous dans la même époque ? N'est-ce pas le même temps qui a donné à la fois Bossuet et Fénelon à l'Eglise, Cassini et Descartes aux sciences, Colbert, Cromwell et Louis XIV à l'Etat, Racine et Molière à la poésie, Turenne et Condé à la guerre ?

Le XIXe siècle fait-il exception à cette foi du progrès, à cette vue de la Providence ? A-t-il rompu cette antique alliance ; le faisceau de la civilisation s'y est-il brisé, et quelqu'un des éléments qui le composent s'est-il élevé sur les ruines des autres ? Plus d'un esprit sérieux fait profession de le croire ; et si nous jugions notre siècle d'après ceux qui ont la prétention de le peindre, d'après les poètes, les moralistes, et surtout les romanciers qui en déroulent le tableau, et si nous formions de ces traits épars un portrait, portrait de fantaisie et foncé en couleurs, nous reculerions d'effroi ! Approchons pourtant, et voyons si l'original que nous connaissons a quelque ressemblance avec la copie que voici, et que plus d'un écrivain a donnée comme la vraie image de notre temps.

« La face du siècle, s'il faut en croire ces esprits chagrins, est marquée des signes repoussants de la décrépitude et de la décadence ; sa physionomie ressemble à celle de tous les âges corrompus et vieillis ; on croirait revoir le monde romain lorsqu'il n'était plus qu'une ombre méconnaissable de lui-même, ou le Bas-Empire mourant de vieillesse et de lâcheté. La religion, la morale, les arts, en sont arrivés au même point où ils étaient alors. La Religion succombe sous l'indifférence et l'incrédulité mieux que le Paganisme sous les railleries. L'ouragan des révolutions a déraciné cet arbre séculaire à l'ombre duquel ont grandi tant de générations, et

comme celui dont parle le poète, s'il reçoit encore sur ses rameaux sacrés les offrandes des peuples, il ne tient plus que par son poids et tombera sous le premier souffle. L'état politique des nations est aussi dans une crise et penche à la dissolution; l'anarchie a promené ses turbulents délires à travers le monde entier, ébranlant ou renversant les trônes, semant les séditions et les ruines, et allumant l'esprit de révolte. Toutes les choses saintes profanées, les mœurs, ce soutien des Etats, semblables à des étais vermoulus et tombant en poussière; tout ce que l'homme a vénéré jusqu'à présent en butte à l'outrage; la famille comptant des ennemis, l'adultère des panégyristes, la propriété des ennemis ou des envieux; l'immoralité s'étendant comme une lèpre, et formant avec la plus hideuse misère le cortège de l'industrie; une soif incroyable de plaisirs et de jouissances; une tempête qui fait surnager à la surface de la société toutes les impuretés qui fermentaient depuis long-temps dans son sein; et pour achever le tableau, l'art en proie aux vendeurs, se défigurant de ses propres mains, devenu un instrument de lucre ou de vengeance, la langue foulée sous une invasion barbare, et forcée de subir les outrages de tous les néologismes qui la déshonorent. » Voilà de notre époque un tableau peu flatteur, mais que nous sommes loin d'exagérer à plaisir. Certes de telles peintures feraient désespérer de la vie, et suffraient pour inspirer ces noires humeurs, ces dégoûts mortels dont tant d'âmes sont vaincues de nos jours; elles absoudraient tous les désespoirs. Mais, grâce à Dieu, un coup-d'œil moins superficiel sur le monde fait disparaître cette vaine fantasmagorie, ces rêveries de cerveaux malades, pour qui l'éloignement est une des conditions de l'admiration, et dont les soupirs s'exhalent vers le passé.

Eh quoi ! la Religion, disent-ils, est avilie ? Mais depuis le commencement de ce siècle les révolutions passent sur elle pour la fortifier, et lui ramènent chaque jour plus d'âmes frémissantes et blessées. Chacun la respecte, et ceux mêmes

à qui la Providence a donné un trône pour siége, l'y font asseoir à leurs côtés. La misère s'est attachée comme une blessure empoisonnée au flanc des sociétés modernes? Mais jamais, au contraire, les entrailles de l'homme n'ont été émues de tant de compassion et de charité..... Les mœurs sont perverties, et le bien et le mal bouleversés dans un affreux mélange? Mais aucun siècle n'a eu une soif aussi ardente de moralité, et ce sera son éternel honneur. L'autorité est sans prestige et le monde en proie aux révolutions et se passionnant pour l'erreur? Mais quoi! d'autres le trouvent trop indifférent, et naguère encore, M. De Lamennais jetait sur lui ces traits éloquents de sa rhétorique: « Le siècle le plus malade n'est pas celui qui se passionne pour l'erreur, mais celui qui néglige, qui dédaigne la vérité. Il y a encore de la force et par conséquent de l'espoir, là où on aperçoit de violents transports; mais lorsque tout mouvement s'éteint, lorsque le pouls a cessé de battre, que le froid a gagné le cœur, qu'attendre alors qu'une prochaine dissolution? En vain on essaierait de le dissimuler, la société s'avance rapidement vers ce terme fatal; les bruits qui grondent dans son sein, les secousses qui l'ébranlent ne sont pas les plus effrayants symptômes qu'elle offre à l'observateur. Mais cette indifférence léthargique, où nous la voyons tomber, ce profond assoupissement, qui l'en tirera? Qui soufflera sur ces ossements arides pour les ranimer? Religion, morale, honneur, devoir, les principes les plus sacrés, comme les plus nobles sentiments, ne sont plus qu'une espèce de rêve. Non jamais rien de semblable ne s'est vu..... Quel avilissement incompréhensible. »

Ainsi les détracteurs de notre époque ne sont pas d'accord; ils se contredisent et se réfutent eux-mêmes; ce qui déplaît à l'un c'est le monvement, à l'autre le repos; l'un trouve le malade en léthargie, l'autre le plaint d'avoir le transport et la fièvre. C'est qu'en effet notre siècle est à la fois indifférent et enthousiaste; indifférent par lassitude ou par dédain,

enthousiaste par toute idée grande ou respectable. Il n'est pas donné à tout le monde de le remuer ou de le calmer; mais son délire ou son calme a ses causes. Ses transports soudains sont dus à cet ardent amour du bien, à cette poursuite du mieux qui le fait s'agiter, qui le fait se débattre, s'éprendre pour de vaines chimères, user ses forces à cette lutte, et compromettre par son impatience l'avenir infaillible que Dieu lui a marqué. L'indifférence n'est pas le mal qui nous travaille; c'est un antidote puissant dont l'excès peut, il est vrai, amener la mort, mais qui, à dose convenable, engendre la sagesse et assure le progrès.....

Je ne me sens pas plus embarrassé pour justifier notre temps de ce débordement de criminelles théories, de ce flot d'idées incohérentes, bizarres, qui coulait naguère encore sur la société et menaçait de l'engloutir sous ses souillures. Y verrai-je, comme tant d'autres, un signe certain de décrépitude et d'affaissement? Non, messieurs; et maintenant que l'orage a passé sur nos têtes en grondant, sans frapper, et qu'une main tutélaire a su le détourner, nous devons envisager ce temps d'épreuves avec sang-froid, avec un certain plaisir, semblable, si l'on veut, à celui qu'éprouve le naufragé à regarder la mer qui a failli l'ensevelir. Je m'explique: Les siècles, comme les individus, ont chacun leur tâche à accomplir, leur destinée à achever. Les uns, les plus heureux, mais non les plus utiles, bâtissent comme de valeureux ouvriers; ils élèvent des monuments indestructibles et les lèguent à leurs descendants. Les autres, et notre siècle est de ce nombre, croissant à l'abri de ces monuments et confiants en leur solidité, vivent tranquillement sous cette ombre jusqu'à ce que retentissent des voix qui leur crient: « Prenez garde, le sol est miné sous vos pieds, le toit sous lequel vous habitez s'affaisse, les murs se fendent, l'édifice penche et craque, et va vous couvrir de ses débris. » Que fait alors la société? Elle s'étonne, se défie, elle doute. Son existence est inquiète et troublée; elle ne peut plus rien faire avec calme,

ni par suite avec grandeur. C'est un état pénible dont il faut sortir à tout prix. Elle en sortira, messieurs; car ceux qui trouvent l'édifice vermoulu et le sol miné se mettent à l'œuvre, réunissent leurs efforts, découvrent les fondements, agrandissent les fissures, ébranlent les murailles et tâchent de les abattre. Au bruit qu'ils font, on dirait que la terre tremble, que la destruction triomphe. Mais bientôt il se trouve que leurs essais sont impuissants, que cette forteresse au pied de laquelle ont vécu les siècles, brave leurs coups et défie leurs colères. Ces fondements qu'ils ont dégagés, ils en ont étalé à tous les yeux l'impérissable immobilité. Ces murs qu'ils ont ébranlés, ils en ont fait éclater l'imposante assiette; ils ont cru détruire, ils ont consolidé; ils ont cru épouvanter, ils ont rassuré! Et la société, riant de ses vaines terreurs, revient paisible sous ses abris sacrés, et sûre désormais du terrain sur lequel elle marche, elle reprend avec sérénité la route première, sa voie naturelle. N'est-ce pas là le spectacle auquel nous avons assisté, l'enseignement douloureux, je ne le nie pas, mais salutaire dont nous avons pu profiter? Chaque institution battue en brêche par la tourmente a grandi dans la lutte, et s'est fortifiée dans le péril. L'autorité, la famille, la propriété nous ont apparu assises sur des bases aussi vieilles que le monde, aussi éternelles que la divinité qui les posa, et la société a senti croître pour toutes les choses insultées, sa vénération en raison de l'excès des outrages. Est-ce donc un médiocre honneur pour le XIX^e^ siècle d'avoir été choisi pour cette épreuve solennelle, d'avoir donné une vie nouvelle à ces choses saintes, semblables à ces végétations puissantes qui ne brillent de toutes leurs beautés que sur un terrain parfois bouleversé, dans un air tourmenté par l'orage, sillonné par les éclairs et la foudre!

D'ailleurs ne nous fesons pas illusion; les maux réels dont nous souffrons ne sont pas chose nouvelle et sans exemple, et l'humanité les a trainés après elle dans sa marche pénible, comme un fardeau inévitable. Sous ce rapport, nous sommes

dupes d'un mirage menteur, qui ne nous fait voir du passé que ce qu'il renferme de riant et d'enchanteur; chrétiens, politiques, artistes ou poètes, nous plaçons volontiers notre idéal derrière nous; les uns dans ce demi-jour qui suivit l'apparition du christianisme, les autres par delà même et dans les ténèbres du monde ancien. Certes, le respect pour le passé, les pieux sentiments envers ceux qui nous ont précédés sur la terre, et qui avant nous furent éprouvés par la vie et sacrés par la mort, sont chose sainte et honorable; mais il faut se garder de les exagérer et de nous prosterner pour grandir nos pères. Eux aussi ont eu leurs douleurs et leurs faiblesses. L'histoire ne nous en dévoile pas toute l'amertume. Elle s'arrête complaisamment à quelques destinées éclatantes qui laissent dans l'ombre les malheurs ou les vices de toute une génération ; elle voile la misère des vaincus et des opprimés sous la gloire des triomphateurs, et la corruption d'un siècle entier sous la vertu d'un seul héros.....

Voilà pourquoi le sentiment de nos souffrances s'irrite, et celui de nos grandeurs s'efface. Nous prenons en pitié les hommes et les choses de notre temps ; tout s'amoindrit à nos yeux. Nous sommes prêts à confesser notre jeunesse et notre inexpérience, comme si nous n'étions pas vieux de toute la vie de l'humanité, et sages de toutes ses épreuves. Quel est donc parmi tous les siècles passés celui qui se place au-dessus du nôtre? A peine au milieu de son cours, il n'a écrit que la moitié du nom qu'il doit porter dans l'histoire, et déjà ce nom peut s'inscrire auprès des plus radieux ! Ecartons du passé le voile trop brillant dont on s'est plu à le parer. Le mal s'y combine au bien dans une proportion plus considérable que de nos jours. Un long gémissement s'en exhale et monte jusqu'à nous.

Ce moyen-âge tant exalté maintenant était-ce donc un paradis terrestre? Je n'oublie pas sa gloire : j'admire tout le premier cette religion souveraine et qui n'avait pas encore vu

se briser son unité, ce chef de l'église courbant sous ses foudres les puissants dans l'iniquité, et soulevant l'Europe entière pour la jeter sur l'Asie ; mais je n'oublie pas les revers affreux de cette brillante image, l'oppression qui gênait toutes les existences, la misère physique et morale, le dénuement des corps et des âmes, et ce douloureux enfantement du monde moderne ! Je m'enivre à la vue de ces chefs-d'œuvre de l'art, de ces temples chrétiens dont chaque pierre ciselée est un acte de foi, et qui montent vers le ciel comme une pieuse pensée, oubliant de nous raconter le nom de leurs sublimes architectes ; mais je me rappelle que ces dalles ont été trempées de la sueur et du sang de plusieurs générations, que sur chacune de ces pierres fouillées toute une existence d'homme s'est usée obscurément. Puis, pénétrant plus avant et m'enfonçant, comme Dante, dans cette cité des larmes, je vois apparaître, dans leur effrayante vérité, les violations du droit, les brutalités des conquêtes et des invasions, les famines périodiques, les séditions sauvages, depuis les sanglants épisodes de l'affranchissement des communes, jusqu'aux horreurs de la jacquerie, depuis les maillotins jusqu'aux guerres de religion. Un Louis IX ne peut me dérober un Charles VI, Bouvines n'efface pas à mes yeux Poitiers ou Azincourt ; l'ordre apparent de la féodalité cache mal le servage et l'oppression. Dieu nous garde du bon vieux temps, Dieu vous en garde, vous qui le regrettez ! Quel démenti vous donnerait un homme du XIII^e^ siècle revenant à la pleine lumière de notre temps ! Quelles paroles pourrions-nous lui prêter, si nous ne craignions d'imiter encore, même en la contredisant, la foudroyante apostrophe de Fabricius aux Romains ! Il avait laissé l'homme dans la servitude du corps et dans l'ignorance, cet esclavage des âmes, vivant à peine la moitié des jours que Dieu nous a attribués ; il le retrouve libre, affranchi dans sa pensée et dans sa conscience, et prolongeant jusqu'au double la durée moyenne de sa vie. A la place où s'élevaient d'infectes réduits fermés à l'air et au soleil, voici des rues spacieuses où cir-

culent la lumière et la santé; à la place de la violence et du caprice, la justice immuable; d'un monde mal dompté et rebelle à notre personnalité, un univers soumis, transformé et refait à notre image. Les paroles de Dieu sont accomplies: l'esprit a changé la face de la terre.

II.

Nous quittons à regret cet ordre de considérations; ces grandes questions vont mal à notre faiblesse, et d'ailleurs l'état de calme où se trouve aujourd'hui la société rend superflue toute démonstration, et est comme une preuve vivante auprès de laquelle toute parole languit.

Nous rentrons dans une sphère plus paisible et où nous nous sentons plus à l'aise, celle des lettres et des arts. C'est ici que semble fléchir le principe que nous avons posé de l'unité de la civilisation. Il semble en effet impossible de ne pas voir de ce côté un certain dépérissement qui présage une fin prochaine. Pourtant, en réfléchissant mieux, on surprend, je n'ose dire des preuves, mais au moins des indices plus consolants, et l'on se demande comment, quand tout prospère dans la civilisation, l'art peut marcher au rebours du reste? Comment les plus nobles facultés de l'humanité peuvent à certaine époque se dessécher sous une cause secrète, comme la vie sous les épidémies? Comment l'amour du beau, le besoin d'admirer, peuvent être des choses éphémères et pour ainsi dire de mode? Est-il vrai que notre âge soit condamné à se traîner sur les pas des époques victorieuses qui l'ont précédé? Est-il pour les siècles un droit d'aînesse, et la fortune de nos aînés nous vouerait-elle à l'indigence? N'en croyons rien. En droit, l'art ne peut périr; en fait, il ne périt pas de nos jours. Les arts n'ont au fond qu'un sujet, l'homme, la nature et Dieu; qu'un but, l'expression du beau; qu'un moyen d'y atteindre, cette patience d'observation, cette profondeur d'analyse, et cette volonté qui crée dans le monde intellectuel

et s'appelle le génie. S'ils atteignent leur but par des moyens différents, par la matière comme l'architecture, les couleurs comme la peinture, le son comme la musique, le langage comme la poésie, ils ne sont pourtant que les membres d'un même corps, ou plutôt les rayons d'une même étoile. L'un ne peut donc briller sans l'autre, et ils ont tous les mêmes phases d'éclat ou d'éclipse. Pourtant il en est un surtout qui de nos jours est condamné par les arrêts les plus sévères. On est disposé à faire grâce à la musique, on accorde bien quelque vie à la peinture; mais quant à cet art qui, traduisant la pensée avec le plus de netteté et d'étendue, est sans contredit le premier de tous, quant à la poésie, on la déclare morte; et les poètes eux-mêmes confirment cet arrêt sévère d'un critique : « A l'heure qu'il est, toute poésie est sur les rails des chemins de fer et sur l'affût des canons. » C'en est donc fait; comme un astre éteint, cette étoile radieuse, la plus belle que l'humanité ait vue luire à son horizon, a disparu et ravi à la terre sa vivifiante chaleur. La poésie, cet objet aîlé, comme parle Platon, dont rien n'avait pu couper l'essor, qui, plus invincible que les mœurs, les langues et les empires, avait résisté à tant de catastrophes et avait vu passer, inaltérable et sereine, tant d'horribles épisodes de l'histoire, depuis ces mystérieuses révolutions dont l'Inde garde le mystère, jusqu'à ces effrayants déluges d'hommes barbares qui montèrent comme un flot débordé par-dessus le monde ancien et en noyèrent sous l'ignorance et la férocité les cîmes les plus élevées; cette poésie qui consolant les peuples et les avertissant de Dieu, reparaissait plus brillante après chaque tourmente, donnait à la ville éternelle le siècle d'Auguste au sortir des saturnales, des proscriptions, fesait naître le siècle de Léon X du sein même de l'anarchie des villes italiennes, et celui de Louis XIV des cendres encore fumantes de la Fronde, aurait traversé tant de mauvais jours pour venir mourir en plein dix-neuvième siècle. Et ce qui l'aurait tuée ce ne serait ni la barbarie ni l'ignorance, non; mais la science, mais l'industrie, mais le bien-être, mais la vérité, qui,

salutaire et féconde pour tout le reste, ne serait meurtrière que pour le poète ! Comme si l'âme humaine n'était pas assez vaste, n'avait pas assez de force pour partager son culte entre le beau et le vrai, pour confondre dans une même adoration le sublime et l'utile. Quelle idée se fait-on de la poésie pour croire que la fiction et le mensonge lui soient nécessaires? N'est-ce pas donner raison à ceux qui veulent chasser le poète après l'avoir couronné ? N'est-ce pas rabaisser et dégrader ce langage divin et n'en faire qu'un jeu puéril ? L'essence du beau c'est le vrai et le bon, dont il est l'étincelant reflet. Si la poésie a perdu quelques-uns de ces voiles grossiers qui la cachaient sans la parer, elle ne peut perdre à se rapprocher de la vérité, à devenir la raison sous sa forme la plus sublime, sous son expression la plus majestueuse. Sans doute la langue dont elle peut se servir, n'est pas cette langue si pure et si châtiée du XVII[e] siècle; cette aristocratie dédaigneuse du langage a dû, comme les autres, ouvrir ses rangs à de nouveaux venus, subir plus d'un mot de fraîche date, plus d'une noblesse suspecte, plus d'une mésalliance avec l'étranger Mais les aristocraties qui ne se recrutent pas s'épuisent et meurent de langueur; et ce qui sauvera notre langue, ce qui peut-être la fera vivre autant que l'humanité, et en fera l'expression définitive de la pensée, c'est cette admirable facilité de s'enrichir; c'est cette hospitalité donnée de bonne grâce à tant de mots qui n'ont d'autre tort que d'être venus un peu tard. Les langues ne meurent que quand elles ne peuvent plus servir de signes aux idées en circulation. Elles s'éternisent en s'enrichissant, et voilà pourquoi il n'est pas défendu d'espérer que la nôtre ne sera jamais rangée parmi les langues mortes. Immobile quand tout marche, elle eût été brisée comme un moule imparfait par la pensée qui la dévance.

Pour expliquer la mort de la poésie, il faut supposer celle de l'imagination et de l'enthousiasme qui la produisent et l'alimentent. L'imagination a-t-elle subitement tari ? La pré-

occupation de la matière, la prédominance du positif et de la science n'ont-elle pas détruit cette faculté et « la folle du logis » peut-elle s'ébattre dans ce temps sérieux? Il ne serait pas difficile de prouver que les sciences, loin de lui nuire, en exigent l'emploi constant; que le savant et l'industriel ont leur idéal à créer, leurs moyens à inventer, leurs matériaux à combiner; qu'enfin la découverte de l'attraction ou de la circulation du sang a été produite par le même acte intellectuel que l'Enéide ou Athalie. Mais j'aime mieux me demander si le règne de la matière et du positif est réellement aussi exclusif qu'on le dit. Partout, je le sais, l'homme a entrepris contre la nature indocile une lutte sans exemple jusqu'à présent, et changé le monde en un vaste atelier où tous sont courbés sous un labeur incessant. Mais les instincts poétiques, l'amour inné du beau, le souvenir effacé d'un monde meilleur ou cette espérance plus sûre qui dépasse la vie mortelle ont chez lui leur moment de réveil. Alors la voix du poète retentit souveraine et avec des accents inouis jusqu'ici. Partout et toujours, quand l'homme consacre une grande partie de son activité aux travaux matériels, le besoin du beau s'excite et s'allume d'autant plus vif qu'il est aiguillonné par la privation. Ce qui nous trompe, ce qui nous empêche peut-être de saluer plus souvent le génie de la poésie, c'est qu'elle se transforme. Cette mythologie riante, cette nature animée de l'antiquité, cette foi sincère qui, dans les âges modernes, soutient les grands siècles littéraires, tout cela a disparu. Adieu donc aux longs récits qui ont bercé l'enfance de l'homme, à ces hymnes naïfs qui exprimaient sa naïve admiration! Adieu aux longs poèmes héroïques; nos héros ne sont plus Hercule ou Achille, mais les Hercules modernes s'appellent Watt ou Papin. Adieu à ces poètes menteurs ou légers chantant pour chanter, comme Anacréon, et mourant d'un éclat de rire, en laissant flotter une page sur l'Océan des siècles. Adieu à ces beaux spectacles de la tragédie antique, où le génie d'un Sophocle déroulait la lutte lamentable de l'homme contre la destinée; à ces jours plus rapprochés

où la foi religieuse arrachait aux nations modernes ces grandes épopées qui nous étonnent, où Dante nous menait des cercles les plus bas de « l'éternelle douleur, » jusqu'aux sphères pures qu'habite Béatrice; où Tasse entraînait toute l'Europe au pèlerinage poétique du tombeau de Jérusalem, où Milton, s'enfonçant dans le passé, devançait le temps et écrivait la sublime légende de notre grandeur et de notre chûte. Toutes ces routes ont été frayées par le génie; nul n'oserait porter ses pas où il a laissé son empreinte. Après ces hardis moissonneurs on trouvera à peine quelques chétifs épis à glaner. Que faire donc? où chercher ses inspirations? Quel sentier qui n'ait été battu; quelle source qui n'ait été tarie, quels trésors qui n'aient été exploités?.... Si la grande idée de Dieu, si l'âme humaine dans ses drames intimes ne peut plus arracher d'accents à la lyre, si, ce que nous nions, cette mine n'est pas inépuisable, sait-on où se trouvent des champs immenses et inexplorés où la muse a rarement risqué son pied léger, des forêts vierges où naissent des fleurs magnifiques qu'aucune main n'a cueillies, un « Eldorado » où l'on peut moissonner à plaisir l'or et les pierres précieuses? C'est dans le sanctuaire des sciences, dans ce palais enchanté où, avec l'industrie, elles entassent les prodiges et les merveilles. Tout ce monde nouveau n'attend qu'une voix pour le chanter, et offre à la poésie qui le maudit de quoi se retremper et revivre. Voyez plutôt: ici c'est l'astronomie lisant clairement dans le livre fermé de l'univers, et nous racontant sur les cieux des vérités plus incroyables que toute l'imaginative de la fable; là c'est l'industrie fesant mugir sur des axes de fer ces chars monstrueux qui dévorent l'espace, où chargeant l'éclair de transporter la pensée d'un monde à l'autre. Ailleurs, la géologie reconstruit le passé, nous rend le spectacle des anciens jours, où le globe, à peine formé, n'avait pas vu paraître la génération des hommes, et nous raconte, devinées par le génie, des scènes qui eurent la nature en germe pour théâtre et Dieu seul pour spectateur. Elle recrée les gigantesques reptiles qui rampaient sur une fange

liquide, les monstrueux quadrupèdes qui erraient au milieu des végétaux informes, à l'ombre des forêts qui n'entendirent jamais la voix humaine; et l'on regrette le merveilleux; on préfère les plus étranges conceptions aux prodiges réels que nous pouvons contempler. Malheur à celui dont le cœur peut rester froid à cette vue, à celui qui ne s'écrie pas devant ce tableau : « et moi aussi je suis peintre! ». . . . . . . . . .
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Telles sont les raisons sommaires qui nous font repousser bien loin le mot de décadence qu'on a prononcé sur notre siècle. La question vaut bien la peine qu'on s'y arrête. Il s'agit de notre honneur; il s'agit de savoir si nous vivons dans une atmosphère salubre ou dans un air empesté, dans une société en progrès ou parmi des êtres dégradés. La décadence! pourquoi proférer ce mot sinistre qui évoque devant nous toute une légion de hideux souvenirs. La décadence! à Rome c'est le peuple avili et l'empereur en délire, c'est Néron éclairant ses fêtes par d'horribles flambeaux, c'est le vice circulant comme un rapide poison dans un monde qu'il décompose et fait tomber en lambeaux; ce sont les jeux sanglants du cirque remplaçant les luttes pacifiques de la pensée; c'est la sédition, l'empire à l'encan trouvant des acheteurs, les mœurs perdues, la débauche glorifiée, la religion mourant sous le mépris et une autre religion naissant dans les supplices; c'est l'art se méconnaissant lui même, les poètes se couvrant d'impureté; puis au loin la terre tremblante sous les pas des Alains et des Huns, et l'incendie jetant ses premières lueurs sur l'empire qu'il va embraser; et, pour tout dire en un mot, c'est Caligula sur le trône, les chrétiens aux bêtes, la liberté aux gémonies, et les barbares aux frontières. Et si ce n'est pas assez, le Bas-Empire peut encore ajouter quelques ombres à ce hideux tableau. Décadence de Rome ou de Constantinople, qu'importe? L'une et et l'autre se valent. Toutes deux ont la corruption pour élément, la fange pour théâtre, et la mort d'un peuple pour dé-

nouement. S'est-il levé sur nous cet astre fatal qui apparaît au couchant des mondes? Quel blasphème qu'une pareille question! Où donc est la religion nouvelle qui s'apprête à hériter de la nôtre? Où reconnaître dans ce peuple qui nous entoure le peuple abruti qui ne demande que du pain et des jeux? Où sont ces mœurs infâmes et cette corruption? Pour les trouver, il faut fouiller la fange des plus impurs romans. Où sont enfin ces barbares qui vont triompher de cette phalange compacte et invincible d'états civilisés? Le christianisme tient sous sa main tous les sauvages du monde; il a planté son étendart dans les îles les plus reculées. A peine l'Océanie sort-elle des flots jaloux qui la cachaient, et déjà il conquiert les tribus de ce cinquième monde. En Amérique, la barbarie refoulée vers le centre et traquée par lui, recule et disparaît. En Asie, l'Angleterre et la Russie gagnent à notre cause la vieille Inde et cette Asie centrale, pépinière jadis intarissable de guerriers envahisseurs. Partout le flot monte, et bientôt noiera sous ses eaux qui régénèrent, les derniers vestiges de la barbarie. C'est que l'univers n'est pas soumis à des lois aveugles et immuables, mais à cette loi vivante et mobile du progrès; que le passé n'est pas la règle de l'avenir; c'est enfin que les évolutions de l'humanité sont le résultat de deux volontés inégales mais libres, celle de Dieu et celle de l'homme, et qu'on ne peut tracer la route à qui marche à son gré . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Telle est la pensée consolante que nous ont laissée ces réflexions bien incomplètes. Je me suis peut-être laissé aller à l'indulgence, que dis-je, à l'enthousiasme pour une époque qu'il est de bon goût de dénigrer; mais en tout cas cet excès ne saurait nuire. Ce qui nous manque, c'est la conscience de notre valeur, sans laquelle il n'est pas de grandes choses, et au moment où l'affaissement moral et les découragements flétrissent tant d'âmes faites pour vivre et pour agir, il serait bon que de temps à autre des voix plus autorisées que la

nôtre pussent leur persuader qu'il faut s'honorer de vivre en ce siècle comme on s'honore d'être français, d'être chrétien. Oui, un siècle est pour tous ceux qui ont l'honneur d'y vivre et d'y penser, une véritable patrie, la patrie dans le temps ; celle-là n'est ni moins sainte, ni moins inviolable que l'autre. Il faut aussi l'aimer et la défendre, excuser ses faiblesses et voiler ses misères. C'est le signe visible, pour ceux qui viendront après nous, de notre passage sur cette terre. C'est notre drapeau ! honte à qui le déserte ou l'outrage ; honte à qui ne voit que les taches qui le souillent, et ferme volontairement les yeux devant la gloire dont il rayonne.

CHARLES,
Membre titulaire résidant de la Société Dunkerquoise.

## RAPPORT SUR LES PIÈCES ENVOYÉES AU CONCOURS,

### LU PAR M. DERODE

### A LA SÉANCE SOLENNELLE DU 27 JUIN 1858.

Mesdames et Messieurs,

Si je ne cédais à la pensée de remplir un devoir, je n'oserais aborder cette tribune après les collègues qui y ont fait entendre leur éloquente parole ; mais chargé de vous rendre un compte sommaire du concours de poésie provoqué par la Société Dunkerquoise, je dois imposer silence aux plus légitimes appréhensions, et me voici invoquant de nouveau votre indulgence.

Et c'est à ce double titre que je la réclame, messieurs, car je ne puis m'abriter sous les palmes que j'aurais été fier de distribuer ! Par une décision unanime, la société a déclaré : « Il n'y a pas lieu à décerner la médaille proposée. »

En entendant ce verdict, ne va-t-on pas se récrier : Eh quoi ! la société aurait-elle adopté d'autres tendances ? Effacerait-elle de son titre le mot « Encouragement » qu'elle y avait d'abord placé ?.... ou bien voudrait-elle décliner l'accomplissement de la solennelle promesse de son programme ?

Messieurs, ces questions, que je pose à dessein, ne sauraient paraître sérieuses. Néanmoins, par une condescendance dont vous approuverez le motif généreux, je vais y répondre quelques mots :

Poser cet argument : « Une médaille d'or est promise au

meilleur poème. — Un poème a été distingué comme supérieur aux autres ; — Il est donc le meilleur. — La récompense lui appartient. »

Ce serait tout simplement proclamer un sophisme. — Le « meilleur » suppose le « bon » au-dessus duquel il domine. — Quand le « bon » n'est pas atteint le « meilleur » est impossible.

Pour parvenir à la hauteur du bon, il y a, messieurs, un nombre infini de degrés. — De ces degrés, il en est qui restent à jamais dans l'ombre, d'autres s'éclairent de plus en plus et s'illuminent des rayons qui émanent du sommet ; quelques-uns peuvent même acquérir assez d'éclat pour être cités avec honneur.

La Société Dunkerquoise comprend sa mission. Avant de formuler un jugement, elle se recueille comme pour une action sainte, car il s'agit d'être juste, sympathique à tous ceux qui répondent à son appel, au-dessus des considérations de personnes, car elle apprécie les œuvres sans en connaître les auteurs..... Elle agit dans une sphère élevée : celle de sa conscience, où nul n'a le droit de décliner sa compétence, ni d'appeler de ses arrêts. — Voilà le principe. Voyons le cas particulier. — Nous avons ouvert une lice académique ; entraînés par une louable émulation, des concurrents se sont présentés ; sans atteindre le but posé, ils s'en sont approchés plus ou moins. Ne pouvant donner la couronne, la Société Dunkerquoise a voulu y suppléer autant qu'il est en elle, en accordant deux mentions honorables. Elle aurait préféré dire : La carrière a été parcourue... la borne a été dépassée... Elle eut été heureuse de tenir ce langage.

Sans être moins bienveillante, sa parole doit être plus austère. Elle dit aux concurrents : Vos forces ont trahi votre zèle ; le but est encore devant vous. Courage donc ! la lice

reste ouverte. J'en ai élargi les abords, toutefois sans en amoindrir l'étendue. Athlètes, ne demandez pas qu'on abrège la longueur du stade, efforcez-vous plutôt de le parcourir tout entier. Le progrès est là ! La gloire n'est qu'à ce prix ! Les juges du camp ne sont pas vos rivaux ! Ils ne sauraient être vos détracteurs, ils sont vos amis, et ils vous en donnent une incontestable preuve, dans la salutaire exigence qu'ils maintiennent pour leur honneur et pour le vôtre.

Cette déclaration de principes trouve dans les circonstances un motif et une opportunité que vous comprendrez, Messieurs; à la joie du triomphe, un second mot est surabondant, pour l'espoir déçu les raisons les plus solides ne suffisent pas toujours.

Le sujet indiqué était : « Le Siége de Dunkerque en 1793. »

Vous connaissez, Messieurs, ce brillant épisode de l'épopée que le 18e siècle a légué à l'histoire.

Le fonds en est éminemment riche.

La gloire de la patrie et celle de la cité s'y trouvent unies d'une manière indissoluble.

Assez particulier pour intéresser surtout Dunkerque, le sujet est assez national pour échauffer les poètes ailleurs que dans nos murs.

Quoi de plus fertile en nobles inspirations ? « Quel évènement » que celui qui joue un si grand rôle dans le récit de nos triomphes ? Une ville n'ayant pour abri que des remparts de sable ; pour défenseurs que ses habitants... et qui puise dans l'horreur du joug étranger l'énergie qui la sauve !

« Quelle époque ! » On y trouve confondus dans un pêle-

mêle à la fois terrible et sublime le bien et le mal ; d'éclatantes victoires et de sanglants revers ; de nobles dévouements et des crimes atroces : sur toutes les frontières, la guerre et l'invasion..... Au cœur même de l'État, l'échafaud plus meurtrier encore ! Et « quel théâtre » pour une telle scène ! « quels souvenirs » y sont encore vivants ! car ces dunes, où le duc d'York ouvrait la tranchée en 1793, ces dunes avaient vu naguère un autre duc d'York combattre aussi une armée française, et, vaincu comme les Espagnols, fuir avec eux vers Furnes, traçant, au généralissime des forces anglaises, le chemin que, plus tard, vaincu à son tour par Houchard, il devait suivre honteusement pendant la nuit ! Et ce duc d'York était fils de Charles Ier, qui, avant Louis XVI, et comme lui victime des fureurs politiques, avait franchi les degrés de l'échafaud ! Ces dunes répètent encore les noms de Turenne et de Condé ! La victoire qui, deux fois, y avait couronné le drapeau de la France, semblait l'y attendre pour l'y couronner une fois de plus !

Et cette mer qui borne l'horizon ? Avant Makbridge et Casseigner, Jean-Bart et une foule d'amiraux, enfants de Dunkerque, y avaient promené leur pavillon triomphant ! « L'invincible Armada » y avait paru aussi...... On y avait vu ses vaisseaux désemparés fuyant devant la tempête ! Tromp, Howard, Duguay-Trouin, s'y étaient successivement montrés !

Ainsi, sujet national, action héroïque, évènement si important, qu'on n'a pas craint d'évoquer à ce propos les souvenirs de Miltiade et de Marathon;.... théâtre illustré des plus palpitantes traditions de notre histoire ; scène encadrée dans des circonstances gigantesques et inouïes.....

Rien ne manquait de ce qui donne à une œuvre de la grandeur et du prestige ?

Pourquoi donc l'attente de la Société n'a-t-elle pas été remplie ?

N'abordons pas les considérations que ce sujet comporte; arrêtons-nous plutôt à proclamer que, sauf une exception, les pièces envoyées au concours sont des œuvres sérieuses, qui, par des qualités diverses, se recommandent à la bienveillance. Si elles ne s'élèvent pas à la hauteur du programme, elles se maintiennent dans des limites louables. Si elles ne s'emparent pas de la couronne proposée, elles ont droit à de sympathiques encouragements.

Messieurs, nous avons peu de temps et nous ne voudrions pas fatiguer votre attention. Nous n'entrerons pas ici dans l'examen détaillé qui est le devoir du juge consciencieux. Les concurrents ont-ils suffisamment respecté les principes qui doivent les guider? Ont-ils convenablement observé ces lois sanctionnées non moins par le bon sens que par le bon goût, et que l'on doit respecter en littérature non moins qu'ailleurs? Nous le leur laissons à juger. Un examen calme le leur fera comprendre.... Et ils nous sauront gré à la fois et de les avoir prises pour mesure dans notre appréciation, et de nous être arrêtés là.

Que dirai-je de plus?

Quels que soient les poètes, la muse est femme; elle a droit à des égards;.... alors même qu'elle n'excite pas l'admiration, elle impose le respect. Nous ne déclinerons jamais ces devoirs que trace la bienséance. Or, serait-il convenable en amenant devant vous cette muse, dont le tort, après tout, est d'avoir prématurément désiré de vous plaire, serait-il bienséant d'analyser chaque pli de sa robe, chaque ondulation de sa chevelure; non, non, ce qu'il convient, c'est de lui tendre une main courtoise, c'est de la placer fraternellement à côté de nous. J'en appelle à la moitié de l'auditoire.

Admettez donc avec moi, que dans ce jour de fête littéraire, dans la saison des fleurs, nous devons nous borner à

en cueillir quelques-unes. Ce sera sans doute, pour les jardiniers, le plus puissant de tous les motifs d'émulation.

Voici comment un des candidats expose les circonstances où se trouvait le pays :

« Quatre-vingt-treize ! ô temps de terrible mémoire !
Page écrite de sang, au livre de l'histoire !...
La royauté martyre !... Un peuple souverain
Ivre de liberté, n'ayant plus aucun frein !
Les autels renversés ! Et la raison humaine
Servant seule de guide à ce peuple, qui traîne
L'échafaud après lui.... »

Et, à propos de liberté, un autre de nos poëtes s'écrie :

« Liberté ! lourd fardeau pour la brute en sa haine !
Plus lourd à sa raison que le poids de sa chaîne. »

Voici comment il dépeint le calme qui précède la tempête qui va fondre sur la France :

« L'algue, nonchalamment et s'incline et se dresse
Sous le cristal du flot qui berce sa mollesse.
Au large, l'horizon de tout point reste pur,
Et sur l'onde qui dort réfléchit son azur !...
Cependant.... le ciel gronde.... et l'écho de la plage
Apporte jusqu'à nous un sinistre présage.
Debout pilote !... au vent, tiens ton regard captif !
Toi, pêcheur, cingle au port.... abrite ton esquif.
La rafale s'annonce en roulant sur nos têtes
Un sourd gémissement précurseur des tempêtes !
L'ouragan se révèle, et, pour frapper ses coups,
N'attend plus qu'un signal de la brise en courroux.
Vers l'est, vois déjà s'obscurcir la lumière,
Aux vagabonds transports d'un voile de poussière,

La trombe tourbillonne.... Elle approche!.... Non! non!
Et la foudre se tait quand tonne le canon....
C'est lui qui, menaçant nos fragiles murailles,
Lance, jusques aux cieux, le signal des batailles;
Ecoutez! écoutez!... Sa formidable voix
Prélude, au sein des airs, à de sanglants exploits.
Entendez-vous, au loin, le solennel : « Qui vive? »
Vers la berge inclinez votre oreille attentive....
Sous les bonds cadencés, qui trahissent leurs pas,
Le sol tremble et frémit!... C'est York et ses soldats!...
C'est l'anglais!... Il s'ébranle en multiples cohortes,
Et, d'un bras menaçant, vient frapper à nos portes....
Héroïque cité, n'obéis qu'à ton cœur!
Suis tes nobles instincts!.... venge ton vieil honneur!
C'est l'anglais qui prétend, lorsqu'il ose paraître,
Te façonner au joug et s'imposer en maître!
C'est l'anglais! qui, trois fois, trafiquant de la paix,
Au prix de ta rançon escompta ses succès!

A la vue des étrangers, un seul sentiment réunit les Français. Un des concurrents dépeint ainsi l'esprit qui les anime :

« Aux armes, citoyens!!! A ce chant populaire,
Tout s'émeut, tout s'enflamme, et le fils et le père;
La ville se transforme en un camp de soldats,
Où l'on voit confondus, âges, sexes, états!
Pas un bras inactif! la vieillesse, l'enfance,
Sentent bouillir leur sang pour défendre la France!
Nous n'avons, contre vous, ni troupes ni remparts;
Anglais!... nous combattrons à l'ombre de Jean-Bart! »

« Oui, » poursuit un autre poète, « voilà comment
On défend son pays, on sauve sa patrie!
Tous jurent de mourir!... Et qu'importe la vie!
Le léopard est là.... La France est en danger;
La vie est un fardeau sous un maître étranger. »

Aux sommations de l'ennemi que répondent les assiégés:

« Eh quoi! porter une arme et ne pas la défendre!
Nos glaives sont nos biens; tu les veux? viens les prendre! »

Le peuple indigné veut massacrer quelques prisonniers; Mazuel s'y oppose; il dit:

« Peuple suspends encor le courroux de ton bras;
Combats! c'est ton devoir!... mais n'assassine pas! »

Parlant de l'impétuosité de la sortie faite par les assiégés, le même auteur dit:

« Combien de coups portés et combien de rendus!
Combien? Dieu seul le sait! leurs éclats confondus
En concert déchirant s'envolaient de la terre
Pour se compter au ciel et se joindre au tonnerre! »

Plus loin, il invoque la paix et la concorde, qui fécondent le travail, évitant ainsi un écueil tout voisin du sujet, et dont d'autres concurrents ne se sont pas suffisamment défiés. Je veux parler de ces appels à la haine, de ces excitations aux vieilles antipathies nationales, restes épars des nuages qui voilèrent le ciel à une autre époque. Ce sont là des faits que l'historien doit constater, mais c'est une doctrine à laquelle la saine raison ne saurait donner sa sanction. Si cela est encore avouable quelque part, ce n'est assurément pas dans les hautes et calmes régions de l'art ou de la poésie; surtout à une époque où l'esprit du christianisme s'épanouit de plus en plus.

Et comme « toute bonne action porte avec soi sa récompense, » le poète a trouvé de beaux vers pour exprimer une belle idée.

« L'aurore qui devait éclairer tant de gloire

Et dorer, pour l'Anglais, l'aîle de la victoire,
Hors la dune, au lointain, se projetait sur lui,
Et quand nous l'attendions.... il avait déjà fui ! ! !
Déserteur du combat, en proie en ses alarmes,
Ne sauvant avec lui que ses légères armes,
Du triomphe d'Hondschoote encore épouvanté,
Retournait vers le flot qui l'avait apporté !
A l'ivresse aussitôt les terreurs ont fait place....
On se cherche, on se heurte, on se compte, on s'embrasse;
A l'ami qui n'est plus on accorde un soupir;
Une étreinte au vivant! une fleur au martyr.
Affranchi désormais des fourches britanniques,
Chacun court rendre grâce à ses dieux domestiques,
Et graver sur les murs de sa chère cité :
« Au nom de la patrie elle a bien mérité. »

Quand l'Europe au repos a suspendu ses armes,
Lorsque la main du temps a tari bien des larmes,
Cicatrisé les fronts, et calmé tous les cœurs....
Confondons, dans l'oubli, nos glorieux malheurs!
Au prix de tant de sang la victoire est trop chère.
Oublions du passé la haine héréditaire,
Peuples ! Car, pour la gloire, il est plus d'un chemin.
Découvrons ses sentiers, en nous donnant la main;
Qu'aux grands noms du progrès, des arts, de l'industrie,
L'univers nous devienne une immense patrie!
Et que notre grandeur s'abrite désormais
Sous les rameaux fleuris d'une féconde paix ! »

Vous sanctionnerez, messieurs, le vote de la Société, qui a décerné une mention honorable à ce poème, dont j'aurai l'honneur de vous nommer l'auteur en terminant ce rapport.

Parmi les autres ouvrages soumis à son examen la commission a distingué celui qui porte le n° 5, et a pour épigraphe « le courage fait des vainqueurs, la concorde des invincibles. »

Les diverses parties en sont bien agencées, bien proportionnées. C'est un mérite trop rare. Le mètre varie ; l'auteur passe à propos, de l'alexandrin propre, au récit, au vers lyrique qui exprime des sentiments plus animés et montent jusqu'à l'enthousiasme.

Il est fâcheux qu'il ait laissé dans son travail des imperfections qui le déparent et qu'il eût pu facilement faire disparaître. Il aurait dû se rappeler que, s'il est bon d'étudier les grands maîtres, s'il est permis de les imiter, il ne faut pas aller au-delà.

Pour terminer ce compte-rendu, empruntons à l'auteur la dernière partie de son œuvre, ce qu'il a cru pouvoir appeler « Epode » et qui permettra de juger de sa manière :

« Que sont-ils devenus, ces soldats mercenaires
Qui devaient nous briser et nous donner des lois ?
Que sont-ils devenus, ces esclaves des rois,
Qui devaient nous brûler du feu de leurs tonnerres ?
Leurs bataillons nombreux sont tombés, sur nos terres,
Marqués au front du sceau de nos exploits !
Et les regards de leurs faces guerrières
Ne sont plus menaçants et fiers comme autrefois.

Sonnez, voix du beffroi, l'hymne de délivrance !
Les anglais sont vaincus, et leur vaste puissance
Ne nous menace plus de son joug odieux.
Dunkerque resplendit de sa noble auréole ;
Combattants, reposez vos bras victorieux !
Sentinelles, dormez ! dormez au capitole !

Mânes sacrés de nos vengeurs,
Dont le fer des combats frappa les nobles cœurs
Avant l'heure de la victoire,
Réveillez-vous dans vos linceuls de gloire !

Nos mains, sur vos tombeaux, viennent verser des fleurs.
Mais surtout gloire à vous, défenseurs héroïques,
Qui nous avez prêté la valeur de vos bras!
Venez! Que sur vos fronts nos couronnes civiques
Entrelacent leurs fleurs aux palmes des combats.

Pour châtier l'anglais et punir ses injures
Vous avez affronté les feux qu'il a vomis;
Dérobez vos nobles blessures
Sous les drapeaux des ennemis!

Houchard, vaillant Houchard! auteur de notre gloire,
Nos cœurs sont impuissants en accents souverains
Pour te louer de ta victoire!....
Mais, dans les fastes de l'histoire
Ton nom dominera nos immortels destins,
Et ses glorieux bulletins
Citeront à jamais Dunkerque et ta mémoire.

Mais que vois-je? Ton nom.... ta gloire, on les dégrade....
Le pilori se dresse! on te charge de fers!!
Quoi des fers à notre Miltiade!!!
Sont-ce là les présents que ses mains ont offerts?
France ingrate! Est-ce là le prix de la vaillance?
De quel crime aujourd'hui viendras-tu l'accuser?
Est-il une raison pour cacher ta démence?
Il t'a sauvée!....
— Il a méconnu ma vengeance!
C'était trop peu de vaincre, il fallait écraser
Cette Albion maudite et sa fière insolence....
C'en est fait, on l'entraîne, et des bras meurtriers
Vont saturer d'ignominies
Ce front tout couronné des palmes des guerriers!

Console-toi, Houchard, tes œuvres sont bénies!
La gloire ne craint pas les ravages du temps.
Il est beau de mourir de la main des tyrans,

Quand on peut, méprisant leurs lâches avanies,
Comme toi couvrir de lauriers
Le chemin qui conduit, par de sanglants sentiers,
Du Panthéon aux gémonies !

Ces injustes arrêts ne viennent pas de toi,
O Dunkerque ! qui vis tes grandes destinées
Naguère aussi sous le joug inclinées,
Payer de l'ennemi l'impérieuse loi....
Mais tu brillas un jour et plus fière et plus belle;
Ta haine avait germé plus forte sous tes pleurs;
Et ton auréole immortelle
Brava ceux qui jadis te versaient leurs fureurs;

Non, Dunkerque n'est pas une tremblante femme,
Sans force dans son bras, sans fierté dans son âme,
Qu'un joyau peut séduire, ou qu'un plomb fait trembler.
Au champ de la valeur, portant haut sa bannière,
Elle a gravé sa gloire et sa vertu guerrière
Sur le sein de l'Anglais qui venait l'accabler !

Semblable à ces drapeaux criblés par la mitraille
Qui, promenés cent fois sur les champs de bataille,
Parlent dans leurs lambeaux les conquêtes des rois.
Ton histoire, ô Dunkerque ! est un feuillet de gloire,
Palpitant de combats dans la féconde histoire
D'un peuple fécond en exploits !

A toi, Dunkerque, mes hommages !
Que ce chant imparfait, mais beau par ta valeur,
Soit la voix du passé, du présent et des âges
Qui, feuilletant un jour tes nobles pages,
Te salueront dans ta splendeur
Aussi grande à jamais que tu l'es dans mon cœur.

L'ensemble de ce dernier ouvrage, ayant paru le placer au-

dessus du précédent, la Société lui a décerné la première mention honorable.

Les bulletins des autres candidats, ayant été brûlés sans être ouverts, la Société a procédé à l'ouverture des deux bulletins attachés aux ouvrages distingués par elle. D'après les renseignements qu'ils ont fournis, et comme organe de la Société Dunkerquoise, unanime dans sa décision, je proclame :

Il est décerné une première mention honorable au poème, n° 5, ayant pour épigraphe : « le courage fait des vainqueurs, la concorde des invincibles. Delavigne (III$^{e}$ messénienne) », et dont l'auteur est M. Pumpernelle, de Dunkerque.

Et une seconde mention honorable au poème, n° 2, ayant pour épigraphe : « A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère, » et dont l'auteur est M. Bertéché, d'Arras.

Ce dernier écrivain s'est révélé, au monde littéraire, par plusieurs productions remarquables, entr'autres par l'éloge de « Denis Papin, » sujet mis au concours par la ville de Blois. M. Bertéché a transmis à la Société Dunkerquoise l'expression de sa vive reconnaissance pour la distinction dont il est ici l'objet. Sa lettre montre en lui deux qualités qui ne sont pas toujours réunies et qui l'honorent également : Le mérite et la modestie.

V$^{or}$ DERODE,

Membre titulaire résidant de la Société Dunkerquoise.

## PROGRAMME DES SUJETS PROPOSÉS

### POUR LE CONCOURS DE 1854,

### LU A LA SÉANCE SOLENNELLE DU 27 JUIN 1853.

---

Dans sa séance publique de 1854, la Société Dunkerquoise décernera une médaille d'or au meilleur mémoire ou travail sur les sujets suivants :

Littérature. — 1° Eloge biographique d'un des hommes les plus remarquables de l'arrondissement de Dunkerque morts depuis cinq ans au moins.

2° Une pièce de poésie sur un sujet au choix de l'auteur.

Peinture. — 3° Une esquisse représentant un épisode de la bataille des Dunes, en 1658.

Architecture et Sculpture. — 4° Un projet figuratif d'un monument funéraire en style chrétien.

Musique. — Un morceau d'ensemble au choix du compositeur.

Sciences. — Manuel de statistique et de géologie de l'arrondissement de Dunkerque.

Ce dernier sujet a été proposé dans le programme de 1852 pour le concours de 1854. (Pour les détails voir le programme de 1852.)

La Société rappelle que, dans le même programme, elle a mis au concours pour 1855 :

UN MANUEL DE SAUVETAGE MARITIME,

auquel il sera décerné une médaille d'or, grand module.

Les mémoires sur ce sujet pourront être écrits en l'une de

ces quatre langues : Française, — Anglaise, — Allemande, — Espagnole.

Les mémoires sur les autres sujets devront être écrits en français.

Tous les mémoires ou travaux seront adressés « franco » au Président de la Société, de manière à lui parvenir avant le premier mai de chaque année.

Tous doivent porter une sentence ou devise, et, dans un billet cacheté renfermant cette même sentence ou devise, le nom de l'auteur et son adresse. Les auteurs sont tenus de déclarer dans ce billet que leurs ouvrages sont inédits, n'ont pas concouru ailleurs et n'ont été présentés à aucune Société savante.

Les billets ne seront ouverts que lorsque les ouvrages auront été jugés dignes du prix ou d'une récompense. Les autres seront brûlés en séance.

Dunkerque, le 27 Juin 1853.

Le président, L. Cousin.
Le secrétaire, Perot.

## LECTURE DE M. JULES LEPREUX, DE BERGUES,

### A LA SÉANCE DU 25 MAI 1851.

### MANUSCRIT DU XIII[e] SIÈCLE DÉPOSÉ A LA BIBLIOTHÈQUE DE BOURBOURG.

La bibliothèque de Bourbourg s'est fondée pendant ces dernières années, grâce aux démarches et aux soins intelligents de M. Demeunynck, ancien maire de cette ville. Dès le principe des on installation, M. Demeunynck, jaloux de doter l'antique cité de Bourbourg d'un dépôt littéraire et scientifique, commença par s'enquérir des anciens livres de la commune, de l'abbaye et du couvent des Franciscains. Après bien des recherches, il découvrit dans le grenier du presbytère, un amas de volumes, de diverses provenances, entassés les uns sur les autres, et traitant, pour la plupart, de théologie; ce fut le noyau de la bibliothèque. Bientôt des dons particuliers, des envois du gouvernement, vinrent encourager ce premier essai, et la ville de Bourbourg fut, en peu de temps, dotée et d'un dépôt d'archives et d'une bibliothèque publique.

Parmi les quelques manuscrits que j'y ai remarqués, un surtout a fixé mon attention et m'a paru digne d'une description spéciale.

Ce manuscrit, en entier sur vélin, est de format petit in-4°, et porte sur sa couverture, de grossier parchemin, le titre suivant que j'ai fait reparaître par un réactif.

REGISTRE ET CARTULLAIRE FORT ANCIEN DES RENTES DE LA VICOMTÉ ET CHASTELENIE DE BOURBOURCH ET GRAVELINGHE.

Celui qui écrivait ces mots vers la fin du XVI[e] siècle, re-

gardait déjà comme fort ancien le volume qu'il cataloguait, et en effet quoiqu'il ne porte pas de date, on peut avec certitude le faire remonter au milieu du XIII^e siècle. L'Ecriture toujours belle et soutenue, se rapporte parfaitement aux authographes de cette époque, que j'ai pu voir dans les dépôts d'archives, et aux fac-simile que donnent les tables des diverses diplomatiques. L'orthographe encore offre tous les caractères qui distinguent le français de 1250 à 1300; ainsi l'on voit partout le ke, le ki, employé pour le que, qui, et en général, le k, pour le qu, l'o pour les au, le ch, pour le c, l'ou pour l'u, cesti pour celui, et autres particularités qui trahissent, mieux qu'une date, quelquefois trompeuse, l'âge véritable d'une charte ou d'un manuscrit.

Le Registre des rentes de Bourbourg, outre son antiquité assez remarquable, a le mérite, fort rare dans ce pays, d'être écrit entièrement en français, mais dans un français souvent inintelligible par son mélange avec le flamand. Bourbourg était, en effet, et est encore aujourd'hui, une sorte d'intermédiaire entre les deux langues rivales qui se partagent les rives de l'Aa.

Je vais en quelques mots, messieurs, vous donner une idée de ce français du XIII^e siècle, que parlaient les hauts barons et les « chastelains » souvent en rapport avec le « conte » de Flandre, et je ne ferai que citer l'irrécusable manuscrit:

« Chi comenche une rente franke apartenans de droite ancheserie (1) a le nobleche et a le signerie de le castelrie de Bourbourgh et rendent diverses coses (2) ensi ke li livres enseigne.

» L'église de St Bertin en St Homer une casse (3) le quele

(1) Lignée, du latin ancessor « anchessor ».
(2) Choses.
(3) Cours d'eau.

il puet racater chascun an pour 1. marc de Flanders de xxxi sous et iv deniers. »

» Item doit l'Eglise de St Bertin pour la grange (1) dou waterganc xviii rasieres d'avaine et vi rasieres d'orge par an, grande mesure.

» L'Eglise de St Nicholac espres de Rubemont (2) doit a le castelrie de Bourbourgh pour toute leur tere et leur rente kil ont en le paroche de Loen 1 porc de xiii sous et 11 pois (3) de fourmage.

» Li maierie de Loen 1 ras. 1 agniel (4) de xx deniers.

» Li maierie de Craierwyc 1 ras. 1 agniel de xx deniers.

» Li viconté de Loen xx sous.

» Li viconté de Craïerwyc x sous . . . . . . . . . . . »

Outre « li maierie et li viconté » on distinguait encore « li mestier » car en plusieurs endroits on parle du « mestier de Craierwyc, du mestier Noidin Cortine, (5) Willaume le brun etc.» Ce mot de « mestier » n'est compréhensible que pour les flamands; c'est la traduction littérale de « l'ambagt » qui, dans son acception ordinaire, signifie « métier », mais qui se prend ici pour fief, seigneurie de haute et basse justice.

La plupart du temps on ne se donne pas la peine de traduire, ainsi l'on parle de terres situées « Benorden Noidins snelle, » « benorden Soudeweghe », de masures (6) gisans

(1) Métairie.
(2) Probablement Ruminghen francisé.
(3) A peu près un demi kilogramme.
(4) Agneau.
(5) Court (cortis) terminaison de nom de lieu et territoire, Bertincourt, Héricourt, etc.
(6) Maisons, de mansura (másura).

« den ooste hereweghe et ensoursen husbelec » ou bien « au Nord Leys del angle peridaens » Il est vrai que, parfois, au lieu de fondre ainsi le flamand et le français, on introduit la formule explicative « con apele » ou « si l'apelon » comme dans le titre suivant.

« Che sont Rentes venues a le castelrie de Bourbourgh pour fourfaites de cheaus ki pour leur fait sont bani de la conté et ont fourfait le leur, si l'apelon Banlant » et celui-ci :

« Che sont Rentes appartenans a la castelrie de Bourbourgh ou mestier de Niewland et rendent les teres ki sensuivent une razire d'avaine le mesure et si lapelon Woistinclant. »

Une étude assez curieuse et pour laquelle ce manuscrit offrirait de grands secours, serait celle des noms propres et des noms de famille ; presque toujours ils sont tirés du métier, ou de la conformation ou de l'habitation de celui qui le porte. Ainsi, parmi les noms français, qui sont en grande majorité, on remarque des noms de professions comme Jehan le Boutillier, Jehan le Poitier, Wilhem le Parmentier, Wautier le Coc ; des noms qui désignent l'individu soit au moral, soit au physique, comme Wilkin le Cokin, Jehan le Calve, Symon le Brune, Andrieu le Fauve, et enfin des noms de terre ou de situation, comme Han de Lodines, Mikiel de Stenes, Maes le Hoghe, Wilhem dou Wees, etc.

Les noms propres les plus fréquents sont ceux de Jehan, Wilhem ou Wilkin, de Maes, de Wautier et de Symon. Les philologues en général se sont fort peu occupés de cette physiologie des noms propres et des noms de familles, et cependant ce serait une histoire bien intéressante que celle de ces diverses appellations que les hommes se sont données entre eux depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Espérons qu'un jour quelqu'ami des sciences comblera cette lacune et nous déroulera ces pages ignorées de l'histoire.

Outre l'intérêt qu'il offre à la philologie et à l'onomatologie, le manuscrit de la bibliothèque de Bourbourg nous donne une idée bien nette des rapports du seigneur et de ses tenanciers, du « castelain et de ses chiefs ». Les chatelains, comme vous le savez, messieurs, possédaient leur chatellenie en fief et y avaient « jurisdiction » absolue; c'était leur bien, leur chose. Du chatelain relevaient les « chiefs ou kiefs, capitales homines, qui debent censum de capite. » Ces « chiefs ou kiefs, » dont il est toujours question dans le manuscrit, n'étaient pas la propriété complète du châtelain; ils avaient une sorte de liberté conditionnelle, qu'ils conservaient moyennant des corvées (1), des redevances que l'on déguisait sous le nom de « serviches, » ou bien une rétribution annuelle.

A Bourbourg les « chiefs de Monseigneur le castelain » lui devaient tantôt « serviche de wans » (2), tantôt « serviche de lanches (3) de glines (glènes, poules) ou de capons. » Ordinairement on ne devait qu'un de ces animaux, quelquefois une paire, mais pour une « masure de chiefs » mariés, on payait une paire pour l'homme et une paire pour la femme. Quand aux « aieuwes » ou ayant cause, ils appartenaient au « chief » et ne sont cités que pour mémoire, car ils ne devaient rien au « Castelain. » Mais celui-ci ne se contentait pas toujours d'exiger de ses « kiefs » des wans, des lanches, des glines ou des capons ». On le payait souvent à beaux deniers comptants en y ajoutant des offrandes plus ou moins spontanées à « Paske » et à « Noèl ensi ke li livres enseigne »; ou bien on lui donnait des rasieres de « fourment et d'avaine », des « pois de burre et de fourmage, » pour sa consommation. Ainsi les « kiefs du Woistinelant » qui conte-

(1) Corvatæ a curvando quia prœstando hujus modi operas homines curvantur. — Ducange. — II. 1114.

(2) Wans, oies du flamand « gans. » On sait que dans cette langue le G et le W se transposent très souvent.

(3) Lanches, peut-être de « Anca, » anche, anser femina. On sait que l'apostrophe était inconnue à nos aïeux.

nait 335 mesures, 3 quarts et 69 verges rendaient une razière « d'avaine » par mesure; ceux du Hoflandt rendaient par chascunes cinq mesures un porc de 15 sous et 6 quarts d'avaine grande mesure; le mestier Noidin Cortine rapportait ensemble 20 livres, 9 sous, 3 deniers, et de plus 226 glines à 5 deniers « le pieche » si conte « li recheveres. »

« Le mestier Willaume le Brun » était certainement celui qui payait au seigneur les plus grosses redevances; voici la récapitulation qu'en donne le scribe de la châtellenie :

« Somme de le devant dite Rente de tout le mestier de Willaume le Brun devant dit.

« Somme de tout le fourment dou devant dit mestier XXXVIII Rasieres un quart mains (1) le sisime part d'un quart grande mesure.

« Somme de tout le fourment dou devant dit mestier XLIX Rasieres et quart un provendier petite mesure. Si est à savoir ke li petite rasière sient mains ke li grande le witime part.

« Somme de toute l'avaine dou devant mestier 290 Rasieres pour le mesure de St Pol.

» Somme de tout le bure dou devant dit mestier X pois VII coupes.

» Somme de tout le fourmage dou devant dit mestier XXXVI pois mains 2 livres. Si est à savoir ke autant ke li poise et li coupe de bure et li poise et li pirre de fourmage tienent ou mestier Noidin Cortine tienent ils en cesti mestier, et tout au tel usage et commandement de livrer avaine, fourment et au teles conditions et usages de frir (2) le caup dou pris d'avai-

(1) Mains, plus, du latin « magis. »
(2) de fournir.

ne, de fourment, de bure et de fourmage ke on tient ou mestier Noidin Cortine, tient on en cesti mestier.

« Somme des pourcheaus de tout le mestier devant dit x, se vaut chacun XIII sous, ne hauche onkes ne abaisse, si montent en deniers VI livres et x sous mais il est a savoir que a chascun porc ensieut une paire de capons ki sans hauchier ne abaissier vaut XIV deniers si montent en argent XI sous et VIII deniers. Encore scieut il a chascun porc XX deniers, et VI quarts d'avaine, mais li avaine est sommée en le grande somme d'avaine devant dite.»

Si certains tenanciers payaient à Monseigneur le « Castelain » de si grosses redevances, d'autres au contraire ne lui devaient que foi et loyauté, et c'étaient les plus riches, ceux qui portaient des noms de terre, des noms patronymiques qui étaient par conséquent les seuls à redouter; ainsi en agissait-on toujours dans ces temps d'oppression et de servage; parmi ceux qui devaient foi et loyauté on remarque Betris et Brecht dou pont, Jakemins de Beaufort, Jehan del Enna, Jekemes de la Haute Maison, messire Jehan de Drincgham, Baudewin de St George, qui devait « plain homage » et en outre deux sommiers (1), messire Wautier de Bourbourgh, Baudewin dou gardin, etc.

En somme, Messieurs, le beau manuscrit dont je viens de vous donner une brève et succincte analyse, est un document du plus haut intérêt pour l'histoire locale. J'entends pour « l'histoire vraie » telle qu'on la fait maintenant basée sur des faits incontestables et sur des données authentiques.

J. Lepreux,

**Membre titulaire non résidant.**

(1) Somiers, summarii, bêtes de somme, chevaux. C'était une redevance noble.

## ALLÉGORIES,

### PENSÉES D'UN MORALISTE, LUES PAR M. PEROT,

### A LA SÉANCE MENSUELLE DU 25 MAI 1851.

---

L'auteur après avoir annoncé à la Société qu'il venait d'achever un volume de pièces de vers intitulées:

ALLÉGORIES, PENSÉES D'UN MORALISTE,

Fait lecture de la préface, dans laquelle il fait remarquer que l'allégorie, au point de vue où il l'a traitée, est un genre nouveau, différent essentiellement de la fable, bien que tendant au même but.

Il lit ensuite deux de ses allégories ayant chacune pour objet une pensée morale ou philosophique, l'une intitulée: « Le ruisseau et la tourterelle »; l'autre « Le soleil et les nuages ».

### LE RUISSEAU ET LA TOURTERELLE.

Depuis l'humble roseau qui sur l'onde s'incline,
Jusqu'aux globes de feu suspendus dans les cieux,
Tout est enseignement, et révèle à nos yeux
Ce qu'est la sagesse divine.

Près d'un ruisseau coulant solitaire en son lit,
Au fond d'une vallée humide,
Une tourterelle timide,
A la cîme d'un hêtre avait bâti son nid.

Là, des airs la plaintive fille,
Auprès de son époux, au sein de sa famille,
Sans craindre les méchants, partageait tout le jour
Entre la tendresse et l'amour.

L'humide habitant des prairies,
Etranger, au contraire, aux doux élans du cœur,
Ne se retraçait le bonheur
Que dans la solitude, avec ses rêveries.

« Pourquoi, dit-il un jour, à l'oiseau du printemps,
Folle d'amour et de tendresse,
Passes-tu tes jours dans l'ivresse,
Occupée à gémir sous des baisers brûlants?

Dis-moi, viens-tu dans mon empire
Pour troubler ma limpidité?
Ou pour m'inviter au délire,
Et m'apporter la volupté? »

« Non, répondit la tourterelle:
Je suis l'exemple des amants;
Et j'enseigne à rester fidèle
A sa promesse, à ses serments.

Mais toi-même, dont l'onde à mes pieds fugitive,
Emblême d'inconstance et d'infidélité,
Sans cesse, en murmurant, s'en va de rive en rive,
Pourquoi tant de frivolité? »

« Je suis, dit le ruisseau, l'image de la vie:
Le temps qu'on a perdu ne peut plus revenir;
Le présent s'enfuit et s'oublie;
Qui peut compter sur l'avenir!.... »

LE SOLEIL ET LES NUAGES.

Aux confins de la mer profonde,

L'astre qui rend la vie et la couleur au monde,
Quittant son lit de pourpre et d'or,
S'élevait radieux du point de l'étendue
Où l'onde avec le ciel semble être confondue,
Et, noble, prenait son essor.

Les ombres de la nuit avaient fui sa lumière;
Et l'aube matinale, en humides vapeurs,
S'exhalait lentement, enlevant à la terre,
Ses voiles douteux et trompeurs.

Les cieux ravis à sa présence
Revêtaient leur robe d'azur;
Dans son miroir limpide et pur
La mer le reflétait avec reconnaissance.

Et des plaines de l'air un concert enchanteur,
Livrant aux vents son harmonie,
Se mêlait aux transports de la nature unie
Pour saluer son bienfaiteur.

Partout la vérité succédait au mensonge;
La lumière à l'obscurité;
Et tout, dans l'univers, comme au sortir d'un songe,
Voyait renaître sa beauté.

Seul, parmi ces douces images,
Ces tableaux riants et joyeux,
Un essaim de sombres nuages
Restait morne et silencieux.

Ténébreux amants du mystère,
Et de l'ombre des nuits propice à leurs projets,
Ensemble ils maudissaient l'éclat de la lumière
Qui les dévoilait à jamais.

Alors, à leurs desseins conformant leur langage,
Ils dirent à la terre; « Ecoutez notre voix;

Tout n'est que vanité, ce soleil vous outrage;
Il veut vous éblouir et vous dicter des lois;
Avec art sur vous il dirige
Son éclat brillant et trompeur;
Fuyez de ses reflets le dangereux prestige !....
L'obscurité, c'est le bonheur. »

Mais la terre éclairée, et se sentant renaître,
Répondit à ces rois du nocturne séjour :
« La nuit est là mort de tout être;
On ne vit qu'aux rayons du jour. »

---

Encourageons l'élan des âmes généreuses,
Et fermons notre cœur aux sources ténébreuses
Du fanatisme et de l'erreur !
Etouffer la raison, briser l'intelligence,
C'est méconnaître Dieu, ses œuvres, sa puissance;
C'est renier le Créateur !

Perot,
Membre titulaire résidant de la Société Dunkerquoise.

## RAPPORT FAIT A LA SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE,

### LE 12 OCTOBRE 1851, PAR M. FRANÇOIS ORTILLE,

### SUR LE MANUSCRIT DE M. SALEMBIÉ, THÉATRE DE L'UNIVERS.

---

> « Sumite materiam vestris, qui scribitis æquam
> Viribus, et versate diu quid ferre recusent
> Quid valeant humeri. (H. art. poét. 38.) »
>
> « Vous qui écrivez, choisissez une matière proportionnée à vos forces ; essayez long-temps ce que vos épaules ne veulent pas, ce qu'elles veulent porter. »

Messieurs,

Le manuscrit dont je me suis engagé de vous donner une analyse, se composait autrefois de 22 volumes petit in-4°, de 3 à 400 pages. Quatre volumes ont été perdus : ce sont le 8^e^, le 20^e^, le 21^e^ et le 22^e^.

Cette œuvre, loin de former un tout complet, n'est qu'une faible partie de la tâche immense que l'auteur s'était donnée. Le titre et quelques extraits de la préface vous donneront une idée du travail projeté par l'auteur, et vous feront comprendre en même temps pourquoi j'ai pris pour texte de ce compte-rendu les vers cités plus haut.

Voici d'abord le titre :

« THÉATRE
DE L'UNIVERS

CONTENANT LES VIES ET LES ACTIONS REMARQUABLES
DE TOUS LES HOMMES ILLUSTRES ET RECOMMANDABLES
L'ÉTABLISSEMENT ET LE PROGRÈS DES ORDRES
RELIGIEUX ET MILITAIRES,
LES GÉNÉALOGIES DES FAMILLES ILLUSTRES,
L'HISTOIRE FABULEUSE
ET
LA DESCRIPTION DES EMPIRES, ROYAUMES, RÉPUBLIQUES,
PROVINCES, ÉTATS, CONTRÉES, ETC., ETC.....
PAR M. SALEMBIÉ, RELIGIEUX DE L'ABBAYE DE SAINT-
AUGUSTIN-LES-THÉROUANNES, ORDRE DE PRÉMONTRÉ,
ET PRIEUR-CURÉ DE FROMELLES.

Je vous l'avouerai, Messieurs, à la lecture d'un titre si prétentieux, je ne pus repousser une pensée peu favorable à mon compatriote : je me dis, avec le poète latin :

» Quid dignum tanto feret hic promissor hiatu?
Parturiunt montes, nascetur ridiculus mus.
Hor. art. poët. 138. »

« Quelles merveilles attendre après un début si emphatique?

La montagne en travaille enfante une souris. »

Une préface de onze pages bien remplies est plus explicite encore que le titre ; le plan de l'auteur s'agrandit, se développe, s'étend à perte de vue.

« Je ne sais, dit M. Salembié, si cet ouvrage sera aussi bien exécuté qu'il est intéressant pour le public. Il s'agit ici

de l'histoire sainte, profane et fabuleuse; ou plutôt il est ici question de faire pour ainsi dire renaître le monde entier, et de l'exposer au public. Ce n'est point une traduction littérale, ou un extrait, ou un abrégé d'histoire, ou un simple recueil de « réflections, » ou un choix de maximes édifiantes tirées uniquement de l'écriture sainte, et formées sur les grandes actions des héros tant anciens que modernes, que je mets au jour; mais c'est un tout rassemblé dont je forme un corps d'histoire d'autant plus complet, qu'il contient la création du monde; la division des peuples en divers corps d'état; la fondation des monarchies, des républiques et des villes; les révolutions des états; les guerres qui les ont « agitées, » et les actions des princes qui en ont eu le gouvernement; les punitions des vices et les récompenses des vertus parmi les différents peuples; leurs révoltes, la forme de leur police, leurs lois, leurs coutumes et leur religion, l'ancienne simplicité de vivre, la naissance et la mort des grands hommes, avec les principales aventures de leur vie, la division qui se mit entre les princes; leur cupidité d'envahir les terres des autres sous divers prétextes, et leur ambition pour se rendre « maître » d'un grand empire; les successions des rois et des magistrats, et leurs actions remarquables; l'institution des jeux et des fêtes; l'invention des sciences et des arts; l'établissement et le progrès des ordres religieux et militaires, avec la vie de leurs fondateurs; les généalogies des familles illustres, les fables des Dieux et des héros de l'antiquité païenne; l'histoire des conciles; enfin la description des empires, républiques, provinces, villes, isles, patriarchats, évèchés, duchés, comtés, marquisats, villes impériales et anséatiques, forts, forteresses, citadelles, montagnes, fleuves, rivières, canaux, fontaines et autres lieux considérables de l'ancienne « et nouvelle » géographie, où l'on remarque la situation, l'étendue, la qualité, les productions et les raretés des « païs, » etc., etc.

A l'aspect de ces dix-huit volumes amoncelés devant moi,

de cette bibliothèque universelle que je devais parcourir et analyser en quelques jours ; en pensant à ce style si peu en harmonie avec les immenses prétentions de l'auteur, je fus pris d'une sorte de découragement. Cependant deux motifs ont ranimé mon courage: d'abord l'engagement que j'avais pris devant vous, Messieurs, de vous donner une analyse de cette œuvre dont je ne connaissais que le titre; en second lieu, la curiosité que fait toujours naître en nous une œuvre nouvelle et extraordinaire.

Le passage que je viens de citer vous donne l'étendue du travail de M. Salembié; mais quel était le plan de l'auteur? C'est ce qu'il va nous faire connaître lui-même quelques pages plus loin :

« Pour donner une idée plus juste et plus détaillée de cet ouvrage, dit-il, c'est pour ainsi dire une tragicomédie, divisée en autant d'actes qu'il y a d'âges depuis la création du monde, et « sous-divisée » en autant de scènes qu'il y entre de personnages. Cette histoire comprendra donc sept actes, ou plutôt pour ne rien innover dans les termes, elle contiendra sept âges dont le premier dura depuis la création d'Adam jusqu'au déluge de Noé. Le second, depuis le déluge de Noé, jusqu'à la naissance d'Abraham. Le troisième depuis la naissance d'Abraham, jusqu'à la sortie de Moïse hors de l'Egypte. Le quatrième, depuis la sortie de Moïse hors de l'Egypte, jusqu'à la fondation du temple de Salomon. Le cinquième, depuis la fondation du temple de Salomon, jusqu'au règne de Cyrus à Babylone. Le sixième, depuis le règne de Cyrus à Babylone, jusqu'à la venue du Messie. Le septième enfin, depuis la venue du Messie, jusqu'à nos jours. »

Ainsi l'œuvre de M. Salembié était divisé en sept parties, qu'il appelle les sept âges du monde. Et le croiriez-vous, messieurs, le 19e volume, le dernier de ceux qui m'étaient

confiés; est encore compris dans le premier âge, qui commence à Adam et finit à Noé. Vous vous attendez peut-être maintena nt à trouver dans cet ouvrage de longs détails sur les sept jours de la Genèse, sur le Paradis terrestre, ce premier séjour de nos premiers parents; sur Adam et Eve, Caïn et Abel, Seth et sa postérité? Point du tout.

Qu'elle fut donc la pensée de l'auteur? Quel était, en dernière analyse le plan qu'il s'était tracé? C'est ce que je vais essayer de vous faire comprendre, messieurs, en jetant avec vous un coup-d'œil rapide sur chacun de ces volumes.

M. Salembié entre en matière par une série de prenve sur l'existence de Dieu, preuves physiques, métaphysiques, historiques, etc.... Après avoir prouvé l'existence du Créateur, l'auteur le fait agir; de là une subdivision du premier âge du monde en sept parties, les six jours de la création et le jour du repos, de la sanctification, de la prière. Ainsi, d'après la Genèse, que l'auteur paraît avoir suivie, Dieu créa le premier jour la Lumière; — le second, le Firmament ou Ciel; — le troisième, la Terre et la Mer; — le quatrième, les Corps célestes; — le cinquième, les animaux; — le sixième, l'homme. — Au septième jour, Dieu se reposa et voulut que que ce jour fût sanctifié. De là la religion ou le culte.

Tel était, probablement, le plan de ce premier acte, à en juger par les trois premières scènes que nous avons. Le livre de M. Salembié traite en effet 1° de la lumière; 2° du ciel; 3° de la terre et de la mer.

L'étendue et l'importance des six autres parties ne devaient, sans nul doute, le céder en rien à cette première. Les passages que j'ai extraits de la préface me semblent le prouver clairement.

Cela dit sur l'ensemble de cette œuvre, je passe à l'analyse de chacune de ses parties.

Le premier jour Dieu crée la lumière. De là, définition de de la lumière ; nature du feu, sa pesanteur et sa fluidité ; sa « dureté » et sa « finesse »; sa présence partout et dans tout.

« Le second jour, dit l'auteur, Dieu fit le firmament. » Nouvelle série de développements sur les différentes espèces de cieux qu'il divise en ciel empiré ou supérieur, région éthérée ou ciel étoilé, et ciel planétaire.

A propos de l'empiré ou ciel supérieur, l'auteur est naturellement amené à parler de la création des anges; de la réalité et de l'éternité des peines de l'enfer; de l'insuffisance de la raison et de la nécessité de la révélation pour démontrer l'éternité et la justice des peines de la vie future.

Passant à un autre ordre d'idées, l'auteur traite de la couleur bleu du firmament, et par suite des couleurs en général; des couleurs considérées dans la lumière et de leur nombre; des couleurs secondaires ou hétérogènes; des couleurs considérées dans les corps, enfin de l'atmosphère.

« Le feu avait donc pris sa place, dit M. Salembié, et le firmament était fait, lorsque tout d'un coup, au commandement de Dieu, les eaux qui couvroient toute la superficie de la terre, et qui la pénétroient de toutes parts, se retirèrent dans des cavités que Dieu forma dans la superficie de la terre; en sorte que pour former le globe terrestre, ces deux éléments s'embrassèrent et s'unirent sans se mêler et se confondre. L'élément aride fut alors appelé terre, et « l'assemblée » des eaux reçut le nom de mer. » (Tom. 1, p. 103.)

Telle fut l'œuvre du troisième jour. Dès lors nouvelle et plus ample matière aux élucubrations de notre auteur. Aussi voyons-nous bientôt se dévoiler devant nous une géologie complète. La composition des terres de notre globe, leurs différentes couches et leur formation; la théorie de la terre et

sa figure ; la nature de l'eau ; sa fluidité, son humidité, son incompressibilité, sa dilatabilité, sa pesanteur, sa pénétrabilité et sa propriété de dissoudre certains corps; l'origine des fontaines; la manière de faire le sel commun; les gouffres absorbants et vomissants; la quantité d'eau qui s'élève en vapeur, quantité que l'auteur porte, pour toute la Méditerranée, à 5,800,000,000 de tonnes en douze heures pour un beau jour d'été. Ce calcul est basé sur les résultats obtenus par M. Halley, qui prouve, dit l'auteur, « qu'une surface de dix pouces quarrés perd tous les jours un pouce cubique d'eau. »

Fidèle à son système de ne point abandonner un sujet qu'il ne l'ait épuisé, l'auteur détermine alors la quantité d'eau que les fleuves portent à la mer ; la quantité d'eau « de pluye;» l'évaporation des corps; la manière dont se fait cette évaporation; « la manière comment se fait la dissolution de l'eau, c'est-à-dire, le mélange singulier qui résulte de la suspension du corps dissous dans le dissolvant; » les causes qui accélèrent ou qui retardent l'évaporation ; les effets de l'évaporation ; les artifices de l'atmosphère ; les crépuscules et l'aurore; la nature de la chaleur et du froid ; les effets produits par le froid et par le feu ; la « producibilité » du feu; la variété de la chaleur; les causes du froid; les exhalaisons; les exhalaisons minérales et les effets qu'elles produisent; les vents et leurs causes ; les causes des typhons ; les lois de la production des vents ; la congélation et ses phénomènes; la théorie de la congélation ; les divers phénomènes de la glace et de sa formation, ses effets et la cause de sa force; la glace d'eau purgée d'air; la légèreté de la glace ; les phénomènes de la glace lorsqu'elle est formée; la dureté et la froideur de la glace ; sa réfraction, son évaporation, sa fonte ; le dégel et le faux dégel ; les effets de la gelée ; la glace artificielle.

Ce dernier objet fournit à l'auteur l'occasion de parler des

liqueurs à la glace et de la glace inflammable, composée, dit M. Salembié, d'huile de thérébentine, de spermacéti et d'esprit de nitre.

Ici se termine le premier volume.

Le second traite longuement des nuées, du serein, de la rosée, du givre artificiel que l'on produit, dit l'auteur, « en mêlant de la glace pilée ou de la neige avec du sel dans un vaisseau de verre mince bien essuyé en dehors, et en le tenant environ un quart d'heure dans un lieu frais. Ce mélange produit un refroidissement considérable ; et on voit bientôt tous les dehors du vaisseau se couvrir peu à peu d'une espèce de « frimat » ou de neige, qui ne diffère point du givre ou de la gelée blanche ordinaire. »

Ce moyen est employé dans nos cabinets de physique pour obtenir une température au-dessous de zéro.

Puis viennent les brouillards et la pluie; la pluie de sang et la pluie de grenouilles ou de poissons. La première, selon le prieur-curé de Fromelles, est due à la présence dans l'air d'une infinité de petits insectes rouges que les gouttes d'eau entraînent en tombant; et la seconde est produite par un vent orageux qui enlève d'un lac des masses d'eau considérables qui, brisées contre des côtes, des digues ou des rochers, éparpillent dans l'air les petits poissons ou les grenouilles qui s'y trouvaient renfermés.

La grêle n'est pas oubliée, ni les étoiles tombantes, ni l'éclair, ni la foudre, ni le tonnerre. De là, de longs détails sur l'électricité, sur les vents, sur les orages et les paratonnerres, sur toutes les espèces de météores ignés; sur les trombes de mer et de terre ; sur les tremblements de terre et les volcans, partie qui abonde de détails et de faits déjà connus; sur la formation des montagnes et des îles; sur le

flux et le reflux de la mer; sur les courants marins; sur les marais, les rivières et les fleuves; sur les lacs; sur les cavernes et les précipices; enfin sur les fentes de la terre et les changements occasionés à sa surface par les vents impétueux. Telle est la matière développée dans le tome second.

Si je me suis borné, messieurs, à une nomenclature pure et simple des différentes questions traitées ici par l'auteur, c'est que le temps me pressait, vu que le manuscrit de M. Salembié ne m'avait été confié que pour quelques jours. Je me vois même forcé d'analyser d'une manière plus large encore les volumes qui suivent.

Le tome troisième commence ainsi :

« Après avoir vu par quel « méchanisme » les corps s'évaporoient et montoient dans les airs; après avoir vu comment les vapeurs et les exhalaisons retomboient sur la terre; après avoir vu enfin les changements que l'eau, le feu et l'air opéroient sur la terre, examinons maintenant ces éléments en particulier. »

L'air, le feu et l'eau, avec toutes leurs applications, tel est donc l'objet de ce troisième volume. J'y trouve de longs détails sur la poudre fulminante, l'or fulminant, la poudre à canon et la poudre blanche. Cette dernière se compose, selon M. Salembié, de dix parties de salpêtre, d'une de soufre et de deux de « scieure » de sureau. J'y trouve encore les huiles essentielles, grasses et empyreumatiques; les mines de sel gemme, etc.

Le reste du volume, de la page 177, où nous sommes arrivé, jusqu'à la dernière, 373, traite uniquement de la terre. Un nouvel extrait du manuscrit vous donnera une idée de cette partie du travail de notre auteur :

« Nous voilà enfin arrivés à la terre qui est un corps solide

qui sert de base à tous les autres corps de la nature et qui est la cause de leur accroissement et de leur entretien. On trouve la terre dans les huiles; tous les sels tant acides qu'alkalins, tant fluides que solides ne sont que des terres combinées avec de l'eau ; les pierres et les méteaux ne sont que des composés de terre ; en effet toutes les expériences et les analyses de la « chymie », lorsqu'elles sont poussées jusqu'où elles peuvent aller, nous donnent une terre : et c'est là ce qui a fait regarder la terre comme un principe élémentaire des corps. Nous ne séparerons donc pas l'un d'avec l'autre ; mais parcourant les fossiles, les carrières et les mines, nous formerons « six » classes, dont la 1re comprendra les terres ; la 2e, les huiles ; la 3e, les sels ; la 4e, les pierres ; la 5e, les concrétions ; la 6e, les demi-méteaux ; et la 7e, les méteaux. »

Vous remarquerez, messieurs, que l'auteur a dit : « Nous formerons « six » classes, » et que cependant il en donne « sept ». Je n'ai pas voulu, par respect pour le texte, corriger cette légère erreur.

Je ne suivrai pas M. Salembié dans les immenses développements qu'il donne à cette question ; le temps me presse, j'ai hâte d'en finir. Je crois qu'il vous suffira de savoir, messieurs, que les volumes 4, 5, 6, 7, 8 (perdu) et 9, sont employés aux développements de cette partie. Le tome 9e se termine par une table alphabétique des matières contenues dans les neuf premiers volumes ; cette table est suivie d'une liste des maladies auxquelles on peut appliquer les remèdes dont il a été parlé dans ces mêmes volumes. Parmi ces maladies se trouvent : l'apoplexie, l'asthme, la contagion, les écrouelles, toutes les fièvres connues, l'hydropisie, la langueur, l'ophthalmie, la paralysie, la phthisie, le scorbut, etc.....

Les autres volumes, de 10 à 19, ne traitent que des plantes. Le tome 10e en effet commence ainsi :

« Nous avons vu que le troisième jour de la création du monde, tout d'un coup, au commandement de Dieu, les eaux qui couvroient toute la superficie de la terre, et qui la pénétroient de toutes parts, se retirèrent dans des cavités qu'il forma dans la superficie de la terre. Nous avons vu qu'il donna à « l'assemblée » des eaux le nom de mer, et qu'il donna celui de terre à l'élément aride. Voyons maintenant ce qu'il fil encore ce jour-là.

« Ce divin architecte ne voulait pas en effet en demeurer là, et la terre attendait l'ornement et la nourriture qu'elle devait à l'homme et aux animaux qu'il devait créer bientôt après. Dieu dit donc encore, que la terre pousse de l'herbe verte qui produise sa graine, et des arbres qui portent leur fruit, suivant leur espèce, et qui renferment leur semence dans eux-mêmes pour se reproduire sur la terre; et cela fut fait ainsi. »

Cette partie est divisée en 22 classes. Dans les 17 premières l'auteur place les herbes et les sous-arbrisseaux; dans les 5 dernières, les arbres et les arbrisseaux.

« Ces classes, dit-il, sont divisées en sections, et les sections en six cent « soixantes » et treize genres, auxquels nous ajouterons plusieurs espèces. Nous y ajouterons même grand nombre de « genre » que nous placerons après ceux dont traite M. de Tournefort. Quant à ceux dont les caractères ne nous sont pas assez bien connus, nous les rapporterons à la suite de chaque classe que nous croirons leur convenir. »

Ainsi 22 classes de plantes, subdivisées en 673 genres, plus un grand nombre d'autres non encore bien classés, telle était la matière nouvelle à développer. Parmi ces plantes, une foule sont du domaine de la médecine; aussi l'auteur ne laisse pas échapper l'occasion de parler des remèdes que l'on en peut titrer et des maladics qu'elles peuvent guérir. Je n'en

citerai qu'un exemple pris dans le tome 12e. Les médecins, membres de cette Société, en jugeront. L'auteur dit :

« Les feuilles et la racine de la méniante ou trèfle de marais sont fort vantées, prises en décoction, contre la goutte et le scorbut, et principalement contre cette dernière maladie, où elle n'est pas moins utile que le cresson. C'est Simon Paulli qni en a le premier fait l'observation. Son goût est d'abord un peu désagréable ; cependant on vient bientôt à bout de vaincre cette répugnance. »

« Il ne faut pas croire cependant avec les continuateurs de la matière médicale de Geoffroy que cette plante contienne un alkali volatil libre, comme les plantes cruciformes de Tournefort, qui sont regardées comme les antiscorbutiques par excellence. Le trèfle d'eau est un amer pur, qu'on mêle très-utilement à ce titre avec les plantes antiscorbutiques alkalines dans le traitement du scorbut de terre. »

L'auteur ajoute que la méniante sert encore contre la goutte, les fièvres quartes, l'hydropisie, les obstructions invétérées, etc....

« Le trèfle d'eau, dit-il encore, est en grande réputation en Allemagne pour la néphrétique et le crachement de sang. Toutes ces vertus lui sont communes avec le chardon bénit, le houblon, la fumeterre, la chicorée amère, la racine de grande gentiane, de fraxinelle, etc. » (Classe 2e, 1re sect., gen. 1er, tom. 12, p. 2-3.)

Soixante-et-une pages du même volume sont consacrées à la pomme de terre, dont l'auteur reconnaît plus de 40 espèces, dont 3 de Cassel : les précoces blanches « piquottées » en rouge ; les jaunâtres à fleurs couleur de rose ; et les jaunâtres à fleur blanche cendrée.

La culture et l'engrais de ce tubercule, alors nouvellement introduit en France, font l'objet d'une foule de remarques.

« En Suisse, dit-il, la culture s'en est tellement accrue que cette manne fait la nourriture des deux tiers du peuple, surtout des enfants, qui, comme l'on sait, deviennent des hommes plus robustes que nos français nourris avec le plus beau froment. »

Outre cette vertu, M. Salembié en reconnaît encore d'autres à ce tubercule :

« La pomme de terre est nourrissante, dit-il, elle humecte beaucoup et adoucit les acrimonies de la poitrine, mais elle engendre des humeurs grossières et excite des vents. Elle est émolliente et bonne pour prévenir ou dissiper les maladies qui proviennent de la rigidité des fibres. C'est un aliment convenable à ceux qui font beaucoup d'exercice, aux gens « bileux, » et à tous ceux dont les humeurs sont trop âcres et trop agitées. »

A l'appui de ce qu'il avance, l'auteur cite l'exemple suivant :

« Madame de M...., à l'âge d'environ 33 ans, se trouvant dans un état triste, l'estomac ne pouvant plus faire ses fonctions, et les remèdes étant sans effet, de sorte que les médecins pronostiquèrent une consomption incurable, eût envie de goûter des pommes de terre; elle s'en trouva bien, l'appétit revint peu à peu ; après quinze jours, elle se trouva presque guérie; elle continua, fut rétablie, et prit même de l'embonpoint. »

Quant à la culture et à l'engrais de cette plante si précieuse, l'auteur reconnaît que tous les terrains lui sont plus ou moins bons, « Excepté les « terreins » marécageux trop humides et surtout ceux où l'eau croupit. — Il est notoire,

dit-il plus loin, que les pommes de terre ne réussissent mieux nulle part que dans de nouveaux défrichements, même sans engrais. » Quant aux autres terrains, l'auteur recommande l'engrais des bêtes à cornes pour la terre légère; celui des chevaux dans un terrain froid, humide et fort. « Celui-ci, dit-il, ferait plutôt un mauvais effet dans les terres légères, sablonneuses et graveleuses.... La fiente de brebis est le meilleur engrais de tous, mais trop chaud pour les terres légères.... la marne, le « gips » et la chaux peuvent aussi servir dans des terroirs convenables. »

Le 19e volume enfin traite du froment et de tout ce qui le concerne; de la multiplication des germes par le retranchement des racines ou de la fanne, par le sarclage et la transplantation, etc., etc... Ici encore l'auteur est prodigue de détails; aussi voyons-nous la manière de faire l'amidon, le pain mollet, le pain à la reine, le pain de festin, le « bignet, » le biscotin, le biscuit, la gauffre, en un mot toutes les espèces de pâtisseries.

Puis viennent: le blé rouge (« l'ador » des latins), originaire de l'Egypte et cultivé au siècle dernier en Suisse et en Allemagne; le téca ou blé des Indes occidentales; l'orge et la bière que les Egyptiens en tiraient; le ray-grass, plante qui, en Angleterre et en Irlande, est employée à faire des prairies artificielles; l'herbe de Timothée, originaire de Virginie, propre à nourrir les bestiaux; le bocalo, plante de Malabar, dont la racine se prend en décoction et en bains pour fortifier les membres, et une foule d'autres plantes plus ou moins connues. Enfin la canne à sucre.

Cette dernière plante fournit à l'auteur une foule de détails. La description de la sucrerie, les cases des nègres, la manière de raffiner le sucre dans les colonies et chez nous, le sucre candi et même, « risum teneatis, » la manière de prendre le thé ou le café avec ce dernier produit de la canne, rien n'est

oublié par l'écrivain. En effet, ce 19e volume se termine par ces mots :

« Les Hollandais font faire exprès des boulettes de sucre candi, comme de grosses dragées, un peu raboteuses. Une seule, tenue dans la bouche, « peut suffire pour servir » à une ou deux tasses. On les présente avec le thé, qu'on boit généralement trois ou quatre heures après diner; car pour le matin c'est presque toujours le café que l'on boit. Le peuple ne boit guère non plus celui-ci qu'avec le sucre candi; c'est une épargne, car on ne « consume » pas tant de sucre de cette manière qu'autrement. »

Ainsi finit le manuscrit.

L'ouvrage de M. Salembié, où les détails les plus sérieux se trouvent mêlés aux descriptions les plus futiles, ainsi que la dernière citation vient de vous le prouver, est si loin d'être complet, que le 19e volume, comme nous l'avons dit plus haut, n'achève même pas le troisième jour de la création. La canne à sucre, à laquelle l'auteur consacre 39 pages, est comprise sous le 27e genre de la 3e section de la 15e classe. Les herbes et les sous-arbrisseaux ne sont donc pas complets, puisque l'auteur les avait divisés en 17 classes. Des arbres et des arbrisseaux pas un mot.

La mort ne laissa pas à cet infatigable travailleur le temps d'accomplir les grandes promesses que nous avaient faites son titre et sa préface. Commencé avec la révolution française, à une époque où le clergé, tant régulier que séculier, cherchait dans la retraite la plus absolue l'oubli des maux de ce monde qu'il était impuissant à soulager, le fragment que nous possédons était terminé vers 1801, quand l'auteur mourut dans sa famille, à Armentières, sa ville natale.

Rappelons-nous maintenant, messieurs, que M. Salembié a

divisé son ouvrage en sept âges, que les 19 volumes dont je viens de vous parler, ne renferment qu'une faible partie, ou, pour me servir des termes de l'auteur, que quelques scènes du premier acte, ou, mieux encore, que la scène, incomplèment décorée, où devait se passer cette tragi-comédie, puisque l'acteur, c'est-à-dire l'homme, dort encore dans le néant, et nous serons effrayés de l'immense étendue que l'auteur voulait donner à son œuvre. Le cercle des connaissances humaines, cercle dont le centre est partout et la circonférence nulle part; la terre, l'air, le ciel, les hommes et les choses, depuis la création du monde jusqu'à nos jours, telle devait être cette œuvre. N'est-ce donc pas avec raison que je disais en commençant :

> « Sumite materiam vestris, qui scribitis, æquam
> Viribus, et versate diù quid ferre recusent
> Quid valeant humeri. »

Car ce fardeau, selon moi, est au-dessus des forces humaines. De plus, il faut bien l'avouer, le style de l'écrivain ne m'a point paru à la hauteur de la tâche qu'il s'était imposée. Grammaire, syntaxe, logique, tout est blessé, tout est outragé dans ces dix-neuf volumes. Les quelques passages que je vous en ai cités, et que je me suis gardé d'altérer par respect pour le texte, ont déjà dû, je crois, vous donner cette opinion.

J'ai fini, messieurs; mais permettez-moi d'ajouter que ce n'est point une critique de l'œuvre de M. Salembié que j'ai voulu faire ici; cette critique eût été déplacée de ma part. J'ai voulu seulement vous rendre compte d'une œuvre inédite. Si cependant, d'après cette analyse rapide, analyse que le peu de temps dont j'ai pu disposer a nécessairement laissée fort imparfaite, vous jugez l'ouvrage du prieur-curé de Fromelles assez intéressant pour mériter une analyse détaillée de l'une

de ses parties, j'essaierai, messieurs, de vous satisfaire lorsque le temps me le permettra.

F. ORTILLE,

Membre titulaire résidant de la Société Dunkerquoise.

Fin d'Août 1851.

## LETTRE DE M. CARLIER,

### SUR QUELQUES AUTOGRAPHES,

### LUE A LA SÉANCE DU 30 JANVIER 1852.

---

Paris, 25 Novembre 1851.

A Monsieur Victor Dérode.

Monsieur le président,

Je pense que notre collègue, Raymond de Bertrand, vous aura transmis, ainsi que je l'en avais prié, l'expression de mes vives sympathies pour l'heureuse initiative qui vous est due, du projet de Société pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts à Dunkerque. J'espère qu'il n'aura pas omis de vous rapporter toute l'estime que m'ont inspirée les œuvres qui vous recommandent de droit à présider cette excellente institution. Je viens aujourd'hui remercier moi-même le président et les membres de la Société Dunkerquoise, de l'indulgente bienveillance avec laquelle ils m'ont conféré le diplôme de correspondant de la Société. Je me reconnais fort peu de titres académiques à cette faveur, mais je m'efforcerai de la justifier par des communications qui ne seront peut-être pas sans intérêt, au point de vue de la mission spéciale que la Société s'est proposée, de recueillir les matériaux propres à éclairer les faits de notre histoire locale.....

A Paris, celui qui se voue aux études historiques trouve un inestimable secours dans les bibliothèques publiques, dans les dépôts d'archives et de manuscrits. Il peut encore tirer parti des ventes de collections littéraires et artistiques, qui se font fréquemment dans la capitale, et où se rencon-

trent toujours quelques précieux matériaux pour la spécialité à laquelle il s'applique. Dans ce genre sont les collections d'autographes : le goût qui s'est manifesté, depuis vingt à trente ans, pour ce genre de curiosités, a produit l'excellent résultat de donner une valeur à des documents historiques qui restaient oubliés ou égarés. Aujourd'hui, des efforts se font de toute part pour les enlever à la destruction, pour les colliger et les conserver.

Je vais vous entretenir, si vous le voulez bien, de la vente qui s'est faite de la collection d'autographes provenant de la succession de M. le marquis de Chateaugiron, ancien pair de France. Vous verrez que nos célébrités dunkerquoises y ont tenu honorablement leur place, et que les fragments recueillis de leur main ont atteint les prix donnés pour les autographes des personnages historiques les plus renommés.

Le catalogue de la vente de M. de Chateaugiron se divisait en plus de 2000 lots, composés souvent de 10, 20 et 40 pièces, accompagnés presque toujours de plusieurs portraits, anciens et modernes, des personnages. La vente a tenu 14 soirées, du 15 au 30 Octobre, et les curieux, les amateurs et les érudits n'y ont pas fait défaut un instant.

Pénétré de la vérité de ces paroles de Chateaubriand (1) : « Qu'il faut voir de ses propres yeux ce qu'on peut nommer la physionomie des temps, les diplômes que la main de Charlemagne et de Saint-Louis ont touchés, la forme extérieure des chartes, le papyrus, le parchemin, l'encre, l'écriture, les sceaux, les vignettes, qu'il faut enfin manier les siècles, et respirer leur poussière pour se donner l'intuition complète de leur signification, » je ne voulus pas négliger d'assister à la vente du marquis de Chateaugiron, et j'y comptai faire moisson de documents curieux sur Dunkerque

(1) Préface des études historiques.

et les Dunkerquois. Je me suis vu tristement déçu ; je n'ai pu atteindre aux prix où des amateurs enthousiastes ont poussé les lots que j'enviais le plus ; toutefois, j'ai tiré tous les renseignements désirables des pièces intéressantes qui me sont passées par les mains.

J'avais annoté d'abord sur un catalogue, comme devant être visitées, les liasses inscrites sous les noms suivants :

N° 25 François duc d'Anjou, puis duc d'Alençon, fils de France.
» 451 Pierre Chaudieu, le conventionnel régicide, qui fut commissaire-général de police à Dunkerque dans les cent jours.
» 833 Antoine Perenot, cardinal de Granvelle.
» 912 Le général Lazare Hoche.
» 933 L'Infante Isabelle Claire Eugénie.
» 1115 Le sculpteur Lemot.
» 1177 Louis XIV.
» 1387 Maurice de Nassau, prince d'Orange.
» 1483 Philippe II, roi d'Espagne.
» 1642 Rubens.
» 1843 Colbert, marquis de Torcy, ministre des affaires étrangères.
» 1863 Turenne.
» 1878 Le général Vandamme.
» 1888 Le maréchal de Vauban.
» 2014 L'amiral Ruyter.

Mais comme aucun des documents émanés de ces personnages n'avait rapport, de près ni de loin, à l'histoire de notre pays, je les ai abandonnés. Ils m'ont donné pourtant

l'occasion de quelques remarques que je consigne ici, dans le pur intérêt de la vérité historique.

L'archiduchesse « Isabelle Claire Eugénie, » qui fut gouvernante des Pays-Bas de 1599 à 1633, signait: A. Isabel, suivant l'orthographe espagnole, et non pas « Isabelle, » qui était alors le nom flamand, devenu français depuis; car dans l'ancien français ce nom s'écrivait « Isabeau. » (1)

L'amiral hollandais « De Ruyter » écrivait son nom par un y, ainsi que l'a reproduit « l'Isographie des hommes célèbres, » (2) et non pas avec un i simple, ainsi que le propose M. Vanderest, dans son « Histoire de Jean-Bart, » page 32, 1re édition. 1841.

« Le maréchal de Vauban, » ainsi qu'on l'appelle, signait seulement « Vauban, » tout à droite de la feuille; plus bas et au moins à un pouce d'intervalle de ses autres noms, « Sébastien le Prestre, » écrit à gauche :

Sébastien le Prestre

Vauban.

La pièce que j'ai vue signée de cette façon était une quittance, du 25 Février 1684, sur parchemin, et de la somme de 15,600 livres, pour appointements de l'année 1684, en qualité d'ingénieur ordinaire du roy. Les mots « Sébastien le Prestre Vauban, » quoique très-séparés, étaient bien positivement de la même main.

Quant aux pièces signées ou écrites de la main de Louis

(1) Nous ne savons d'où vient que le nom « d'Elisabeth » est donné par certains historiens à l'archiduchesse « Isabelle », surtout par ceux qui ont écrit en latin sur son époque. Ces noms sont considérées partout comme distincts.

(2) Paris. 1828-1830, 3 volumes in-folio.

XIV, elles auraient dû traiter d'un intérêt dunkerquois tout spécial pour me les faire envier, et ajouter à celle que je possède déjà de ce monarque, qui est signée « Louis, » contresignée « Letellier, » adressée de St-Germain-en-Laye, le 12 Mars 1676, « à nos chers et bien aimez les Bailly, Bourgmestre et échevins de notre ville de Dunkerque. »

Parmi les autographes de la collection de M. de Chateaugiron, provenant de personnes nées à Dunkerque et remarquables à quelque titre, j'avais découvert dans un lot de lettres d'actrices de divers théâtres, un petit billet de madame « Méric-Lalande, » cantatrice renommée, que tout Dunkerque applaudissait à ses débuts, en 1817, pour le jeu naïf et la gentillesse dans « le Nouveau Pourceaugnac » et « les Petits Savoyards, » et pour le brillant ét la perfection du chant dans « le Rossignol. » Je suis arrivé trop tard pour faire l'achat de ce billet, mais je l'ai peu regretté; ce n'était qu'un mot d'excuse, sans date, à M. Robert, directeur du théâtre Italien, pour se dispenser d'assister à une répétition. Le lot a été adjugé au prix de 7 francs 75 centimes.

Au surplus, les autographes des personnages vivants sont peu prisés des amateurs. Un paquet de quinze lettres de M. « De Barante, » le célèbre historien des ducs de Bourgogne, n'a été porté qu'au prix de 6 francs 25 centimes.

Je fus plus heureux en me voyant adjuger un lot de lettres de généraux français, parmi lesquelles s'en trouvaient deux de notre compatriote « le lieutenant-général Guilleminot. » Ces deux lettres se rapportent aux deux circonstances les plus importantes de sa belle carrière.

L'une d'elles, datée de Paris, 8 Février 1823, est adressée au lieutenant-général Damas; elle est relative à la composition de l'état-major de S. A. R. le duc d'Angoulême, qui se disposait alors à partir pour l'Espagne, et auquel le général

Guilleminot fut adjoint comme chef d'état-major. Elle n'est pourtant signée encore qu'avec la qualité de directeur-général du dépôt de la guerre, et écrite sur un imprimé de cette administration.

La seconde lettre, signée seulement du général, est datée de Constantinople, 26 Janvier 1825. Elle donne à M. Hugot, consul de France à Bucharest, des détails sur sa présentation au Divan, le 13 Janvier, réaccrédité en qualité d'ambassadeur de France, après l'avènement du roi Charles X. Le cérémonial de cette cérémonie fut de tout point conforme à celui observé pour Monsieur de Saint-Priest, à la mort de Louis XV, en 1774.

J'ai payé ce lot 6 francs.

Une lettre de « Descamps, » peintre Dunkerquois, auteur de la « Vie des Peintres flamands, » ouvrage assez recherché aujourd'hui, me fut vivement disputée; je la poussai jusqu'à 20 francs; elle me fut enlevée par le baron de Stassart, riche amateur belge.

Cette lettre de Descamps (art. 580 du catalogue), de trois pages petit in-4°, et d'une belle écriture, est datée de Rouen, 26 Août 1756. Elle s'adresse au célèbre graveur Wille. Descamps remercie celui-ci de l'avoir fait élire membre de la « Société Impériale Franciscienne d'Augsbourg. » Ce dernier mot complète pour nous le sens de la qualité que se donne Descamps, dans le titre de sa vie des peintres. Il dit à M. Wille qu'il l'a proposé à l'académie de Rouen, et que son nom a été accueilli unanimement, sur le vu de deux de ses gravures, dont l'une était « la Mort de Cléopatre ». Il ajoute qu'il lui faut écrire lui-même au président pour demander son affiliation, que c'est une affaire de forme et qu'il sera reçu d'emblée. Après cela il l'invite à faire cadeau à l'académie d'une de ses gravures, qu'on fera encadrer et placer dans la salle des séances. C'est ainsi qu'en a usé M. Lebas.

L'écriture de Descamps est fort nette et son style parfaitement épistolaire. Je me suis enorgueilli surtout de notre compatriote, en sa double qualité de peintre et d'écrivain, quand j'ai vu mettre sur la table de vente une lettre autographe du peintre moderne « Demarne », écrite de cette façon :

« Au citoyen Barbié léné. 15 frimere. je consans de lessé » le tablaux répré santant le peti chien au pri que la sociétée » des amie des art mofre. »

Ce curieux échantillon d'orthographe pittoresque a été payé 7 francs 50 centimes.

Le n° 115 du catalogue annonçait une quittance sur parchemin, avec signature autographe de Jean Bart. En voici la description :

18 centimètres de largeur sur 12 de haut; écrit ainsi dans le travers, du côté doux du parchemin :

« Pour servir de quittance de la somme de cent dix livres pour mes appointements de lieutenant de marine entretenu au port de Duynkerq^e pendant le mois d'Octobre mil six cent quatre-vingt-trois. »

Au bas de cette formule on voit plusieurs paraphes, mais pas de signature, et dans la marge on lit :

« Enregistré au contrôle de la marine à Dunkerque par moy sous contrôleur d'icelle le 8 Décembre 1683.

Signé, Roussel. »

Il me fallut retourner le parchemin du côté noir pour trouver écrit, tout au milieu dans la largeur, et sans un seul autre mot d'écriture, ni au-dessus ni au-dessous :

Jan Bart.

C'est cette même signature autographe qui a été reproduite dans « l'Isographie », et je suis convaincu qu'elle est bien de Jean Bart.

A l'inspection de la pièce, qui a fort peu d'apparence, je crus que je l'obtiendrais à bon compte, mais elle fut également poussée jusqu'à 20 francs, et je ne m'empressai pas de la surenchérir, étant déjà en possession d'une lettre signée de notre illustre marin sur un sujet d'une véritable importance politique. C'est celle du 6 novembre 1697, qui a été reproduite par M. Vanderest dans son histoire, 2e édit. page 169.

Ma lettre est signée « le Cher Bart; » la quittance ci-dessus « Jan Bart. » Ces deux différentes signatures seront probablement les seuls témoignages écrits que l'on recueillera jamais de notre célèbre compatriote; car il ressort trop évidemment de leur examen, que Jean Bart écrivait peu et seulement sans doute pour donner sa signature. Nous ne voudrions pas aller jusqu'à dire avec le chevalier de Forbin qu'il ne savait pas écrire, mais nous ne nous fions pas, dans un autre sens, à l'exagération de son dernier biographe dunkerquois, dont les idées à cet égard sont plus enthousiastes que vraisemblables.

Ce que nous disons ici n'a pas d'ailleurs d'autre but que la recherche de la vérité, « magis amico veritas. » Nous reconnaissons volontiers que l'œuvre qu'accomplissait Jean Bart au service du grand roi n'était pas celle d'un calligraphe. Jean Bart n'avait manié toute sa vie que des rames, des cordes goudronnées et des hâches d'abordage; quand, avec de pareils éléments d'éducation, on se fait l'un des grands hommes de son siècle, on peut se permettre la formule féodale des vaillants barons du moyen âge: « a déclaré ne savoir écrire, attendu sa qualité. »

Une autre observation est ressortie pour nous de la vérifi-

cation de ce titre ; c'est que « Jean Bart » écrivait son prénom « Jan. » Ceci me fait supposer que ses amis de jeunesse, ses contemporains l'appelaient « Yane » ; diminutif familier du nom de Jean, en langue flamande, peut-être aussi en espagnol, et qui est encore en usage aujourd'hui même à Dunkerque. (1) Je ne prétends pas non plus donner à cette supposition d'autre valeur qu'une certaine vraisemblance, car le nom de « Jean Bart » est seul aujourd'hui consacré par l'histoire, et suivant l'expression de l'avocat Poirier dans son « Eloge » (page 26), ces deux noms sont devenus un véritable nom propre, la parenté de notre héros a même été autorisée à en user également.

Des deux portraits de Jean Bart qui complétaient le lot en question, l'un était d'un burin tout moderne et dans un ovale ; l'épreuve était avant la lettre. C'était une gravure destinée sans doute à quelque publication sur les hommes célèbres. Quant à la ressemblance, elle m'a semblé être prise sur le portrait de Bradel. L'autre gravure était le buste de Lemot, tel qu'il est reproduit dans « l'Eloge » de Poirier, édition in-4°, avec deux vers au bas sur le piédestal.

Une lettre du comte d'Estrades à son frère, deux pages petit in-4°, datée de Bordeaux, 20 Septembre 1659, faisait l'objet du n° 696 du catalogue.

Le comte d'Estrades avait été gouverneur de Dunkerque en remplacement du maréchal de Rantzau (1649-1650), il avait capitulé et rendu la place aux Espagnols en 1652, et ce n'est qu'en 1662 qu'il fut entremis à Londres à la négociation pour l'achat de Dunkerque, dont le gouvernement lui fut alors réintégré. Je n'espérais donc pas trouver rien qui eut trait à Dunkerque dans cette lettre, écrite de Bordeaux, où le comte

(1) Suivant Robertson, un des compagnons de Christophe Colomb, s'appelait « Yanes Pinson » ; par contraction de Johannes, sans doute.

d'Estrades avait alors qualité de lieutenant-général pour le « roy en toute la province de Guyenne ». En effet, cette lettre, très courte, avait pour unique sujet les affaires du Jansénisme, dont le comte d'Estrades accuse même le pape d'être fort infecté.

En dehors de la préoccupation générale des esprits à cette époque, on aura peut-être le mot de la propension qui portait vers les controverses religieuses un maréchal de France, un ministre plénipotentiaire qui fut chargé des négociations politiques de son temps les plus importantes, en lisant au bas de son portrait la devise de sa famille, qui entoure l'écusson de ses armes ; « Ave Maria, gratia plena ».

Enfin, deux lettres inscrites au nº 1557 comme autographes du maréchal de Rantzau, gouverneur de Dunkerque, semblèrent devoir me consoler de mes désappointements et je ne sais par quelle fausse prévision de la valeur de ces pièces je me persuadai qu'elles ne seraient pas recherchées. Ces lettres, de 2 et de 4 pages in-folio, étaient adressées de Dunkerque au cardinal Mazarin, et datées des 27 août 1648 et 8 février 1649. La signature m'a paru être « De Ransau. » Ce que j'ai cru lire une S est peut-être un Z ; mais à coup sûr il n'y avait pas de T. Elles traitaient des mouvements stratégiques du corps de troupes que Rantzau faisait évoluer dans le petit canton circonscrit entre Dunkerque, Furnes, Vulpen, et « Niport. » — » Niport, » c'est bien ainsi que le glorieux maréchal a dû entendre prononcer le nom de « Nieuport » dans le pays. — Ces lettres, fort longues, écrites d'un caractère ferme et net, ne sont pas dénuées d'une certaine éloquence militaire; et je me réjouissais à l'idée de devenir possesseur de ces autographes, plus curieux pour moi que pour personne, lorsque je les entendis tout d'abord mettre à prix à 20 francs, puis monter rapidement à 40, à 50 et enfin à 80 francs, taux auquel elles furent acquises par M. Laverdet, l'un des experts commissionnaires en curiosités autographiques.

Mon désappointement eût été moindre, si j'eusse retrouvé la veille au lieu du lendemain de la vente, une note prise par moi sur une vente d'autographes faite à Lóndres le 6 Août dernier, et où une seule lettre, cette fois, du comte de Rantzau, avait été adjugée au même prix de 80 francs.

Je pris mon parti de mes déconvenues en songeant que les pièces, achetées si chèrement, seraient désormais conservées précieusement par leurs possesseurs, et que la science historique n'avait plus à redouter leur destruction.

Je vous demande pardon, mon cher président, de la prolixité de ces détails, mais j'ai de la peine à m'arrêter dans les causeries de matière d'art et d'histoire. Ces questions ont eu les prédilections de toute ma vie.

Adieu, j'ai bon espoir qu'avec de la persévérance vous finirez par retrouver, sous vos neiges du Nord, les charmantes primevères que notre ancienne « Société de Réthorique » de Dunkerque avait adoptées pour emblême, et que Deswaen cultivait avec tant de bonheur.

Agréez mes civilités les plus cordiales.

CARLIER,

Membre correspondant.

## CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

### SUR L'IMPORTANCE DE LA LANGUE ANGLAISE ENVISAGÉE SOUS LE RAPPORT LITTÉRAIRE,

PAR P.-F. QUIQUET, OFFICIER D'ACADÉMIE.

---

SÉANCE DU 24 AVRIL 1852.

---

Messieurs,

Je me propose de présenter ici quelques considérations générales sur l'importance de la langue anglaise envisagée sous le rapport littéraire. Je signalerai ensuite les causes qui, pendant de longues années, nous ont empêchés d'étudier la langue de nos voisins, et les obstacles qui n'ont pas permis à la langue de Corneille, de Racine, de Molière, de franchir la Manche, détroit que viennent de combler la vapeur et l'électricité.

« L'étude des langues, dit un écrivain moderne, est, sans contredit, celle qui offre la plus vaste carrière à l'homme, dont le premier besoin est de communiquer ses idées; celle qui étend et qui multiplie à son gré ces relations si utiles au bonheur social, à la prospérité des nations. Les langues peuvent être envisagées comme l'immense dépôt des aperçus de de tous les peuples; elles sont comme le trésor inappréciable des découvertes et des observations de tous les siècles; on y remarque la diversité des génies, des caractères, des mœurs de chaque peuple, et, en comparant ainsi l'homme avec l'homme dans ses différents rapports, on apprend sans doute à le connaître. »

Si l'étude des langues en général procure de pareils résul-

tats, il est facile de prouver que celle de la langue anglaise, en particulier, offre des avantages non moins précieux.

Pour apprécier au juste l'utilité de la langue anglaise, il faudrait examiner l'usage qu'on en fait dans le commerce, dans l'industrie, dans les sciences : tel n'est point aujourd'hui notre but. Qu'il nous suffise de dire qu'on pourrait la regarder comme la langue commerciale de l'univers. En effet, la puissance britannique a des ramifications si nombreuses qu'elle s'étend jusqu'aux points les plus reculés du globe; dans l'Inde seule, elle compte, sous son gouvernement direct, une population égale à quatre fois celle de la France.

Dans les Etats-Unis d'Amérique, on parle l'anglais sur un territoire six fois plus étendu que celui de notre pays.

Les navigateurs des principaux états maritimes ont, par leurs découvertes, ajouté une cinquième partie aux quatre parties du monde; eh bien, dans ce pays à peine exploré, les Anglais ont déjà pris possession des cinq sixièmes du territoire connu.

Nous n'avons point à faire ici le tableau de la puissance anglaise, mais nous ne pouvons nous dispenser de faire comprendre toute l'importance d'une langue si utile dans le commerce, dans l'industrie, dans les arts et dans les sciences. Les hommes qui n'ont aucune connaissance de la langue anglaise ou ceux qu'aveugle l'esprit national, sont seuls autorisés à dire qu'en France on peut s'abstenir de consulter les publications d'Outre-Manche. Soyons fiers de notre renommée dans tous les genres d'illustration, mais ne suivons pas l'exemple de nos voisins; que l'amour du sol natal ne nous rende injustes envers aucun de nos rivaux; notre part est largement faite dans l'héritage de la gloire militaire; elle grandit chaque jour dans celui de l'industrie, et nous marchons les premiers dans la carrière des lettres.

Avant de faire sentir les douces jouissances que doit procurer la connaissance de la langue anglaise aux hommes qui consacrent leurs veilles à la culture des lettres, jetons un coup-d'œil sur l'origine de cette langue.

Vers le milieu du cinquième siècle les habitants de l'Angleterre, alors appelés Bretons, souffrent tellement des fréquentes irruptions de leur voisins les Pictes et les Scots, qu'ils se décident à envoyer un ambassadeur chez les Saxons pour solliciter des secours et mettre leur pays à l'abri de toute invasion future. Ces hommes belliqueux viennent en Angleterre et refoulent bientôt les oppresseurs; mais voyant la faiblesse des Bretons, ils s'établissent dans la partie méridionale de l'île après en avoir dépossédé les habitants.

Les Saxons érigent plusieurs états au sein du royaume même de la Grande-Bretagne; ils y introduisent leurs propres lois, leurs coutumes, leur langage. Tels furent les premiers fondements sur lesquels s'éleva par degrés l'édifice de la langue anglaise actuelle; cette langue, malgré les changements qu'elle a subis, et les améliorations qu'elle a reçues, conserve encore des traces capitales de son origine saxonne.

Cependant les Saxons ne restent pas tranquilles possesseurs de leur conquête; vers l'an 850, des pirates danois, après avoir infesté les mers du Nord, commencent à ravager les côtes d'Angleterre. Un premier succès sert d'encouragement à de nouvelles excursions; enfin, au commencement du onzième siècle, ils se rendent maîtres de la plus grande partie du sol britannique.

Les Danois eux-mêmes ne gouvernent la Bretagne que durant un demi siècle environ. Ils introduisent quelques changements, mais peu considérables, dans la langue des peuples qu'ils viennent de soumettre à leur domination.

En 1066, les Normands portent Guillaume au trône de l'Angleterre. Ce prince s'efforce bientôt après son avènement de rendre sa propre langue familière aux vaincus, devenus ses sujets par droit de conquête; d'abord il obtient peu de succès; mais par la suite beaucoup de mots et de phrases entières, provenant de la langue normande, s'incorporent dans la langue saxonne, laquelle, surtout depuis la Réformation, a continué de s'enrichir d'expressions puisées par les savants dans la littérature des Grecs et des Romains, et d'un grand nombre de mots empruntés aux langues vivantes, qu'importaient au retour de leurs fréquentes voyages, les hommes de la haute société, les gentlemen; c'est ainsi que l'espagnol, l'italien, l'allemand et surtout le français ont accru progressivement le vocabulaire de la langue anglaise.

Tels sont les différents idiômes qui concoururent à la formation de cette langue. Citons en les jugeant d'après les leçons de nos grands maîtres, les écrivains qui l'ont placée sous le rapport littéraire dans un rang très distingué.

Chancer est pour l'Angleterre ce qu'est Malherbe pour la France; c'est lui qui le premier polit la langue et la rend poétique.

Après lui, Spencer donne à la poésie une régularité jusqu'alors inconnue aux Bretons. Ce poète est déclaré par ses compatriotes le rival de Virgile. Pour avoir force de loi, il ne manque à cette décision que la sanction du Parnasse.

Enfin Shakspeare vient un siècle plus tard commencer une littérature toute nouvelle. C'est en parlant du célèbre monologue d'Hamlet, dans la tragédie de ce nom, qu'un écrivain de nos jours a dit: « Avant Shakspeare, nul n'avait si bien décrit cette grande lutte de l'existence et de la destruction, et le caractère solennel des pensées qui troublent une âme sur le point d'entrer dans un avenir inconnu. Remarquons

dans Shakspeare un composé bizarre de deux individus; l'un n'écrit qu'en style de tréteaux, l'autre sonde les replis du cœur humain; et faisant la revue des temps écoulés, il force les siècles à comparaître devant lui. »

Shakspeare, je le sais, n'est point classique selon Aristote; il est romantique et ultra-romantique; mais si l'on met de côté tout ce qui tient à la grossièreté des temps où l'auteur anglais écrivait, il y a dans plusieurs de ses pièces des beautés auxquelles on ne peut rien ajouter. En Angleterre on se passionne même pour les défauts de ce rare génie, tant est aveugle l'admiration qu'il inspire. Mais tout en reconnaissant que les convenances de notre théâtre feront blâmer dans la rue Richelieu les monstruosités qu'on applaudit à Covent-Garden, nous ne pouvons nous empêcher de voir en Shakspeare un des talents les plus extraordinaires. Shakspeare, vous le savez, Messieurs, était à la fois auteur et acteur. Il repose à Westminster près des tombeaux des rois, et Molière, après avoir fait l'admiration du peuple le plus civilisé, n'obtient qu'avec peine une humble sépulture.

Pourtant cent ans après sa mort, l'académie française se décide à placer son buste dans la salle de ses séances, avec cette inscription :

« Rien ne manque à sa gloire; il manquait à la nôtre. »

Mais ce n'est qu'en 1844 que Paris élève à la mémoire de l'un de ses plus nobles enfants, un monument moins modeste que celui du Père-Lachaise où il repose.

Johnson, contemporain de Shakspeare, posséda plus de connaissances littéraires avec moins de talents; il se distingua plutôt dans la comédie que dans la tragédie. La vie de ce poète ne fut qu'une longue suite de malheurs, et malgré le grand nombre d'ouvrages qu'il a publiés, il a constamment vécu dans la misère.

Nos critiques ont porté tant de jugements divers sur le célèbre Milton qu'il est impossible de savoir au juste ce qu'il faut penser de cet écrivain, si l'on n'est point en état de lire ses ouvrages, tels qu'ils furent écrits. Sans doute le « Paradis perdu » n'est pas un ouvrage exempt de défauts, mais il renferme des beautés du premier ordre; et pour le bien juger il faut se reporter à l'époque où il fut écrit et ne pas oublier sous quelles influences il fut conçu; Milton était secrétaire de Cromwell. Les Anglais eux-mêmes furent injustes envers Milton. Ils ne goûtèrent point d'abord ses ouvrages; et c'est Addisson qui fit connaître à sa patrie qu'elle avait un Homère.

Autour de Milton viennent se grouper les Waller et les Cowley, qui se distinguèrent dans la poésie lyrique, les Rochester dans la satyre, les Dryden dans presque tous les genres de poésie, les Otway, les Rowe, les Lee, les Addisson, les Home et les Byron, dans la tragédie; les Congrève, les Tarquhar, les Sheridan, dans la comédie. Remarquons dans la prose les œuvres du chevalier Temple, de Sidney, d'Harrington, et les savants écrits de Bacon, qui substitua une nouvelle logique à celle d'Aristote; les brillants ouvrages de Locke, qui mérita le surnom ds Sage, et les pages immortelles de l'immortel Newton qui, du fait le plus vulgaire, déduisit la première idée de la gravitation universelle et du système du monde.

Dans un temps qui se rapproche davantage de notre époque, nous voyons Pope, dont le génie développa les principes du goût dans « l'Essai sur la Critique, » et qu'il mit en pratique dans « l'Essai sur l'homme. » C'est à Pope que les Anglais doivent la plus belle traduction de l'Iliade et de l'Odyssée. Sa réputation lui attira une foule d'envieux qu'il n'eut pas la force de mépriser, et souvent il s'est dégradé en les combattant.

Citons encore les noms remarquables des Prior, des Par-

nell, des Gray et du célèbre Thompson, l'auteur du « poème des Saisons, » de cet ouvrage qui nous rendit injustes d'abord envers notre compatriote Saint-Lambert, dont la plume s'empara du même sujet.

En déplorant les infortunes de l'illustre Young, étudions ses pensées profondes et mélancoliques; sa poésie a des beautés que personne jusqu'ici n'a pu faire oublier. Rappelons-nous d'ailleurs qu'il ne maudit la France que le jour où Montpellier refusa d'accorder un dernier asile aux restes d'une religionnaire, sa fille, frappée chez nous du coup mortel au printemps de la vie. Cette perte inspira au génie de Young les sombres vérités qu'il exprima dans ses « Nuits » avec tant d'énergie.

Hervey semble comme Young avoir médité sur des tombeaux. Il a peint les misères de la vie humaine en homme versé dans la connaissance de toutes les peines qui nous assiégent. Admirons surtout les vertus de ce vénérable pasteur qui consacra aux pauvres toute sa fortune, produit de son principal ouvrage, plus de 350,000 francs.

Nous arrivons à l'aimable et spirituel Addisson, qui, de de concert avec Steele, rédigea le « Spectateur, » l'un des meilleurs ouvrages de critique dont s'enorgueillit l'Angleterre, à l'époque où cette contrée voyait fleurir les célèbres Johnson, Blair et Home. C'est alors aussi que vivait une femme dont on ne peut oublier le nom, lady Montagne, connue par quelques morceaux de poésie légère et par ses Lettres remplies d'observations fines et délicates.

Citons ici une branche importante de la littérature, et dans laquelle les Anglais ont excellé, les Romans; qui de nous, Messieurs, n'a lu quelques-unes des productions des Sterne, des Swift, des Richardson, des Fielding, des Foé, des Goldsmith et des Walter-Scott; quoi de plus attachant que la

lecture du « Voyage sentimental », de « Clarisse, de Tom Jones, de Robinson, du Vicaire de Wakefield » et des ouvrages du fécond romancier écossais.

Combien de personnes aujourd'hui doivent regretter de ne pouvoir lire dans l'édition originale un ouvrage que l'Amérique et l'Europe ont tiré à plus d'un million d'exemplaires, ouvrage dû à la plume de M^me^ Harriet Stowe, et publié pour la première fois à New-York. Sans doute nous possédons de bonnes traductions de « la Case de l'Oncle Tom, » de ce chaleureux plaidoyer en faveur de l'émancipation des noirs, mais dans l'idiôme parlé chez les Anglo-Américains, il y a bien des locutions que nous ne rendrons jamais avec l'énergie, le naturel qui les caractérisent.

Quant à l'histoire, elle s'honore des écrits publiés par les Clarendon, les Hume, les Robertson. Enfin l'éloquence parlementaire n'a pas été négligée dans un pays où depuis longtemps le peuple est législateur. Il nous suffira de citer Chatham, Fox, Pitt, Burke, Canning et Peel.

D'après ce tableau rapidement esquissé, il est, ce nous semble, facile de voir que, sous le rapport littéraire, la langue anglaise mérite d'être étudiée. Espérons qu'elle deviendra de plus en plus familière aux hommes de notre époque et que les Français iront puiser dans les écrits publiés par les auteurs anglais, de nouveaux sujets d'émotions fortes ou modérées; et l'on en trouve dans la littérature anglaise pour toutes les classes de lecteurs.

Examinons maintenant les entraves qui se sont opposées à l'introduction de la langue anglaise sur la partie du continent européen qui fait face à la Grande-Bretagne. Le plus grand obstacle vint des guerres fréquentes qui divisèrent les deux peuples riverains de la Manche. Heureusement pour l'indépendance nationale de la fière Albion, la nature avait laissé entre elle et nous un passage impraticable aux puissances

qui ne commandent pas sur les mers; elle fut soustraite à nos armes parce qu'elle ne put servir de champ de bataille à nos guerriers. Partout où la victoire conduisait les drapeaux de la France, nos soldats répandaient quelque connaissance de leur idiôme et rapportaient dans leurs foyers domestiques une teinte générale des langues parlées dans toute l'Europe; mais rarement, depuis Fontenoy, les anglais déployèrent leurs enseignes en présence de nos drapeaux, et quand ils l'osèrent, il n'était pas question d'échanger des paroles.

Après une lutte acharnée, la paix rendit à leur patrie les militaires français que les chances des combats avaient conduits sur les pontons anglais et dans les montagnes de l'Ecosse; mais alors nous n'avons connu des Anglais que la haine inspirée par leur conduite envers des guerriers malheureux. Entassés avec barbarie dans des tombes flottantes, nos marins et nos soldats avaient appris les seuls mots qu'il leur était indispensable de connaître pour faire entendre à leurs homicides geoliers ou des reproches ou des réclamations. Ceux-là nous ont redit les mauvais traitements qu'ils ont endurés sur un sol inhospitalier, et nous avons partagé leur indignation, en refusant de croire qu'il est possible de trouver dans la masse entière de la nation britannique, des modèles de vertu et de générosité; mais aujourd'hui, tout en flétrissant d'un juste mépris la célébrité de l'ingrat Stanhope, nous savons rendre un hommage sincère à la mémoire du philanthrope Howard.

Revenons à notre sujet.

Parmi les difficultés que semble offrir la langue anglaise, il faut citer celle que présente la prononciation. C'est, en effet, un grand obstacle à vaincre, mais il est bien loin d'être insurmontable, et l'expérience l'a suffisamment prouvé, depuis l'époque où la langue anglaise s'est propagée en France.

Permettez-moi, Messieurs, de rapporter à ce sujet un fait

qui m'est personnel. Lors de mon premier voyage en Angleterre, je n'avais jamais eu l'occasion de converser en anglais; seul j'avais étudié les principes de la langue, et sans pouvoir par conséquent acquérir, quant à la prononciation, les notions les plus élémentaires. Sans doute pendant les deux années de séjour que je fis en Angleterre, je fus quelquefois en butte aux railleries des habitants de la Grande-Bretagne, qui avaient peine à concevoir comment on pouvait ne point parler avec grâce une langue aussi harmonieuse que la leur; mais quand la plaisanterie n'avait que la portée d'un sourire ironique ou d'une froide épigramme je souffrais patiemment, en faveur de la rareté du fait, cette innocente incursion dans le domaine de l'hilarité, et pardonnais le rire à des hommes qui ne rient pas toujours. Pour toute vengeance alors je m'appliquais de plus en plus à corriger les vices de ma prononciation franco-anglaise, et au bout de quelques mois je pus m'apercevoir que pour faire des progrès dans les études même les plus ingrates, il ne faut qu'un peu de persévérance. Aujourd'hui et longtemps encore, je l'espère, nous pouvons acquérir l'exacte prononciation anglaise sans aller l'apprendre chez un peuple bien plus célèbre par son industrie que par son urbanité.

Si, jusqu'à la fin des guerres de l'Empire, le moment n'était pas arrivé pour que la langue anglaise devînt tant soit peu familière aux Français, il n'était pas non plus venu pour que la nôtre se répandît de l'autre côté du détroit; car on ne saurait regarder comme un évènement bien favorable à cet échange de connaissances, la courte paix de 1802; les Anglais qui vinrent alors en France, eurent à peine le loisir de jeter un coup-d'œil sur les nombreux monuments qui décorent le sol de notre patrie, mais ils n'eurent pas le temps d'étudier et nos mœurs, et nos habitudes, et notre législation, et notre langue. La guerre les forçant bientôt de retourner au pays natal, ils ne purent importer aucune chose qui piquât la curiosité de leurs compatriotes; ceux-ci en conclurent que la

France n'offrait rien qui fût digne d'imitation, et les insulaires crurent pouvoir se dispenser de méditer les ouvrages publiés par nos littérateurs et nos savants.

Les différentes opinions sur la Révolution française émises par les écrivains les plus célèbres de la Grande-Bretagne, n'ont pas suffi pour éveiller chez le peuple anglais le désir de connaître, d'après nos propres écrits, les détails de l'évènement le plus remarquable des temps modernes; et la nation anglaise n'a connu les particularités de ce grand drame, que par les publications des Fox, des Pitt, des Burke, des Mackintosh, des Priestley et des Erkins, publications où l'esprit de parti domine presque toujours. C'est ainsi que nous avons d'abord mal jugé la catastrophe arrivée en Angleterre, et dont le dénouement fut la mort de Charles Ier et l'expulsion des Stuarts.

Une circonstance malheureuse qui pouvait servir beaucoup à répandre chez les Anglais le goût de notre langue, c'est le séjour qu'ont fait en Angleterre les hommes forcés de fuir leur patrie à la suite de la révolution qui éclata en France vers la fin du 18e siècle; mais la plupart de ceux qui foulèrent le sol britannique, ne possédaient que des arts d'agrément; ces hommes, qui se faisaient autrefois un titre de leur ignorance, voulurent aux jours du malheur enseigner les principes de la langue française, mais ils ne connaissaient eux-mêmes que bien imparfaitement ces principes; ils rebutèrent leurs élèves ou défigurèrent notre belle langue.

Pour ne pas abuser plus long-temps, Messieurs, de la bienveillance avec laquelle vous avez bien voulu m'écouter, j'ajouterai seulement qu'il faut se garder de croire que la langue française n'ait fait aucuns progrès dans les Trois Royaumes.

Grâces aux connaissances très étendues de nos cuisiniers,

l'art d'apprêter les mêts en France a opéré une grande révolution dans l'idiôme des pays où l'on est le moins disposé à se départir des usages et des termes nationaux. Par exemple, les mots « ox, » bœuf, « calf, » veau, « sheep, » mouton, dérivent de l'anglo-saxon, mais lorsque ces viandes ont été soumises aux manipulations des artistes culinaires, les mots qui servent à les désigner sont empruntés à la langue française. On sait d'ailleurs que, depuis l'époque où les anglais ne se sont plus contentés du comfortable « rosbeef, » de l'indigène « plumpudding, » l'ouvrage français qui s'est le plus répandu chez eux, celui qu'ils ont le plus médité, c'est le chef-d'œuvre littéraire de la gastronomie, je veux dire le traité qui fait connaître l'art de composer, ou plutôt de décomposer nos aliments. Oui, messieurs, je parle sérieusement, le « Parfait Cuisinier » et « la Cuisinière bourgeoise » sont des livres classiques en Angleterre, et la réputation d'un lord ou d'un simple gentilhomme serait compromise, si son maître d'hôtel y dérogeait.

Mais, hâtons-nous de le dire, les Anglais ne s'en sont pas tenus là. De toutes les langues vivantes qui sont aujourd'hui étudiées en Angleterre, la langue française est incontestablement celle à laquelle ils donnent la préférence. Les salons de la haute aristocratie l'ayant non-seulement accueillie, mais encore presque universellement adoptée, il n'est en quelque sorte plus permis à une dame de s'y présenter si elle ne parle français avec toute la pureté, l'élégance et la grâce que l'on attendrait d'elle si elle s'exprimait dans sa langue maternelle; aussi est-ce chose assez commune en Angleterre de voir de graves douairières consacrer régulièrement plusieurs heures de la journée, à l'étude du français. Cela seul suffirait pour expliquer comment dans ce pays la langue française est devenue une branche essentielle de l'éducation des femmes; car là, plus qu'ailleurs, la mode règne en souveraine, et c'est toujours d'en haut que part l'impulsion. Il n'est donc point surprenant que l'enseignement seul du français four-

nisse d'honorables moyens d'existence à des milliers de jeunes françaises, et à un nombre aussi fort élevé de professeurs de notre nation. Du reste dans l'éducation des hommes cette même étude, quoique d'une importance relativement moindre, quant au chiffre des élèves, occupe encore une place très distinguée et devient dans bien des cas tout-à-fait indispensable. Tous les jeunes gens qui désirent servir dans les armées de la reine, dans celles de la compagnie des Indes ou dans la marine, doivent s'y livrer sérieusement, car dans les épreuves écrites et orales qu'ils auront à subir, à l'entrée comme à la sortie des écoles navales ou militaires, la langue française forme une branche très importante des matières d'examen. Somme toute on peut affirmer, sans exagération aucune, que dans les familles aisées de l'Angleterre, les quatre cinquièmes des jeunes personnes font de l'étude du français une étude principale, et que les deux tiers des jeunes gens l'apprennent aussi plus ou moins; si l'on descend plus bas on trouve encore cette étude passablement répandue.

QUIQUET,

**Membre titulaire résidant de la Société Dunkerquoise.**

## RAPPORT DE M. COUSIN,

### LU A LA SÉANCE DU 18 JUIN 1852.

---

Messieurs,

Je crois devoir appeler votre attention sur une découverte paléographique qui vient d'être faite, et qui me paraît intéresser d'une manière toute particulière l'histoire du pays: Cette découverte est celle de deux manuscrits intitulés, l'un: « Annales ecclesiæ Watinensis per prepositos distincti; » l'autre: « Privilegia ecclesiæ Watinensis; » M. Courtois, secrétaire archiviste da la Société des Antiquaires de la Morinie, en a rendu compte tout récemment, et je puise dans sa notice (1) les détails que je vais vous donner.

Les annales de l'église de Watten forment « deux volumes in-8°, sur papier recouvert en parchemin, et en caractères du seizième siècle. »

« Le premier volume commence à Odfrid, le fondateur de l'abbaye de Watten, et son premier prévôt en 1072; il se termine à l'année 1208; le second, qui s'ouvre avec l'année 1209, finit en 1528, sous Jacques d'Ausques, 28me prévôt; » on trouve dans ces deux volumes beaucoup de faits ignorés jusqu'ici, et dont la connaissance ne pourrait qu'être utile.

Le manuscrit qui renferme « les priviléges de l'église de Watten, » est un in-4° recouvert en parchemin; le papier en est beau de même que l'écriture, qui présente de grandes initiales enjolivées pour la plupart, de tous les ornements que

(1) Insérée sous ce titre: « Annales et priviléges de l'église de Watten, » dans le Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie, Saint-Omer, 1852. première livraison, pages 17 à 27.

possédait alors la calligraphie. Les caractères sont des quinzième et seizième siècles. Ce manuscrit, en fort bon état, contient 436 pages; il reproduit toutes les chartes qui concernent le monastère de Watten, depuis 1072 jusqu'en 1530; lesquelles chartes, au nombre de 311, peuvent être consultées avec fruit pour l'histoire de la Flandre en général, mais surtout pour celle de Watten et d'environ vingt villages ou hameaux de l'arrondissement de Dunkerque. Voici leur répartition pour chacune des communes rurales de cet arrondissement.

Canton de Bourbourg, 62 chartes, savoir: 21 chartes intéressent Watten; 13, Holque; 2, St-Pierrebrouck; 2, Cappellebrouck; 6, Franewalle et Cappellebrouck; 3, Looberghe; 1, Bourbourg; 1, Dringham: 11, Millam; 1, Wulverdinghe; 2, Lincque, hameau de Cappellebrouck.

Canton de Wormhout, 21 chartes, savoir: 2 chartes concernant Lederzeele; 8, Volkerinkhove; 5, Bollezeele et Merckeghem; 2, Zégerscappel; 4, Ledringhem et Arnéke.

Canton de Bergues, 3 chartes relatives à Pitgam.

Canton de Gravelines: 1 charte concernant St-Georges.

Canton d'Hondschoote: 1 id. id. Hondschoote.

Canton de Dunkerque: 7 id. id. Grande-Synthe et Petite-Synthe.

Ainsi le total est de 94 chartes relatives à notre pays.

M. Courtois, fait remarquer qu'elles sont inédites et pour la plupart inconnues; elles auraient donc une valeur toute particulière, au point qu'on pourrait les considérer comme un trésor historique dont la découverte serait un véritable évènement pour le monde savant. D'après cela, il me paraît important de procurer à Dunkerque une copie du manuscrit des priviléges de l'église de Watten, ou tout au moins une

copie des chartes présentant un intérêt particulier pour l'arrondissement.

Si l'état de vos finances ne vous permettait pas en ce moment les débours que cette copie causerait, toujours est-il que vous pourriez exprimer le vœu que la ville de Dunkerque la fît faire à ses frais. C'est une belle occasion pour elle de s'enrichir sous le rapport historique.

L. Cousin,

Membre titulaire résidant de la Société Dunkerquoise.



## SOUVENIRS DE MORÉE,

### LUS PAR M. BOBILIER, EX-CHIRURGIEN EN CHEF DE L'HÔPITAL MILITAIRE DE PATRAS,

### A LA SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 1852.

---

Messieurs,

Ayant été attaché en 1828 à l'expédition de l'armée française en Morée, j'ai fait dans ce pays quelques observations que je viens vous communiquer. J'ose espérer qu'elles ne seront pas sans intérêt pour vous. Elles n'auront pour objet que l'étude du sol et du climat de la Morée, ses productions végétales et animales; quelques notions sur la constitution physique et morale des Grecs; je ne parlerai de l'histoire de la Grèce que pour faire connaître les motifs de l'expédition, et des ruines que pour marquer celles que j'ai rencontrées sur mon passage. Je finirai par dire quelques mots sur les maladies qui ont régné parmi les troupes de l'expédition.

Les Grecs, après avoir devancé tous les autres peuples dans l'étude des sciences, des arts et en civilisation, sont tombés dans le plus dur esclavage et sont redevenus presqu'à l'état de barbarie. Après la domination romaine, les Grecs sont passés sous celle des Turcs et des Vénitiens. La différence de religion a bien pu être un motif de la cruauté avec laquelle ils ont été traités par les Turcs; mais les Vénitiens étaient chrétiens comme eux et cependant ceux-ci n'ont pas été plus humains. Le despotisme des Turcs a constamment été si dur et si intolérable, que les Grecs ont souvent cherché à s'en affranchir et se sont plusieurs fois révoltés; mais ces révoltes n'ont eu quelques succès et n'ont

réellement pris un caractère d'indépendance qu'à dater de 1821; depuis cette époque jusqu'en 1829, les Grecs ont livré aux Turcs de nombreux combats dans lesquels ils ont montré un courage si héroïque et un patriotisme si ardent, que toute l'Europe est restée dans l'admiration et faisait des vœux pour la régénération de la Grèce. Ce n'est qu'alors, et malheureusement après bien des massacres et la mort d'un grand nombre de braves, que les gouvernements de la Sainte-Alliance résolurent d'intervenir en faveur des Grecs.

La bataille de Navarin fut le premier résultat de cette intervention; mais après cette bataille, Hibrahim continuait de ravager la Morée et achevait de la ruiner.

Cet état de choses décida le gouvernement français à envoyer des troupes pour l'en chasser; 14,000 hommes embarquèrent à Toulon, le 17 août 1828, sous les ordres du général Maison, et le 28 du même mois nous débarquions au fond du golfe de Messénie à Pétalidi, près des ruines de l'ancienne Coronnée. Les troupes furent campées sur les plateaux qui existent entre les embouchures de la Velika et de la Carascasilli. L'état-major se plaça sous les beaux platanes qui ombragent la fontaine Djanée.

Je profitai de notre séjour à Pétalidi pour aller visiter les ruines de Messène avec quelques-uns de mes confrères, nous remontâmes le Pamissus, et après trois heures de marche, nous arrivâmes au pied du mont Ithome, au bas duquel on ne voit plus que quelques énormes pierres taillées, seul reste de la ville d'Epaminondas. Nous montâmes sur l'Ithome, et de là nous pûmes découvrir toute cette magnifique contrée qui, pendant si longtemps, fut l'objet de la jalousie et de la convoitise des Lacédémoniens. En face de nous, la mer et le golfe de Messénie, à gauche la chaîne du Taygette, à droite la ville de Coron, bâtie sur les ruines de Colonides. Quelques jours après j'allai en bateau voir Calamata, l'ancienne

Pharæ, sur les bords de Nédon; cette petite ville, située au pied du Taygette, n'offre rien de curieux, si ce n'est un fort construit par les Vénitiens. En revenant à Pétalidi je passai près de l'embouchure du Pamissus; rien n'égale la beauté et la fertilité des bords de ce fleuve; c'est bien à juste titre que cette contrée était surnommée la Fortunée.

Vers le 15 septembre l'évacuation des Egyptiens ayant été décidée, les troupes campées à Pétalidi quittèrent cette position pour se rendre à Navarin. Pour moi j'étais déjà depuis quelques jours embarqué sur le navire servant d'hôpital. Nous quittâmes le golfe de Coron; nous doublâmes le cap Malé, l'île Sapienza, et nous vînmes mouiller dans la rade de Navarin, en face de la presqu'île de Sphacterie, au nord de laquelle était Pylos, la patrie de Nestor.

Patras et le château de Morée étaient encore au pouvoir des Turcs; la troisième brigade, commandée par le général Schneider, reçut l'ordre de se diriger vers ce point, je fus désigné pour l'accompagner.

Le 4 octobre nous débarquions dans le golfe de Lépante entre Dymé et Patras, à l'embouchure du Glocus, aujourd'hui Levka. Nous découvrions à l'autre rive du golfe les côtes de l'Etolie, dans l'ouest Ithaque, Céphalonie et Zante; à l'est les petites Dardanelles et le mont Kakiskala, le Taphiassus des anciens; nous étions à une lieue de Patras, au pied du mont Voïdia, le Panachaïcus des anciens.

Le général Schneider, afin d'éviter l'effusion du sang, n'attaqua pas immédiatement la garnison de Patras; il fit quelques propositions de capituler, ces propositions furent accueillies; mais les arrangemens ne furent définitivement arrêtés que le 6, et nous n'entrâmes à Patras que le 8 août. Cette capitale de l'ancienne Achaïe était en ruine, il ne restait debout que la citadelle et les mosquées, le château de Morée

devait être évacué en même temps que Patras ; mais il en fut autrement : les officiers des turcs qui l'occupaient, déclarèrent à leur chef Adji-Abdulia, avec lequel cette évacuation avait été conclue, qu'ils s'enseveliraient sous les ruines du fort plutôt que de le rendre.

Le général Schneider partit de Patras avec presque toute sa brigade et alla camper près du fort de Morée, sur les bords du torrent Velvitse, l'ancien Charadrus, qui descend du Voïdia et va se jeter dans le golfe près de l'ancienne Argyræ. Cette forteresse étant construite dans le système de Vauban et considérée comme la clé de la Morée, le général fit toutes les dispositions d'un siége en règle ; les travaux ne commencèrent que le 10 Octobre, et encore furent-ils retardés par des pluies abondantes qui ne cessèrent de tomber du 12 au 16 ; à cette époque, la deuxième brigade, commandée par le général Higonet, vint renforcer la troisième ; dès lors le fort fut serré de plus près. On établit de fortes batteries et la tranchée fut ouverte le 29 au matin. On allait monter à l'assaut, quand un parlementaire, un drapeau blanc à la main, vint annoncer que la garnison se rendait à discrétion.

J'étais resté pendant quinze jours devant le fort de Morée ; ce fort s'étant rendu, je retournais à l'hôpital de Patras pour soigner les blessés et les malades ; ce siége ne nous avait coûté que quelques blessés, mais les bivouacs et les travaux dans un terrain détrempé par la pluie avaient occasioné un grand nombre de maladies. Rien n'étant préparé dans cet hôpital pour recevoir un si grand nombre de malades, il nous fut bien difficile de leur donner tous les soins nécessaires.

Vers les premiers jours de Décembre, le général Schneider reçut l'avis que la peste régnait dans plusieurs localités du Nord de la Morée ; il me fit appeler et me demanda ce qu'il y avait à faire pour en préserver les troupes. Je lui dis qu'il fallait d'abord envoyer un officier de santé sur les lieux pour

savoir si la maladie signalée était réellement la peste. Je m'offris pour remplir cette mission. On m'adjoignit mon collègue Fromenger, un médecin grec pour me servir d'interprète et de conducteur, deux chasseurs d'escorte, deux infirmiers, deux muletiers et leurs mulets pour porter nos tentes et des vivres.

Nous longeâmes le golfe de Lépante, nous passâmes le Melichus à peu de distance de Patras, ensuite le Charadrus, sur lequel nous avions campé, près du château de Morée; nous allâmes coucher sur les bords du Bolimeus, non loin du promontoire Derapanum. Dans la nuit, notre présence en ces lieux attira un si grand nombre de chacals, que leurs cris nous empêchèrent de dormir; ces animaux s'approchèrent de si près, que nous craignîmes qu'ils n'attaquassent nos chevaux; nous ne vîmes rien de mieux à faire pour les éloigner que d'allumer de grands feux qui, effectivement, les arrêtèrent, et nous pûmes goûter le repos le reste de la nuit.

Le lendemain nous continuâmes notre route en laissant derrière nous les ruines d'Argyrœ et le promontoire Rhium, ayant à notre gauche, de l'autre côté du golfe, la vue du mont Chalcis, au pied duquel est le port de Lépante, l'antique Naupacte, devant lequel la flotte vénitienne détruisit la flotte turque en 1571. A droite, les contre-forts escarpés du Voïda descendent si près du rivage qu'ils ne laissent qu'un étroit passage; le canton de Vostiza et celui de Patras se trouvent ainsi séparés l'un de l'autre par ces contre-forts.

Bientôt nous dépassâmes la pointe de sable qui portait le nom de Drapanum, ainsi que le torrent Phænœ, qui va se jeter dans le golfe à l'endroit où était l'ancien port Erineus. Plus loin nous passâmes le Meganitas, qui vient du mont Agriokambo, près des ruines de Krytœ, et va se jeter dans le golfe au port de Rypes. On entre dans un pays magnifique; jusqu'à Vostiza, ce n'est plus alors qu'un jardin planté de

lauriers-roses, de lentisques, de grenadiers, de vignes et d'oliviers.

Vostiza, l'ancienne Egium, où s'assemblaient les députés de l'Achaïe, est bâtie en partie sur le bord du golfe et en partie sur une hauteur peu élevée, d'où l'on découvre de l'autre côté du golfe le mont Parnasse, avec ses deux pointes, au bas duquel se trouvent les ruines de Delphes. Vostiza, comme toutes les autres villes de la Grèce, était en ruines; sa population, de cinq mille âmes avant la guerre, était réduite à deux mille. Nous visitâmes les malades existant dans cette ville, et nous eûmes la satisfaction de n'en trouver aucun atteint de la peste. Nous allâmes voir un énorme platane qui était planté sur le bord de la mer, près de la fontaine à cinq arches; c'est en ce lieu, dit-on, que les députés tenaient leurs assemblées; nous vîmes le Bazar et plusieurs jardins remplis de citronniers, d'amandiers et d'orangers.

En quittant Vostiza nous passâmes le Selineus, à peu de distance de la ville; plus loin, nous laissâmes à gauche l'endroit où s'engloutit Helice, lors du tremblement de terre qui eut lieu dans ces contrées en 375 avant J.-C., ainsi que la route de Sicyone et de Corinthe; enfin nous nous approchâmes des montagnes. On nous montra la grotte d'Hercule, Metoki de Troupia, et les ruines de Bura, renversées en même temps que Hélice fut engloutie. Nous entrâmes dans le défilé de Troupia, et nous allâmes bivouaquer sur les bords du Buraceus. Le lendemain nous remontâmes le fleuve; nous passâmes sur le sommet du Diakopto, déjà couvert de neige, et nous arrivâmes au monastère de Mégaspiléon par des chemins très escarpés. Ce monastère est bâti au pied d'un rocher à pic qui avance par dessus la toiture, en sorte qu'il est en partie caché et couvert par ce rocher. On a choisi cet endroit pour construire ce monastère, parce que c'est l'entrée d'une caverne, au fond de laquelle on trouva une relique ou Vierge qui devint en grande vénération dans le pays. A notre arrivée, on nous

fit entrer dans l'église, qui n'a ni cloche ni clocher; on fit la prière, on chanta quelques hymnes à l'occasion de notre présence; on nous conduisit ensuite dans une chambre entourée de divans, on nous lava les pieds, on nous mit des pantoufles et on nous donna une infusion aromatique en guise de thé, qui eut pour effet de dissiper instantanément le sentiment de fatigue que nous éprouvions. Le supérieur du couvent vint nous voir, et, après quelques manifestations de bienveillance réciproque, il nous fit servir des mets sur une table ronde très basse, autour de laquelle il nous invita à nous asseoir sur les divans, en croisant les jambes à la manière des Turcs; pendant le repas, la conversation s'engagea d'abord sur le service que la France venait de rendre à la Grèce, puis sur les mauvais traitements que les religieux avaient eu à souffrir par la présence des Egyptiens. Le monastère avait eu à se défendre contre mille de ces soldats, qui, après de vains efforts, ne pouvant s'en emparer, cherchèrent à y mettre le feu en jetant des fascines embrasées du haut du rocher qui le domine; ce moyen ne leur ayant pas réussi, ils se retirèrent sans avoir pu s'en rendre maîtres. Je fis quelques questions sur l'état de l'église grecque : ils nous dirent que tous les emplois de cette église se vendaient au plus offrant; le patriarcat de Constantinople même est vendu par le sultan, et le patriarche à son tour vend les emplois d'évêques et de papas. Nous payons, disaient-ils, une rente annuelle au patriarche; elle est portée chaque année à Constantinople par trois d'entre nous, et de là ces trois frères vont en Russie, où, au moyen des offrandes qui leur sont faites, nous recouvrons la rente et bien audelà. Le monastère de Mégaspiléon renferme à peu près 150 religieux, divisés en trois classes : les novices, les profès et les caloyers.

Le 10 Décembre, nous quittâmes ces bons moines pour aller à Calavrita, en suivant toujours le Buraceus. Calavrita, l'ancienne Cynœtæ, est située dans un beau vallon arrosé par la Cerynite et le Buraceus; cette ville autrefois faisait

partie de l'Arcadie; elle n'offre rien de curieux. Nous nous présentâmes au bey; il envoya chercher M. George, médecin de l'endroit; celui-ci nous accompagna chez tous les malades, et nous nous assurâmes qu'ils étaient réellement atteints de peste.

Cette maladie avait été apportée d'Argos par une revendeuse d'habits, lesquels avaient appartenu à des Egyptiens; nous visitâmes douze malades atteints de peste à des périodes plus ou moins avancées; la même maladie régnait aussi dans quelques villages des environs: à Kerpini, à Wrakni et à Cloukines. Le lendemain nous allâmes voir les malades de ces deux derniers villages, situés dans les plus hautes montagnes de la Morée, à l'est de Calavrita; Cloukines est l'ancienne Nonarys dans la vallée du Styx. Je me fatiguai tellement ce jour-là, que j'en eus la fièvre. Mes compagnons de voyage me croyaient atteint de peste, et déjà ils ne voulaient plus m'approcher.

De retour à Calavrita, nous écrivîmes au général Schneider que la maladie étudiée par nous dans cette ville et dans les villages que nous avions parcourus, était bien la peste. Du 10 au 11, il était mort deux des malades que nous avions visités. Nous laissâmes à M. George les médicaments que nous avions apportés pour les malades qu'il aurait à traiter, et nous revînmes à Patras par une autre route. Nous traversâmes le mont Erymanthe; nous arrivâmes dans le bassin du Pierus; nous passâmes près des ruines de Tritœ et de Pharœ, anciennes villes de l'Arcadie. Arrivés à Prevetos, village près de Pharœ, nous quittâmes la vallée du Pierus; nous prîmes à droite, et nous arrivâmes le 15 Décembre sur le versant du côté de l'ouest du mont Voïda, dans une position d'où nous pouvions voir une grande étendue de pays; les petites Dardanelles, formées par le rapprochement des montagnes de l'Etolie et de l'Achaïe, l'embouchure de l'Evenus, à l'ouest du mont Kakiscala, le Taphiassus des anciens, et les terres basses de Missolonghi.

Lorsque je rentrai à Patras, au lieu de me laisser reprendre mon service à l'hôpital, le général Schneider me dit que puisque j'avais été malade et que je l'étais encore, il était nécessaire, pour la sécurité de la santé de l'armée, que je me misse en quarantaine; il me fit donner une maison isolée, dans laquelle je fus sequestré pendant huit jours. Je me rétablis très bien, et je profitai de ces huit jours de repos pour rédiger un rapport sur la maladie que je venais d'observer. J'en multipliai les copies afin de pouvoir en adresser une à mes chefs, une au conseil de santé, et une à l'académie de médecine, où elle a été lue dans la séance du 22 Septembre 1829.

Ici se bornent mes voyages dans l'intérieur de la Morée; j'avais assez vu de ce pays pour me faire une idée de la disposition de son sol; il est en général très inégal, très découpé par des caps et par des golfes; il y a des montagnes, et, entre elles, des vallées dans toutes les directions; les cours d'eau qui arrosent ces vallées ont peu d'étendue et sont plutôt des torrents que des fleuves, titre sous lequel ils sont cependant si pompeusement désignés dans nos classiques.

Parmi les différents groupes de montagnes, il en est deux plus élevés et plus étendus : l'un, qui va du nord-ouest au sud-est, paraît être la continuation du Pinde, de l'Œta, du Chalcis qui, de la Grande-Grèce, passe dans le Péloponèse, forme le Voïdia, traverse l'Arcadie, se relève pour former le Taygette, et va se terminer en Crête au mont Yda. L'autre, qui va de l'ouest à l'est, dans la même direction que l'Apennin, forme l'Erymanthe, le Voïdia, le Syllene ou Chalmos, l'Olympe, et va finir dans la presque qu'île d'Euripe.

Ces deux chaînes de montagnes se croisent au mont Voïdia, qui est le point culminant; ce sommet est de forme conique; mais le long du golfe de Lépante, au mont Agriokambo, à Mégaspiléon, dans la vallée du Styx, et en traversant l'Ery-

manthe, j'ai vu des terrains de sédiment soulevés et formant des escarpements très élevés, étagés par strasses régulières de cailloux roulés ou poudingues alternant avec des craies qui montrent que le sol du Péloponèse, si ancien dans l'histoire de l'humanité, est cependant bien nouveau relativement à l'histoire du globe, puisque, avant d'avoir été ainsi soulevé et bouleversé, il avait déjà été inondé et nivelé par les eaux en couches horizontales de sédiment. Quant aux différents terrains que j'ai trouvés sur mon passage, j'ai noté pour le fond du golfe de Messénie un terrain d'alluvion des plus riches, au mont Ythome du grès vert, à Calamata des paillettes de mica argentin, sur les bords de la Levka, dans la plaine de Patras, de l'argile plastique ; au Voïdia, des calcaires compactes grisâtres couleur lie de vin; au mont Diakopto, des marbres blancs mêlés de veines rouges, de la craie rouge; dans la vallée du Cratis qui fait suite à celle du Styx, une fracture ou dislocation profonde de roche sédimentaire.

Le climat de la Morée est un des plus beaux du monde; cette presqu'île, à l'extrémité méridionale de l'Europe entre l'Asie et l'Afrique, reçoit cependant de ces contrées quelques influences climatologiques. Située entre le 36$^{me}$ et 38$^{me}$ degré de latitude nord, et sous le 19$^{me}$ degré de longitude est, ce pays jouirait même d'une température constamment assez élevée, si le voisinage des montagnes du Pinde, de l'Hemus et du Taurus, lesquels sont souvent couverts de neige, ne venaient la faire varier et l'abaisser quelquefois subitement; la moyenne annuelle est de 17 degrés centigrades; celle de l'hiver de 10 degrés, celle du printemps de 15 degrés, celle de l'été de 25 degrés, et celle de l'automne de 18; les extrêmes de 0 à 36 et 40 degrés. L'influence de la chaleur solaire sur la végétation devance en Grèce, plus de six semaines, celle de la France ; au mois de février on voit déjà les amandiers en fleurs, en mars le printemps est dans toute sa force, l'été commence en mai, et les chaleurs sont déjà très grandes à cette époque ; on récolte les céréales en juin ; du 15 juillet

au 15 septembre les chaleurs sont si fortes que la sécheresse fait tout périr, les pluies d'octobre font tout reverdir et ramènent un second printemps; mais ce retour de verdure ne dure pas longtemps, les hautes montagnes se couvrent de neige, la température se refroidit, et cette végétation renaissante s'arrête. Les vents du nord et du nord-ouest dominent en hiver, celui du nord-est au printemps, du sud en été; quand celui-ci persiste, c'est le siroco d'Afrique; le vent sud-ouest amène de la pluie; les orages ont lieu en juin et juillet.

La végétation n'est pas aussi belle ni aussi active en Grèce que pourrait le faire présumer la latitude du pays; le sol est sec et rocailleux, les montagnes sont nues et dépourvues de végétation, le fond des vallées seul est très fertile; mais ce n'est point comme en France une végétation fraîche et d'un vert clair; la végétation en Morée est d'un vert foncé, on n'y voit que de petits arbres et des arbustes. C'est le pays natal de l'olivier, il y croit à l'état sauvage : c'était toujours de l'olivier sauvage, et jamais de celui qui avait été cultivé, dont se servaient les Athéniens en signe de paix. Nulle part on ne voit d'aussi beaux platanes; c'est avec les branches de cet arbre que les Grecs décoraient leurs maisons, les jours de fêtes, comme nous le faisons avec le chêne; le lentisque y est si abondant qu'on s'en sert de bois à brûler, les lauriers-roses, quand ils sont en fleurs, donnent partout un aspect enchanteur à la campagne, car ils y croissent sans culture; les orangers, les citronniers y croissent aussi en pleine terre et sans culture, de même que le mûrier; parmi les plantes les plus communes, on peut citer les aloës, la réglisse, la scille.

Les animaux ne sont pas très multipliés : on y trouve le chacal, animal qui tient du chien et du renard; ils voyagent par bandes, la nuit particulièrement, et vont déterrer les cadavres et rechercher les charognes; on y voit peu de chevaux, pas de bœufs, pas de vaches; mais des buffles, des chèvres, des moutons, des tortues en quantité, des lézards, des scorpions, des tarentules.

Les Grecs sont grands, bien faits, ils ont le regard vif et animé, leur démarche est fière et assurée, toujours armés et costumés à l'antique ; ils ont réellement l'air guerrier. Les femmes sont belles et jolies ; mais leur robe cache leur taille, et leur voile, la figure ; en sorte qu'il est difficile de les bien voir. Les grecs modernes diffèrent peu des anciens sous le rapport de la constitution physique, et même sous le rapport moral ; c'est la même vivacité, le même courage, le même amour du sol et de la patrie, et bien certainement ce peuple avec de l'instruction, de bonnes lois et de l'industrie, redeviendrait, non peut-être ce qu'il fut dans les temps passés, mais du moins marcherait de pair avec les nations les plus civilisées.

La Morée est le pays le moins marécageux du monde, et cependant la plupart des maladies qui ont régné parmi les troupes de l'expédition, ont été des fièvres intermittentes, du type tierce et quotidien ; mais si les miasmes marécageux ont eu une action si vive et si meurtrière sur les français, il faut l'attribuer aussi à l'obligation dans laquelle ils ont été de bivouaquer dans une saison pendant laquelle les nuits sont déjà longues et froides, et au moment des pluies qui tombent à la mi-octobre en Grèce.

Les marais étaient à sec pendant l'été ; la pluie ayant ensuite humecté le fonds desséché de ces marais, il en est résulté l'émanation des miasmes qui ont occasioné la fièvre, et cela avec d'autant plus de force que les troupes étaient au bivouac exposées alternativement au froid, à la chaleur, et souvent mouillées et refroidies.

Les malades ont afflué tout-à-coup en si grand nombre dans les hôpitaux, et particulièrement à celui de Patras, qu'il a été impossible de leur donner tous les soins convenables. Ils étaient entassés dans les mosquées, dont les toits en mauvais état laissaient tomber l'eau sur les malades ; ces malheureux

étaient couchés sur le sol sans couvertures, sans paillasses; ils n'avaient pas de vases pour boire ni d'infirmiers pour les soigner: l'administration des hôpitaux a été d'une imprévoyance impardonnable dans cette occasion. Les fièvres ont souvent pris le caractère pernicieux; nous avons perdu beaucoup de malades au second et au troisième accès, et quand les fièvres se prolongeaient, elles passaient souvent à l'état continente, se compliquaient d'irritations gastro-intestinales. Ces fièvres réclamaient dès leur début de grandes doses de sulfate de quinine, et l'on avait apporté très peu de ce médicament. Les rechutes ont été très nombreuses et fatales; les soldats, en sortant de l'hôpital, retournaient à leur corps, bivouaquaient de nouveau, buvaient et mangeaient sans aucun ménagement. Un grand nombre d'hommes sont morts après être rentrés deux et trois fois à l'hôpital. A l'autopsie, on trouvait des ulcérations dans les intestins, des engorgements du foie, de la rate, des œdèmes, des infiltrations et des hydropisies. Plusieurs de mes confrères pensaient que cette maladie avait quelque chose d'asthénique et de spécial: pour moi je n'y ai rien vu de particulier, et si elle a sévi tout-à-coup et d'une manière si générale, c'est que plusieurs causes puissantes ont agi simultanément sur les troupes pour l'occasioner.

Bobilier, Dr-M.

Membre titulaire résidant de la Société Dunkerquoise.

# NOTICE SUR LE BLASON,

LUE PAR M. VICTOR DERODE,

A LA SÉANCE DU 31 OCTOBRE 1852.

---

Le mot « Blason » désigne deux choses : tantôt une « devise » ou une « armoirie ; » tantôt « l'art héraldique » lui-même.

Plusieurs centaines d'auteurs ont écrit sur le blason. Barthole et le président Chasseneu ont traité la matière en jurisconsultes; André Favin, Spelman, la Colombière, Bara, Legoin, Geliot et une foule d'autres en parlent comme amateurs ou comme historiens. Dans les temps modernes M. Natalis de Wailly en a publié un savant traité. Avant lui, le P. Devarenne et surtout le P. Ménétrier avaient étudié le sujet avec beaucoup de soin.

Depuis deux siècles environ, l'importance du blason a considérablement pâli. De l'indifférence on est venu au mépris et à la haine. On a poussé la chose si loin, qu'un écusson devint un crime, et la guillotine de la terreur tenta d'y porter remède. On brûla les parchemins sur la place publique !...

Cette sauvage fureur ne fut pas de longue durée. Mais la raison ne reprend pas l'empire qui lui appartient. Il existe des gens qui, pour se distinguer, semblent s'être fait un certain blason qui consiste à n'en point avoir. A en juger d'après leur dire, tout cela n'est que le souvenir d'un rêve, et ne mérite pas même d'être mentionné.

De son côté, Sohier, le chanoine de Berghes en Hainaut, affirme que la science du blason est si vaste et si profonde

que trente et quarante années d'études assidues laissent encore beaucoup de choses à apprendre.

Nous ne saurions partager l'enthousiasme des uns, ni le dédain des autres : « Est modus in rebus.... »

Nous n'avons pas à faire ici l'histoire du blason; nous n'essaierons pas de le réhabiliter auprès de ceux à qui il aurait le malheur de déplaire. En thèse générale nous disons seulement : Le blason est une suite naturelle du penchant de l'homme à symboliser; « à priori » il n'est ni illogique ni ridicule.

Cet usage de désigner des hommes ou des familles par des signes de convention, est une pratique universelle, qu'on retrouve partout. Ce n'est ni en Espagne, ni en Allemagne, ni en France... ce n'est pas même en Europe qu'il faut en chercher l'origine. Il suffit pour s'en convaincre de se rappeler que la désignation des couleurs est empruntée à la langue Arabe.

Toutes les religions, tous les pouvoirs, toutes les sciences, tous les arts.... disons plus : la plupart des hommes fameux ont des monogrammes, des chiffres, des emblêmes. Tous les typographes et la renaissance ont des signes, des devises. Les graveurs, les peintres de même. De nos jours, les législateurs cherchent à faire une bonne loi pour les marques de fabrique, et établir dans l'industrie une sage et juste garantie d'origine. Ne peut-on pas considérer le blason comme un cas particulier de ce problême général?

Quoiqu'il en puisse être, nous ne craignons pas de le répéter : le symbolisme est dans la nature de l'esprit humain. Un homme est vaillant.... on le compare volontiers à un lion. Un guerrier fameux sera souvent rappelé par son arme. Quelle est la valeur vénale de l'épée du grand Frédéric ? Que-

vaut pour un marchand de ferrailles l'épée d'Austerlitz?..... Et cependant quel prix n'ont pas pour nous ces reliques militaires?

Les premières armoiries ont dû être d'une façon analogue : la consécration de quelque grand souvenir.

Qu'est-ce que l'étoile de l'honneur? sinon un symbole. Qu'est-ce encore que le ruban rouge qui la remplace communément? sinon un symbole, auquel chacun apporte sans conteste son tribut de respect.

Non, l'idée de symboliser les hommes et les cités n'est ni une fadaise ni une folie! L'honneur que l'on accorde à ce qui nous rappelle des hommes de bien, des choses utiles, des héros illustres.... est une justice rendue à leur mémoire! c'est un hommage à la vertu, et cela est toujours bon. Les moyens d'émulation ne sont pas si nombreux que nous puissions sans scrupule traiter comme ridicule ou méprisable le plus puissant de tous. La reconnaissance, l'équité, ne sont pas choses si futiles qu'il soit loisible de les fouler aux pieds à notre première fantaisie.

Mais l'exagération! mais les abus!

Nous sommes ennemis de tout abus, quelle qu'en soit l'origine et la nature. Nous déclarons tout d'abord que, dans le sujet qui nous occupe, il s'en est glissé beaucoup. Un fol orgueil, une puérile vanité s'y sont fait jour.... Mais qu'en faut-il conclure? Que nous devons envelopper dans un égal dédain la vérité et le mensonge? la raison et la folie? Celui qui adopterait une si singulière morale, aurait mauvaise grâce à se moquer de ceux qui croient encore au blason.

Non, ces signes ne doivent pas être des fétiches! Non, ils ne constituent pas le mérite! mais du moins on doit convenir

qu'ils peuvent en être l'étiquette. Dans un laboratoire, effacez les étiquettes; dans la société, supprimez toute distinction méritée, vous aurez produit, des deux côtés, une dangereuse confusion.

De ces vues générales descendons à quelques détails.

Les Flamands étaient courageux. Le lion est l'emblême de la Flandre. Tout le peuple avait mérité cette qualification; nobles et roturiers y avaient un droit égal. Un lion noir représenta la nation flamande. L'histoire de ce peuple énergique est comme une étoffe précieuse sur laquelle se dessine le profil du vaillant guerrier.... Un champ d'or portant lion de sable, voilà l'écu de la Flandre. Qu'y a-t-il là de ridicule ou de mesquin?

Un peuple, une famille, trouve son alimentation, sa fortune dans la pêche.... Qu'y a-t-il de contraire à la vérité, à la justice, à la dignité, si, pour cette raison ou pour toute autre raison analogue, elle symbolise son existence par le poisson qui en est la condition première, essentielle? Si la famille de Bar s'est ainsi personnifiée, si, par suite du droit alors en vigueur, elle a obtenu la seigneurie foncière de Dunkerque, qu'y a-t-il d'inconvenant à ce que ces circonstances soient relatées dans un même écusson rappelant à la fois la Flandre et la ville de pêcheurs, fief de la famille de Bar?

En adoptant pour le sien l'écusson que je viens de signaler, la ville de Dunkerque a fait un acte rationnel, légitime, convenable. Je ne reconnaîtrai à personne le droit de le nier. Pour ce signe héréditaire, il y a ce que les légistes appellent, je crois « Possession d'état; » il n'est plus loisible à personne de venir le contester.

De même que ce symbole Dunkerquois est au-dessus d'attaques anti-héraldiques, de même l'emblême de votre Société,

Messieurs, est à l'abri de toute censure sous ce rapport. Vous êtes la « Société Dunkerquoise; » votre compagnie peut poser sur son front et comme un joyau précieux, l'écusson de votre mère, la ville de Dunkerque.

Permettez-moi un second exemple : Jean Bart est un des plus illustres enfants de la France. Il n'avait pas d'écusson. Organe de la reconnaissance nationale, Louis XIV déclara noble celui qui avait si noblement agi. « Deux ancres, » emblême maritime; la « fleur de lis, » alors emblême de la France et actions de grâces de la patrie ; le « lion, » emblême de la Flandre ou du vaillant chef d'escadre.... voilà les éléments qui vont désormais être l'écu de l'illustre Dunkerquois. A ce fond, le roi ajouta les accessoires reconnus comme les plus excellentes distinctions : le heaume de face grillé d'or et fourré de gueules; la main armée qui remplace le cimier, etc.... Eh ! Messieurs, je vous le demande, qui de vous, à la vue de ces glorieux insignes, éprouve autre chose que du respect? Autre chose qu'un noble orgueil?.... Ces sentiments sont-ils donc si niais ou si ridicules?

Allons plus loin, Messieurs, la logique est inflexible. On parle souvent du culte de la famille; mais qui ne voit que ce sentiment, le sentiment social par excellence, est intéressé au plus haut degré à la solution de la question qui est ici débattue?

Honorer le souvenir de ses ancêtres, travailler à transmettre sans tâche à nos enfants un nom que nous avons reçu entouré d'estime ; ou bien donner à ce nom un lustre qu'il n'avait pas auparavant, c'est un soin qu'un homme de bien ne saurait dédaigner ! Je l'affirme après réflexion : révérer la vertu de nos ancêtres, nous en réjouir, nous appliquer à l'imiter, c'est chose salutaire ; et, ainsi exercé, le culte de famille est une incontestable vertu ! Pour l'état, c'est une garantie d'ordre bien plus solide que l'intérêt ! Pour l'humanité

c'est une incitation à l'honneur, au dévouement dont rien au monde ne possède l'intime et puissante énergie ! Si l'on veut y prendre garde, on se convaincra que c'est là un sentiment antérieur à toutes les lois, plus fort que tous les sophismes, et qui se rattache à cet amour instinctif que les êtres ont pour la vie.... les âmes pour le beau, les intelligences pour le vrai ! Oui, ce sentiment est écrit dans les cœurs honnêtes. Il est la base de l'amour filial, et ce ne sera jamais sans danger qu'on lui contestera ce qu'il a d'honorable.

Des gens disent : « la honte est personnelle ; l'honneur doit l'être aussi. » C'est spécieux peut-être ; c'est faux certainement.

A celui qui soutiendrait ce sophisme, je dirais : votre père est un homme d'honneur,... la patrie trouve en lui un foyer de lumière, un modèle de vertu..... Sauvé par sa vaillance, le pays bénit tous les jours son nom ; magistrat intègre, il a fait régner la justice et affermi le règne des lois. Il a ouvert au commerce et au travail des voies nouvelles et fécondes... Et vous me répondriez : « Qu'est-ce que cela me fait? »—Non, vous ne diriez pas cela !

Et si l'on venait m'interrompre en disant : le père de celui-ci n'est pas l'homme que vous signalez ! Celui dont vous parlez n'est pas honoré de ses compatriotes : il n'est pas béni des pauvres.... C'est un homme sans foi, ni loi ! Recueilli sur le seuil d'une maison de prostitution, il a dû la vie à un crime ! L'infâmie a été son berceau ; le vice lui a imprimé ses stygmates ; de son fer brûlant, le bourreau lui a flétri l'épaule... Il est l'horreur, l'effroi de la société !...

Et vous me diriez : Qu'est-ce que cela me fait ? Autant une origine qu'une autre !...—Non, encore une fois, vous ne diriez pas cela !!

Moi, au contraire, je vous affirme, au nom de tous les honnêtes gens, et ils ne me désavoueront pas, je l'affirme au nom de tous les temps et de tous les pays : l'honneur de votre père vous touche, de même que le vôtre l'intéresse. Vous vous réjouissez de ce que votre père est bon, heureux, honoré.... Vous vous affligeriez si le contraire advenait. Ce que vous sentez pour votre père, votre fils l'éprouve pour vous. L'honneur de vos aïeux devient sa chose propre, et c'est ainsi que, de chaînon en chaînon, il s'établit une sainte solidarité, une pudeur sacrée de délicatesse qu'il ne sera jamais louable de braver ou de méconnaître.

Si l'amour de la famille a des abus, le soin de le détruire n'a-t-il donc pas d'inconvénient?

Toutefois, si mes ayeux avaient un blason, si mon nom est accompagné de la particule nobiliaire, si, à travers les siècles, je puis montrer sans lacune et sans souillures le fil qui aboutit à ma vie,.... cela a son degré d'intérêt, mais cela ne deviendra chose sociale que lorsque j'aurai, en ce qui me concerne et dans la sphère où je suis placé, tendu vers le point élevé d'où je suis descendu. C'est un grand devoir qui m'incombe! et la cour qui doit me déclarer digne de ma race, me mettre au niveau de mes ayeux, ou plus haut encore, si vous le voulez, cette cour ne s'assemblera que quand ma course sera finie...... Voilà la noble auréole qui resplendira sur ma tombe, et où mon écu ne sera compté pour rien. C'est une belle et grande récompense, mais c'est la postérité seule qui la décerne.

Il y a en ceci un abus. On ne devrait pas porter d'édit sur la noblesse. Où trouve-t-on des lois qui ordonnent d'estimer ce qui est bon, d'aimer ce qui est beau? Sous le soleil toutes les plantes croissent selon leur nature.... dans les régions morales chaque sentiment s'épanouit en proportion de ce qu'il

a de légitime.... Laissons donc la noblesse à l'appréciation de la conscience publique; elle ne s'y trompera pas ! La bienséance la plus désarmée de toutes les lois, n'est-elle pas la plus respectée ?

V^or^ Derode,

**Membre titulaire résidant de la Société Dunkerquoise.**



## RAPPORT DE M. LOUIS COUSIN

### SUR LES DEUX OUVRAGES DONT LE GOUVERNEMENT BELGE A FAIT DON A LA SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE,

### LU A LA SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 1852.

---

Le gouvernement belge vient de faire à la Société Dunkerquoise un cadeau qui a appelé son attention, et qu'elle a jugé digne d'un rapport particulier que je vais avoir l'honneur de vous présenter.

Ce cadeau consiste en cinq volumes qui ne laissent rien à désirer pour la beauté du papier et de l'impression, et qui sont, d'ailleurs, enrichis de gravures toutes curieuses, mais dont la plupart sont fort remarquables. Ils forment deux ouvrages bien distincts, dont l'un, en trois volumes in-folio, concerne la bibliothèque royale des ducs de Bourgogne, à Bruxelles. Le premier de ces volumes commence par une longue et savante notice de M. le conservateur Marchal, notice où l'on trouve d'intéressants détails, d'abord sur les plus anciennes bibliothèques, puis sur l'origine et les progrès successifs de celle qui est l'objet des trois volumes. M. Marchal y rappelle, avec des accents de reconnaissance, tout ce qu'ont fait en faveur de cette bibliothèque, lorsqu'ils furent devenus comtes de Flandre, les ducs de Bourgogne, dont l'illustre maison a fini par se fondre dans une famille plus illustre encore, qui, sous Charles-Quint, étendit le sceptre de la puissance impériale sur d'innombrables états. Ces princes généreux prirent tant de part, soit à la fondation, soit à l'accroissement de la même bibliothèque, qu'aujourd'hui elle porte encore leur nom.

La notice de M. Marchal est suivie de deux anciens inven-

taires, le premier sous la date du 8 mai 1577, rédigé par les exécuteurs testamentaires de Viglius ; le second, qui l'a été par un autre bibliothécaire, Franquen, en 1731, après l'incendie du palais. Ils font connaître la quantité et l'importance des manuscrits que la bibliothèque renfermait à ces deux époques. Le catalogue qui a été publié en 1839 vient ensuite et constate que le nombre des manuscrits était alors considérable, car il n'en comprend pas moins de dix huit mille, en les indiquant par ordre de numéros, et en consacrant à chacun des manuscrits, une seule ligne qui fait connaître leur intitulé, le nom des auteurs, le commencement du texte, l'époque où il a été écrit et dans quelle langue ; ligne qui apprend en outre combien le manuscrit renferme d'ouvrages différents, et s'il est orné de miniatures. Ce catalogue révèle tous les trésors de la bibliothèque des ducs de Bourgogne, qui est, sans contredit, une des plus riches de l'Europe ; il a été fait avec soin : chaque page présente cinquante articles, chaque feuillet cent, ce qui empêche les erreurs d'omission ou de double emploi ; mais si les renseignements qu'il donne sur les manuscrits, les signale de manière à ce qu'on ne puisse se tromper, il n'est pas moins vrai que pour connaître les œuvres qui se rattachent à un objet spécial d'étude, il faudrait parcourir le catalogue en entier, ce qui demanderait un temps considérable, dont il est rare qu'on puisse disposer : aussi pour rendre les recherches plus faciles et plus promptes, a-t-on senti la nécessité de former un répertoire méthodique qu'on trouve dans les deux autres volumes. M. Marchal, en le rédigeant, s'est écarté de l'ancienne méthode, qui consistait à diviser un catalogue de livres en cinq classes : la théologie, la jurisprudence, les sciences et les arts, la littérature et l'histoire. Son travail se borne à quatre parties : 1° la polygraphie, qui renferme les ouvrages traitant de plusieurs objets, tels que les voyages, la correspondance, etc. ; 2° l'histoire, se composant de tout ce qui est un récit des évènements, avec les titres y relatifs ; 3° la sociabilité, qui comprend les traités relatifs à la civilisation ;

enfin 4° la théologie, réunissant ce qui a trait aux rapports de l'homme avec la divinité.

Cette méthode est-elle préférable à celle qui a été suivie pendant si long-temps, et qui paraît remonter au temps de Sidonius Apollinaris? Il ne nous appartient pas de le décider; toujours est-il qu'elle abrège aussi les recherches et permet de connaître promptement les manuscrits relatifs à une matière ou à une localité quelconque.

M. le comte d'Héricourt, secrétaire-général du congrès scientifique qui doit se tenir l'année prochaine à Arras, a publié, en 1843, le résultat de ses recherches à la bibliothèque des ducs de Bourgogne, en ce qui concerne l'Artois et le Boulonnais; les détails, dans lesquels il est entré à ce sujet, paraissent complets. Il serait inutile de les reproduire. Je me bornerai donc à annexer à mon rapport un tableau des divers manuscrits qui se rattachent à notre arrondissement: ce tableau en comprend seize, dont sept intéressent Dunkerque; deux Bergues; deux Bourbourg; un Mardick; un Watten; trois la Flandre maritime, dont l'arrondissement de Dunkerque faisait partie.

Parmi ces manuscrits, je signalerai 1° des lettres-patentes de comtes de Flandre; les plus anciennes remontent au douzième siècle: émanées de Philippe d'Alsace, elles accordent à la « nouvelle ville de Dunkerque » exemption de droit de tonlieu; les autres sont du quatorzième siècle et de Louis de Male; 2° une chronique de Bergues, dont je n'avais jamais entendu parler jusqu'ici: elle est en langue flamande et du milieu du dix-septième siècle; commençant à l'année 451, elle s'arrête en 1646. (1)

(1) Depuis la rédaction du présent rapport, j'ai lu le nouvel ouvrage de M. Debaecker, intitulé « les Flamands de France »: il y parle de cette chronique, page 197. On y lit qu'elle est excellente et qu'elle renferme un grand nombre de chartes.

Ce qui précède suffit pour vous donner une idée du dégré d'intérêt que présentent les trois beaux volumes consacrés à la bibliothèque des ducs de Bourgogne. Cet intérêt est offert également par le second ouvrage, dont il me reste maintenant à vous entretenir; il est intitulé : « Collection des chroniques belges inédites » et se compose de deux volumes in-4° : le premier renferme, avec une introduction de M. Warnkœnig et des extraits du président Wielant, les plus anciennes généalogies des forestiers ou comtes de Flandre, une chronique de Flandre par Adrien Debudt, les annales du frère Mineur de Gand et de l'abbaye de St-Bavon, et en outre la chronique de cette célèbre abbaye, ainsi que celle du monastère de Tronchiennes.

Le second volume contient sept autres chroniques, dont six sont en latin comme les précédentes, et une, qui est en français, est attribuée au treizième siècle; selon toute apparence, elle est la plus ancienne chronique de Flandre écrite en cette dernière langue. Les chroniques latines sont celles de 1° l'abbaye de St-Amand, près de Valenciennes; 2° de Li-muisis, sa plus grande, 3° sa plus petite, 4° de Jacques Muévin, 5° de Tournay, et 6° de Beaudouin de Ninove, à laquelle on a annexé un grand nombre de chartes, lesquelles, comme on l'a fait remarquer, sont fort intéressantes pour ceux qui étudient l'histoire nationale dans ses sources. Des tables pour les personnes et les lieux mentionnés dans les deux volumes, viennent ensuite et sont suivies d'un glossaire roman; on n'a donc rien négligé pour faciliter les recherches, qui peuvent être ainsi faites en peu de temps. Ce n'est pas tout : des renseignements sont fournis sur chacun des ouvrages faisant partie de la collection des chroniques belges inédites; ce qui permet de se fixer sur leur plus ou moins de valeur. La plupart étaient inédits; toutefois, quelques-uns avaient été déjà imprimés, mais d'une manière fort incomplète ou avec beaucoup d'erreurs : la nouvelle publication, faite avec soin et exactitude, présente des documents précieux, moins sans

doute pour l'histoire particulière de Dunkerque ou de son voisinage, dont on y fait rarement mention, que pour l'histoire générale de la Flandre, de ce beau et riche comté qui montra si bien ce que l'agriculture, l'industrie et le commerce donnent de vitalité et de puissance, qui sut dévancer les autres peuples de l'Europe dans l'affranchissement des communes, et qui continua à prospérer, malgré les guerres intestines et les grandes batailles dont il fut le théâtre.

Nous pouvons donc, Messieurs, nous féliciter d'avoir, dans nos archives, les deux importants ouvrages dont je viens de rendre compte; et nous devons une reconnaissance particulière au gouvernement belge, qui, en daignant nous faire un cadeau aussi remarquable, nous a donné une marque éclatante de sa sympathie; aussi je ne terminerai pas mon rapport sans vous proposer d'exprimer à ce gouvernement notre vive gratitude, si je n'avais lieu de penser que Monsieur le président Derode a déjà écrit dans ce sens au nom de la Société Dunkerquoise.

Dunkerque, le 25 novembre 1852.

L. Cousin.

**Membre titulaire résidant de la Société Dunkerquoise.**

### Extrait du catalogue de la bibliothèque royale des ducs de Bourgogne a Bruxelles, en ce qui concerne l'arrondissement de Dunkerque, département du Nord.

| No d'ordre | N° du catalogue. | INTITULÉ DES OUVRAGES. | Langue | Date du manuscrit. |
|---|---|---|---|---|
| 1 | 16740 | DUNKERQUE. Lettres de Philippe d'Alsace, comte de Flandre et de Vermandois, exemptant les bourgeois de la nouvelle ville de Dunkerque de tous tonlieux excepté celui de Saint-Omer : vers 1180. | Latine. | XV• siècle. 2/3 |

| N° d'ordre | N° du catalogue. | INTITULÉ DES OUVRAGES. | Langues | Date du Manuscrit. |
|---|---|---|---|---|
| 2 | 16717 | Lettres de Louis de Male, comte de Flandre, et d'Edouard III, roi d'Angleterre, concernant une amnistie accordée à ceux de Gand et d'Ypres, amnistie datée de Dunkerque du 13 Décembre 1348. | Française | XV° siècle 2/3 |
| 3 | 16771 | Lettres des mêmes princes, du même jour, concernant Dunkerque. (De zelve payse van Dunkercke, van den 13 Decembre 1348). | Française | XV° siècle 2/3 |
| 4 | 16037 | Instruction du siége de l'amirauté à Dunkerque, pour Ant° Devinken. | Française | 1626 |
| 5 | 13517 | Lettre concernant l'amélioration du port et des canaux de Dunkerque, par Ch. De Witte. | Française | VYII° siècle d/3 |
| 6 | 177?3 | Des dispenses de mariage, par le nonce, à Dunkerque. | Française | XVIII° siècle d/3 |
| 7 | 14879 | Description historique de Dunkerque depuis 646 jusqu'en 1785, par Biot. | Française | 1785 |
| 8 | 1657 | **BERGUES.** Lettres patentes de l'archiduc Albert pour la commune de Cuerliers chatellenie de Berg-St-Winoc, accordant des biens à la compagnie de Jésus dans cette commune, par motif d'extirpation de l'hérésie, du 23 Mars 1600. | Française in-folio. | XVIII° siècle 2/3 |
| 9 | 7440 | Chronique de Bergues-St-Winoc, de 451 à 1646. (Verdussen) | Flamande in-folio. | XVII° siècle 2/3 |

| N° d'ordre | N° du catalogue. | INTITULÉ DES OUVRAGES. | Langues | Date du Manuscrit. |
|---|---|---|---|---|
| 10 | 7018 | **Bourbourg.**<br>Dissertation relative à des privilé-ges de l'abbaye de Sainte-Marie de Bourbourg, d'après les bulles des papes Pascal II et Calixte II. | Latine in-folio | XVII° siècle. 2/3. |
| 11 | 7018 | Evènements miraculeux arrivés à Bourbourg en 1383, transcrits mot à mot d'un ancien manuscrit de Liévin-Jacques Harlewyn.<br>(Livini-Jacobi Harlewyn.) | Latine in-folio. | XVII° siècle. d[3. |
| 12 | 14559 | **Mardick.**<br>Description du grand changement que le sable ou banc de Mardick, a fait depuis l'an 1621 jusqu'aux temps présens (1653).<br>Par Michel-Florent Van Langren. | Française in-folio. | 1835 |
| 13 | 16617 | **Watten.**<br>Chronique du monastère de Watten par Eberard. | Latine in-quarto | XVIII° siècle 1/3. |
| 14 | 16183 | **Flandre flamingante.**<br>Mémoire sur la Flandre flamin-gante ou occidentale, dressé en 1697, par M..., intendant de Flandre. | Française in-quarto | 1797 |
| 15 | 46 et 17281 | Mémoire administratif, historique et statistique sur la Flandre flamin-gante. | Française in-folio | XVIII° siècle. 1/3 |
| 16 | 13146 | Mémoire concernant la Flandre française occidentale, ou Flandre du côté de la mer, en 1772. | Française in-quarto | XVIII° siècle d[3 |

# NOTICE SUR LE CLIMAT DE DUNKERQUE

## ET OBSERVATIONS DE MÉTÉOROLOGIE FAITES DANS LA MÊME VILLE PENDANT 1851 ET 1852,

PAR M. BOBILIER, DOCTEUR EN MÉDECINE,

LUES DANS LA SÉANCE DE JANVIER 1853.

---

Dunkerque est située sous 0° 2' 23" Est du méridien de Paris et sous le 51° 2' 12" de latitude nord, au bord de la mer, sur une plage peu inclinée, très étendue, séparée des terres en culture par les dunes, monticules formés du sable rejeté par la mer et amoncelé par les vents. Au-delà, le pays est plat, entrecoupé de nombreux canaux et couvert d'une belle végétation.

Dunkerque se trouve sous l'ysotherme ou ligne d'égale température, de dix degrés, dans la région des climats séquaniens. Cette région s'étend le long des côtes de l'Océan depuis l'embouchure de la Loire jusqu'en Belgique; elle doit la douceur et la constance de sa température au voisinage de la mer, tandis que la région des climats Voisgiens, quoique sous la même latitude, mais plus à l'est et plus élevée au-dessus du niveau de la mer, offre des extrêmes de température bien plus éloignés.

A Dunkerque, on passe d'une saison à l'autre sans éprouver de grandes transitions. Les hivers n'y sont pas froids; les étés sont peu chauds; le printemps est tardif: la première moitié de cette saison n'est que la continuation de l'hiver; les beaux jours n'arrivent qu'en Juin; les chaleurs n'ont lieu qu'en Juillet et Août; et même, dès la fin de ce mois, elles commencent à diminuer. L'automne est ordinairement beau;

les froids ne se font ressentir qu'en Janvier et Février, et ne sont pas longs.

Le climat de Dunkerque n'est donc pas aussi rigoureux qu'on le pense généralement, et si les étrangers s'en plaignent et le supportent mal, c'est que les vents y sont variables, très vifs, et impressionnent désagréablement ceux surtout qui n'y sont point habitués, et cela d'autant plus, que l'air y est souvent imprégné d'une grande humidité.

Les vents les plus communs sont ceux du sud-ouest; ils règnent dans toutes les saisons, mais particulièrement en été; ces vents nous apportent les évaporations de l'Océan; ces évaporations se condensent, forment les nuages, couvrent l'atmosphère, cachent le soleil, diminuent la chaleur et amènent la pluie.

Les vents de nord-est règnent en hiver et au printemps; ces vents dissipent les nuages, amènent la sérénité du ciel, mais ils refroidissent la température, retardent les chaleurs à tel point, qu'on arrive quelquefois au solstice d'été sans en avoir encore éprouvé les effets. Les vents du nord, chargés de frimas, sont les plus désagréables; ils règnent en hiver; ceux du sud règnent en automne; en général les vents ont une si grande influence sur la température, dans ce pays-ci, que s'ils viennent du sud-ouest, même en hiver, le temps est doux; s'ils viennent du nord-est, même en été, ils refroidissent l'atmosphère et dessèchent le sol.

Les hivers sont quelquefois très rigoureux dans l'intérieur de la France, pendant qu'ils sont tempérés à Dunkerque; il en est de même des chaleurs, elles ne sont jamais aussi intenses que dans l'intérieur; et si les froids ne sont pas assez forts pour faire périr les plantes vivaces, les chaleurs ne sont pas assez longues pour faire arriver plusieurs fruits à une parfaite maturité. L'humidité habituelle de l'atmosphère favo-

rise l'accroissement des plantes très herbacées. On y voit de celles qui sont désignées sous le nom de potagères, jouir d'une exubérance remarquable.

Les pluies sont fréquentes, mais peu abondantes, en hiver; elles sont rares mais très fortes en été; dans cette saison, elles sont souvent accompagnées d'orages; il tombe peu de neige. Pour peu que les froids durent et soient intenses, les eaux du port se congèlent, mais rarement celles du rivage; jamais celles du large. Les glaces flottantes que l'on a quelquefois rencontrées dans nos parages, venaient des bouches de l'Escaut; celles des mers du Nord ne descendent jamais jusque sur nos côtes : elles vont dans l'ouest.

---

TEMPÉRATURE CENTIGRADE DES DOUZE MOIS DE 1851.

| | Minimum. | Maximum. | Température moyenne des mois, des saisons et de l'année. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Janv. | — 3° le 30 | + 11° le 3 | 4° | | Température annuelle. 9° 83 |
| Fév. | — 4° le 15 | + 12° le 22 | 5° | Hiver 5° 33 | |
| Mars. | — 3° le 11 | + 15° le 22 | 7° | | |
| Avril. | + 2° le 8 | + 18° le 20 | 8° | | |
| Mai. | + 6° le 4, 5 | + 19° le 22 | 9° | Print. 9° 66 | |
| Juin. | + 15° le 1 | + 24° le 21 | 12° | | |
| Juillet | + 17° le 16 | + 29° le 2 | 17° | | |
| Août. | + 18° le 31 | + 25° le 11 | 22° | Eté 17° | |
| Sept. | + 15° le 28 | + 24° le 14 | 12° | | |
| Oct. | + 12° le 30 | + 20° le 11 | 10° | | |
| Nov. | — 2° le 22, 27 | + 9° le 10 | 7° | Autom. 7° 33 | |
| Déc. | — 5° le 29 | + 12° le 9 | 5° | | |

VENTS QUI ONT RÉGNÉ PENDANT LA MÊME ANNÉE.

| | N. | N-N-E. | N-E. | E-N-E. | E. | E-S-E. | S-E. | S-S-E. | S. | S-S-O. | S-O. | O-S-O. | O. | O-N-O. | N-O. | N-N-O. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Janvier | 2 | 2 | | | 2 | 1 | 2 | | 9 | | 12 | | | | 1 | |
| Février | 1 | 2 | 1 | | 5 | | 2 | | 7 | 4 | | | 2 | 2 | 1 | 1 |
| Mars | 1 | 2 | 5 | | 1 | | 1 | | 2 | | 6 | | 5 | | 6 | 1 |
| Avril | 1 | 3 | 5 | 2 | | | | | | | 8 | | 6 | | 3 | 2 |
| Mai | 2 | 2 | 6 | | 5 | | | | | | 3 | 1 | 3 | | 8 | 1 |
| Juin | | 2 | 2 | | 7 | | | | 2 | 2 | 10 | 1 | 2 | | 1 | 1 |
| Juillet | 1 | 1 | | 2 | 3 | | | | 3 | 1 | 7 | | 5 | | 5 | 3 |
| Août | 4 | 1 | 3 | | 3 | | | | | | 8 | | 3 | | 3 | 4 |
| Septemb. | 5 | 4 | 5 | 1 | 6 | | 4 | | | | 3 | | | | | 2 |
| Octobre | | | 3 | | | | | | 3 | 10 | 7 | 3 | 2 | | 3 | |
| Novemb. | 9 | 2 | | | 3 | | | | 8 | 3 | 3 | | 3 | | 5 | 1 |
| Décemb. | | 1 | | | | | 15 | | 6 | | 4 | | 3 | | 2 | |
| Année. | 20 | 22 | 30 | 5 | 35 | 1 | 24 | | 40 | 20 | 71 | 5 | 34 | 2 | 38 | 16 |

ÉTAT DU CIEL PENDANT LA MÊME ANNÉE.

| | Serein | Couvert | Brouilla. | Pluie | Neige | Grêle | Orage | Tonnerr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Janvier. | 10 | 14 | 5 | 2 | | | | |
| Février. | 9 | 10 | 5 | 5 | | | | |
| Mars. | 8 | 11 | 3 | 6 | 2 | 2 | 1 | |
| Avril. | 3 | 6 | 2 | 1 | | | | |
| Mai. | 14 | 6 | | 4 | | | | |
| Juin. | 15 | 7 | | 3 | | | 1 | 1 |
| Juillet. | 12 | 9 | | 2 | | | | |
| Août. | 17 | 8 | | | | | 2 | 2 |
| Septembre. | 19 | 7 | | 9 | | | | |
| Octobre. | 8 | 13 | 6 | 7 | | | | |
| Novembre. | 7 | 14 | 4 | 5 | 3 | 2 | | |
| Décembre. | 16 | 6 | 8 | 3 | | | | |
| Pendant l'an. | 138 | 111 | 33 | 47 | 5 | 4 | 4 | 3 |

## TEMPÉRATURE CENTIGRADE DES DOUZE MOIS DE 1852.

| | Minimum. | Maximum. | Température moyenne des mois, des saisons et de l'année. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Janv. | — 2° le 5 | + 14° le 16 | 4° 53 | Hiver 3° 93 | Température annuelle. 9° 84. |
| Fév. | — 2° le 14, 15 | + 13° le 3, 5 | 4° | | |
| Mars | — 3° le 6 | + 12° le 31 | 3° 26 | | |
| Avril. | — 1° le 17 | + 17° le 23 | 6° 06 | Pr. 11° 37 | |
| Mai. | + 6° le 3 | + 23° le 18 | 12° 39 | | |
| Juin. | + 11° le 1er | + 24° le 26 | 15° 66 | | |
| Juillet | + 18° le 24 | + 33° le 5 | 21° 90 | Eté 16° 87 | |
| Août | + 14° le 28 | + 26° le 3 | 16° 19 | | |
| Sept. | + 9° le 30 | + 22° le 1er | 12° 53 | | |
| Oct. | + 2° le 17 | + 19° le 1er | 7° 07 | Aut. 7° 20 | |
| Nov. | + 3° le 25 | + 16° le 2, 9 | 8° 27 | | |
| Déc. | — 0° le 23 | + 10° le 11 | 6° 26 | | |

## VENTS QUI ONT RÉGNÉ PENDANT LA MÊME ANNÉE.

| | N. | N-N-E. | N-E. | E-N-E. | E. | E-S-E. | S-E. | S-S-E. | S. | S-S-O. | S-O. | O-S-O. | O. | O-N-O. | N-O. | N-N-O. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Janvier | | | | | 1 | | | | 6 | 9 | 9 | 4 | 1 | | 1 | |
| Février | 4 | | 6 | | 6 | | | | | | 8 | | 4 | | 3 | |
| Mars | 2 | | 21 | | | | 2 | | 2 | | 1 | | | | 2 | |
| Avril | | 1 | 20 | | 3 | | 2 | 2 | | | 1 | | 1 | | | |
| Mai | 1 | 3 | 14 | | | | | | | 2 | 11 | | | | | |
| Juin | 2 | | 1 | | 1 | | | | 6 | 4 | 14 | 2 | | | | |
| Juillet | | 4 | 9 | | | | 2 | | | 1 | 12 | | 2 | | | 1 |
| Août | | 3 | 1 | | 4 | | | | 3 | 3 | 15 | | 1 | | 1 | |
| Septemb. | | | 3 | 1 | 3 | | 4 | | 2 | 4 | 13 | | 1 | | | |
| Octobre | 1 | | 2 | | 5 | | 1 | | 6 | 3 | 5 | | 2 | | 3 | |
| Novemb. | | | 6 | | | | 3 | 1 | 4 | 5 | 10 | 1 | | | 1 | |
| Décemb. | 2 | | | | | | 3 | | 8 | | 15 | 1 | | | | |
| | 12 | 11 | 83 | 1 | 23 | | 17 | 3 | 37 | 31 | 111 | 8 | 12 | | 11 | 1 |

## ÉTAT DU CIEL PENDANT LA MÊME ANNÉE.

| | Serein | Couvert | Brouilla. | Pluie | Neige | Grêle | Orage | Tonnerr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Janvier. | 13 | 8 | 3 | 7 | | | | |
| Février. | 15 | 19 | 7 | 12 | 3 | 1 | | |
| Mars. | 12 | 11 | 8 | 2 | 1 | 1 | | |
| Avril. | 16 | 9 | 10 | 2 | 1 | 1 | | |
| Mai. | 12 | 15 | 2 | 11 | | | 1 | 2 |
| Juin. | 12 | 13 | | 15 | | | | 3 |
| Juillet. | 20 | 9 | 3 | 3 | | | 2 | 2 |
| Août. | 17 | 12 | 1 | 12 | | | 2 | 2 |
| Septembre. | 12 | 13 | 4 | 12 | | | | 2 |
| Octobre. | 12 | 14 | 3 | 11 | | 1 | | 2 |
| Novembre. | 15 | 12 | 2 | 12 | | | | |
| Décembre. | 14 | 12 | 2 | 9 | | 1 | | 1 |
| Pendant l'an. | 170 | 147 | 45 | 108 | 5 | 5 | 5 | 14 |

## PRESSION ATMOSPHÉRIQUE, LE BAROMÈTRE ÉTANT A 8$^{m}$ AU-DESSUS DU SOL.

| | Maximum | Minimum. | Date du Minimum. | Date du Maximum. |
|---|---|---|---|---|
| Janvier. | 0,739$^{mm}$ | 0,763$^{mm}$ | le 22 | 28 |
| Février. | 744 | 776 | les 6 et 8 | 23, 26 |
| Mars. | 753 | 773 | le 10 | 30 |
| Avril. | 751 | 771 | 30 | 9, 10 |
| Mai. | 748 | 765 | 18 | 5, 6, 7 |
| Juin. | 739 | 758 | 14 | 1, 3, 24 |
| Juillet. | 748 | 760 | 17 | 3, 4 |
| Août. | 731 | 769 | 20 | 1, 30 |
| Septembre. | 744 | 769 | 30 | 22, 23, 24 |
| Octobre. | 735 | 771 | 27 | 13, 19, 20 |
| Novembre. | 731 | 765 | 26, 30 | 9 |
| Décembre. | 742 | 767 | 15 | 19 |

**Le maximum**, le 26 Février, 776$^{mm}$; le minimum, le 20 Août, 731$^{m}$; la moyenne, 753$^{m}$ 50.

HUMIDITÉ DE L'ATMOSPHÈRE, MESURÉE D'APRÈS L'HYGROMÈTRE DE SAUSSURE.

| | Minimum. | Maximum. |
|---|---|---|
| Janvier. . . . . . . . | 60 | 65 |
| Février. . . . . . . . | 65 | 70 |
| Mars . . . . . . . . . | 55 | 60 |
| Avril . . . . . . . . . | 50 | 55 |
| Mai . . . . . . . . . . | 60 | 65 |
| Juin . . . . . . . . . | 70 | 75 |
| Juillet . . . . . . . . | 75 | 80 |
| Août . . . . . . . . . | 82 | 85 |
| Septembre. . . . . . . | 70 | 75 |
| Octobre . . . . . . . | 60 | 65 |
| Novembre . . . . . . | 50 | 55 |
| Décembre . . . . . . | 60 | 65 |

Le maximum, en Août, 85°; le minimum, en Novembre, 50°; moyenne, 68°.

BOBILIER, D.-M.,

Membre titulaire résidant de la Société Dunkerquoise,



# NOTICE SUR L'APPAREIL MÉHU

SERVANT A L'EXTRACTION DE LA HOUILLE ET AU TRANSPORT DES OUVRIERS DANS LES MINES,

LUE PAR M. AUGUSTE RICOUR A LA SÉANCE DU 18 MARS 1853.

---

Messieurs,

Parmi les nombreuses inventions dont l'esprit humain s'enorgueillit à juste titre, il en est un certain nombre qui méritent surtout d'être universellement connues; je veux parler de celles qui, en perfectionnant l'industrie, contribuent à l'amérioration du sort des classes ouvrières. Aussi l'homme de génie, qui consacre ses veilles à la recherche de ces perfectionnements, doit s'attacher, avant tout, à découvrir des moyens de rendre moins lourds les labeurs pénibles qui épuisent les forces de l'ouvrier, et de supprimer les travaux nuisibles ou dangereux qui mettent sa santé et sa vie en péril. Cette pensée philanthropique a guidé, surtout dans ces derniers temps, un grand nombre d'inventeurs dans les recherches qu'ils ont faites; Monsieur Ruolz, en découvrant de nouveaux procédés de dorure, n'a-t-il pas sauvé d'une mort certaine toute une classe de malheureux que les vapeurs mercurielles empoisonnaient chaque jour? Et, pour ne citer qu'un second exemple, sir Davy, en inventant une lampe de sûreté pour les mineurs, a prévenu presqu'entièrement les effets terribles du grisou, qui jetaient si souvent la désolation dans les contrées minières.

Messieurs, c'est aussi vers ce but élevé de l'amélioration des classes laborieuses que se dirigeaient les efforts de M. Méhu, quand il inventa l'appareil dont je désire aujourd'hui vous faire connaître toute l'utilité. La compagnie des mines d'Anzin lui a donné le nom d'appareil Méhu, voulant sans

doute que l'ouvrier, dont cette machine diminue les fatigues et préserve la santé et la vie, eût toujours présent à la mémoire le nom de son bienfaiteur.

Vous n'ignorez pas, Messieurs, combien les travaux au fond des mines sont dangereux et pénibles; mais ce qui rend surtout le métier de mineur fatiguant et périlleux, c'est l'introduction de l'ouvrier dans les fosses avant le travail, et l'ascension de sortie à la fin de la journée. Ces voyages de chaque jour, à 1000 ou 1200 pieds sous terre, ces voyages si remplis de dangers et de fatigues ne se sont faits, pendant une longue suite de siècles, que de deux manières différentes: par les échelles, et par les cufats ou tonneaux d'extraction.

Permettez-moi de signaler quelques graves inconvénients que présentent ces deux modes de transport; ce sera un moyen de vous faire mieux apprécier, Messieurs, toute l'importance du service rendu par l'ingénieur Méhu à l'industrie des mines.

Le premier de ces moyens, celui des échelles, employé surtout en Prusse, dans le bassin de Mons en Belgique et dans le nord de la France, présente jusqu'à un certain point moins de danger que le second. Des échelles légèrement inclinées, ou quelquefois verticales, sont placées d'étage en étage le long des parois de la fosse, à partir de son orifice jusqu'aux galeries d'extraction; elles servent aux ouvriers à descendre dans les mines ou à remonter au jour. Quoique les étages ne soient pas généralement très élevés, toute chute, si elle n'est pas mortelle, est cependant toujours très dangereuse, et l'on frémit en songeant que la rupture d'un échelon sous le pied ou sous la main de l'intrépide voyageur, suffit pour occasioner de pareils accidents. Pourtant ce n'est pas encore là le plus grave inconvénient des échelles, car on peut y remédier en grande partie en s'assurant de leur solidité par une surveillance scrupuleuse; mais il en est un autre,

permanent, inévitable, qui se renouvelle à chaque pas et qui, par une action lente, épuise les forces de l'ouvrier et ruine sa santé : c'est la fatigue inhérente au mouvement ascendant et descendant. Il n'y a sans doute personne parmi nous qui n'ait été conduit par la curiosité à contempler la mer du haut d'un phare ou à promener ses regards dans la campagne du sommet d'une tour élevée ; nous savons donc par expérience combien il est fatiguant de monter quelques centaines de marches. Pendant une pareille ascension combien de fois ne nous sommes-nous pas arrêtés pour reprendre haleine ? Cependant l'espace à franchir était bien faible, si on le compare à la profondeur de certaines mines, et puis les marches de l'escalier tournant en spirales étaient bien plus avantageuses que ces échelles sur lesquelles on ne peut se tenir qu'en se cramponnant des pieds et des mains. Il est donc facile de comprendre que cette manière de voyager dans les mines, épuise en pure perte une grande partie des forces du mineur, altère à la longue sa santé et engendre de cruelles maladies qui, presque toujours, accablent la vieillesse des ouvriers des mines.

Pour échapper à ces fatigues de chaque jour et à la perspective désolante d'une vieillesse misérable, les mineurs préfèrent se servir du second moyen de transport, celui des beunes ou des cufats, quoiqu'il soit beaucoup plus dangereux encore que le premier. Partout où il est permis aux ouvriers de se servir des tonneaux pour descendre dans les mines, à Charleroy, à Liége, dans le midi de la France et dans un grand nombre d'exploitations en Angleterre, partout ils usent tous de cette permission fatale dans laquelle ils ne voient que l'avantage de ménager leurs forces, sans calculer la grandeur du péril auquel ils s'exposent ; chaque jour ils se laissent descendre au fond des fosses au moyen des câbles qui supportent les tonneaux d'extraction ; ayant constamment le danger sous les yeux, ils finissent par se familiariser avec lui, et ne songent plus que la chute des corps, la rencontre des cufats, la rupture des câbles, l'inattention du mécanicien,

sont autant de causes d'une mort inévitable. Aussi l'histoire des mines renferme à chaque page le récit des plus épouvantables catastrophes, et ce n'est pas sans de bonnes raisons que certaines compagnies ne permettent plus depuis longtemps, comme celle d'Anzin par exemple, l'emploi de ce moyen de transport.

Telles étaient les deux seules manières en usage pour descendre dans les mines lorsque vers 1830 la société polytechnique de Cromwall institua plusieurs prix pour encourager les hommes de l'art à rechercher les appareils propres à faire descendre les ouvriers dans les mines et à les en faire sortir avec moins de fatigue et de danger. Depuis cette époque, nous avons à signaler deux appareils destinés au transport des ouvriers et dont l'installation a précédé l'invention de M. Méhu; le premier fut établi aux mines du Hartz en 1833; l'autre fut construit quelques années plus tard par M. Abel Waroqué, pour les mines de Mariemont, en Belgique. Ces appareils, comme celui de M. Méhu, sont fondés sur le principe des tiges oscillantes; mais s'ils peuvent préserver l'ouvrier de toute espèce de danger, et n'exigent de lui ni peines ni fatigues, il y a un défaut capital dans ces inventions, et qui nuira toujours à leur propagation : c'est celui d'exiger un puits exclusivement consacré au transport des ouvriers. Par conséquent ce ne sera jamais que dans les grands centres d'exploitation que les compagnies pourront s'imposer les sacrifices nécessaires pour leur installation.

Animé par l'espoir de pouvoir améliorer le sort des ouvriers dont il dirigeait les travaux, M. Méhu a cherché à résoudre ce difficile problème: trouver un appareil qui puisse servir en même temps au transport des ouvriers à l'extracde la houille et à l'épuisement des eaux.

Si nous n'osons pas affirmer qu'il ait résolu complètement ce beau problème, au moins nous sommes convaincu qu'il

lui a fait faire un pas immense, et nous croyons que la compagnie d'Anzin, qui a constamment encouragé les efforts de cet ingénieur, et qui s'est imposé la dépense d'un essai dont le résultat lui était inconnu, a fait à la fois une spéculation heureuse, et ce qui vaut mieux encore, une bonne action.

Il serait trop long, Messieurs, de vous décrire cet appareil en détail, et d'ailleurs ce travail ne pourrait offrir aucun intérêt, puisque M. Méhu en a fait lui-même une description très nette et très claire dans l'ouvrage que la veuve de ce regrettable ingénieur a offert à notre Société, par l'intermédiaire de notre honorable collègue M. Bobilier; mais je crois utile d'en donner une description très sommaire, afin que ceux de nos collègues qui n'ont pas lu l'ouvrage de M. Méhu, puissent au moins se faire une idée de la marche de cet appareil.

Le puits Davy sur lequel se trouve installée cette machine est partagé dans toute sa profondeur en deux gaînes distinctes, dont l'une sert à descendre dans la mine et l'autre à remonter. Dans chacune de ces gaînes se trouvent deux tirants en bois, c'est-à-dire deux fortes tiges parallèles d'environ deux cents mètres de long et maintenus dans une position verticale. Les tiges de la gaîne de remonte sont reliées à celles de la gaîne de descente par deux chaînes de Vaucanson qui s'émoulent sur deux roues polygonales. Enfin ces deux roues sont calées sur un même arbre placé dans le plan même de la séparation des gaînes, et mis en mouvement par une machine à vapeur d'une force de trente chevaux. Un mécanisme particulier, en renversant à des intervalles égaux la direction de la vapeur, imprime à l'arbre un mouvement de rotation d'abord dans un sens, puis dans le sens inverse, et communiquant aux tiges des oscillations ascendantes et descendantes, qui sont le principe sur lequel est basé cet appareil. La longueur de ces oscillations, qui est calculée d'après la quantité de charbon qu'on veut extraire, est de 15$^{m}$ 408

dans le puits de Davy. Dans l'intérieur du puits, et à des distances d'environ 14 mètres, sont disposées des pièces de bois sur lesquelles sont posés des taquets, c'est le nom que l'inventeur donne à des lames de fer mobiles autour d'un axe placé vers l'une de leurs extrémités. Dans la gaîne de remonte, ces taquets sont fixés à demeure dans une position horizontale et peuvent décrire un quart de cercle de bas en haut pour livrer passage aux chariots qui moulent dans l'appareil. Les tirants qui se meuvent dans cette gaîne sont aussi munis, à des distances égales aux premières, de taquets semblables qui, dans l'état de repos, se trouvent à 0,642 au-dessous des taquets fixés. Pour expliquer le mouvement d'ascension, supposons qu'un chariot chargé de charbon se trouve placé à un étage quelconque sur les taquets fixes de la gaîne. Lorsque les tirants descendent, les taquets qui y sont fixés et qui se trouvent immédiatement au-dessus du chariot, venant à le rencontrer, se soulèvent, passent au-dessous à la distance de 0$^{m}$ 642, et reprennent leur position horizontale; puis, dans le mouvement ascendant des tiges, ils saisissent le chariot qui était en repos et le transportent à 14 mètres environ plus haut, où ils le déposent sur les taquets fixes de l'étage supérieur, l'oscillation suivante des tiges, d'autres taquets viennent à leur tour saisir le chariot et l'élèvent aussi d'un étage; en sorte qu'à chaque oscillation des tiges le chariot monte d'environ 14 mètres, jusqu'à ce qu'il arrive à la sortie de la fosse.

Dans la gaîne de descente, la distribution des taquets est la même, mais le jeu de ces pièces est un peu plus compliqué. Des contrepoids maintiennent les taquets, tant fixes que mobiles, dans une position verticale. Des bras de levier, mis en mouvement par les tiges à l'approche d'un chariot qui descend, font décrire un arc de 90$^{c}$ de haut en bas aux taquets fixes et les amènent sous le chariot qu'ils arrêtent au passage. Les taquets des tiges abandonnent alors le chariot, se redressent sous l'action des contrepoids, et les tiges peu-

vent exécuter leur course ascendante en laissant le chariot sur les taquets fixes où ils viennent de l'amener et où les taquets mobiles, immédiatement informés, viendront le saisir à leur tour pour le descendre de nouveau d'un étage; le chariot peut continuer ainsi sa course descendante jusqu'à ce qu'il arrive à la galerie à laquelle il est destiné.

Dans le puits Davy il y a trois galeries destinées; la première, qui reçoit les eaux du fond des travaux pour les envoyer vers une machine d'épuisement, se trouve à 95$^{m}$ de profondeur; les deux autres, qui servent à l'exploitation, sont situées l'une à 135$^{m}$ et l'autre à 166$^{m}$ de l'ouverture du puits. Enfin un 3$^{me}$ niveau d'exploitation est en voie de construction à une profondeur de 215. Des trappes, munies de rails qui font suite aux chemins de fer des galeries d'exploitation, permettent d'engager les chariots chargés dans l'appareil pour les envoyer au jour, et en plaçant ainsi un wagon sur chaque étage de taquets, on peut faire en sorte qu'à chaque oscillation des tiges, un chariot chargé arrive à la sortie de la fosse, tandis qu'un chariot vide descend au fond des travaux.

Les wagons qui servent à l'exploitation contenant chacun 2 hectolitres et 1/2 de charbon, et le temps d'une oscillation étant d'environ 56", on voit facilement que cet appareil permet d'extraire un total de 1,620 hectolitres pour 10 heures de travail. Or, le maximum de l'extraction pour le puits Davy ne dépassant pas 1,500 hectolitres, pour 12 heures de travail, il arrive souvent que les chariots chargés ne sont introduits dans l'appareil que de deux en deux oscillations. On peut donc dans cet intervalle introduire dans la machine des wagons pour transporter les ouvriers qui, de cette manière, entrent dans la mine et en sortent sans la moindre fatigue et sans le plus petit danger. M. Mengy, ingénieur des mines, dit, en parlant de l'appareil Méhu, dans un rapport qu'il a fait en 1849 : « Cet appareil peut aussi servir avec avantage au transport des ouvriers. Nous avons fait l'essai nous-mêmes

en descendant avec quelques personnes jusqu'à la première entrée qui conduit au toit de la couche (deuxième veine), par une petite galerie à travers bancs. Nous sommes remontés au jour de la même manière, et nous n'avons pu que témoigner à M. Méhu, qui nous accompagnait, toute notre satisfaction pour la parfaite régularité avec laquelle la machine à constamment fonctionné.

Un dernier avantage que présente cette machine, c'est de servir à mettre en mouvement différentes pompes qui débarrassent la mine, en moins de six heures, de 850 hectolitres d'eau qui arrivent en vingt-quatre heures dans les travaux.

Tel est, messieurs, le mécanisme de l'appareil Méhu dont M. Monnier a eu l'obligeance de me faire visiter le modèle qui a figuré à l'exposition de Londres, et qui se trouve actuellement à une petite distance de Dunkerque.

Pour terminer cette description, il ne me reste plus qu'à vous dire quelques mots pour vous faire comprendre comment l'équilibre est maintenu dans cette machine : lorsqu'elle est mise en mouvement, les longueurs des chaînes de Vaucanson de chaque côté de l'arbre varient nécessairement d'une manière continue, et leur poids énorme détruit l'équilibre de la machine, car la moyenne du poids de deux maillons est de 109$^{k}$ 489, ce qui donne pour la course entière de la chaîne le déplacement d'un poids de 3,500$^{k}$ qui fait varier le travail du moteur en plus ou en moins de chaque côté des tirants. Mais l'inventeur a remédié à cet inconvénient par un système de contrepoids très ingénieux. Pour maintenir l'appareil en équilibre, il a établi un poids de 2000$^{k}$ agissant sur une poulie dont les rayons sont variables et dont la gorge représente une courbe à double courbure composée de sphères et formant une espèce d'hélice autour de l'axe de rotation. Ce même contrepoids a permis encore de faire disparaître entièrement les faibles chocs qui existaient au commencement et à la fin de chaque oscillation des tirants.

M. Méhu avait cherché à détruire ces chocs, si nuisibles dans les machines, en modifiant l'introduction de la vapeur au moyen de cataractes dont la description se trouve aussi dans son ouvrage. Mais ces pompes compliquaient le mécanisme et occasionaient une perte de temps notable, ce qui les a fait supprimer; du reste c'est M. Méhu qui lui-même a réalisé cette suppression; et, à ce propos, je dois signaler une erreur qui s'est glissée dans la lettre que M. Bobilier a remise à la société en lui présentant le don de M. Méhu : Notre honorable collègue nous disait que la mort avait frappé l'inventeur au moment où il allait mettre son œuvre à exécution: Il est malheureusement vrai qu'une mort prématurée a empêché M. Méhu de recevoir les récompenses si honorables que son invention a obtenues, à l'exposition de Paris et à celle de Londres; mais au moins il a vécu assez pour pouvoir installer lui-même son appareil, et y ajouter un grand nombre de perfectionnements. Sur son lit de mort il se consolait en disant : « Je suis heureux de penser que la réussite de mon appareil rendra un jour le sort de l'ouvrier plus doux, et exemptera sa vieillesse d'une cruelle maladie : l'asthme qui en est trop souvent le partage.

Les expériences faites par plusieurs compagnies ont déjà permis de juger de l'utilité pratique de cet appareil. L'espoir de l'inventeur s'est réalisé, le sort de l'ouvrier est devenu meilleur; aussi toute sa reconnaissance est acquise à l'auteur de cette invention, qui n'est pas seulement une acquisition importante pour l'industrie, mais un véritable service rendu à l'humanité.

RICOUR,

Membre titulaire résidant de la Société Dunkerquoise.

## RAPPORT SUR LES QUESTIONNAIRES

### ADRESSÉS PAR M. LE SOUS-PRÉFET PAILLARD, AUX MAIRES, CURÉS, PERCEPTEURS DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE ET RETOURNÉS PAR EUX, A CE FONCTIONNAIRE, LU A LA SÉANCE DU 18 MARS 1852.

Messieurs,

Dans la vue de rassembler, pour l'histoire de la contrée, des renseignements dont le hasard fait souvent rencontrer de précieux vestiges, vous avez décidé qu'un questionnaire rédigé par vous à cet effet, serait adressé aux fonctionnaires de l'arrondissement de Dunkerque, et qu'il serait fait auprès d'eux les démarches jugées les plus propres à vous assurer leur coopération.

M. Paillard, notre sous-préfet, s'est empressé de vous offrir son concours; il s'est chargé de faire passer ledit questionnaire en chaque commune: il l'a appuyé de sa recommandation et votre désir a été, de ce côté, satisfait et même dépassé.

Vous jugerez sans doute convenable d'exprimer à cet honorable et éminent fonctionnaire, la reconnaissance de la Société Dunkerquoise pour cette nouvelle preuve de bienveillance et pour toutes les autres marques de son active et incessante protection.

A mesure que les réponses arrivaient à la sous-préfecture, M. Paillard nous les adressait.

Nous avons ainsi réuni les 41 réponses qui ont été faites à nos questionnaires. Or, en comptant les deux paroisses de

Dunkerque, nous avions à en recevoir 60. C'est donc 19 qui ont fait défaut.

Sauf erreur, les absents sont ceux de: 1° Arembouts-Cappel-Cappelle, 2° Bollezeele, 3° Bourbourg-campagne, 4° Broxeele, 5° Coudekerque-branche, 6° Crochte, 7° Dunkerque, St.-Eloi, 8° Eringhem, 9° Herzeele, 10° Holcque, 11° Loon, 12° Merckeghem, 13° Millam, 14° Oostcappel, 15° St.-Georges, 16° St.-Pierrebrouck, 17° Watten, 18° Wormhout, et 19° Zegerscappel.

Cependant vous savez à quel point plusieurs de ces localités auraient eu à apporter de renseignements. Telle que nous pourrions citer, aurait fourni la matière de plus d'un volume.

Parmi les questionnaires qui nous sont revenus, les suivants ne contiennent aucun renseignement, et se bornent à mentionner: « Néant », savoir: 1° Bambecque, 2° Bierne, 3° Brouckerque, 4° Coudekerque, 5° Dunkerque paroisse St.-Jean, 6° Ghyvelde, 7° Hondschoote, 8° Hoymille, 9° Killem, 10° Léderzeele, 11° Pitgam, 12° Rexpoëde, 13° Spycker, 14° Steene, 15° Uxem, 16° Volckerinckove, et 17° Wulverdinghe.

Et encore dans ce nombre ceux d'Hondschoote et d'Hoymille sont doubles, c'est-à-dire que le même résultat négatif est affirmé par deux des personnes au zèle de qui on s'était adressé.

Cette indifférence est bien regrettable; plusieurs de ces localités sont riches en souvenirs historiques, quelques unes d'entre-elles possèdent des archives très importantes d'où l'on peut extraire des renseignements pleins d'intérêt. Nous vous proposerons tout-à-l'heure, messieurs, le moyen qui nous semble le plus propre à surmonter l'obstacle que nous avons si fâcheusement rencontré.

Auparavant, permettez-nous de vous dire un mot d'une

seconde classe de questionnaires qui, sans être nuls comme ceux que nous venons de citer, n'offrent que très peu de données et sont bien au-dessous de ce qu'un peu de bonne volonté aurait pu les rendre.

1° Arembouts-Cappel signale le clocher et le nom du village, Arembaldi-templum, Arembaldi-cappella.

2° Bissezeele, une église « ancienne », en croix latine attribuée à St.-Folquin au IX^e^ siècle, pays évangélisé par St.-Vaast à la fin du V^e^ siècle,— une chaire.

3° Craywick, une église de 1559.

4° Dringham, l'église, chapelle seigneuriale de la fin du XIV^e^ siècle, démolie en 1793.

5° Grande-Synthe, onze pierres tombales, de 1601, 1683, etc.

6° Leffrinckoucke, 1 tableau sur bois de quelque valeur, — une pierre de 1478.

7° Looberghe, une église, 1 chapelle à Lynck et 2 tableaux.

8° Mardick, 6 tombes au cimetière, 3 inscriptions, 4 tombes dans l'église.

9° Moëres, 1 christ d'ivoire.

10° Quaedypre, restes d'une ancienne abbaye démolie en 1789 ; il n'en subsiste plus que de rares vestiges dans une ferme.

11° Socx, quelques tableaux, quelques pierres.

12° Téteghem, deux églises, une chapelle à N. D. des neiges, 3 tableaux, un christ, un tombeau, 2 pierres tombales;

dans le sol on a trouvé des pièces d'or à l'effigie de Louis de Male. M. Douillez, instituteur, en est le propriétaire.

13° Wylder, église de 1830, anciens débris démolis, 3 tableaux, 7 croix en fer, un cimetière.

Or, en présence de cette pénurie, surtout en nous souvenant que M. De Baecker, notre collègue, a publié dans ses ouvrages tant de choses intéressantes sur ces églises, monuments, etc.; en nous souvenant que, sur Zuydcoote, notre collègue De Bertrand a fait une brochure dont il donnera sous peu une seconde édition, considérablement augmentée; et sur Mardick un volume entier, que chacun de vous connaît; nous pouvons émettre un doute sur le zèle qu'on a mis à vous répondre. Et ici se présente un dilemme dont l'alternative est toujours fâcheuse: ou bien il existe des souvenirs des monuments et l'on a négligé de les assembler pour vous les transmettre, ou bien ces souvenirs sont perdus, ces monuments détruits !...

Onze localités se sont rapprochées de la route où nous espérions les voir marcher pour la plupart. Ce sont :

1° Bergues qui signale : — Restes de l'abbaye de St-Winoc; église St-Martin de 1562; plusieurs excellents tableaux; monnaies espagnoles; liste manuscrite du magistrat de Bergues depuis 1381.

Liste des abbés de St-Winoc; livres sur les troubles du pays en 1582; des débris fossiles : tête de buffle, molaire d'éléphant, vertèbres de baleine, etc.

Et ce n'est là qu'un à-compte, car Bergues a des souvenirs importants, des archives très riches, des livres, des tableaux, des édifices; il y aurait un catalogue considérable à dresser.

Nous ferons toutefois remarquer que cette indication nous est procurée par l'un de nos membres non résidants, dont nous parlerons un jour à l'occasion de ses riches collections.

2° Bourbourg. — Eglise à St-Jean-Baptiste, chœur remarquable, style ogival de transition du commencement du treizième siècle; une châsse de N.-D. de Bourbourg remontant à 1583; quatre tableaux y relatifs, sans valeur artistique.

3° Cappellebrouck. — Nef en style roman; plusieurs pierres tombales; coffres et vases romains trouvés dans les tourbières; ancienne maison de templiers; mémoire d'un grand et désastreux tremblement de terre en 1610.

4° Ekelsbecque. — Château de 1606, décrit par Sanderus, occupé par les Anglais et les Russes en 1792; un tableau sur parchemin provenant d'une société de rhétorique et dont il vous a été fait don; pièces d'or et d'argent trouvées dans des fouilles et en la possession de M. Demeezemaker, ancien membre titulaire non-résidant de votre Société.

5° Gravelines. — Eglise paroissiale; ancien couvent des Sœurs noires, fondé au quinzième siècle; couvent des Clarisses anglaises fondé en 1603; mausolée, par Girardon, pour la famille Berbier du Metz, tué à la bataille de Fleurus en 1690, 1er Juillet.

6° Ledringhem. — Verrières, pierres tombales, morceau de métal blanc trouvé dans ce sol.

7° Petite-Synthe. — Eglise de 1559, pierres sépulcrales

de 1518, 1533......, chaire en bois ayant coûté 2000 francs.

8° St-Momelin.— Fondation du monastère de St-Momelin, un buste de St-Momelin en vermeil. Dans la tête se trouve une partie du crâne du saint missionnaire, soustraite aux vandales de 1793. — Conjointement avec la société des Antiquaires de la Morinie, M. le chanoine Top, curé de cette commune, s'occupe de fouilles. Ces travaux ont produit d'heureux résultats, dont nos confrères ont fait leur légitime profit; de nouvelles fouilles seraient, dit-on, plus fructueuses encore.

9° Warhem. — Eglise, style ogival, qui a été conservée d'une manière satisfaisante, flèche primitive, sculpture intérieure, une série remarquable de bas-reliefs en bois, 1 mètre 50 sur 1 mètre 50, contenant de 6 à 7 personnages, couverts d'une peinture qu'on espère pouvoir enlever.

10° Westcappel. — Eglise du seizième siècle, verrières de 1554, pierres tumulaires antérieures, plusieurs tombes.

11° Zuydcoote. — Une tour ruinée, de 20 mètres; tableaux; une vie de Charles-Louis Grimminck, curé à Zuydcoote en 1700, troisième édition en flamand; un règlement de la confrérie de St-Sébastien de 1628, texte flamand; un terrier de 1501 et un autre de 1624; deux manuscrits flamands dont le sujet n'est pas indiqué.

Tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu nous fournir ces documents, nous exprimerons de nouveau le re-

gret de voir vos intentions si peu comprises ou si mal secondées. Et nous ne craignons pas de récidiver cette expression en songeant à la moisson si abondante faite sur quelques points par plusieurs de nos collègues, en songeant aux résultats consignés par M. Meugy et autres, en voyant les pièces de diverses natures qui figurent dans les cabinets des amateurs, par exemple des restes fossiles d'animaux, de végétaux.... des médailles, vases, statuettes, etc., etc.

Il est peut-être un moyen de remédier à cet état de choses.

Soit faite une liste des localités de notre arrondissement. Chacun de nous a des relations dans une ou plusieurs d'entre elles ; à celui-ci des propriétés, à celui-là des amis ou des connaissances ; un jour c'est un but de promenade, une fête; une autre fois, une affaire d'intérêt. Que des hommes de bonne volonté prélèvent ainsi la part que réclament leur zèle, et qu'ils donnent l'exemple!... Ils trouveront des imitateurs.

Quand le premier triage aura été fait, la Société pourra distribuer, par la voie du sort ou de telle manière qui sera jugée plus convenable, les localités restées inexplorées, et elle arrivera ainsi, dans la limite du possible, à préparer à nos descendants un fonds de connaissances précieuses dont ils nous sauront certainement gré.

RÉSUMÉ.

| | | |
|---|---|---|
| Questionnaires sans réponse | .......... | 19 |
| avec réponse : | néant ........ | 17 |
| id. | peu étendue .... | 13 |
| id. | de quelque valeur. . | 11 |
| Total | ............... | 60 |

V^or^ DERODE,

Membre titulaire résidant de la Société Dunkerquoise.

---

Dans sa réunion mensuelle du 5 Août 1853, la Société Dunkerquoise, prenant en considération le vœu exprimé par M. Derode à la fin du rapport qui précède, a délégué les membres dont les noms suivent pour recueillir, dans chacune des communes du canton qui leur a été désigné, des renseignements sur ce qu'elles présenteraient d'intéressant, soit sous le rapport des souvenirs historiques, soit en ce qui concerne les monuments tant anciens que modernes, les usages ou les institutions; renseignements qui doivent être ensuite transmis au président de la Société.

Voici les noms des membres qui ont été nommés à cet effet :

Pour les deux cantons de Dunkerque, est et ouest :

MM. Derode, membre titulaire résidant;
Flament, id.;
Ortille, id.;
Thélu, id.;

Pour le canton de Gravelines :

MM. De Bertrand, membre titulaire résidant;
Vancassel, membre correspondant.

Pour le canton de Bourbourg:

MM. De Coussemaker, membre titulaire résidant;
Demenunynck, membre correspondant;
Develle, membre titulaire résidant.

Pour le canton d'Hondschoote :

M. Delaroière, membre correspondant.

Pour le canton de Bergues :

MM. De Baecker, membre correspondant;
Herwyn, membre titulaire non résidant;
Lepreux, membre correspondant.

Pour le canton de Wormhout :

MM. Alard, membre titulaire résidant;
Bergerot, membre titulaire non résidant;
Cousin, id. résidant,
Morael, id. non résidant.

# SIMPLE NOTE SUR UN MÉTÉORE IGNÉ

## OBSERVÉ A DUNKERQUE,

## LUE PAR M. ORTILLE A LA SÉANCE DU 24 AVRIL 1853.

Le temps qui nous sépare du jour où ce phénomène fut observé, enlève à ce fait toute sa valeur; mais j'ai pensé que les détails en seraient aussi bien placés dans vos cartons que dans les miens. Voici donc ces notes écrites quelques heures après l'observation.

Le 22 Juin 1838, Monsieur Ange Raoul, docteur en médecine, et moi, accompagnant dans sa ronde de nuit M. Amand Van Heddeghem, lieutenant principal de douane, nous nous trouvions vers minuit sur la digue à l'ouest de Dunkerque, à deux kilomètres environ des remparts de cette ville.

C'était l'époque de la pleine lune; la mer était haute en ce moment.

L'air transparent et pur offrait à nos regards des myriades d'étoiles qui brillaient d'un vif éclat dans l'azur foncé du ciel; une légère brise du large ridait à peine la surface de la mer, dont les vagues venaient doucement mourir sur le sable fin de la côte, à quelques pieds sur notre droite. C'était le seul bruit qui se fît entendre au milieu de cette belle nuit d'été.

Tout à coup nous entendîmes derrière nous un pétillement semblable à celui que produit une fusée d'artifice, et une clarté rougeâtre éclaira la digue et les flots. Nous nous retournâmes tous trois, et nous aperçûmes un météore igné,

un bolide peut-être, du volume de 25 centimètres environ, se dirigeant comme nous du nord-est au sud-ouest, à une hauteur qui nous parut être de cinq cents mètres au plus au-dessus du niveau de la mer.

Dans sa marche rapide comme celle d'une étoile filante, ce météore laissait derrière lui une longue traînée de paillettes de feu qui s'élargissait, en diminuant toutefois de densité, en proportion de son éloignement du foyer générateur.

Ce météore s'éloignit bientôt sans bruit dans l'air même à deux kilomètres environ devant nous, dans la direction de Mardick.

En ce moment la traînée de feu, qu'il avait laissée sur son passage, avait au moins un mètre de largeur à l'une de ses extrémités et dix centimètres à l'autre. L'arc décrit par cette traînée nous parut parallèle à la courbe même de la terre. Cette poussière de feu s'éteignit insensiblement sans laisser dans l'air aucune odeur particulière, sensible du moins pour nous.

Etait-ce un gaz hydrogène phosphoré enflammé dans l'air, comme on en voit fréquemment dans les cimetières et dans les lieux marécageux, et que l'on appelle feu-follet? Mais généralement ces phénomènes ne sont que des flammes légères qui ne laissent pas de poussière de feu sur leur passage, qui voltigent capricieusement à une petite hauteur du sol, loin de se mouvoir d'une manière régulière et de décrire un arc parallèle à la surface terrestre.

Etait-ce un bolide ou étoile filante? Le météore observé en avait plusieurs caractères : la vitesse rapide dans l'espace, la traînée brillante qu'il laissait après lui. Mais ce phénomène ne fut accompagné ni de détonation, ni de sifflement, et le

corps se mouvait dans des régions trop basses de l'atmosphère, et selon une ligne trop parallèle à la terre, pour laisser supposer la chute d'un corps.

Ces questions que nous nous fîmes alors sans pouvoir y répondre, je me les fais encore aujourd'hui avec aussi peu de succès. Toutefois, comme il arrive souvent que les bolides disparaissent sans bruit et sans déterminer la chute d'aucun aérolithe, je crois qu'il faut ranger dans cette dernière classe le météore observé le 22 Juin 1833.

Dunkerque, 24 Juin 1853.

ORTILLE,

Membre titulaire résidant.

# NOTE SUR DIVERS CAS D'HYDROPHOBIE A DUNKERQUE,

LUE PAR M. THELU,

A LA SÉANCE DU 24 AVRIL 1853.

Permettez-moi de vous entretenir de cette maladie cruelle que l'on nomme hydrophobie, maladie qui, malheureusement vient d'atteindre un de nos concitoyens il y a quelques jours, le nommé Michel Hugghe âgé de 52 ans, ouvrier laborieux et d'ordre; travaillant depuis douze ans chez le sieur Plecy, où il était employé aux divers travaux de la fonderie.

Dans le mois de Juillet dernier, un jeune chien de la race dite roquets, servant de gardien de la fonderie, vint à être indisposé; croyant qu'il était atteint de la maladie canine, affection qui arrive aux jeunes chiens, le sieur Hugghe, ne se doutant nullement que cet animal fût atteint de la rage, le prit et le mit entre ses genoux et voulut lui ouvrir la gueule pour lui faire avaler une cuillérée d'huile; dans les efforts qu'il fit, il fut mordu légèrement à l'extrémité de la main droite, il rejeta le chien et continua son ouvrage. La plaie se cicatrisa facilement; les jours suivants il continua à travailler et ne ressentit rien.

Depuis cètte époque il eut à plusieurs reprises un jour ou deux de malaise pendant lesquels il était sombre et rebutait sa boisson; il attribuait cela à la fatigue du travail et à une affection catarrhale à laquelle il était sujet.

Quand le 9 février dernier, sept mois après l'accident, il rentra chez lui très abattu, se plaignant d'une courbature gé-

nérale et d'un mal de tête inaccoutumé, accompagné d'une soif vive. Il but en assez grande quantité de l'eau de réglisse, se mit au lit, fut fort agité pendant toute la nuit, et transpira tellement qu'il fut obligé de changer de linge.

Le matin en se levant il voulut prendre du café; il ressentit un frissonnement involontaire qui l'obligea à replacer la tasse sur la table; quelques instants après il y trempa son pain, mangea comme d'habitude et se rendit à la fonderie qu'il quitta à midi.

Les ouvriers, remarquant qu'il était sombre et qu'il travaillait difficilement, lui demandèrent s'il était malade. Il leur répondit qu'il avait eu la fièvre pendant la nuit; qu'il ressentait encore de la douleur dans tous ses membres, mais que cela ne l'empêcherait pas de faire sa besogne.

Rentré le midi chez lui, il eut beaucoup de difficulté à manger des aliments liquides; et, quand il voulut prendre du café, il ne put y parvenir. Depuis ce moment il lui fut impossible d'avaler le moindre liquide; il éprouvait alors une agitation très vive et un frisson général; il lui semblait qu'on lui versât de l'eau froide sur le corps.

Je fus appelé le 10 février, à sept heures du soir, pour lui donner mes soins. Je reconnus immédiatement chez cet homme les symptômes de l'hydrophobie, il me dit éprouver une soif très-vive; et, pour m'assurer de la maladie, je lui présentai une jatte avec de l'eau tiède; il chercha à porter le bol à ses lèvres, mais il ne put y parvenir. Chaque fois qu'il approchait le liquide, il avait des convulsions spasmodiques des muscles de la face, se jetait involontairement en arrière, et éprouvait une forte constriction à la gorge; sa langue était dans son état normal. Je la lui fis relever pour voir si je n'apercevrais pas les pustules rabiques de M. Marrochetty sur les côtés du frein; je n'en vis pas, le pouls était régulier et

développé, il se plaignait d'une forte céphalalgie. Je lui fis une saignée abondante qui le soulagea beaucoup.

Prévoyant les effets de la maladie, j'engagai le malade à entrer à l'hospice civil; il y entra le soir à huit heures et demie. J'engageais les infirmiers à lui mettre la camisole de force de crainte d'accidents.

Quand le 11 au matin je le vis, il me dit qu'il n'était pas plus malade, qu'il avait fort bien passé la nuit, mais qu'il lui était impossible de boire. Il transpira beaucoup toute la nuit et se plaignit de froid intérieur accompagné d'arripilations; il lui fut ordonné un visicatoire qu'on lui appliqua sur la colonne vertébrale. Ce visicatoire fut fait avec un morceau de flanelle trempé dans de l'alkali volatil, afin d'obtenir un effet plus prompt; de plus on ordonna une potion composée d'une forte dose de laudanum et d'éther comme antispasmodique; il fut impossible de lui en faire avaler, il mordait sur la cuillère avec une telle force qu'on ne pouvait la retirer d'entre ses dents. Chaque fois qu'on lui présentait des liquides, il éprouvait l'effet de l'électricité; ce qui lui occasionait un mouvement convulsif dans tous les muscles de la face. Le malheureux s'agitait avec force; toutefois dans la matinée, il put dormir quelques instants.

Ce ne fut que vers les deux heures de l'après-dîner que les symptômes de la rage caractérisée se déclarèrent, il en eut des accès très violents; la face devint rouge et animée, le regard farouche; il avait la respiration génée, il éprouvait un frémissement général et des contractions spasmodiques des muscles de la face; il avait un crachotement fréquent d'une salive écumeuse, jetant sa tête de côté et d'autre pour mordre. Les accès ne duraient que quelques minutes et il reprenait son état normal. Ce ne fut que vers les six heures du soir que, les accès se succédant à des intervalles plus rapprochés, la face devint violacée. La bouche était remplie

d'une bave écumeuse qu'il crachait autour de lui. L'effet de la lumière lui occasionait une crise nouvelle; alors, les yeux étaient hagards et étincelants, tout le corps était agité de convulsions horribles à voir; enfin ce malheureux expira vers onze heures de la nuit.

L'autopsie du cadavre ne fut pas faite.

Deux autres personnes ont été mordues par le même chien; l'une, deux jours avant, et l'autre un jour après. Elles n'ont éprouvé aucun symptôme qui pût faire supposer qu'il y eût infection rabique chez elles. Le chien continua à manger et ne creva qu'au bout du troisième jour.

On a préconisé divers remèdes contre la rage et tous ont échoué; il n'y a que l'application du cautère actuel qui ait réussi en désorganisant lentement les tissus et favorisant l'afflux des liquides; il trace immédiatement une ligne de démarcation entre la plaie qui a reçu le virus et le reste de l'économie.

M. Marrochetty fit espérer qu'on pourrait enfin opposer un préservatif contre cette cruelle maladie. Il annonçait que quelques jours après l'inoculation de la rage, il se formait sur les côtés du frein de la langue, plusieurs pustules remplies des sérosités et qu'il suffisait d'ouvrir et de cautériser ces pustules pour prévenir le développement de la rage.

Un grand nombre d'expériences ont été faites, et de si belles expériences promises sont restées sans résultats! Le plus souvent les pustules ont manqué à l'observation, et lorsque l'on en a trouvé, leur cautérisation n'a point entravé la marche de cette épouvantable maladie.

Monsieur Pruvoz a essayé l'influence du galvanisme avec quelque succès apparent.

On rapporte l'observation faite sur un homme enragé qui fut placé entre deux lits de plumes où l'on cherchait à l'asphyxier, pour mettre un terme à ses souffrances. Il cessa bientôt ses cris et ses gémissemens; on le crut mort. Sa femme, qui lui était tendrement attachée, voulut le revoir; et, lui prodiguant les soins les plus empressés, parvint à le rappeler à la vie. Cet homme se rétablit promptement.

Dans un rapport à l'académie de médecine en 1831, M. Chardon parle d'un chien atteint de la rage et qui fut jeté à l'eau pour le noyer. Retiré ensuite sans apparence de vie, car l'asphyxie n'était qu'incomplète, ce chien revint à la vie et ne présenta plus aucun symptôme de rage.

Par suite de l'observation faite sur un jeune homme de quatorze ans, mort de la rage des suites d'une morsure d'un chien hargneux, M. Velpeau dit qu'il n'est pas nécessaire qu'un chien soit atteint de la rage pour la déterminer.

C'est le cinquième cas d'hydrophobie qui est observé en notre ville depuis soixante ans.

Le premier est la femme d'un capitaine de corsaire ( dit capre ) nommé Comette, demeurant rue de l'Eglise.

Le second est le nommé Henri Pils, rentier, demeurant rue de Soubise, mort le 2 Janvier 1799. A ce que l'on rapporte, il fut étouffé entre des matelas.

Le troisième est le nommé Ghislain Jouglet, ouvrier fondeur à la verrerie, mort en 1802 ou 1803.

Le quatrième est un homme qui se trouvait à la prison de la ville et qui fut soigné par M. le docteur Chemery.

Dunkerque, le 15 mars 1853.

THELU,
Membre titulaire résidant.

EXPOSITION FAITE A DUNKERQUE EN SEPTEMBRE 1853.

Dunkerque vient d'avoir sa première Exposition, qui a été tout à la fois agricole, artistique, horticole et industrielle. Cette Exposition, dont le succès a dépassé toutes les espérances, a eu les plus heureux résultats; la Société Dunkerquoise y a pris une part assez grande pour considérer comme un devoir de joindre, à l'envoi du présent volume, non-seulement le catalogue des objets d'art, mais encore le rapport de M. Derode, membre titulaire résidant, rapport lu par lui, comme secrétaire-général de l'Exposition, à la réunion solennelle du 20 novembre 1853, avant la distribution des médailles et récompenses. Le Président de la Société Dunkerquoise ayant écrit à ce sujet à M. le Maire de Dunkerque, en a reçu une réponse qu'on publie ici en la faisant suivre d'une lettre de M. Derode, relative au même objet.

Dunkerque, le 25 novembre 1853.

A M. le Président de la Société Dunkerquoise.

Monsieur,

Selon le désir exprimé par votre lettre du 18 novembre, présent mois, j'ai l'honneur de vous informer que, m'associant à votre pensée, c'est avec plaisir que je mets à votre disposition 150 exemplaires du rapport sur l'Exposition qui vient d'avoir lieu à Dunkerque.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Maire de Dunkerque, Président de la commission supérieure de l'Exposition,

Signé : MOLLET.

---

A Monsieur le président de la Société Dunkerquoise.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, de la part de M. le Maire, cent cinquante exemplaires du catalogue de l'Exposition des arts et de mon rapport sur l'Exposition de Dunkerque en 1853.

Ce document pourra être consulté un jour avec fruit. Il intéresse la ville en général et la Société Dunkerquoise en particulier.

En effet, c'est au sein de notre réunion que l'on a d'abord débattu l'opportunité d'une exposition à Dunkerque et les moyens de la réaliser. Dans la séance publique de Juin, votre discours signale ces projets et appelle le bon concours des habitants de Dunkerque.

Un des membres de la Société fut désigné pour les fonctions de secrétaire-général. Il accepta cette charge dont il n'ignorait pas la pesanteur. Il l'a remplie, sinon avec éclat, du moins avec zèle.

Avec lui, furent appelés au comité supérieur ou de direction, les deux premiers fonctionnaires du bureau (vous et M. De Coussemaker); avec eux, M. De Clebsattel, qui présida la section des arts, M. Dagneau, qui en fut le vice-président, et M. Flament, le secrétaire; M. Cuel, qui présida la section d'agriculture; M. A. Carlier, qui figure dans la section d'industrie, et M. Audrieu, associé libre, qui en fut le secrétaire.

Dans la section de l'industrie figurent, en outre, nos collègues MM. Decharme et Lebleu. Dans la section des arts, nos collègues MM. Philippe, Desmit et Develle.

M. Mollet, président honoraire de notre société, occupait le fauteuil de la commission. M. Paillard, président honoraire, est inscrit sur la liste de nos membres honoraires.

Ainsi, dans le comité supérieur, sur treize membres huit sont choisis dans nos rangs; dans le comité des arts, neuf sur dix; dans le comité de l'industrie, quatre sur onze, et finalement la présidence de la section d'agriculture.

Telle a été notre part dans cette manifestation.

Comme vous le voyez : dans l'idée première, dans les développements de sa réalisation, dans l'accomplissement de ses tendances..... l'Exposition de Dunkerque se meut, progresse et se couronne par le travail, le zèle et le dévouement de la Société Dunkerquoise.

Aussi la voix publique l'a déjà proclamé: Lors d'une prochaine manifestation de ce genre, la troisième section de notre société est un centre déjà marqué pour la commission qui dirigera l'exposition des beaux arts.

Dans le rapport que j'ai l'honneur de vous adresser, j'aurais voulu pouvoir placer un document important.... mais s'il n'a pas le droit d'y figurer, il se rattache si étroitement à l'enquête industrielle, que je vous demande la permission de le consigner ici. Il est bon, en effet, de montrer quel est, aujourd'hui, le mouvement du port, l'importance merveilleuse qu'il a acquise, et qui met Dunkerque aux premiers rangs parmi les villes maritimes de la France.

Ces renseignements serviront à apprécier les progrès faits

jusqu'ici, et à mesurer ceux que, dans un avenir prochain, nous verrons, je l'espère, se réaliser par suite de l'impulsion croissante qui va être donnée aux affaires. (1)

Heureux de n'être pas resté étranger à tout ce qui s'est fait dans ce sens, je remercie la société, et vous en particulier, Monsieur le président, de la bienveillance avec laquelle vous accueillez tous les efforts qui tendent au bien commun.

V^or DERODE.

Dunkerque, 26 Novembre 1853.

(1) PORT DE DUNKERQUE.

| Années. | Droits perçus. | Navires entrés et sortis. | Tonnage. | Produit de la pêche d'Islande. |
|---|---|---|---|---|
| 1848 | 5,087,000 | 2,620 | 218,000 | 1,689,000 |
| 1849 | 5,743,000 | 3,322 | 237,000 | 1,688,000 |
| 1850 | 5,690,000 | 3,955 | 253,000 | 1,568,000 |
| 1851 | 6,514,000 | 4,244 | 264,000 | 2,060,000 |
| 1852 | 7,324,000 | 4,037 | ... ... | 2,011,000 |

# LISTE GÉNÉRALE

## DES MEMBRES, DES ASSOCIÉS LIBRES ET DES SOCIÉTÉS ET ACADÉMIES CORRESPONDANTES, DE LA SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE, AU 1er DÉCEMBRE 1853.

### MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS :

#### BUREAU :

Président : M. Cousin (Louis-Célestin), avocat, ancien bâtonnier, ancien procureur du roi.

Vice-Président : M. De Coussemaker (Charles-Edmond-Henri), juge au tribunal civil de Dunkerque, chevalier de la Légion d'Honneur et membre du conseil-général.

Secrétaire : M. Perot (Jean-Marie-Albert), négociant.

Secrétaire-Archiviste : M. Ortille (Antoine-François-Joseph), professeur au collége communal de Dunkerque, officier d'académie.

Trésorier : M. Alard (Philibert-Marie-Charles), banquier, consul de S. M. le roi des Pays-Bas.

Président honoraire : M. Mollet (Jean-Charles), maire de Dunkerque, membre de l'ordre impérial de la Légion d'Honneur.

MM.

Alisse (Jacques-Elisabeth-Adolphe), négociant, membre du conseil municipal.

Ansteaux (Napoléon), professeur de rhétorique au collége communal de Dunkerque, licencié-ès-lettres.

Bernaert (Hippolyte-Eugène-Laurent), négociant, bachelier ès-lettres, ancien professeur de langues.

Bobilier (Pierre), docteur en médecine, chevalier de la Légion d'Honneur, ancien chirurgien en chef des hôpitaux.

BOUTOILLE (Antoine-Charles), principal du collége communal de Dunkerque.

CARLIER (Amand), négociant, membre du conseil municipal et président de la chambre de commerce de Dunkerque.

CHAMONIN (Pierre-François-Jean), agent consulaire de S. M. la reine d'Espagne et de S. M. le roi de Sardaigne, chevalier de l'ordre royal de Charles III d'Espagne.

CHARLES (Emile-Auguste-Edmond), professeur de logique au collége communal de Dunkerque, licencié-ès-lettres.

CONSEIL (Jules-Aimé), capitaine du port de Dunkerque, chevalier de la Légion d'Honneur.

CUEL (Charles), officier de la Légion d'Honneur, ancien ingénieur en chef, etc.

DAGNEAU (Henri), négociant.

DE BERTRAND (Raymond), propriétaire.

DE CHARME (Pierre-Théodore), ingénieur en chef des ponts et chaussées, chevalier de la Légion d'Honneur.

DE CLEBSATTEL (Etienne-Gustave-Alfred), avocat, député au corps législatif et membre du conseil général.

DERODE (Victor-Henri-Joseph), négociant, ancien président de la société dunkerquoise.

DESMIT (Alexandre), professeur de peinture.

DEVELLE (François-Napoléon), architecte de la ville de Dunkerque et du département, pour les travaux de l'arrondissement de Dunkerque.

EVERHAERT (Auguste-François-Charles), avocat.

FLAMENT (Auguste-Adolphe), architecte adjoint de la ville, professeur d'architecture à l'école communale.

FONTEMOING (Joseph-Auguste), avocat.

HOVELT (Edouard-Louis), notaire, juge suppléant au tribunal civil, membre du conseil municipal.

LEBLEU (Adolphe), docteur en médecine, membre du conseil municipal

**Lebleu** (Philippe-Ezéchiel), ancien député à l'Assemblée Constituante, chef de bataillon commandant du génie à Dunkerque.

**Louise** (Théophile), professeur au collége communal de Dunkerque.

**Meneboo** (Pierre), docteur en médecine.

**Philippe** (Alphonse), vice-président de la commission administrative du musée.

**Quiquet** (Pierre-François), officier d'académie et directeur de l'école professionnelle au collége communal de Dunkerque.

**Terquem** (Paul), professeur d'hydrographie au quartier de Dunkerque.

**Thélu** (Constant-Jacques-Alexandre), chirurgien.

MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

MM.

**Bergerot** (Louis-Ferdinand-Alphonse), maire et membre du conseil d'arrondissement à Equelsbeck.

**Herwyn** (Jean-Philippe), percepteur à Bergues.

**Morael** (François-Joseph), docteur en médecine, ancien maire, membre du conseil général, à Wormhout.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

**Besson** (le comte), préfet du Nord, grand officier de la Légion d'Honneur et commandeur de l'ordre royal de Charles III d'Espagne, à Lille.

**Bover** (Don Joaquin-Maria), membre de l'académie d'archéologie, à Madrid.

**Carton** (l'Abbé), président de la société libre d'émulation, directeur de l'institut des sourds et muets, à Bruges.

**Castellanos de Losada** (Don Basilio-Sébastian), directeur de l'académie espagnole d'archéologie à Madrid.

Caumont (Arcisse de), correspondant de l'institut, président de la société française pour la conservation des monuments, etc., à Caen.

Deschamps de Pas (Louis), ingénieur des ponts et chaussées, membre de la société des antiquaires de la Morinie, etc., à Saint-Omer.

Didron (aîné), ancien sécrétaire du comité des arts et monuments du ministère de l'instruction publique, à Paris.

Fuster (Don Jose-Gregorio), membre de l'académie d'archéologie espagnole, à Valence, en Espagne.

Gens (Eugène), secrétaire perpétuel de l'académie d'archéologie, à Anvers.

Gourdin (François-Augustin-Léonard), ancien maire de Dunkerque et ancien sous-préfet de l'arrondissement d'Hazebrouck, chevalier de la Légion d'Honneur.

Héricourt (le comte Achmet d'), vice-président de l'académie d'Arras, à Souchez, près d'Arras.

Hermand (Alexandre-François-Joseph), chevalier de la Légion d'Honneur, président de la société des antiquaires de la morinie, à St.-Omer.

Kerkove (le vicomte Joseph-Romain de) commandeur et officier de plusieurs ordres, président de l'académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.

Kerkove (le chevalier Eugène de), docteur en droit, chargé d'affaires de l'Empereur de Turquie, à Bruxelles.

Laplane (Henri de), secrétaire-perpétuel de la société des antiquaires de la Morinie, à St.-Omer.

Leglay (André), correspondant de l'Institut, conservateur des archives du département du Nord, chevalier de la Légion d'Honneur, à Lille.

Melano (le comte de), commandeur et officier de plusieurs ordres, secrétaire général de l'académie britannique, à Londres.

Paillard (Alphonse-Charles-Mathurin), sous-préfet de l'ar-

rondissement de Dunkerque, membre de l'ordre impérial de la Légion d'Honneur.

Parenty (l'Abbé), vicaire-général de l'Evêché d'Arras, président de l'académie d'Arras, membre correspondant de plusieurs sociétés savantes.

Queipo (Don Vincente-Varquez), membre de l'académie espagnole d'archéologie, grand'croix de l'ordre d'Isabelle, ministre au tribunal suprême de la guerre et de la marine, à Madrid.

Quenson (François-Norbert-Joseph), président de la société d'agriculture et du tribunal civil de St.-Omer, ancien député, officier de la Légion d'honneur, à St.-Omer.

Quételet, directeur de l'observatoire et secrétaire général de l'académie, à Bruxelles.

Schaepkens (Alexandre), membre de l'académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.

Soarès de Souza (Don Pauline-José), ministre des affaires étrangères à Rio-Janeiro (Brésil), grand'croix et commandeur de plusieurs ordres.

Taylor (le baron), membre de l'institut, à Paris.

Vincent, (Alexandre-Joseph-Hidulphe), membre de l'institut, conservateur des archives au ministère de l'instruction publique, à Paris.

## MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

Amé (Emile), architecte attaché à la commission des monuments historiques au ministère d'Etat, demeurant à Avalon, département de l'Yonne.

Bourdon (Hercule), juge au tribunal civil de Lille.

Carlier (Jean-Joseph), propriétaire, à Paris.

Corenwinder (Benjamin-Norbert-Eugène), professeur de physique, à Lille.

Dansette (Hubert), docteur en médecine, membre du conseil général, maire d'Armentières.

De Baecker (Louis), avocat, ancien juge de paix, chevalier de la Couronne de Chêne, à Bergues.

De Busscher (Edmond), secrétaire de la société royale des beaux arts et de littérature, à Gand.

Delaroière (Jean), docteur en médecine, membre du conseil général et maire d'Honschoote.

De Linas (Charles), membre du comité de la langue et des arts au ministère de l'instruction publique; membre de l'académie d'Arras, etc., à Arras.

Delpit (Jules), secrétaire de l'académie des sciences, etc., à Bordeaux.

Demeunynck (Louis), docteur en médecine, membre du conseil d'arrondissement et maire de Bourbourg, membre de l'ordre de la Légion d'Honneur.

Dereume (Auguste), capitaine d'artillerie à St.-Josse-ten-Noode lès Bruxelles.

Dinaux (Arthur), membre de l'ordre impérial de la Légion d'Honneur, éditeur des archives du Nord de la France, associé de l'Académie royale de Belgique, à Valenciennes.

Elshoecht (Carl), statuaire à Paris.

Gouttière (Henri-Auguste), homme de lettres, à Armentières.

Hédouin (Pierre), avocat, ancien bâtonnier, membre de plusieurs sociétés savantes, à Valenciennes.

Jourdan de Seulle, directeur du télégraphe électrique, à Boulogne-sur-Mer.

Kien (Benjamin), avocat à la cour impériale de Douai, membre de la société d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, à Douai.

Lemaistre d'Anstaing, président de la société archéologique, à Tournai.

Le Bidart de thumaide (Le Chevalier), docteur en droit, président du conseil de salubrité de la province de Liége, etc.

Lepreux (Jules), membre de la société des antiquaires de la Morinie, à Bergues.

MARGERIE (Eugène-Maximilien), directeur du télégraphe électrique, à Chartres.

MARTIN (Nicolas), employé des douanes et homme de lettres à Paris.

MIGNARD, membre de plusieurs académies et correspondant du ministère de l'instruction publique, à Dijon.

MORAND (Victor), procureur-impérial, à Montreuil-sur-Mer.

PAILLARD (Charles), notaire, à Valenciennes.

PIGAULT DE BEAUPRÉ (Alexandre-Louis-Erard-Henri), ancien membre du conseil général du Pas-de-Calais, chevalier de la Légion-d'Honneur, à Calais.

RICOUR (Auguste-François-Bernard), licencié ès-sciences, professeur-adjoint de mathématiques au lycée impérial de Douai, précédemment professeur de mathématiques et de physique au collége communal de Dunkerque.

ROBERT (Joseph), curé au Transloy, près de Bapaume, membre correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, etc.

SAINT.-QUENTIN (Augustin), inspecteur des douanes, à Montmédy (Meuse).

SEURE (Onésime) président de l'Athénée, à Paris.

VANCASSEL (Jean-Jacques), receveur principal des douanes en retraite, adjoint au maire, à Gravelines.

VERCIER, professeur de rhétorique, à Armentières.

VERLY (Charles-Narcisse), architecte, conservateur des médailles du musée, à Lille.

### ASSOCIÉS LIBRES.

AUDRIEU (François-Georges-Alfred), ingénieur mécanicien.

BESSAT, ancien inspecteur des douanes.

DEBAILLON, ancien conseiller à la cour de Douai.

DELYE, juge au tribunal civil de Dunkerque, membre de la société des antiquaires de la Morinie.

FOULC (Jacques), gradué de l'Université, traducteur juré pour les langues modernes.

HOVELT (Aubert), officier des douanes.

MANOTTE (Louis), professeur et compositeur de musique.

NEERMAN (Jean-Baptiste), professeur et compositeur de musique.

VANDEZANDE (Eugène-Dominique), constructeur de navires.

VANHERKEL (Constant-Joseph), professeur et compositeur de musique.

## SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

### 1° EN FRANCE.

Institut des provinces de France, à Caen.

Société de l'Histoire de France, à Paris.

Société Française pour la conservation des monuments, à Paris.

Société Impériale des Antiquaires de France, à Paris.

Société Géologique de France, à Paris.

Académie Impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

Société Impériale des sciences, de l'agriculture et des arts, à Lille.

Académie d'Arras.

Société des Antiquaires de la Morinie, à St-Omer.

Société d'Agriculture, des sciences et des arts à Boulogne-sur-Mer.

Société d'Agriculture, des sciences et des arts à St-Quentin.

Société Archéologique, historique et scientifique à Soissons.

Société des Amis des arts, à Douai.

Société Impériale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, à Douai.
Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
Société d'Agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, à Châlons-sur-Marne.

2° A L'ÉTRANGER.

Académie Espagnole d'archéologie, à Madrid.
Académie britannique, des sciences, lettres, arts et de l'industrie universelle, à Londres.
Académie d'Archéologie, de Belgique à Anvers.
Société libre d'émulation de Liége.
Société royale des beaux arts et de littérature, à Gand.
Académie belge d'histoire et de philologie, à Anvers,

# TABLE DES MATIÈRES.

---

Dunkerque. Typographie E. Vandalle.

## ERRATA.

| Pages | Lignes | Au lieu de | Lisez |
|---|---|---|---|
| 4 | 14 | Bobillier | Bobi*li*er. |
| 6 | 19 | Les ducs de Bourgogne | *Puis* les ducs de Bourgogne. |
| 8 | 19 | Le champ de bataille | *Les* champ*s* de bataille. |
| 14 | 5 | Verrier | Ver*ci*er. |
| 19 | 17 | C'est-à-dire s'appliquer à | C'est-à-dire *pouvant* s'appliquer à |
| 20 | 1 | Au $16^{c}$ siècle | Au $16^{e}$ siècle. |
| 23 | 29 | L'exploitation des lieux | L'ex*plor*ation des lieux. |
| 72 | 18 | Défiguré | Défigur*ée*. |
| 74 | 28 | Ces suprêmes enseignements | *Ses* suprêmes enseignemcnts. |
| 74 | 33 | Etalait ses fureurs | Etalait ses *terreurs* |
| 75 | 10 | Cette foi du progrès | Cette *loi* du progrès. |
| 77 | 32 | Le monvement | Le m*ou*vement. |
| 83 | 30 | Au sortir des saturnales, des proscriptions. | Des saturnales des proscriptions. |
| 92 | 16 | Le $18^{c}$ siècle | Le $18^{e}$ siècle. |
| 132 | | Page 122 avant celle 133 | 132 |
| 147 | 19 | Chancer | Chaucer. |
| 157 | 10 | Archiviste da la | Archiviste *de* la |
| 195 | 10 | A l'amérioration du sort | A l'amé*li*oration du sort. |
| 200 | 8 | Qui moulent | Qui *montent*. |
| 200 | 22 | L'étage supérienr, l'oscillation | L'étage supérieur. *Dans* l'oscillation. |
| 211 | 23 | Demenunynck | *Demeunynck*. |
| 213 | 14 | La pleine lune | La *nouvelle* lune. |
| 213 | 9 | Ce météore s'éloignit | Ce météore *s'éteignit*. |

# SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE,

POUR

## L'ENCOURAGEMENT DES SCIENCES,

**DES LETTRES ET DES ARTS.**




DUNKERQUE

**Typographie d'E. Vandalle, rue de l'Eglise, 20,**

*(Entrée rue des Sœurs-Blanches).*

**1852.**

# SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE,

POUR L'ENCOURAGEMENT

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS.

## Séance extraordinaire du 7 mars 1852.

*La séance est ouverte sous la présidence de* M. PAILLARD, *membre honoraire, et Sous-Préfet de Dunkerque, à qui* M. DERODE, *titulaire, cède son fauteuil.*

*M. Paillard prend la parole et prononce le discours suivant :*

Messieurs,

Vous m'avez fait l'honneur de m'inviter à assister à la séance solennelle de la Société Dunkerquoise des arts et belles lettres. Je me suis empressé de me rendre à votre appel. Il m'était

doux ds saisir l'occasion de rendre un nouvel hommage à ces belles études qui ont fait la joie et l'honneur de ma jeunesse, et je savais accomplir un acte de justice en venant, au nom du pays, vous remercier d'avoir ajouté un nouveau fleuron à la couronne maritime et guerrière de la cité de Jean-Bart, d'avoir dans ce port commercial, dont les destinées, grâce à Dieu, ne sont pas accomplies, au sein de cet entrepôt du commerce de la France avec l'Europe du Nord, ouvert aux lettres un asile dont elles ont été trop long-temps privées.

Bien des préventions, je le sais, ont accueilli votre début. C'est la faiblesse du génie flamand que la défiance où le jettent les choses nouvelles. Il veut fortement; engagé dans une voie, il ne recule plus, mais avant de se décider, il doute, il hésite. Ne l'en accusons pas : c'est le détaut d'une qualité précieuse, et cette excessive modestie n'est que l'exagération d'une rectitude de sens dont notre époque, mieux que toute autre, apprécie la valeur. La création de votre société n'a pas échappé à cette disposition d'esprit. Mais vous avez répondu, messieurs, aux objections et aux contes comme le sage de l'antiquité à ceux qui niaient devant lui le mouvement. Vous avez marché; votre cause est gagnée.

Peu de sociétés littéraires ont vu se produire, pendant des années entières, autant d'œuvres distinguées et sérieuses que vous en avez accomplies en quelques mois. Erudition, poésie, esthétique, dans tous ces domaines divers de la pensée, vous

avez planté vos jalons; toutes les promesses de votre programme, vous les avez tenues, et déjà forts des premiers résultats, vous sentez le besoin de rayonner au dehors, d'ouvrir des concours, de proposer des prix, de créer autour de votre enceinte comme une pacifique et bienfaisante agitation littéraire.

Permettez-moi, messieurs, d'être plus ambitieux encore pour vous, et de formuler l'espoir que votre rôle ne se bornera pas à ces jeux de l'intelligence, que votre action ne s'arrêtera pas à ces efforts individuels, mais qu'associés aux intérêts municipaux, appelés à prendre part à tout ce qui s'est fait depuis quelques années dans Dunkerque pour rendre aux arts et à la science les droits qu'ils avaient laissé prescrire, votre société sera bientôt le moteur commun qui donnera l'impulsion à ces tentatives de tous genres. Ce musée, que viennent de fonder, que dirigent avec amour des citoyens dont le dévouement n'a pas trouvé le pays ingrat; cette restauration commencée à travers tant d'obstacles de notre magnifique église de St-Eloi; la création de votre société enfin, toutes ces manifestations de besoins nouveaux, d'aspirations vers le beau, inconnues à des générations moins éclairées, doivent-elles constamment rester isolées, et ne comprend-on pas ce que chacune de ces entreprises puiserait de forces et de moyens d'action dans une union que j'aime à croire prochaine? L'homme de génie qui, au commencement du siècle, reconstituait la société, et dont il semble que nos malheurs et nos luttes n'aient servi qu'à grandir la gloire en véri-

fiant la justesse de ses vues, avait compris la puissance de cette association des intelligences. L'institut n'est pas autre chose, et le mutuel appui que s'y donnent la littérature, la science, l'art et l'érudition peut partout servir de modèle.

J'imagine, messieurs, que dans votre modeste sphère, il y a quelque chose de pareil à réaliser, et ne croyez-vous pas avec moi que ce serait un beau spectacle qu'une société forte, compacte, administrant pour la ville le dépôt de ses richesses artistiques, rassemblant les éléments d'un musée des antiquités de l'arronddissement; chargée de renouveler, d'accroître, de mettre en harmonie avec l'état actuel de la science, de rendre accessible au lettré, à l'humble ouvrier, la bibliothèque municipale dont la pauvreté a dû, plus d'une fois, humilier l'orgueil de la cité, et exciter l'étonnement des étrangers; concourant par ses études archéologiques à la conservation et à la restauration des monuments anciens, par ses plans à l'érection de monuments nouveaux; appelée à préparer le programme de ces fêtes que Paris envie à la Flandre, à promouvoir la création d'un jardin botanique, promenade et musée à la fois; œil et bras en un mot de l'administration de la ville dans toutes les choses d'art et de science, et sous l'autorité du chef de la cité, s'étudiant à augmenter sans cesse les jouissances intellectuelles, et à développer les généreux instincts des habitants; continuant enfin l'œuvre de ces hommes de bien qui ont inauguré, sur la principale place de Dunkerque, le splendide monument de la reconnaissance du

pays pour sa plus haute illustration ?

Ce n'est point un tableau de fantaisie, messieurs, que je trace ici en quelques ligues. L'avenir que j'entrevois, je l'ai vu réalisé dans une petite ville normande, pauvre, médiocrement peuplée, par une association semblable à la vôtre. Comme elle, sachez entreprendre ; vous réussirez comme elle. Le moment est propice. Vous pouvez compter sur l'assentiment de l'administration municipale à laquelle revient l'honneur d'avoir sauvé et remis en ordre les archives, et arrêté la ruine progressive de la bibliothèque. La commission du musée ne sera pas moins empressée, je n'en doute pas, à venir former, en s'unissant à vous, le noyau de votre section des beaux arts, et le public qui bat des mains à vos succès saura vous seconder par la générosité de ses dons, aussi bien que par l'ardeur de ses sympathies.

Voilà le bien matériel, messieurs, que vous pouvez faire. C'est beaucoup, sans doute : C'est peu auprès de l'influence que vous êtes appelés à exercer sur les esprits. Il reste parmi nous des traces de ce vieux préjugé que l'histoire du monde condamne et qui s'obstine à proclamer le divorce de l'esprit du commerce et de l'amour des lettres. Etrange erreur qu'il vous appartient de faire disparaître !

Ceux qui veulent ainsi enfermer le génie commercial dans ce cercle étroit, ont-ils donc oublié que l'époque où l'Espagne émerveillait le monde avec les drames de Lope et les romans de Cervantes, était celle où cent mille métiers agitaient de leur

bruit incessant les rues de Séville ? Ne savent-ils pas que l'ère de Shakespear et de Milton est celle aussi où l'Angleterre d'Elisabeth et de Cromwel jetait les fondements de cette prospérité commerciale, l'envie et l'effroi du monde ? Ignorent-ils que les vaisseaux des Médicis, ces marchands rois de Florence, rapportaient en même temps à leurs maîtres les trésors de l'antiquité grecque, les manuscrits de Tite-Live, les marbres de Praxitèle et les richesses de l'Orient ? Savent-ils qu'Hemmeling et Van Leyde sont les contemporains des puissantes fabriques de la Flandre du moyen-âge, et que la Hollande ne produit plus de Ruyter et de Tromp depuis qu'elle n'a plus de Rembrandt.

Tout se tient dans la vie, messieurs, richesse, industrie, fécondité intellectuelle, amour du beau, tout doit s'harmoniser, s'aider, s'exciter mutuellement, concourir à la fois au même but : l'amélioration de l'humanité. Le dirai-je ? Dunkerque plus qu'aucune autre ville profitera à cette union de l'activité commerciale. Si quelque chose arrête ici l'essor des affaires, ce n'est pas cette barre que nos pères ont su vaincre comme ils batt ent l'ennemi, ce n'est pas le défaut de crédit : le jour où ses négociants lui feront appel, le capital accourra avec empressement à la voix de ces hommes dont la probité héréditaire et la sûre intelligence lui sont connues. Que manque-t-il donc au commerce ? L'audace, peut-être ; et qui, dans une certaine mesure au moins, saura la lui donner ? L'amour des choses littéraires, par l'enthousiasme qu'elles inspirent, et qui s'appli-

quent bientôt à tout par l'ardeur qu'elles communiquent aux esprits, par l'habitude de généralisation et d'innovation qui est la conséquence de leur étude.

Persévérez donc, messieurs ; vous rendrez à votre pays un double service. Prospérité commerciale, gloire littéraire ; ce n'est pas trop entreprendre à la fois pour la France que gouverne un second Napoléon. Nous ne sommes pas les héritiers de l'aride génie de Carthage : nous sommes les fils des Grecs de Périclès et, comme ceux d'Athènes, les navires qui portent aux plages lointaines le pavillon de notre commerce, sont habitués à se charger des trophées de la guerre et des merveilles des beaux-arts !

---

*En réponse à ce discours* M. DERODE, *président titulaire*, *s'exprime ainsi.*

Messieurs,

Je tromperais votre attente et je manquerais à mon devoir, si je n'exprimais d'abord notre reconnaissance envers le magistrat

qui est venu nous donner de si bonnes et encourageantes paroles, si je ne remerciais l'honorable assistance de la sympathie qu'elle nous accorde et de l'éclat qu'elle donne à cette réunion.

C'est, pour la Société Dunkerquoise, un jour mémorable que celui où elle voit venir à elle le premier fonctionnaire de la cité et l'élite de la population lui dire : J'ai compris votre pensée, j'ai vu vos efforts et je les trouve dignes d'encouragement.

Jusqu'ici, la Société Dunkerquoise projetait timidement dans l'ombre ses rameaux mal affermis. L'appui qu'elle trouve lui permet désormais de s'étendre, de s'élever... Sous une impulsion puissante et chaleureuse, la sève va circuler rapidement dans toutes les branches. La vigne portera des fruits qui mûriront, n'en doutez pas, aux rayons de l'astre qui s'est levé pour elle !

Grâces vous en soient rendues, messieurs !!

La bienveillance de M. le maire, protecteur de tout ce qui est honorable, avait accueilli nos premières tentatives et favorisé nos premières démarches. Notre présence dans cette salle en est une nouvelle marque. C'est ici que notre œuvre reçoit aujourd'hui une sanction éclatante. Les destins de la société sont désormais fixés ; son existence n'est plus un problème. Sa route se dessine, s'élargit, se déblaie.... dès maintenant elle est vraiment une institution Dunkerquoise ! Autorisée par le pouvoir, sanctionnée par l'assentiment public, elle a bien plus que

la permission d'arriver à la vie, elle en a la puissance et les moyens.

Messieurs, le magistrat qui vous a fait entendre son éloquente parole, est à la fois un homme de cœur et un homme d'intelligence. Homme d'intelligence il a hâte de vous assurer de sa bienveillance; à ses courtoises avances, M. le secrétaire répondra en rendant compte des travaux de votre société depuis un an qu'elle existe. Cet aperçu justifiera, nous l'espérons, la faveur dont elle est aujourd'hui l'objet.

Mais, M. Paillard est, de plus, un homme de cœur..... Il apprendra donc avec plaisir que notre population est non-seulement calme, sage, amie du bien, sous quelque forme qu'il se manifeste, mais qu'elle aussi, quand sonne l'heure du danger, elle sait se montrer énergique et dévouée. Or, rien ne paraît plus propre à justifier cette assertion que le récit du siége de 1793. J'ai cru qu'en retraçant les particularités de ces honorables et laborieuses journées, j'aurais satisfait à deux sentimens que j'aime à proclamer: mon affection pour la cité qui m'a si cordialement accueilli, et ma haute estime, mon respect pour le magistrat qui est venu y prendre les rênes de l'administration. Je vais donc détacher de l'histoire de Dunkerque quelques pages... Je vous prie de les entendre avec la bienveillance à laquelle vous m'avez si doucement habitué.

L'orateur lit ensuite le *Siége de Dunkerque en* 1793 tel qu'il figure dans son histoire de la page 378 à la page 388.

M. Derode, après avoir terminé sa lecture communique à l'assemblée une lettre signée par plusieurs musiciens de la ville, qui réclament le patronage de la Société Dunkerquoise.

*La parole est ensuite au secrétaire pour la lecture de son rapport sur les travaux de la société, comme suit :*

## RAPPORT DE M. PEROT, SECRÉTAIRE,

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DEPUIS SA FONDATION (16 FÉVRIER 1851) JUSQU'A CE JOUR, 30 JANVIER 1852.

Messieurs,

Notre société naissante compte en ce moment une année d'existence, année de luttes et d'efforts, et peut-être aussi de cette indécision qui entoure ordinairement le début de toutes choses en ce monde.

Appelé par mes fonctions nouvelles à rendre compte de nos travaux pendant cette année, je viens m'acquitter de cette mis-

sion, en exprimant tout d'abord le regret de voir qu'elle n'ait pas été remplie par le titulaire qui a occupé les fonctions de secrétaire pendant l'année qui vient de s'écouler; car quel autre était plus à même de rendre compte de nos travaux que celui qui les a suivis, notés, traduits en quelque sorte page par page? Ce serait peut-être le cas de faire l'application du mot de Virgile: « *Sic vos non vobis.* »

Ce motif ne me permettant pas de donner à ce compte-rendu tout le développement qu'il pourrait comporter, je me bornerai à jeter un regard rétrospectif sur nos travaux, et à en faire une esquisse rapide, comptant que votre indulgence voudra bien me tenir lieu du reste.

Auparavant j'ai cru nécessaire, pour démontrer l'utilité et le but de notre société, de commencer mon travail par quelques recherches historiques sur les sociétés savantes en général et celles de Dunkerque en particulier.

L'utilité et le but des réunions scientifiques ou littéraires ressortent de leur histoire même. En effet, ces sortes d'institutions remontent à la plus haute antiquité; nous les apercevons partout où la civilisation a porté un rayon de la pensée humaine, comme pour prouver que les dons de l'intelligence sont le plus doux charme de la vie et le présent le plus précieux que Dieu ait fait à l'homme. Que serait la vie humaine, sans les délassements ou plutôt les jeux de l'intelligence, sinon une route pénible et bornée à la limite de nos sens? Une existence

»le verger que nous tenons des poètes nos devanciers. Notre »plus grande attention, et nos désirs les plus ardents sont de »nous réjouir en récitant nos vers et nos chants poétiques. Nous »vous supplions et vous requérons de venir le jour assigné si »bien fournis de vers harmonieux et d'un si beau feu que le »siècle en devienne plus gai, que nous soyons plus disposés à »nous réjouir, que le mérite revienne en vigueur, que le vrai »savoir soit exalté et la vertu récompensée. »

Cette société, grâce à l'appui qu'elle avait reçu de la ville de Toulouse, qui lui faisait une pension, acquit bientôt une telle réputation en Europe, que Jean, roi d'Aragon, envoya un ambassadeur à Charles VI roi de France, pour lui demander des poètes languedociens, qui allèrent fonder des sociétés ou « *colléges du gai savoir* » à Barcelone et à Tortose.

En 1355 les Anglais s'étant emparés de la Guyenne les « *mainteneurs* » furent chassés de leur « *jardin merveilleux*, mais ils se réfugièrent, d'après M^me^ de Mancy, dans l'hôtel de ville « *Mayso communal* » où ils continuèrent jusqu'en 1484, époque où la célèbre *Clémence Isaure* vint donner à cette société languissante, une impulsion et une vie nouvelles. ( Clémence Isaure naquit l'an 1450 sous le règne de Charles VII,—et mourut en 1500 sous Louis XII. )

Jeune, spirituelle et d'une famille noble et riche, la vierge du midi cultivait avec succès les belles-lettres. On trouve dans la biographie de Toulouse des détails sur ses œuvres, et entr'au-

tres les deux stances suivantes intitulées : « *La plainte d'amour* » et traduites presque littéralement.

« Au sein des bois la colombe amoureuse
» Murmure en paix ses longs et doux accens ;
» Sur nos côteaux la fauvette orgueilleuse
» Va célébrer le retour du printemps !

» Hélas ! et moi plaintive, solitaire,
» Moi qui n'ai su qu'aimer et que souffrir,
» Je dois, au monde, au bonheur étrangère,
» Pleurer mes maux, les redire... et mourir !... »

Je n'ai pu résister au désir de reproduire ces stances qu'on pourrait considérer comme un chef-d'œuvre du genre, tant par la grâce naïve du style, que par le sentiment mélancolique si vrai qu'elles expriment.

A l'aide des dons et des libéralités de sa bienfaitrice, la société se reconstitua sous le nom de *Jeux Floraux*. Les concours poétiques reprirent un nouvel éclat. Les fleurs destinées pour prix aux vainqueurs furent portées au nombre de cinq, savoir : l'Amarante, l'Eglantine d'or, la Violette, le Souci, et le Lys d'argent.

Clémence Isaure était au nombre des juges de la lutte poétique. On rapporte qu'en 1498, un sieur Bertrand de Roaix, qui avait été couronné quelques années auparavant, lui adressa ces paroles courtoises : « Dame Clémence, je ne mérite pas de recevoir des fleurs de vos mains, il me suffit d'obtenir votre bien-

veillance. » Un autre poète, la dame de Villeneuve lui adressa le quatrain suivant.

« Reyna d'amors, poderosa Clamensa,
» A vos me clam per trobar lo repaus,
» Que si de vos mos dictats an un laus,
» Auréi la flor que de vos pren naissensa. »

« Reine d'amour, puissante Clémence, j'ai recours à vous » pour trouver le repos. Si mes vers obtiennent une louange » de vous, j'aurai la fleur qui vous doit sa naissance. »

Depuis lors, l'institution des Jeux Floraux continua à exister en France, tantôt sommeillant, tantôt se réveillant, suivant l'oscillation des luttes politiques et religieuses qui agitèrent les trois derniers siècles et notamment la fin du dernier. Ce ne fut qu'en 1806 que l'académie des Jeux Floraux (car ce titre lui avait été conféré par Louis XIV en 1694,) reprit son essor et étendit ses rayons sur tous les points du territoire. Chaque ville voulut suivre cet exemple, et aujourd'hui il en est peu qui ne possèdent leur petite académie, ou société savante.

Après avoir examiné la question sous son point de vue général, il me reste à parler de ce qui concerne en particulier notre localité.

La Flandre n'était pas restée en arrière de l'émulation générale. Les archives Dunkerquoises, d'après l'histoire de Dunkerque par M. Derode, nous apprennent qu'au XV$^{e}$ siècle, sous les ducs de Bourgogne, les lettres fleurirent en Flandre. C'est alors

que se formèrent les premières sociétés littéraires appelées à Dunkerque « *Chambre de Rhétorique* » et dans diverses autres localités, telles que Bergues et Bailleul, société des « *Gelsenders,* » des *Adrianistes,* » des « *Royaerts, Boyaerts,* etc. »

Au XVI^e^ siècle, sous la domination espagnole, ces sociétés, suspendues par les guerres religieuses, se réorganisèrent. Des concours qui rappellent les Jeux Floraux eurent lieu. On vit aussi renaître la peinture, la sculpture, l'architecture, etc.

Au XVII^e^ siècle, sous la domination française, les sociétés de Rhétorique semblent avoir subi une complète métamorphose ; ce ne sont plus des concours littéraires, ce sont des représentations dramatiques. On jouait en plein air ou sur une scène quelconque, des *mystères,* des *jeux moraux* des *farces*... on descendait même jusqu'aux marionnettes. Ces représentations avaient lieu en l'honneur de Dieu, ou à l'occasion de « *quelque joyeuseté* » tantôt à l'époque des processions, tantôt à l'époque du carnaval.

Ces sortes de jeux de scène ont continué, du reste, à exister à Dunkerque à différentes époques, mais il serait difficile de leur trouver une assimilation réelle avec les réunions littéraires. Les sociétaires paraissent plutôt avoir eu en vue, soit une pensée religieuse, soit une simple récréation, soit enfin un but de bienfaisance, tout en se livrant aux plaisirs et aux émotions de la scène.

C'est ainsi que la société Dramatique de 1838, et celle qui s'est formée depuis, et qui existe encore aujourd'hui, ont donné des représentations, tantôt en faveur des salles d'asile, tantôt pour

fonder des crèches, et tantôt enfin pour l'extinction de la mendicité.

Au XVIII[e] siècle les archives locales indiquent bien pour la première fois à Dunkerque, une société ayant pour titre : *Société littéraire*, mais on ne retrouve d'elle aucune production.

Quand nous voyons depuis le commencement du XIX[e] siècle, chaque ville de quelque importance posséder une société savante, comment se fait-il que Dunkerque ne possède la sienne que depuis uue année seulement ? je crois pouvoir l'expliquer ainsi: Chacun sait que dans les villes maritimes, les esprits trop absorbés par les pensées matérielles, les combinaisons positives des opérations commerciales, qui sont les occupations de la presque généralité des habitants, ont moins de loisir et par cela même moins de propension à se livrer à la culture des beaux arts que dans les villes de l'intérieur, où il se trouve beaucoup plus d'hommes inoccupés.

L'inaction ne peut convenir à notre nature. Quand nous n'avons aucune occupation matérielle qui nous commande, nous cherchons à nous en créer une par les travaux de l'intelligence. Delà vient, sans doute, que les villes de l'intérieur dénotent plus de dispositions littéraires que les villes maritimes.

Mais le progrès marche, le goût de l'étude devient chaque jour plus répandu, et ce que notre ville n'aurait peut-être pu faire, il y a 20 ou 30 ans, elle peut le faire aujourd'hui.

Espérons que notre société sera comprise, et qu'elle obtiendra de nos concitoyens la sympathie qu'elle mérite.

Pardon, messieurs, de cette digression préparatoire, un peu longue, peut-être! J'arrive maintenant à l'examen des travaux de la société depuis sa fondation. Ces travaux ne se résumeraient-ils qu'en ce seul mot: *Nous nous sommes constitués*, me paraîtraient déjà suffisants pour une première année, car une société du genre de la nôtre met souvent plus que ce temps avant de fonctionner régulièrement, c'est-à-dire à vivre de sa vie. Je pourrais citer des villes voisines de la nôtre qui n'ont pu atteindre ce résultat qu'après une somme d'efforts de plus de quinze années.

Mais nous, plus heureux, nous avons fait plus que nous constituer, nous avons vécu, nous avons produit.

D'abord, un règlement a été discuté et adopté; il a été soumis à M. le ministre de l'instruction publique, qui l'a approuvé, et a donné à notre société son adhésion par une lettre pleine de bienveillance.

Un bureau composé d'un président, un vice-président, un secrétaire, un archiviste et un trésorier, a été nommé.

La société s'est ensuite subdivisée en trois comités conformément à son titre: un comité des sciences, un comité des lettres et un comité des arts.

Ainsi constituée, la société a reçu successivement un certain nombre de candidats, qui ont élevé le chiffre des sociétaires à 55,

y compris les membres honoraires et correspondants.

CORRESPONDANCE.

Nous nous sommes mis en rapport avec plusieurs sociétés savantes :

Société de l'Histoire de France, à. . . . . . Paris.
Institut des Provinces de France, à. . . . . Paris.
Société française pour les monuments, à. . . Paris.
Académie de Bordeaux, à. . . . . . . . . . . Bordeaux.
Société d'archéologie de Belgique, à. . . . . Anvers.
Société nationale des sciences et d'agriculture, à Lille.
Commission historique du département du Nord, à. . . . . . . . . . . . . . . . . Lille.
Société nationale du département du Nord, à . Douai.
Académie d'Arras, à. . . . . . . . . . . . . Arras.
Société des antiquaires de la Morinie, à. . . St-Omer.
Société d'agriculture, sciences et arts, à. . . Boulogne.
Société d'agriculture, sciences et arts, à. . . St-Quentin.

Toutes ces sociétés ont accueilli avec empressement l'offre que nous leur avons faite d'entrer en rapports de correspondance avec elles, et nous ont en général donné des témoignages de la plus bienveillante sympathie.

DONS.

Des dons de différente nature ont été faits à la société, tels que volumes, brochures, manuscrits, gravures, plans, cartes,

tableaux, documents historiques, etc.; ces dons sont déposés aux archives. Ils ont été, au fur et à mesure de leur dépôt, détaillés dans nos procès-verbaux avec indication du nom des donateurs, dont les principaux sont: MM. Derode, Lepreux, Cousin, Le Blond, Leys. Toussaint Debaecque, De Bertrand, Decalf, Baquet, Conseil, etc.

Un relevé de ces dons se fait en ce moment, et sera publié par listes fractionnées et successives dans tous les journaux de la localité, afin de remercier publiquement les donateurs et d'encourager nos compatriotes à suivre ce généreux exemple.

TRAVAUX. — (PRODUCTIONS ET EXPOSITIONS).

M. DESMIT. a exposé à la vue des sociétaires un tableau qu'il venait de terminer, et dont le sujet était: « Rambrandt occupé dans son atelier à peindre une sainte famille. »

Pendant le cours de nos travaux, les productions suivantes ont été lues par leurs auteurs:

Par M. DE BAECKER, de Bergues. — Notice historique sur la Flandre maritime, avant et pendant la domination romaine. Ce travail contient des documents et notes historiques qui ne sont pas sans intérêt pour notre localité.

M. DE BERTRAND, à la veille de publier son histoire de Mardick, en a lu quelques chapitres dans l'une de nos séances. Nous y avons appris que Mardick avait eu autrefois une importance dont nous sommes loin de nous faire une idée aujourd'hui.

y compris les membres honoraires et correspondants.

CORRESPONDANCE.

Nous nous sommes mis en rapport avec plusieurs sociétés savantes :

| | |
|---|---|
| Société de l'Histoire de France, à. . . . . . | Paris. |
| Institut des Provinces de France, à. . . . . | Paris. |
| Société française pour les monuments, à. . . | Paris. |
| Académie de Bordeaux, à. . . . . . . . . . . | Bordeaux. |
| Société d'archéologie de Belgique, à. . . . . | Anvers. |
| Société nationale des sciences et d'agriculture, à | Lille. |
| Commission historique du département du Nord, à. . . . . . . . . . . . . . . . . . . | Lille. |
| Société nationale du département du Nord, à . | Douai. |
| Académie d'Arras, à. . . . . . . . . . . . . | Arras. |
| Société des antiquaires de la Morinie, à. . . | St-Omer. |
| Société d'agriculture, sciences et arts, à. . . | Boulogne. |
| Société d'agriculture, sciences et arts, à. . . | St-Quentin. |

Toutes ces sociétés ont accueilli avec empressement l'offre que nous leur avons faite d'entrer en rapports de correspondance avec elles, et nous ont en général donné des témoignages de la plus bienveillante sympathie.

DONS.

Des dons de différente nature ont été faits à la société, tels que volumes, brochures, manuscrits, gravures, plans, cartes,

tableaux, documents historiques, etc.; ces dons sont déposés aux archives. Ils ont été, au fur et à mesure de leur dépôt, détaillés dans nos procès-verbaux avce indication du nom des donateurs, dont les principaux sont: MM. Derode, Lepreux, Cousin, Le Blond, Leys. Toussaint Debaecque, De Bertrand, Decalf, Baquet, Conseil, etc.

Un relevé de ces dons se fait en ce moment, et sera publié par listes fractionnées et successives dans tous les journaux de la localité, afin de remercier publiquement les donateurs et d'encourager nos compatriotes à suivre ce généreux exemple.

TRAVAUX. — (PRODUCTIONS ET EXPOSITIONS).

M. Desmit. a exposé à la vue des sociétaires un tableau qu'il venait de terminer, et dont le sujet était: « Rambrandt occupé dans son atelier à peindre une sainte famille. »

Pendant le cours de nos travaux, les productions suivantes ont été lues par leurs auteurs:

Par M. De Baecker, de Bergues. — Notice historique sur la Flandre maritime, avant et pendant la domination romaine. Ce travail contient des documents et notes historiques qui ne sont pas sans intérêt pour notre localité.

M. De Bertrand, à la veille de publier son histoire de Mardick, en a lu quelques chapitres dans l'une de nos séances. Nous y avons appris que Mardick avait eu autrefois une importance dont nous sommes loin de nous faire une idée aujourd'hui.

Voici quelques passages empruntés au travail de M. De Bertrand :

L'auteur, après avoir expliqué comment le gouvernement de la Flandre avait passé, en 1168, aux mains de Philippe d'Alsace, dit : « C'est alors que les habitants de Mardick, jaloux de participer à l'indépendance municipale à laquelle ils avaient droit, s'organisèrent patriotiquement en communes, et rédigèrent le cahier de leur constitution civile et judiciaire. Une députation des plus notables d'entre ces hommes énergiques et démocrates, porta la charte communale aux pieds du souverain qui l'approuva et la sanctionna. »

De ce moment, Mardick prit un nouvel essor, la ville s'agrandit, un temple à Dieu fut construit, ainsi qu'une halle, une chambre de justice, etc. Le commerce et l'industrie prirent un grand développement. » Tout cela, ajoute l'auteur, était dû à la persévérance incessante et au dévouement de simples artisans, marchands, marins et pêcheurs, sans le concours des hommes nobles, qui ne voyaient pas sans peine et sans crainte l'ascendant politique qu'avaient acquis peu à peu ces infimes prolétaires écrasés naguère sous le poids du servage. »

M. Alisse nous a fait entendre sa tragédie de « Padilla » ou l'insurrection des communes Espagnoles au XVI^e siècle.

La scène se passe en Espagne en 1520, au moment où Charles-Quint, élu empereur d'Allemagne, quitte l'Espagne pour aller prendre possession de ses nouveaux états. A peine s'est-il

embarqué à la Corogne, que le clergé refuse la dîme, et qu'une révolution éclate. Les citoyens de Tolède courent aux armes, ayant à leur tête don Juan de Padilla; une lutte s'engage entre eux, le clergé et les troupes royales.

Après des chances diverses, cette lutte fut résolue en faveur de l'autorité royale par la défaite de Padilla.

Pour donner une idée de la manière dont est traitée cette pièce, je me bornerai à citer quelques passages pris au hasard:

Au 1er acte, le marquis de Mondejar, frère de Maria, refusant de se joindre aux partis de la Junte, s'écrie:

« L'ardente ambition, l'avide pauvreté
» Voudraient par leurs larcins couvrir leur nudité;
» Mais je ne permets point au peuple, en ses vengeances,
» D'anéantir mes droits, mon titre et mes croyances,
» De briser mon épée... »

Au 2e acte, Padilla glorifie en ces termes son refus de livrer à la junte les nobles fidèles à la cause royale:

« D'un vil exécuteur l'odieux ministère
» Eût flétri d'un guerrier le noble caractère;
» Je n'ai pu le souffrir; je ne m'en repens pas;
» Un chef tient en dépôt l'honneur de ses soldats. »

Enfin le dernier adieu de Maria à son époux retourné dans la mêlée, lorsqu'elle s'efforce en vain de changer la résolution de l'officier chargé par Padilla de la sauver:

« Qu'importe d'une femme ou la mort ou la fuite!

» Combattez, défendez une tête proscrite;
» Entourez Padilla, vos chefs, votre drapeau;
» Ici des Espagnols s'ouvre enfin le tombeau. »
« J'y descends avec toi, généreuse victime,
» Qui pour la liberté luttais contre le crime.
» Et qui ne verras point, pour elle en périssant,
» Mûrir les fruits de l'arbre arrosé de ton sang. »

Cette pièce fut soumise au jury de lecture de la comédie française, qui répondit à l'auteur, que, « malgré les grandes beautés dont cette œuvre abonde, il serait dangereux d'en faire l'admission. »

Il ne m'est pas permis d'exprimer à ce sujet ma pensée personnelle, mais je dois dire cependant qu'à l'audition de cette pièce, elle me parut, ainsi qu'aux autres personnes présentes, traitée avec cette haute impartialité qui sait conserver à chaque caractère toute sa dignité et son indépendance d'opinion.

M. Perot, après avoir annoncé à la société qu'il venait d'achever un volume de pièces en vers intitulées : *Allégories, pensées d'un moraliste,* fait lecture de la préface dans laquelle il explique la différence qui existe entre l'Allégorie et la fable.

Il lit ensuite deux de ses allégories ayant chacune pour but une pensée morale ou philosophique, l'une intitulée : *Le ruisseau et la tourterelle;* l'autre *Le soleil et les nuages.*

Cette dernière allégorie se termine par ces vers :

« Encourageons l'élan des âmes généreuses,

» Et fermons notre cœur aux sources ténébreuses

» Du fanatisme et de l'erreur.

» Etouffer la raison, briser l'intelligence,

» C'est méconnaître Dieu, ses œuvres, sa puissance,

» C'est renier le créateur !... »

M. Lepreux, de Bergues. Travail sur un manuscrit de la bibliothèque de Bourbourg, lequel date du XIII[e] siècle et porte pour titre : « *Registre et Cartulaire fort ancien des rentes de la Vicomté et Chastellénie de Bourbourg et de Gravelingues.* » Cette analyse, où l'on retrouve des détails sur l'administration particulière d'une Châtellenie à une époque très reculée, est des plus curieuse par les remarques philologiques et archéologiques qu'elle présente.

M. Derode a fait différentes lectures :

1°. Une pièce de vers qu'il avait faite à l'occasion du banquet des enfants du Nord, à Paris, et qui finit ainsi :

« Riche de souvenirs de vie et d'espérance,

» O Flandre, ô mon pays, ô terre de l'honneur,

» On appelle Paris la tête de la France,

» Quoi donc ! en serais-tu le cœur ?...

2°. L'historique de l'élection de Charles-Quint, où il fait voir à nu les tripotages électoraux qui y furent mis en œuvre, et qui laissent loin derrière eux ce qui s'est commis jusqu'ici de plus scandaleux dans ce genre.

Les pièces originales sous les yeux, l'auteur passe en revue

toutes ces menées. On y voit entr'autres le marquis de Brande Bourg, qu'on appelait le père de toute avarice, demander d'abord pour prix de son suffrage, huit mille florins de pension, et 30,000 florins comptant; puis demander le double, en faisant remarquer que même à ce prix il y perdait, puisque l'ambassadeur français lui offrait davantage. Enfin il exigea 33,000 florins pour son frère et des accessoires en proportion.

3°. L'épilogue en vers de son histoire de Dunkerque.

4°. Une notice sur le blason en général, et particulièrement sur les armoiries de Dunkerque et de Jean Bart.

5°. Enfin un travail intitulé : *Statistique Dunkerquoise*, où il a consigné des observations curieuses sur la population, l'état-civil et les finances de la ville depuis le XVI[e] siècle jusqu'à nos jours. On y retrouve les naissances, mariages, décés de 1607 à 1851, et les recettes et dépenses, excédents ou déficits de la caisse échevinale de 1519 à 1789.

Des chiffres qu'il expose, l'auteur déduit des résultats inattendus. Il les rend saisissables par une méthode qui montre aux yeux, ce que la méditation des fails et des chiffres eux-mêmes dit à l'intelligence. Il pense que convenablement appliqué ce procédé ferait de la statistique qui n'est encore qu'une étude, une science réelle destinée à devenir populaire.

M. Bobillier. Mémoire sur les climats en général et sur celui de la France en particulier. Dans ce mémoire, son intention a principalement été de faire connaître le climat de Dunkerque,

et c'est sous ce dernier rapport qu'il a surtout fixé notre attention. M. Bobillier y démontre, par des expériences de chaque jour, que le climat de notre ville n'est point essentiellement froid, comme sa latitude le fait généralement supposer, et il fait remarquer que, comme sur toutes les côtes maritimes, le froid n'y a lieu que momentanément, par l'influence des vents du nord et du nord-est, Que souvent nous avons des hivers très-doux, lorsque pendant cette saison il règne des vents d'ouest et de sud-ouest.

Ce mémoire n'est que la première partie d'un travail plus étendu que M. Bobillier nous a promis, et dont il s'occupe en ce moment. Ce que nous en avons entendu annonce tout l'intérêt que nous devons attendre du reste de l'ouvrage.

M. Alard, auteur d'une traduction en vers du poëme de Childe-Harold, de Lord Biron, a lu, dans les séances de septembre et novembre, quelques strophes du chant troisième, où se trouvent sous forme d'épisode, quatre couplets sur le Rhin.

Dans ce chant, le poète fait une description de la bataille de Waterloo, puis des bords du Rhin, du Rhône, des Alpes, du lac Léman, Lausanne, Ferney, etc.

Je me bornerai à citer, en passant, la strophe suivante, pour donner une idée du travail de M. Alard.

(Le poète s'adresse aux étoiles).

« Etoiles, vous, céleste poésie !
» Si nous lisons dans vos pages, le sort

» Du genre humain, c'est, comme on l'apprécie,
» Pour nous grandir, un pardonnable effort.
» L'état mortel devient la destinée,
» A s'élever, l'âme est prédestinée;
» La majesté, la beauté sont en vous.
» Nous révérons ce qui pour nous se voile :
» Fortune, gloire, honneur, tout prend le nom d'étoile. »

Ce troisième chant est celui où Lord Biron s'est le plus identifié avec son héros. Sa fille Ada y est aussi l'objet des plus tendres sollicitudes du poète. On sait que Lord Biron avait épousé miss Milbanke, et que c'est peu de temps après la naissance de leur unique fille Ada que Lady Biron se sépara de son mari.

Sir Egerton Brydges, en parlant du troisième chant du pélerinage de Childe Harold, a dit : « Il s'y trouve beaucoup d'inégalités, les pensées et les images y sentent quelquefois le travail, mais en somme ce chant est bien supérieur aux autres. Lord Biron y parle son propre langage, les seize premières stances sont empreintes d'une expression douloureuse et lugubre, c'est le tableau d'une âme orageuse et sombre, mais sublime. »

M. Ortille a fait et lu deux rapports sur les ouvrages suivants :

1°. Manuscrit en 22 volumes in-4° par M. Salembié, religieux de l'abbaye de St-Augustin-les-Thérouannes, portant pour titre : Théâtre de l'Univers.

2° Un volume par M. Delpit, intitulé : Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre.

M. Ortille a su résumer ces deux ouvrages avec une brièveté et une clarté telles qu'il nous les a fait connaître comme si nous les avions lus nous-mêmes.

Le premier est une œuvre bizarre et inachevée, dans laquelle l'auteur avait entrepris de traiter de toutes les connaissances humaines, sorte d'encyclopédie où l'on trouve des choses dignes d'intérêt à côté des idées les plus burlesques ou les plus triviales.

Parmi les documents publiés par M. Delpit, documents qui se placent entre 1067 ct 1674, M. Ortille on a compté 42 concernant la Flandre, 4 Gravelines, 33 Calais et le département, et une lettre de Marguerite d'Autriche, datée de Bergues le 1er septembre 1522.

M. Cousin. Deux rapports et une notice comme suit :

1° Rapport sur la proposition de M. Derode, président, tendant à ce que la Société Dunkerquoise, pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, forme un musée historique.

D'après les conclusions de ce rapport, il a été décidé que la société formerait une collection des ouvrages et documents historiques concernant Dunkerque et la Flandre maritime, soit au moyen d'acquisitions, soit au moyen de dons volontaires ; que les noms des donateurs seraient publiés ; que lesdits documents historiques resteraient provisoirement déposés dans nos

y compris les membres honoraires et correspondants.

CORRESPONDANCE.

Nous nous sommes mis en rapport avec plusieurs sociétés savantes :

Société de l'Histoire de France, à. . . . . . . Paris.
Institut des Provinces de France, à. . . . . Paris.
Société française pour les monuments, à. . . Paris.
Académie de Bordeaux, à. . . . . . . . . . Bordeaux.
Société d'archéologie de Belgique, à. . . . . Anvers.
Société nationale des sciences et d'agriculture, à Lille.
Commission historique du département du Nord, à. . . . . . . . . . . . . . . . . . Lille.
Société nationale du département du Nord, à . Douai.
Académie d'Arras, à. . . . . . . . . . . . Arras.
Société des antiquaires de la Morinie, à. . . St-Omer.
Société d'agriculture, sciences et arts, à. . . Boulogne.
Société d'agriculture, sciences et arts, à. . . St-Quentin.

Toutes ces sociétés ont accueilli avec empressement l'offre que nous leur avons faite d'entrer en rapports de correspondance avec elles, et nous ont en général donné des témoignages de la plus bienveillante sympathie.

DONS.

Des dons de différente nature ont été faits à la société, tels que volumes, brochures, manuscrits, gravures, plans, cartes,

tableaux, documents historiques, etc.; ces dons sont déposés aux archives. Ils ont été, au fur et à mesure de leur dépôt, détaillés dans nos procès-verbaux avec indication du nom des donateurs, dont les principaux sont: MM. Derode, Lepreux, Cousin, Le Blond, Leys. Toussaint Debaecque, De Bertrand, Decalf, Baquet, Conseil, etc.

Un relevé de ces dons se fait en ce moment, et sera publié par listes fractionnées et successives dans tous les journaux de la localité, afin de remercier publiquement les donateurs et d'encourager nos compatriotes à suivre ce généreux exemple.

TRAVAUX. — (PRODUCTIONS ET EXPOSITIONS).

M. DESMIT. a exposé à la vue des sociétaires un tableau qu'il venait de terminer, et dont le sujet était: « Rambrandt occupé dans son atelier à peindre une sainte famille. »

Pendant le cours de nos travaux, les productions suivantes ont été lues par leurs auteurs:

Par M. DE BAECKER, de Bergues. — Notice historique sur la Flandre maritime, avant et pendant la domination romaine. Ce travail contient des documents et notes historiques qui ne sont pas sans intérêt pour notre localité.

M. DE BERTRAND, à la veille de publier son histoire de Mardick, en a lu quelques chapitres dans l'une de nos séances. Nous y avons appris que Mardick avait eu autrefois une importance dont nous sommes loin de nous faire une idée aujourd'hui.

MM. Develle, architecte de la ville.
Desmit, peintre.
J. Fontémoing, avocat.
Mollet, maire de la ville.
Philippe, négociant.
Perot, négociant.
Meneboo, docteur en médecine.
Benjamin Morel, négociant.
Quiquet, professeur au collége.
Terquem, professeur d'hydrographie.
M. Ansieaux, professeur de rhétorique.
Charles, professeur de philosophie.
Ortille, professeur de cinquième.
A. Lebleu, docteur en médecine.
Bobillier, docteur en médecine.
Flament, architecte-adjoint.
V. Morand, substitut du procureur de la République.
P.-P. Chamonin, négociant.
E.-M. Margerie, directeur du télégraphe électrique.
J. Conseil, capitaine du Port.

Deux démissions ont eu lieu dans le cours de l'année 1851. MM. *Verquelle* et *Bessat*.

La Société a eu aussi à regretter la perte de deux de ses membres. M. *Bomart* et *Waguet*.

MEMBRES TITULAIRES NON-RÉSIDANTS.

MM. Herrewyn, percepteur des contributions, à Bergues.
Demeesemacker, à Bergues.
Bergerot, à Eskelbecque.

MEMBRES HONORAIRES.

MM. Le Glay, docteur à Lille.
Gourdin, ex-sous-préfet d'Hazebrouck.
A. de Caumont, à Paris.
De Cuyper, à Anvers.
Schaepkens, à Anvers.
Eug. de Kerckhove, à Anvers.
Le vicomte de Kerckhove, à Anvers.
E. Gens, à Anvers.
Paillard, sous-préfet, à Dunkerque.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM. Carlier aîné, à Paris.
Coquelin, à Paris.
De Coussemacker, juge à Hazebrouck.
Elsoecht, statuaire à Paris.
B. Kien, avocat à Douai.
N. Martin, à Paris.
Robert, curé à Transloy.
Gouttières, à Armentières.
De Baecker, de Bergues, à Arras.

MM. Lepreux, de Bergues, à Arras.
Delpit, à Bordeaux.
A. Dansette, maire d'Armentières.
Dereume, à Bruxelles.

## SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

*Société de l'histoire de France,* à Paris.
*Institut des provinces de France,* à Paris.
*Société française pour les monuments,* à Paris.
*Académie de Bordeaux.*
*Société d'archéologie de Belgique,* à Anvers.
*Société nationale des sciences et d'agriculture,* à Lille.
*Commission historique du département du Nord,* à Lille.
*Société nationale du département du Nord,* à Douai.
*Académie d'Arras.*
*Société des antiquaires de la Morinie,* à St-Omer.
*Société d'agriculture, sciences et arts,* à Boulogne.
*Société d'agriculture, sciences et arts,* à St-Quentin.

## ÉTAT DES ARCHIVES.

*La bibliothèque* contient: 1° 166 volumes ou brochures et un nombre considérable de feuilles imprimées.

2° Des manuscrits anciens, des manuscrits d'auteurs contemporains et des rapports ou analyses faits par les membres de la société.

*Le musée* renferme 89 plans, vues, cartes, tableaux, gravures, etc.

*Les archives* se composent de la correspondance des procès-verbaux, etc.

Dunkerque. — Typ. d'E. VANDALLE, rue de l'Eglise, 20.

# SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE.

## POUR L'ENCOURAGEMENT

## DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS.

---

2me BULLETIN.

---

# CONCOURS DE 1852.

## Séance Publique du 27 Juin 1852,

Tenue sous la Présidence de M. DERODE, titulaire.

M. Paillard, sous-préfet de Dunkerque, et M. Alfred de Clebsattel, député au corps législatif, tous deux membres de la Société Dunkerquoise, occupent une estrade derrière le bureau.

M. Mollet, maire de Dunkerque et président honoraire de la Société, empêché par les besoins du service, n'a pu honorer la solennité de sa présence.

L'auditoire est composé d'un grand nombre de dames, du clergé, et de l'élite de la population.

La séance est ouverte par une brillante symphonie, (l'ouverture d'Aladin de Nicolo) exécutée avec un ensemble parfait par messieurs les artistes et amateurs de la ville, qui ont répondu avec le plus généreux empressement à l'appel qui leur avait été fait.

Après quelques paroles dites avec beaucoup d'effusion par M. le sous-préfet, pour exprimer le regret qu'éprouve M. Besson, préfet du Nord, de ne pouvoir, contre son attente, assister à

la séance, M. Derode, président, se lève et prononce le discours suivant :

MESDAMES ET MESSIEURS,

Parmi nos souvenirs, il en est qui restent gravés dans notre âme, en traits ineffaçables. Parmi nos actes, il en est qui donnent à notre course, une direction souveraine et qui pour l'observateur, sont des présages certains du terme où nous aboutirons.

Pour les cités aussi, il est des journées mémorables, des manifestations décisives, et ce qui se passe maintenant dans cette enceinte me semble un fait de ce genre, un fait digne d'attention ; le dirai-je? un fait capital.

Oui, le 27 juin 1852 sera une de ces dates que les Dunkerquois aimeront à citer à leurs amis et à leurs ennemis.

D'où nous vient cette confiance? Nous allons vous l'exposer.

La Société Dunkerquoise ne fait que de naître, or, voici que l'élite de la population vient se grouper autour de nous. Voici que les dames dont le concours est nécessaire à tout ce qui est bon nous honorent de leur présence! Répondant à l'appel d'une Société à peine constituée, elles se recueillent, au devant de cette tribune, pour entendre parler d'une entreprise qu'elles devinent, qu'elles approuvent et qu'elles veulent appuyer de leur suprême crédit.

Et quelle est cette tentative? s'agit-il de quelque spéculation positive comme le siècle? Veut-on ajouter à nos jouissances matérielles quelque ressource inattendue? Non vraiment! Il s'agit de réclamer, de notre patrimoine intellectuel, une part qu'on nous avait trop légèrement contestée! il s'agit d'évoquer un glorieux souvenir! de relever une institution à demi effacée;

il s'agit de protester contre une opinion erronée que notre indifférence a laissée grandir dans le monde; il s'agit de montrer que nous ne sommes pas déshérités de la pensée. Il s'agit, en un mot, d'inaugurer les concours annuels de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

Eh bien! venger ainsi l'honneur de nos pères; nous tracer à nous-mêmes une route digne; nous placer dans une région élevée, où les intérêts et les passions n'ont point accès... et voir cette honorable assistance nous encourager, nous applaudir, je dis, Messieurs, que c'est un fait dont chacun de nous aimera à se souvenir.

On nous accorde que nos aïeux ont été d'industrieux pêcheurs, de braves marins, d'intrépides corsaires... C'est bien! et nous n'avons garde de répudier cet héritage... Mais si nos pères ont été cela, ils ont été, en outre, des hommes d'âme et d'intelligence. Ils ont aimé les lettres, ils les ont cultivées. Ils l'ont fait avec bonheur et succès... Ils y ont devancé les nations voisines... (qui, à la vérité, les ont dépassés depuis)... Ils nous ont frayé un sentier qu'ils nous est ordonné de suivre, un sentier où nous devons tenir à honneur de marcher et d'appeler après nous nos concitoyens.

Telle est la tâche que s'est imposée la Société Dunkerquoise. Ce glorieux passé que je signale, elle a commencé à le mettre en lumière. De ces lueurs qui menaçaient de s'égarer dans les ombres d'un éternel oubli, elle formera une auréole qui brillera sur le front de la cité et que le temps jaloux ne pourra désormais lui ravir. Plusieurs de nos collègues ont exécuté des travaux dans ce sens, d'autres se mettent à l'œuvre, l'émulation doublera le zèle de tous, et nous avons l'espoir de ne pas rester au dessous de notre ambition. Je vous remercie donc, Messieurs, au nom de notre Société naissante, de vous associer franchement à sa patriotique pensée, de vous associer à ce culte pieux

qui embrasse dans un même soin la conservation du passé, le mouvement du présent et l'honneur de l'avenir.

Proclamons-le avec reconnaissance : dès l'abord, les représentants de l'autorité nous ont montré les plus favorables dispositions et nous devons des actions de graces à M. le Maire et surtout à M. Paillard, notre sous-préfet ; les organes de la publicité dans notre ville nous ont accordé un loyal concours. Cette adhésion libre et spontanée était d'un favorable augure ; aussi, dans la population tout entière un mouvement semblable s'est opéré ; des dons nous sont arrivés de toutes parts, pour commencer nos collections ; l'impulsion gagne de proche en proche, elle entraînera, nous l'espérons, ceux qui hésitent encore à venir à nous.

Partout nous avons rencontré un accueil non moins bienveillant. Nos relations académiques avec les Sociétés des principales villes s'étendant déjà d'Anvers et Liége jusqu'à Bordeaux.

Tout cela honore notre ville et notre époque, tout cela, Messieurs, montre que les hommes ne dégénèrent pas. C'est une puissante incitation à ce que nous ne nous montrions pas au-dessous de nos aïeux ou de nos contemporains.

Nos contemporains, vous les connaissez, Messieurs ; nos aïeux, sous le rapport politique, vous les connaissez aussi ; mais sous le rapport littéraire et artistique, il n'en est peut-être pas de même. Permettez-moi donc de jeter un rapide regard à travers le crépuscule où leur histoire est encore plongée.

A l'époque où la barbarie régnait presque partout en Europe, des trouvères flamands, les *Vinders* allaient déjà chantant dans les manoirs féodaux ou dans les veillées villageoises, la ballade de *Goedroen*, du farouche *Hallewyn*, la légende de *Godelive*, la victoire des *Reuses* sur les *Karles*.

Une fois habitués à ces chants—que je comparerais volontiers à ceux dont la nourrice charme la naïve curiosité de son enfant,— nos pères voulurent plus et mieux, et comme en toutes choses vouloir c'est pouvoir, ils avancèrent rapidement dans la voie.

Rappelons-le avec un légitime orgueil: c'est entre Bruges et Dunkerque, c'est entre la Lys et le rivage de notre mer que furent bégayés les premiers accents d'une civilisation nouvelle. Le roman du *Renard* si fameux en Europe et dont on n'a plus guère revu la vogue immense, le roman du *Renard* est une œuvre flamande. C'est à notre Flandre maritime que l'écrivain emprunta les noms de ses personnages, de ses héros, les allusions de son poëme, les incidents de son drame, les traits acérés de sa satire.

En l'espace de trois siècles, la guerre revint plus de dix fois porter dans nos contrées la ruine et la dévastation. Les haines intestines y entretinrent des luttes acharnées dont le récit étonne et épouvante. Seules, les lettres avaient droit de cité dans les camps opposés et préparaient une future réconciliation. Oui, l'on voyait, chose admirable! Ces hommes antiques si fiers, si intraitables, s'enthousiasmer pour un poëme. La guerre se ruait parmi eux, ils ne reculaient pas!... mais l'incendie éteint, leurs maisons rebâties, leurs blessures cicatrisées, ils demandaient de nouveau à la poésie ses chants et ses consolations!

Lorsque enfin des calamités permanentes eurent fait taire toutes les voix, les lettres se refugièrent dans quelques monastères restés debout. Quatre religieux sont au XIe, siècle, les points culminants de la littérature en Flandre: Drogon, Germain, Gossin et Ebrard.

Fidèles à leurs belles traditions nos aïeux ne tardèrent pas à s'organiser en confréries littéraires. En 1165, Nieuport avait déjà une Société de Rhétorique qui rimait en l'honneur de la Vierge Sainte.

Sous la domination des ducs de Bourgogne, le mouvement intellectuel prit un essor plus rapide; Thomas, diacre, et Robert Gaguin y représentent glorieusement la Flandre maritime. C'est alors que se fondèrent les ghildes de rhétorique, à Bailleul, les Gelsenders et les Adrianistes, à Bergues, les Royaers et

les Coyaerts, à Dunkerque, les rhétoriciens, *etc.*

Sous le pouvoir espagnol, l'impulsion se généralisa. La Société Dunkerquoise acquit une popularité nouvelle. Dans les grandes occasions, à la réception des princes, la rhétorique était une des splendeurs de la fête. Les *compaignons* étaient à la fois écrivains et artistes. Ils composaient des mystères et les représentaient. Souvent c'était devant l'hôtel de ville. Là, sous la voûte du ciel, la foule intelligente écoutait, jugeait, applaudissait, se passionnait... tels étaient nos pères, tels étaient leurs loisirs, tels seraient les nôtres si...

Cette intime pénétration des lettres dans les mœurs Dunkerquoises se révèle surtout par un trait curieux.

Vous savez, Messieurs, qu'en 1558, le maréchal de Termes s'empara de notre ville et la saccagea sans pitié. La population décimée, ruinée, émigra... Dunkerque était sans habitants lorsque à la bataille de Gravelines, le comte d'Egmont détruisit l'armée française dont pas un fuyard n'échappa pour porter à Henri II la nouvelle de ce désastre.

Quinze jours s'étaient à peine écoulés que les exilés rentraient dans leur ville désolée et cherchaient leurs maisons, la plupart incendiées. Au milieu de ces circonstances calamiteuses, une préoccupation devait absorber toutes les pensées, et personne n'hésiterait à affirmer que la Société de Rhétorique dût être mise à l'écart!... Eh bien! il n'en fut pas ainsi!... jamais elle ne fit tant d'exhibitions publiques! Sept fois, en très peu de semaines, elle se manifesta avec un succès dont rien aujourd'hui ne saurait donner une idée.

Et entre les villes de la Flandre une noble émulation tenait tous les esprits en éveil. Une question était posée. Vingt, trente localités envoyaient leurs rhétoriques disputer la palme, quarante, cinquante sociétés entraient en lice et quelques-unes comptaient parfois 2 à 300 membres.

N'était-ce donc pas un admirable spectacle que celui-là?

Tous les penseurs d'un pays appliqués à l'étude d'une question morale ; par exemple, celle que Gand proposait en 1540 : *Quelle est la plus grande consolation de l'homme mourant.*

Voilà pourtant ce que, chaque année, on voyait se renouveler en cent lieux de notre Flandre.

Malheureusement les troubles politiques et religieux détournèrent le cours de ces ondes salutaires. On avait vu des tournois de la pensée, on ne vît bientôt plus que des combats de sophistes, ces gladiateurs de l'intelligence. Chaque jour on mettait en question les conditions mêmes de la vie sociale. A propos de réforme, on préluda au bouleversement. On fit ce que nous avons pu voir de nos jours; sous prétexte de détruire un abus on en fit naître mille. On discuta sur tout, on nia les choses les moins contestables. Les Sociétés de Rhétorique devinrent les arènes où se choquaient ces aberrations de l'esprit humain. La liberté dégénéra en licence et la licence tua la liberté.

Aussi, lorsqu'en 1583 Dunkerque rentra sous la puissance de Philippe II, le lieutenant du roi, le duc de Parme, qui voyait dans ces sociétés l'occasion du soulèvement des esprits et l'origine des troubles funestes qui avaient ensanglanté les Pays-Bas, le duc de Parme les supprima et confisqua leurs biens.

Car, remarquons-le en passant, les Sociétés de Rhétorique avaient des ressources à elles... Non seulement les avances gégéreuses et spontanées de l'échevinage, mais des immeubles, des rentes sur la ville. Nos pères n'oubliaient pas, Messieurs, que sans huile, nulle lampe ne pourrait éclairer.

Sous la domination française, la vie littéraire paraît se ralentir. Deux causes y concouraient ; d'une part : le mouvement intellectuel avait depuis longtemps passé la frontière, et de l'autre la guerre s'était établie en permanence dans nos régions.

Néanmoins, reconstituée sous les auspices de St-Michel, la confrérie de Rhétorique avait repris le droit de cité. Une société littéraire en était sortie, et avait obtenu quelque considération

puisque de savants écrivains ne dédaignaient pas de mentionner leur titre de membre de la Société Littéraire de Dunkerque, et la citaient après celle de Grenoble et de Bruxelles.

Jusqu'en 1789 on peut retrouver des traces de cette institution qui se tenait obscure et silencieuse Aujourd'hui nous voudrions la relever en la mettant en harmonie avec le progrès accompli depuis lors.

Mais ce n'est là qu'une des lignes d'un vaste réseau qui doit embrasser toute la carrière de l'intelligence.

La poésie a une compagne dont elle est presque inséparable, la mélodie, la musique. Ici encore se déroule dans les champs de notre Flandre un de ces horizons sans limites où le regard aime à s'égarer.

Le monastère nous avait conservé les lettres. L'église nous dota du chant. Oui, c'est dans le temple que les chants populaires de la Flandre ont puisé leur mélopées? Les mélodies sacrées qu'ils y avaient apprises, nos pères les appliquèrent à leurs poëmes nationaux qui leur devinrent deux fois chers. — Nous sera-t-il permis de rappeler que c'est à l'un de nos plus savants collègues que la France doit ce qu'elle possède de documents à l'égard de la musique au moyen-âge?

Lancés dans la voie, les Flamands devinrent bientôt des musiciens distingués, et si le temps ne nous manquait, nous en exposerions ici des preuves aussi nombreuses qu'incontestables; aujourd'hui bornons nous à dire:

La musique est comme le véhicule de la civilisation. Elle la devance ou l'accompagne, de même que l'aurore annonce et commence le jour. Dans les études qu'elle exige, dans les délicieuses émotions qu'elle procure, émotions qui se confondent souvent avec celles des plus nobles et des plus chaleureuses inspirations du cœur et de la pensée, la morale et la dignité humaine trouvent un heureux auxiliaire, et il faut applaudir aux efforts de ceux qui cherchent à propager cette salutaire influence.

Si l'aurore a été éclatante comme vous l'avez vue, Messieurs, le jour va-t-il par l'effet seul de notre indifférence devenir froid et sombre?... Non! il n'en sera pas ainsi! Les lettres doivent être cultivées dans une ville où la musique a de si nombreux et de si habiles disciples. Les sciences ne peuvent y rester méconnues, car elles sont en même temps le sommet et le couronnement de l'édifice. Elles sont à la fois la partie profonde, solide et élevée du monument de l'intelligence.

Messieurs, je ne puis qu'effleurer ce sujet. Je ne puis vous parler des peintres habiles qui ont reçu le jour dans notre contrée; de nos statuaires qui ont obtenu une réputation méritée; de nos écrivains cités dans les diverses branches des connaissances humaines. Une circonstance toute spéciale excite votre attention, et je ne voudrais pas prolonger le délai auquel s'est soumise votre légitime impatience. Je me bornerai donc à vous dire que le concours, ouvert bien tardivement, par suite d'une foule de circonstances diverses, a cependant engagé les hommes d'étude à traiter deux des questions proposées. Onze mémoires nous ont été adressés les autres questions exigeaient un sursis que nous leur accordons en les faisant figurer au programme de 1853.

Vous verrez que nous ne sommes pas prodigues de récompenses, puisque nous n'accordons qu'une médaille —mais les distinctions ne se comptent pas, elles se pèsent. Vous apprécierez vous mêmes la valeur de celle que nous proclamerons.

M. le secrétaire va vous rendre compte de la lutte provoquée par la Société Dunkerquoise; vous y verrez avec plaisir que le sentiment littéraire n'attendait dans le pays que les occasions de se manifester, vous remarquerez avec une patriotique satisfaction quelle est la fécondité de l'amour de la gloire.

Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble, Messieurs, que si la Société Dunkerquoise devait borner son action à l'effet qui va être constaté, si elle n'avait fait que procurer à la ville le poëme

dont un de nos honorables collègues vous fera tout à l'heure lecture,—elle aurait justifié son existence, elle aurait bien mérité de vos sympathies. Déjà, vous le savez, elle a recueilli, elle vous a rapporté les lettres de noblesse de Jean Bart, parchemins précieux, qui, depuis 150 ans, étaient absents de la ville; elle a demandé et obtenu la belle poésie que vous allez entendre, et qui vient en quelque façon consacrer et compléter la gloire de notre héros. Oui, la Société pourrait déjà se reposer cette année. — Mais je me hâte d'ajouter que cette carrière inaugurée sous de si heureux auspices ne sera pas désertée. — Le chef suprême de l'Etat n'a pas dédaigné de transmettre à la Société son approbation sur le sujet mis au concours pour 1854. Succesivement, et à leur tour, les points les plus saillants de l'histoire locale seront mis en lumière.—Nos hommes d'Etat, nos capitaines, nos héroïques corsaires reverront le jour. — Le diadême de la cité s'enrichira chaque année d'un nouveau joyau. Le nouveau programme vous en fournira la preuve.

Ce qu'il importe aujourd'hui de bien établir, c'est notre but et notre point de départ. Nous nous résumons donc en peu de mots.

Mesdames et messieurs,

Après un silence trop prolongé la Société Dunkerquoise s'est reconstituée sous un nouveau titre.

Des hommes qui aiment à la fois les lettres et la patrie gémissaient de voir la ville privée d'un des rayons de sa gloire. Isolés d'abord, ils se sont communiqués leurs regrets et leurs espérances. S'étant compris, ils se rapprochèrent et se demandèrent étonnés pourquoi ils ne l'avaient pas fait plus tôt. — On avait voulu les décourager, on leur avait dit : De pareilles tentatives ont échoué, un semblable destin vous est réservé ! On ne vous fera pas une guerre ouverte, mais attendez-vous à des hostilités ténébreuses — dans la meilleure hypothèse vous ne trouverez que dédain ou indifférence !

Dans leurs cœurs, une voix secrète démentait ces sinistres

présages. Eh quoi! se disaient-ils: les hommes du négoce ont un cercle où ils s'entretiennent des affaires!... Ceux qui cherchent dans le jeu un délassement à leurs travaux se réunissent à cette intention, et personne ne s'est avisé de le trouver mauvais!... Pourquoi donc sous peine d'être odieux ou ridicules ne pourrions-nous demander à la science ses nobles et saintes consolations? Le fait est-il si peu honorable qu'il doive redouter l'opposition de tous ceux qui n'en ont pas pris l'initiative?

Ces hommes avaient raison! l'évènement l'a prouvé. A peine eurent-ils formulé leur pensée qu'ils reçurent les adhésions les plus encourageantes. — Toutefois sachant bien que leur œuvre ne saurait être excellente sans votre concours, ils m'ont chargé de vous le demander.

Cette mission est douce autant qu'honorable. Mais vous seuls pouvez la rendre fructueuse. Le nombre des membres associés est illimité; constituez-en le noyau. Les conditions qui y sont exigées ne sauraient détourner personne. Ce n'est pas ici une spéculation personnelle; c'est une affaire nationale; ce n'est pas un individu qui est en cause: c'est l'honneur de la ville, — et dès lors nous comptons sur vous tous, Messieurs, sur vous surtout, Mesdames? votre influence... pour la connaître point n'est besoin de consulter l'histoire — consultons plutôt notre cœur, ce livre où vous savez si bien lire, où vous gravez si facilement tout ce qu'il vous plaît! Que les lettres, ces aimables compagnes de vos loisirs soient sûres de votre protection! Que dans chaque maison elles aient en vous un avocat, un défenseur! Bientôt à des débats stériles sur la politique succédera une causerie épurée; c'est le chemin que prendra l'art pour se régénérer, la science pour briller d'un éclat durable. — Mesdames, prouvez une fois de plus que s'il n'est aucune bonne pensée qui ne trouve accès en votre cœur, il n'est aucun effort louable qui ne puisse compter sur votre patronage.

La parole est ensuite à M. Perot, secrétaire, pour la lecture de son rapport sur les pièces envoyées au concours, comme suit:

## Rapport de M. PEROT, secrétaire,

SUR LE

# CONCOURS LITTÉRAIRE DE 1852,

## DONNÉ PAR LA SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE

### Pour l'Encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts.

MESSIEURS,

La Société Dunkerquoise a publié le 28 septembre 1851, un programme par lequel elle mettait au concours pour 1852 les quatre sujets suivants:

1° Manuel de statistique et de géologie de l'arrondissement de Dunkerque.

2° Quelle a été l'influence de Dunkerque sous le rapport politique et commercial depuis 1662 jusqu'à nos jours?

3° Eloge de Jean Bart, (en vers).

4° Projet d'un marché-couvert à Dunkerque.

Chacun de ces sujets était l'objet d'une médaille d'or.

En publiant ce programme, qui était la première manifestation de son existence au dehors, la Société à peine fondée, contractait envers elle-même et envers le public un engagement sérieux qu'elle vient accomplir aujourd'hui devant vous. Oui, Messieurs, le moment est venu pour nous de tenir notre promesse, et nous la tenons fidèlement.

Un concours littéraire à Dunkerque peut être considéré comme un événement, comme l'apparition d'une chose nouvelle.

Il se peut qu'en interrogeant les documents historiques, on retrouve dans le passé de notre localité, la trace de concours littéraires; toutefois il est permis d'en douter, car il n'existe aucune pièce officielle, aucune production de cette nature qui ait survécu, et qui puisse en fournir une preuve certaine. (1)

Dans tous les cas, lors même que des solennités de ce genre auraient eu réellement lieu à Dunkerque, elles remonteraient à une époque tellement éloignée de nous, et seraient tellement ignorées, que celle qui nous réunit aujourd'hui, pourrait encore être en quelque sorte considérée comme une création nouvelle.

De là, la difficulté de la tâche que nous nous étions imposée, et sur laquelle nous appelons toute votre bienveillance.

---

Sur les quatre sujets mis au concours, deux seulement ont été traités, savoir:

« L'éloge de Jean Bart (en vers) »

« Et le projet d'un marché-couvert à Dunkerque. »

Les productions ont été soumises aux sections auxquelles elles s'appliquaient, c'est-à-dire celles sur l'éloge de Jean Bart, à la section des lettres, et celles sur le projet d'un marché couvert, à la section des arts; lesquelles sections ont été chargées par la Société d'examiner ces pièces et de les juger.

C'est le résultat de ce travail, que nous venons, messieurs, proclamer aujourd'hui devant vous.

---

Pour le projet d'un *marché couvert,* il ne s'est présenté qu'un seul concurrent. Son travail a néanmoins été examiné par la Société qui, tout en tenant compte de la bonne volonté de l'au-

(1) Les archives locales nous apprennent, il est vrai, que Dunkerque prit part aux concours littéraires de Lille, Gand, etc., mais on n'y voit pas que notre ville ait été le théâtre de ces sortes de concours...

teur, n'a pas cru cependant devoir lui accorder de médaille, par la raison que son travail ne réunit pas les conditions exigées par le programme qui réclamait *une œuvre d'art*.

Or, le projet en question présente bien un plan fait avec goût et netteté, mais ce plan, se bornant pour ainsi dire à la simple configuration du corps de l'édifice principal, est incomplet, il y manque tous les développements que comportait la question d'art, tels que les fontaines, château-d'eau, bâtiment affecté au pesage, pompes, conduits, irrigations, etc., qui n'y sont indiqués qu'en emplacement.

L'auteur a peut-être reculé devant un travail plus étendu, à moins que le temps ne lui ait semblé insuffisant pour l'entreprendre.

Nous nous bornerons donc à cette simple mention en ce qui concerne ce projet.

---

Pour l'*Eloge de Jean Bart*, les concurrents se sont montrés plus nombreux et plus empressés à entrer en lice : *huit* ont répondu à l'appel, pour célébrer dans leurs vers le héros Dunkerquois.

Nous allons examiner successivement ces huit pièces d'après le jugement porté par le comité des lettres, et dans l'ordre inverse de la valeur qui leur a été reconnue :

Le N° 8 ne porte aucune devise. Cette pièce, sans être dépouillée de tout mérite, est cependant la plus faible de toutes celles envoyées au concours. Les pensées manquent de grandeur, le style en est plus que négligé; il en est de même des rimes qui excèdent les bornes de toute licence poétique, et qui sont de nature à faire supposer que l'auteur n'a pas l'habitude de la versification.

Nous regrettons d'être obligés d'employer la critique, à l'égard des productions qui nous ont été envoyées, nous aurions préféré nous borner à en faire l'éloge, ou à nous abstenir, car

notre désir est d'encourager; mais notre mission est de porter un jugement, et pour justifier ce jugement, nous nous trouvons dans l'obligation de faire ressortir les beautés et les défauts des pièces qui nous sont soumises.

En outre des rimes qui présentent de nombreuses inexactitudes nous avons également remarqué des vers incomplets c'est-à-dire ayant trop ou trop peu de syllabes.

L'auteur s'est aussi permis une exagération qu'il est impossible d'admettre, en représentant Jean Bart comme le premier héros de la terre, et qui s'élève autant au-dessus des autres, que la tour d'une cathédrale s'élève au-dessus du corps de l'édifice.

Malgré tout notre respect pour le héros Dunkerquois, nous ne pouvons considérer une telle exagération que comme une atteinte à la dignité de Jean Bart.

A côté de ces grands défauts, la pièce renferme cependant quelques passages dignes d'être mentionnés, ceux-ci par exemple qui expriment de nobles et belles pensées :

« Non, non, il n'est point né sous ces lambris *dorés*
« Des heureux de la terre asiles *fortunés*,
« Sous ces toits enchanteurs qu'habite la mollesse,
« Où la vie à grands flots épanche son ivresse.
« Non, il ne connut point tous ces plaisirs trompeurs
« Qui séduisent la vie et corrompent les cœurs. »

Et plus loin, lorsque Jean Bart tombe au pouvoir des Anglais:

« Et si le sort parfois vient trahir son grand cœur,
« La gloire du vaincu fait rougir le vainqueur »

Et enfin cette description des causeries de la famille, le soir au coin du foyer :

« Le recit de tes faits prolongeant la veillée,
« Dissipe leur ennui, tient leur âme éveillée,
« Et pour eux adoucit la rigueur des hivers.
« Que de fois, entendant tes faits-d'armes divers,
« Ils pensent lire encor ces histoires antiques,

« Ces récits merveilleux, et ces vieilles chroniques
« Qui nous peignent les mœurs des chevaliers errants
« Où tout cède au pouvoir de leurs enchantements. »

---

Après cette pièce, en suivant l'ordre inverse que nous avons adopté, viennent les Nos 3 et 7 qui, bien que d'un style plus correct et mieux soutenu, ne lui sont cependant que de bien peu supérieures. Il s'y trouve sans doute, des passages dignes de quelque intérêt, mais cependant pas assez saillants pour faire l'objet d'une citation. Nous nous bornerons donc à faire remarquer les principaux défauts de ces deux pièces.

Le N° 7, portant pour épigraphe :

« Par sa rare valeur unie à sa prudence :
« Jean Bart plus que vainqueur un jour sauva la France. »

est d'une versification assez correcte, mais froide, molle, sans élan. Ce n'est pas là ce que réclamait un sujet, tel que l'éloge de Jean Bart qui peut être considéré comme la personnification de l'audace et de la plus brillante énergie. L'auteur ne s'est pas, croyons-nous, assez identifié avec son sujet. Il s'est attaché plutôt à faire la narration de quelques passages de la vie de Jean Bart, qu'à mettre en relief ses hauts-faits et à faire ressortir son génie et sa gloire.

---

Le N° 3 ne porte aucune devise. C'est un poème dithyrambique qui ne manque ni de feu ni d'élan. Mais le style en est exagéré, peu naturel ; on n'y trouve point de ces idées vraies qui captivent l'esprit du lecteur. L'auteur semble avoir oublié que ce n'est point par l'effet des mots, mais bien par des pensées qu'on charme et qu'on séduit.

Du reste, son poëme est écrit avec facilité ; on y reconnaît l'habitude de la versification, mais ce n'est qu'une ébauche qui parait avoir été écrite trop rapidement.

Il s'y trouve çà et là, des pensées dignes d'attirer l'attention,

mais la manière dont elles sont rendues, leur enlève leur valeur, ou les dépouille de leur prestige.

Il serait donc difficile d'y puiser une citation heureuse.

Par contre on y remarque plusieurs fautes de détail qui témoignent du peu de soin que l'auteur a apporté à son œuvre.

De plus dans les trois premières pages Jean Bart ne paraît qu'au second plan ; ce n'est pas là la place qu'il devait occuper.

Enfin, l'auteur confond le mot *pirate* avec celui de *corsaire*. Jean Bart était corsaire, mais le traiter de pirate c'est lui faire injure.

---

La pièce N° 6 porte cette inscription :« Audaces fortuna Juva.» Que l'auteur traduit : « Les audacieux font fortune à Java. » Traduction-libre, déplacée dans un concours sérieux et que la Société a cru devoir frapper d'un blâme justement mérité.

Cette pièce offre à peine quelques vers à citer :

« La gloire est un blason, et la noblesse oblige ;
« La fleur doit s'élever noble sur noble tige. »

Et plus loin :

« De l'attaque aussitôt le signal est donné,
« Le combat est très court ; le batave étonné
« Apprend en même temps la lutte et sa défaite, »

L'attaque, le combat, la défaite de l'ennemi, tout cela dit en trois vers peint assez rapidement le triomphe du héros.

Mais à côté de ces beautés, combien de tâches !

Une dernière observation nous reste à faire sur ce N° 6, et cette observation nous a semblé très-grave, c'est que l'auteur paraît douter que Dunkerque soit la patrie de Jean Bart.

« La Hollande (dit-il) prétend qu'il était hollandais ;
« Mais Dunkerque soutient que Jean Bart est français. »

Un doute de cette nature ne se comprend pas, et dans aucun cas, notre Société ne pourrait l'admettre.

---

Passons au N° 1. Cette pièce est une ode de 108 vers seulement portant pour épigraphe :

« Au livre des héros, cent fois il est inscrit ;
« Cent fois au fond du cœur, ce grand nom est écrit.
« Pour ennemis il n'eut que ceux de sa patrie. »

Elle est incontestablement supérieure à celles qui précèdent, surtout sous le rapport du style. Il s'y trouve de la poésie, du rhythme, de l'harmonie, quelques pensées heureuses telles que celles-ci :

« Oh ! si javais pour toi, pour mes chants d'allégresse,
« Cet homérique luth qui règna sur la Grèce,
« Je le ferais vibrer jusqu'aux portes du ciel...
« Pour demander à Dieu s'il est vrai que ton ombre
« Pour Dunkerque et pour nous veille dans la nuit sombre
« Comme un phare éternel. »

« Je lui demanderais, à Dieu, si c'est bien elle
« Que je crus voir un jour caressant de son aile
« Le colosse d'airain qui, sur son piédestal,
« Semble encor tressaillir, quand la voix du poète,
« Evoquant tes grands jours, vient poser sur ta tête
« Son fleuron idéal »

« Quand les vents déchaînés annoncent la tourmente,
« Quand on entend bondir la vague mugissante,
« Quand tout pleure et gémit, la nuit, sous un ciel noir,
« A tes pieds, bien souvent, prosternés, les mains *jointes*,
« De pâles pélerins vont échanger leurs *plaintes*
« Contre un rayon d'espoir. »

Cela est beau comme fiéton et comme poésie, mais il n'y a là rien qui retrace les hauts-faits du héros Dunkerquois, et le reste de la pièce en dit moins encore. L'auteur a plutôt chanté l'époque où vivait Jean Bart, que Jean Bart lui-même ; ce n'est

qu'à la quatrième strophe que l'auteur commence à parler de son héros; c'est là le défaut principal de cette pièce.

En somme, sauf quelques négligences qu'il eut été facile de faire disparaître, cette pièce dénote chez l'auteur de véritables dispositions à la poésie.

Le N° 2 avec cette devise: « Il fut sans reproche et sans peur. » est une œuvre plus importante que les précédentes. Il y a de la pensée, de la verve, de la facilité, trop de facilité peut-être: Voltaire a dit:

« Les vers aisément faits sont rarement aisés. »

Cela pourrait s'appliquer à la pièce que nous examinons. Le style en est prompt, rapide, désordonné; il s'élève parfois à une très-grande hauteur, puis tout-à-coup il retombe de la manière la plus malheureuse. Ainsi dans ces vers:

« Le signal est donné, les cris: à l'abordage
« Comme un terrible écho grondent de toutes parts.
« Et soudain au devant des *peureux Léopards*,
« S'élance l'œil en feu son vaillant équipage. »

La beauté et l'énergie des deux premiers vers se trouvent tout-à-coup détruites par la chute des deux derniers, surtout du troisième vers, qui non seulement est pâle à côté des deux qui le précèdent, mais qui en outre exprime une pensée fausse en qualifiant les Anglais de *peureux Léopards*. Il y a toujours de la noblesse à rendre justice à un ennemi, et nous savons mieux que personne que la nation anglaise ne mérite pas l'apostrophe qui lui adresse le poëte.

Le contraste que nous venons de faire ressortir dans ces quatre vers, donne une idée assez exacte de tout le reste de la pièce qui est pleine de semblables négligences.

Voici un des passages les plus beaux et les mieux soutenus que nous y ayons trouvés; c'est le moment où Jean Bart donne le signal du combat:

« Et soudain à sa voix, de la poupe à la proue,

« Dans les mâts, sur le pont, de tribord à babord,
« Parmi les hurlements de rage et de transport,
« Le sabre resplendit, le cimeterre joue.
« On se heurte, on s'acharne, on se prend corps à corps,
« Et pour s'entr'égorger l'on marche sur des morts,
« L'airain gronde et vomit du sein de ses entrailles,
« Des boulets embrasés, de longs jets de mitraille
« Qui rapides, soudain, sur les flots étonnés,
« Roulant avec fracas en bonds désordonnés. »

Cela est sublime; c'est un tableau plein de fougue, de mouvement et d'harmonie imitative; mais hélas! pourquoi faut-il que des pierres précieuses de cette valeur, se trouvent perdues au milieu de tant de choses médiocres ou fausses comme celles que l'on trouve d'un bout à l'autre de l'ouvrage.

---

N° 5. Cette production qui porte pour épigraphe: « Oh! que tout était grand dans cette époque antique!... » forme un véritable contraste avec celle qui précède. Autant celle que nous venons d'examiner contient de fougue et d'inégalités, autant celle-ci est calme et régulière, et c'est-là à nos yeux son principal défaut; car la plus belle poésie ne captive pas, n'émeut pas, n'électrise pas quand elle manque de chaleur ou d'élan. Celle-ci est de cette nature; c'est de la poésie, mais cette poésie est froide. Ce n'en est pas moins une œuvre de valeur, œuvre sérieuse et pensée dans laquelle le bon domine.

Sans y rencontrer aucun passage véritablement remarquable, on pourrait y trouver cependant beaucoup de bonnes choses à citer.

Ainsi ces quatre vers qui commencent la pièce.

« Jean-Bart brillant héros dont s'honore la France,
« Ton nom rappelle à tous l'audace et la vaillance;
« Parmi nos ennemis tu sus semer l'effroi,
« Te faire aimer du peuple et chérir de ton roi. »

Ces quatre vers exposent le sujet de la manière la plus heureuse. On y voit résumé en peu de mots, tout l'historique de la vie de Jean-Bart : sa vaillance, son audace, sa gloire qui rejaillit sur son pays, l'effroi qu'il inspirait aux ennemis ; et enfin l'amour du peuple et l'affection du roi.

Plus loin nous trouvons le passage suivant qui dépeint bien le siècle de Louis XIV :

« La France, beau soleil, resplendissait de gloire,
« L'air ne retentissait que de chants de victoire,
« De l'instant où d'Enghien, précurseur du grand roi,
« Héros à vingt-deux ans triomphait à Rocroy.

« Il était beau de voir, partout victorieuse,
« La patrie élever sa tête radieuse
« Comme un cèdre au-dessus des autres nations !
« Et, tout en exaltant tant d'illustrations,
« Poëtes, orateurs, peintres, penseurs sublimes ;
« Associer leurs noms aux héros magnanimes

« Le génie emporté d'un vol audacieux
« S'affranchissant du joug, planait au haut des cieux.
« L'aigle de Meaux tonnait, à la scène, ô merveille !
« Le grand Condé pleurait aux vers du grand Corneille.

« Molière disséquait les grands devant la cour ;
« Racine brisait l'âme aux plaintes de l'amour.
« Boileau dictait ses lois, et le bon Lafontaine
« Formait un des anneaux de cette illustre chaîne.
« Tous avaient leur cachet dans la guerre et les arts,
« Turenne sa tactique et Vauban ses remparts.

« Tu devais aussi toi, Jean Bart, trouver ta place
« Parmi tous ces grands noms, ton cachet fut l'audace
« A braver le danger. »

On pourrait extraire encore quelques citations de ce genre, mais notre tâche n'est point de faire une analyse étendue de chaque pièce. Nous ne citons que ce qui nous paraît nécessaire pour asseoir le jugement que nous avons à prononcer.

Sans parler des fautes de détail, fautes malheureusement assez nombreuses dans ce poëme, nous nous bornerons à faire remarquer que l'auteur est aussi tombé dans un défaut que nous avons déjà signalé, en appliquant à Jean Bart l'épithète de pirate au lieu de celle de corsaire.

---

Ici, Messieurs, finit notre critique ; nous n'avons plus que des éloges à donner pour l'œuvre qu'il nous reste à examiner.

Nous nous hâtons d'y arriver, car nous comprenons votre impatience.

Cette pièce inscrite sous le N° 4, et en tête de laquelle nous lisons cette devise :

« C'est enfin un des rayons de ce soleil qu'on nomme la gloire de la France, » retrace de la manière la plus complète et la plus heureuse la vie et les hauts-faits de Jean Bart.

C'est une œuvre sérieuse et bien pensée. Le plan en est clair, net, et bien coordonné. C'est un tableau vivant et animé qui se déroule devant vos yeux, en mettant successivement en relief les phases les plus remarquables de la vie du héros Dunkerquois, depuis son enfance jusqu'à sa mort.

Le style en est noble et élevé, la poésie pure, les pensées claires et bien rendues.

Telle est, Messieurs, l'œuvre que la Société Dunkerquoise a jugée, à l'unanimité, digne de la médaille d'or.

Nous n'en citerons aucun passage, ce serait la mutiler, et d'ailleurs il faudrait tout citer.

Nous vous prions donc de vouloir bien en entendre la lecture entière qui va vous en être faite.

L'ouverture du bulletin qui accompagnait la pièce de vers couronnée nous a révélé le nom de M. L. Jourdan de Seulle, directeur du télégraphe électrique à Boulogne.

Les autres bulletins ont été brûlés en séance.

Nous regrettons, Messieurs, de n'avoir eu qu'une seule médaille à décerner; mais ce n'est assurément pas notre faute, si sur quatre sujets mis au concours, un seul, l'éloge de Jean Bart, a fait entrer en lice plusieurs concurrents.

Nous devons peut-être l'attribuer à la création encore récente de notre société, ou au peu de temps que nous avons été forcés d'accorder pour traiter des questions d'une certaine importance et qui auraient pu nécessiter de grands développements.

Au prochain concours, nous aurons eu plus de temps à notre disposition, et serons sans doute à même de constater un résultat plus complet.

Dunkerque, 27 juin 1852.

LE SECRÉTAIRE,

PEROT.

Au moment où le secrétaire proclame le nom du Lauréat, de vifs applaudissements éclatent dans toutes les parties de la salle.

M. Fontemoing, président de la section des lettres, donne lecture de la pièce de vers couronnée. Cette lecture est souvent interrompue par les applaudissements de l'assemblée.

# ÉLOGE

DE

# JEAN BART.

Ce poëme a été couronné par la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, Lettres et Arts. 1852...

I.

C'est enfin un des rayons de ce soleil qu'on nomme la
Gloire de la France... (Alm. de Dunkerque. 1852.)

« Détestables flatteurs, présent le plus funeste
« Que puisse faire aux Rois la colère céleste! »
Et moi j'ajouterai : détestables plaisants,
Contemporains jaloux, éhontés médisants,
Pour qui la Vérité n'est que fable et mensonge,
La lumière, la nuit, l'héroïsme, un vain songe,
Pour être différent, votre rôle à mes yeux
N'en est pas moins funeste et pas moins odieux!
Vous ne respectez rien, rien, pas même la gloire.
Un marin dont la France honore la mémoire,
Un des plus purs rayons de ce brillant soleil
Qui jeta sur Louis un éclat sans pareil,
Jean Bart, mal protégé par la plus belle vie,
N'a pu se dérober aux traits de votre envie;

Et vous faites, sans craindre un juste démenti,
D'un héros véritable un héros travesti.
C'en est trop! il est tems que lumière se fasse.
Puisse mon vers vengeur, confondant votre audace,
Rendre au ciel de JEAN BART trop long-temps obscurci,
Son lustre et son azur, et puisse-t-il aussi,
Répondant à la voix de Dunkerque partie,
Y trouver dans les cœurs un peu de sympathie!

## II.

Dunkerque est assiégé: le soleil déclinant
Embrâse la cité d'un splendide couchant;
Un soir Oriental, dans sa grâce infinie,
N'a pas plus de grandeur, de tranquille harmonie.
Tout s'éteint lentement, et rien d'un jour si beau
Ne troublerait la fin, le magique tableau,
Si du canon des forts la voix sourde et lointaine
N'eût jeté sa réplique au canon de Turenne. (1)
Là bas, près de l'église, un modeste réduit
Reçoit encor du ciel la clarté qui s'enfuit.
Assis près d'un vieillard, à la pâle figure,
Quel est ce frais enfant dont la forte nature
Révèle déjà l'homme et nous promet un preux?
« Le canon! le canon! » a-t-il dit, et ses yeux, (2)
Ce fidèle miroir qui réfléchit notre âme,
Lancent, éclairs jumeaux, leur juvénile flamme.

(1) En 1658, le maréchal de Turenne et lord Lockart assiégeaient Dunkerque, défendu par le prince de Condé et don Juan d'Autriche.

(2) Le canon? c'est le canon?... s'écria Jean en bondissant sur son siége,

E. SUE.
Histoire de la marine Française.

« Oui, JEAN, dit le vieillard, c'est au bruit du canon
« Que s'illustrèrent ceux dont tu portes le nom.
« C'est au bruit du canon que s'ouvre ta carrière ! »
Eh bien ! ce rude enfant, déjà mûr pour la guerre,
Que son père expirant couve d'un long regard,
Ce père l'a nommé, c'est le petit JEAN BART.

## III.

La mort vient de frapper le valeureux Cornille, (1)
Et JEAN est devenu le chef de la famille.
Sans doute, en ce moment, la scène va changer :
Sans doute aux passe-temps de la rue étranger,
Ce héros de dix ans que la fortune appelle,
Puisera dans l'étude une force nouvelle :
Adieu les ris bruyants du joyeux carrefour ;
Des travaux de l'esprit c'est maintenant le tour.
Mais non : le fol enfant, les yeux vers les nuages,
Dans les mâts d'un navire épelle les cordages.
Voilà son livre à lui : la mer, la grande mer,
Voilà son élément, son école en plein air.
Aussi, dès le début, l'élève est passé maître ;
Une fièvreuse ardeur dévore tout son être,
Mousse obscur aujourd'hui, mais pilote demain,
Il est au gouvernail, le timon dans la main.
Plus tard, un nom fameux le domine et l'inspire :
Ce nom, son idéal, le pôle qui l'attire,
C'est le nom de Ruyter ; il veut voir l'amiral,
Et, soldat dévoué, servir son général.
En vain, sur l'Océan, la flotte d'Angleterre,

(1) Cornille Bart, père de Jean Bart.

D'un mouillage inconnu nous cachant le mystère,
Croit-elle impunément tromper notre regard;
Monck ainsi que Robert ont compté sans JEAN BART. (1)
Voyez vers l'ennemi ramper sa caravelle :
Le coup serait hardi pour d'autres que pour elle;
Mais pour ton nourrisson, *véridique* Sauret, (2)
La mer est sans rescifs, les passes sans secret.
Argus infatigable, il observe, il avance;
Puis il avance encore, et revient et s'élance,
Plus riche et plus heureux de ce qu'ont vu ses yeux
Qu'un corsaire chargé d'un butin précieux.
« *J'ai voulu voir, j'ai vu!* » C'est ainsi qu'il aborde (3)
L'amiral Hollandais: simple et rapide exorde,
Qu'un jour, quand ce César adulte aura vécu,
Il pourra compléter, en disant: « J'ai vaincu! »
Eh bien! quel est le prix, l'unique récompense
Que le jeune aspirant demande avec instance,
C'est que Ruyter le garde à bord de ses vaisseaux,
Comme auprès d'un seigneur le dernier des vassaux;
Et lorsque du combat l'heure sera venue,
S'il tremble, s'il a peur, que veut-il? qu'on le tue!... (4)
C'est devant ce suprême et redoutable enjeu,
Que JEAN BART recevra son baptême de feu.
En vain, autour de lui tout est mort et carnage;
La nuit seule met trève à son bouillant courage.

---

(1) En 1666, le général Monck et le prince Robert commandaient la flotte anglaise.

(2) Sauret, vieux serviteur de Cornille Bart, et ayant élevé Jean Bart. Le surnom de *Véridique* lui est donné par Jean Bart à chaque page dans l'histoire de la marine française.

(3) Mais enfin je voulais voir, et j'ai vu... (E. SUE. Hist. de la mar. fse.)

(4) Et si je pâlis, si je suis lâche... Notre jeune monsieur acheva sa phrase en me donnant un pistolet, etc... (E. SUE. Ibid.)

L'on vit sur un canon Turenne sommeiller,
Et lui, du pont sanglant se fait un oreiller. (1)

## IV.

Six ans se sont passés : l'Angleterre et la France,
Se prêtant une active et commune assistance,
Contre les hollandais de leur gloire enivrés
Vont lancer sur les flots leurs vaisseaux conjurés.
*Notre jeune Monsieur* a grandi, s'est fait homme : (2)
Si l'on parle d'un preux, c'est lui seul que l'on nomme.
Les Etats généraux ont fixé leur regard
Sur le héros du jour, et placent avec art,
Sous ses yeux éblouis, le séduisant mirage
D'un beau commandement qu'il aura sans partage.
Mais il sait le complot perfidement ourdi,
Et d'un noble courroux tout son cœur a bondi,
Non, contre son pays et sa terre natale,
JEAN ne tournera pas une arme déloyale.
Il ne renonce pas à de nouveaux succès;
Il y met un seul prix, c'est de rester Français.
JEAN BART a donc revu son foyer domestique;
Mais est-il un foyer, un abri pacifique,
Une tente pour lui, cet Achille des mers?
Sa tente, son abri, ce sont les flots amers.
Il part, et prend plaisir à fatiguer la gloire:
Une heure est un triomphe, un combat, la victoire,
Et bientôt franchissant l'enceinte de la cour,

(1) Le pauvre enfant s'était endormi comme moi sur l'épaule de notre mort, notre oreiller à nous deux... (E. SUE. Ibid.)

(2) Nom donné par le vieux Sauret à son jeune ami Jean Bart.

Le renom du marin jusqu'au Roi se fait jour.
« Il le faut, » a-t-il dit, dans sa munificence,
« Le vainqueur du *Neptune* aura sa récompense. (1)
« Oui, qu'une chaîne d'or, de ma royale part,
« Gage de sa valeur, soit remise à JEAN BART. »
Sans doute, pauvre JEAN, dans cet or qui ruisselle,
Dans ce brillant métal qui jette une étincelle,
Tes yeux ont cru revoir ce splendide collier
Dont on parait jadis Ruyter fait chevalier,
Alors que tu sentis poindre *toute en ton âme*, (2)
Et s'emparer de toi, comme une ardente flamme,
La noble ambition, la ferme volonté
De conquérir un jour la même dignité.
Allons, vaillant soutien du drapeau de la France,
Tu rêvais les honneurs, et ton rêve commence.

V.

JEAN n'est plus en effet, sur le vaste Océan,
Le capitaine câpre à l'indomptable élan. (3)
Saluons aujourd'hui, monté sur sa frégate,
Le commandant JEAN BART au pourpoint écarlate.
Le Portugal d'abord, et l'Espagne demain

(1) « Comme il est important d'exciter lesdits capitaines à continuer la « guerre qu'ils font aux hollandais, il trouvera ci-joint une chaîne d'or « que S. M. a bien voulu accorder audit capitaine Bart pour récompense « de l'action qu'il a faite. » (Mém. et ordon. du Roi concernant la marine.)

(2) L'ambition et la ferme volonté d'être un jour le héros d'une pareille cérémonie commença dès ce jour à poindre et à s'établir *toute en son âme*, selon son énergique et naïve expression... (E. SUE. Hist. de la mar. fsc.)

(3) Alors âgé de 30 ans, simple capitaine câpre, etc. (E. SUE...)

Vont apprendre à sentir ce que pèse sa main.
Il paraît, et bientôt la Méditerranée
Est de notre héros la vassale inclinée;
Tout tremble à son aspect, tout reconnaît sa loi;
Et, comme le poète, en parlant de son Roi,
Devant tant de hauts faits ne pourrais-je redire?
« JEAN BART, cesse de vaincre ou je cesse d'écrire! »
Je poursuis cependant: je m'attache à tes pas,
Pour arriver enfin à l'un de tes combats,
Où la voix de ton sang et le devoir austère
S'arrachant à l'envi le marin et le père,
Te dictaient un parti renié par ton cœur,
Mais qui, du nom des BART, sauvegardait l'honneur.
Car tu n'étais pas seul à bord de la *Railleuse*:
Un jeune enfant, ton fils, pauvre plante frileuse,
Etait là, sous tes pieds, glacé, pâle, éperdu,
Au milieu des boulets, criant: je suis perdu!... (1)
A cet accent profond, une horrible pensée
Passa, sombre lueur, en ton âme insensée.
Sur le mât d'artimon, faisant face à l'avant,
Tu lias de tes mains, tu lias ton enfant!...
Mais sois heureux, Brutus, dans ta féroce ivresse,
Dans ton sauvage orgueil, ta cruelle tendresse;
Car ce fils, cet enfant, ainsi que l'homme fort,
A redressé la tête et défié la mort;
Et ce mât, à tes yeux un arbre expiatoire,
Ce poteau d'infamie est un arbre de gloire,
Où tu viens d'attacher un futur amiral!
Hélas! le plus beau ciel est-il toujours égal,
Et l'aigle, dont le vol affrontait le nuage,
N'a-t-il donc jamais vu les barreaux d'une cage?

---

(1) Grâce, mon père, j'ai peur, je suis perdu!... (E. SUE...)

Ennemis de la France, et vous, profondes mers,
Respirez un instant, JEAN BART est dans les fers!
Un instant, ai-je dit : quelques soleils à peine
Auront-ils en effet doré l'humide plaine,
Que pour le prisonnier, les verroux d'un cachot
Ne seront que chimère et Plymouth un vain mot.
Voyez-vous ce canot qui glisse comme une ombre,
Protégé par la nuit mystérieuse et sombre? (1)
Quelque pêcheur sans doute, allant, malgré le vent,
Jeter ses longs filets au fécond élément.
Silence! c'est JEAN BART dont la main indomptable
Fait voler sur les flots la rame infatigable.
Mais, complice avec lui, la tempête s'endort : (2)
Après deux jours de lutte, il a touché le port,
Et le fragile esquif, sans voiles et sans hune,
A la France a rendu César et sa fortune.

VI.

La fortune en effet, d'un revers passager,
N'a voulu le frapper que pour le mieux venger.
Ce n'est plus la frégate à l'allure élégante,
Mais le pesant vaisseau, citadelle flottante,
Qui va fendre la mer sous son commandement;
Tout est à son ardeur un nouvel aliment,
Et le pays lui doit, dans les flots de la Manche,
De la Hogue éclipsé l'éclatante revanche.
Vainement un blocus emprisonne les ports :

(1) Et le 12 juin, à minuit, par une nuit obscure et orageuse... (E. SUE.)
(2) Heureusement le vent se calma quelques heures après leur départ...
(E. SUE.)

Il saura déjouer de stériles efforts.
L'escadre, que créa sa féconde pensée,
A travers l'ennemi, la nuit, s'est élancée,
Et Dunkerque revoit, Argonautes nouveaux,
Ses valeureux enfants s'éloigner de ses eaux.
Leur Jason, c'est JEAN BART qui rapporte à la France
Mieux qu'une toison d'or, la joie et l'Abondance,
Conjure la Famine à l'œil sec et flétri,
Et ramène le blé dans le grenier tari.
Magnifique trophée et fertile victoire,
Dont la place est marquée aux fastes de l'histoire!
Mais Louis n'attend pas qu'un coup si décisif
Reçoive de l'histoire un hommage tardif,
Et devançant sa voix, confère en sa largesse
*A son bien-aimé Jean* des lettres de noblesse. (1)
Allons, brillants seigneurs, à l'orgueilleux blason,
Recevez dans vos rangs, un frère, un compagnon.
N'a-t-il pas comme vous, écussons, armoiries,
Gravés en ses maisons, terres et seigneuries? (2)
Des Royales faveurs il vient prendre sa part:
Arrière, et faites place au chevalier JEAN BART!
Que fera maintenant le marin dignitaire?
Sans doute, heureux époux et non moins heureux père,
Enchaîné désormais aux charmes du foyer,
Dans de nobles loisirs il vivra chevalier.
Mais avant qu'à sa marche il soit mis une entrave,

(1) « Mais nous n'en trouvons pas qui se soient rendus plus dignes de cet honneur que notre cher et bien aimé Jean Bart.

(Vie de Jean Bart par RICHER.)

(2) Permettons audit sieur J. Bart et à sa postérité de porter les écussons et armoiries timbrées. etc., et icelles faire peindre, graver et insculpter en ses maisons, terres, seigneuries à lui appartenant, etc.

(Lettres de noblesse de J. Bart. Vie de J. Bart.)

Le torrent cessera de rouler, et la lave
De s'épancher ardente aux flancs noirs du volcan.
JEAN va donc s'élancer plein d'un nouvel élan,
Heureux de ne pouvoir, auguste personnage,
« Se plaindre de son rang qui l'attache au rivage. »
Il part, revient vainqueur, pour repartir encor:
C'est l'aigle qui se pose et reprend son essor.
Cependant, le berceau de sa virile enfance,
Dunkerque menacé réclame sa présence,
Partout sur la cité pleuvent bombes, boulets:
Mais que peut contre nous, le canon des Anglais,
Quand BART veille du haut du fort Bonne-Espérance,
Sentinelle avancée, au salut de la France?
Sauveur de ses foyers, il retourne à son bord.
Un ordre souverain lui désigne le Nord;
Et bientôt les vaisseaux sortis de la Baltique,
Ont payé leur tribut à sa gloire nautique.
Quand la gloire ainsi parle, (un grand Roi l'a compris)
Il faut à sa hauteur, en mesurer le prix.
JEAN partait capitaine, il revient chef d'escadre!
Ainsi, de sa carrière agrandissant le cadre,
Le mousse de Ruyter, le câpre d'autrefois
Se grandit, et s'élève aux plus brillants emplois.

## VII.

La Pologne aujourd'hui, libre de sa couronne,
Attend le souverain que la France lui donne.
De Dunkerque bloqué, qui franchira le seuil?
Il faut une main sûre, un rapide coup-d'œil.
C'est un prince du sang, c'est sa riche cassette

Qu'il faudra disputer au Léopard qui guette.
Aussi, notre héros sera-t-il investi
Du périlleux honneur de protéger Conti.
On part, la nuit est sombre et la mer orageuse: (1 bis)
Le jour vient et révèle une flotte nombreuse.
En face du péril, le front calme de BART
Demeure insaisissable au plus profond regard;
Ils sont douze contre un: mais JEAN peut-il se rendre? (2)
Il fait signe à son fils, son fils a sù comprendre...
Et maintenant pour toi, va, Conti, ne crains rien:
JEAN pour parer à tout, n'a-t-il pas un moyen,
Moyen sûr, aussi prompt que les célestes foudres?
Un éclair à la main, son fils était aux poudres!...

## VIII.

La France enfin respire; enfin notre guerrier
Retrouve le bonheur qui l'attend au foyer.
Là-bas, humble séjour, se cache un coin de terre; (3)
C'est là qu'au seuil aimé du pieux presbytère,
Auprès du bon curé, dépouillant le marin,
JEAN parfois se présente en héros pélerin.
C'est là que l'héritier, que le fils de Cornille,
Au milieu des loisirs que nous fait la famille,
Peut, oubliant l'éclat de ses jours triomphants,
Grouper autour de lui sa femme et ses enfants.

---

(1 bis) La nuit était sombre, la mer assez grosse... (E. SUE.)

(2) J. Bart signala trois vaisseaux de 80, et neuf frégates croisant à la hauteur de la Tamise. (E. SUE.)

(3) J. Bart profita de la paix pour se reposer, etc. Il allait passer des semaines entières chez Nicolas Bart, curé de Drinckam...
(Vie de J. Bart, par Richer.)

Pauvre père, hâte-toi: le bonheur n'est qu'un rêve,
Et la paix de Ryswick ne sera qu'une trève.
Ainsi qu'un incendie à moitié comprimé,
De la guerre partout le feu s'est rallumé.
Le Roi veut, défiant Angleterre, Allemagne,
Placer son petit-fils sur le trône d'Espagne.
Tous les ports sont armés, et de plein droit JEAN BART.
Dans l'œuvre du pays aura sa large part.
Une escadre à ses soins est remise, et son zèle
Dans cette mission plus ardent se révèle.
Mais hélas! tant d'efforts pour le bien de l'Etat,
Porteront avec eux leur fatal résultat.
Celui dont les boulets épargnèrent la tête,
L'intrépide marin, l'infatigable athlète,
Sous ses rudes labeurs tombera terrassé.
Plus mortel que le fer, et le flot courroucé,
Un mal inattendu, rebelle à la science, (1)
A tranché d'un seul coup cette forte existence.
Louis, tu peux pleurer sur ce lit de douleur,
Ce lit qui fut pour JEAN un autre champ d'honneur!
Et toi, France, gémis sur son sort attendrie;
Il a bien mérité de sa chère patrie.
Vivant, n'a-t-il pas pris aux mains du Dieu des mers
Ce trident redouté, sceptre de l'univers? (2)
Mort, ne lègue-t-il pas, populaire héritage,
Deux fils que soutiendront leur noble et haut lignage?
Toi, Dunkerque, surtout, toi berceau glorieux
De JEAN, le bouclier de tes jours périlleux,
Oh! crains d'être marâtre, et que ton deuil stérile

(1) Le chef d'Escadre travailla avec une ardeur immodérée : il fut pris d'une pleurésie qui l'emporta le 27 avril 1702. (Alm. de Dunkerque 1852.)

(2) Allusion à ce vers si connu: « Le Trident de Neptune est le sceptre du monde ! »

Ne soit pas dans l'histoire une page inutile.
Sur la place publique, en plein air, au soleil,
Armé de pied en cap, dans tout son appareil,
Il faut que JEAN revive ; il faut que sa statue
De ses puissants contours vienne frapper la vue,
Mais pourquoi cet appel aux instincts généreux ?
Dunkerque, n'as-tu pas devancé tous mes vœux ?
Et quand partout l'airain, sur le sol de la France,
Semble avoir une voix qui dit : reconnaissance !
Et rend à nos regards ce qui fut noble et grand,
Pouvais-tu demeurer muet, indifférent ?
Non, non : réjouis-toi, ma muse consolée !
L'histoire de JEAN BART, dans le bronze coulée, (1)
De l'art contemporain merveilleux monument,
Est là pour nos neveux un haut enseignement.
C'est bien lui, l'œil superbe, et brandissant l'épée
Qui sur les vastes mers traça notre épopée !
Salut, à toi, salut, fier et vaillant guerrier !
Salut à ta cité ! car elle a su payer
A son illustre enfant, à son heureux courage,
Une dette sacrée, un éclatant hommage :
Et par elle, ton nom de sa gloire escorté,
Marchera, d'âge en âge, à la postérité !...

L. JOURDAN DE SEULLE,
à Boulogne-sur-Mer.

(1) En 1845, la ville inaugura solennellement sur la place publique une statue en bronze du héros. (Alm. de Dunkerque 1852.)

Après la lecture de cette pièce, M. le président invite M. Jourdan à venir recevoir la médaille d'or que lui décerne la Société Dunkerquoise ; il lui remet en outre le diplôme de *membre correspondant*, et lui dit :

« En vous remettant la médaille d'or promise au meilleur « poëme sur Jean Bart, la Société Dunkerquoise acquitte un « devoir de justice. »

« Mais en écrivant les beaux vers que nous venons d'enten- « dre, vous avez fait plus que de montrer votre talent, vous « avez révélé votre cœur, et vous nous avez imposé un devoir « de reconnaissance. »

« Oui, Monsieur, votre poëme vous donne parmi nous droit « de bourgeoisie ; la Société Dunkerquoise, qui sympathise avec « tous les nobles cœurs, l'a compris, et pour le prouver, autant « qu'il est en son pouvoir, elle vous décerne le titre de membre « correspondant dont je vous prie d'agréer le diplôme. »

La séance est levée.

Membres présents : MM. Derode, président, Cousin, vice-président ; Perot, secrétaire ; Ortille, archiviste ; Alard, trésorier ; Paillard, De Clebsattel, Alp. Philippe, Chamonin, Desmidt, Boutoille, Fontemoing, Charles, Alisse, Ansieaux, Ricourt, Flament, Bobillier, Lebleu, Lefebvre, Quiquet, Bernaert, de Bertrand, Everhaert, Lepreux, Herrewyn, ces deux derniers de Bergues, et Coquelin, de Paris, membre correspondant.

Le Secrétaire,
PEROT.

Dunkerque, 27 juin 1852.

Dunkerque. — Typ. d'E. Vandalle, rue de l'Eglise, 20.

# SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE,

POUR L'ENCOURAGEMENT

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS.

# PROGRAMME

## DES QUESTIONS MISES AU CONCOURS.

### I.

Dans sa séance publique de juin 1853, la Société Dunkerquoise décernera une médaille d'or à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

**Quels sont les moyens d'amener à Dunkerque des eaux de source, propres à tous les usages domestiques ?**

### II.

Elle décernera de même une médaille d'or au meilleur mémoire sur ce sujet :

**Château d'eau à ériger à Dunkerque, et moyens de distribuer l'eau dans tous les quartiers de la ville par des pompes, des bornes-fontaines, etc.**

Ce mémoire devra être accompagné d'un plan géométral, élévation, coupes, etc., et de tout ce qui permettra d'apprécier l'idée exposée dans le travail écrit.

## III.

**Le siége de 1793** est un des plus glorieux souvenirs de la cité. La Société propose une médaille d'or à décerner en 1853, au meilleur poème sur cet épisode de notre histoire locale.

## IV.

Lorsque Dunkerque appartenait à l'Espagne, la guerre maritime soutenue contre les nations voisines lui avait donné une grande importance. Sous Louis XIV, cette importance prit de rapides développements. La *Course* et surtout la *franchise du port* y exercèrent une action immense, mais qui est diversement appréciée. Il s'agirait de fixer, à cet égard, l'opinion publique ; en rapprochant les renseignements du passé des circonstances surgies depuis la révolution, il faudrait établir autant que possible les chances de grandeur et de prospérité réservées à ce port, le seul que possède la France dans la mer du Nord.

La Société décernera en 1853 une médaille d'or à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

**Sous le rapport politique et commercial, quelle a été l'influence de Dunkerque depuis sa réunion à la France (1662) et quelle pourrait être son importance dans l'avenir ?**

## V.

La Société avait demandé pour 1852 un

**Manuel de statistique et de géologie de l'arrondissement de Dunkerque.**

Cet important sujet exige de longues recherches, et le temps accordé pour exécuter un semblable travail étant insuffisant, la Société y a pourvu, en le remettant au concours pour 1854.

Elle rappelle que notre contrée, si intéressante, est encore très-imparfaitement connue. Dans l'ordre logique, la première des notions à acquérir sur un pays, c'est la connaissance du

territoire lui-même. La science hydraulique, l'art agricole, l'industrie.... réclament ces notions. De savants ingénieurs ont déjà préparé la voie. Ils ont publié des cartes géologiques, des mémoires que l'on peut consulter avec fruit. Il faudrait analyser leurs travaux, les coordonner, les compléter, et surtout les *populariser*. C'est-à-dire les mettre à la portée de la bourse et de l'intelligence du grand nombre; il faudrait en faire un livre aussi simple et réduit que possible, qui fît connaître l'arrondissement au point de vue géologique, agricole, métallurgique, industriel, statistique, dans ce qui regarde l'application pratique et usuelle. Le prix est une médaille d'or.

## VI.

Les meilleures statistiques évaluent à 75,000 le nombre des navires à 75,000,000 la valeur des cargaisons exposés aux chances de la navigation maritime, et à 500,000 le chiffre des hommes qui y sont employés.

D'après ces mêmes statistiques les sinistres s'élèvent annuellement à 5 °/₀.

Ce serait donc plus de 3,000 navires et 3,000,000 de valeurs engloutis chaque année par la mer. — Ce serait plus de 20,000 personnes exposées à la mort ou du moins à d'affreux dangers.

Des hommes compétents affirment qu'en organisant convenablement un système de sauvetage, en introduisant, dans l'enseignement des gens de mer, les notions dont l'expérience a consacré la valeur, on pourrait réduire à la moitié et même au quart le chiffre de ces pertes douloureuses.

Une telle assertion mérite un sérieux examen. Aussi la Société Dunkerquoise fait-elle appel à tous les hommes spé-

chaux, sans distinction de nationalité, elle leur demande un

**Manuel de Sauvetage.**

Pour lequel elle décernera une médaille d'or, grand module, dans la séance de 1855.

Déjà la Société Dunkerquoise a soumis ce projet à la sanction du prince Louis-Napoléon ; le Président a approuvé complètement cette généreuse initiative qui intéresse évidemment tous les peuples de la terre. Des démarches faites auprès de MM. les ministres de la marine et de l'intérieur, ne resteront pas infructueuses, et permettront de donner à ce concours le retentissement qu'il doit naturellement avoir.

Les mémoires pourront être écrits en l'une de ces quatre langues : — française, — anglaise, — allemande, — espagnole.

---

Tous les mémoires envoyés au concours deviennent la propriété de la Société, sans préjudice à la propriété de l'auteur.

Ils devront être adressés franco au secrétaire de la Société et lui parvenir avant le 1er mai de chaque année.

La Société n'admet que des ouvrages inédits, et qui n'aient point été présentés à d'autres concours.

Les auteurs doivent éviter de se faire connaître ; mais ils indiqueront leur nom et leur domicile dans un bulletin cacheté, portant pour suscription une devise ou monogramme qui sera répété sur le manuscrit.

Le bulletin annexé au mémoire couronné sera seul ouvert. Les autres seront brûlés en séance.

Dunkerque, 27 juin 1852.

Le Président,
V. [illegible]

Le Secrétaire,
[illegible]

*Dunkerque.—Typ. d'E.* Vandalle.

# RÈGLEMENT

DE

# LA SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE

POUR L'ENCOURAGEMENT

## DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS



DUNKERQUE

TYPOGRAPHIE DE VANDERBEST, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

1851

A toutes les époques, la ville de Dunkerque a compté parmi ses enfants, des hommes amis de l'étude, des hommes qui cherchaient dans les choses de l'intelligence une jouissance épurée, une consolation puissante, une noble distraction qui leur fît oublier quelques instants les tristes réalités de la vie.

L'histoire de la cité nous les montre réunis, tantôt sous le titre de *Chambre de Rhétorique* ou de *Collége St-Michel*, tantôt sous celui de *Société Littéraire*.

Sous cette dernière dénomination, cette réunion avait acquis assez de renom, pour que le savant Dom Berthod en signant ses ouvrages, mentionnât qu'il était de « la Société Littéraire de Dunkerque, » qu'il cite après celle de Grenoble et de Bruxelles.

Par dignité personnelle non moins que par piété filiale, nous voulons relever une ancienne institution. Les amis des lettres, des arts ou des sciences veulent se grouper, s'unir, former un noyau autour duquel aimeront à se remontrer les hommes d'étude, lorsque faisant trève aux préoccupations de la politique ou des affaires, ils voudront s'entretenir de ce qui les intéresse tous également.

Pour réaliser cette pensée, les soussignés déclarent se réunir sous le titre de *Société Dunkerquoise pour l'Encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts*, et adopter les moyens suivants auxquels ils joindront ceux dont ils viendraient à reconnaître l'opportunité :

1o Des Séances mensuelles où les Membres apporteraient à leur convenance, leur contingent de travail personnel ;

2o Une Séance publique annuelle à l'époque de la fête de Dunkerque ou à toute autre époque ;

3o L'Impression des travaux qui auraient mérité cette distinction ;

4o Des Prix proposés pour des questions mises au concours ;

5o Des expositions suivant l'opportunité des circonstances ;

6o L'Acquisition, dans la mesure des ressources de la Société, d'objets d'art ou autres intéressant la ville ou la contrée.

Pour arriver à ce but par l'emploi de ces moyens, les soussignés adoptent le Règlement suivant, qu'ils soumettent à l'approbation des autorités compétentes.

---

# RÈGLEMENT

DE

# LA SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE

POUR L'ENCOURAGEMENT

## DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS

La *Société Dunkerquoise pour l'Encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts*, se compose

De Membres titulaires résidants,

De Membres titulaires non résidants,

De Membres honoraires,

De Membres correspondants,

Et d'Associés libres.

La liste générale de ces diverses classes de Sociétaires, sera affichée en permanence dans la Salle des réunions.

La Société prend pour cachet : l'Écusson de Dunkerque surmonté d'une Étoile éclairant un groupe formé des attributs des Sciences, des Lettres et des Arts, et au-dessous duquel se trouve

le millésime 1851, année de la fondation de la Société. A l'entour, la légende : *Société Dunkerquoise pour l'Encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts.*

Ce cachet sera appliqué à toutes les pièces émanant de la Société et à toutes celles qui deviendraient sa propriété.

### Des Membres titulaires résidants.

Les Membres titulaires résidants habitent Dunkerque ou l'un de ses cantons. Ils paient une cotisation de *vingt-quatre francs* par an. Ils sont invités à fournir leur contingent de travail personnel. Ils ont voix délibérative.

Le nombre des Membres titulaires résidants ne pourra pas excéder trente-cinq.

### Des Membres titulaires non résidants.

Les Membres titulaires non résidants habitent l'arrondissement de Dunkerque hors les deux cantons de cette ville. Ils paient une cotisation de *vingt francs*, sans préjudice à ce qui est exprimé au titre des assemblées. Ils partagent d'ailleurs les droits et les obligations des titulaires résidants.

Le nombre en est fixé à douze.

### Des Membres honoraires.

Les Membres honoraires ont droit aux avantages de la Société sans participer aux charges. Ils ont voix consultative. Le nombre n'en est pas limité.

Pourront être nommés Membres honoraires : 1° les Titulaires qui auront été trente ans résidants ; les Personnes à qui la Société décerne ce titre.

M. le Maire de Dunkerque est de droit Président honoraire de la Société.

## Des Membres correspondants.

Les Membres correspondants ne peuvent habiter Dunkerque ou ses cantons. Ils font partie de la Société à titre de Membres actifs et acceptent l'obligation de lui fournir leurs travaux. Ils ne sont pas assujettis à la cotisation.

Ils ont le droit d'assister aux séances avec voix consultative. Le nombre n'en est pas limité.

Un Membre correspondant perd ce titre s'il vient habiter Dunkerque ou l'un de ses cantons.

Pour obtenir le titre de Membre résidant, il devra en faire la demande par écrit au Président de la Société.

## Des Associés libres.

Les Associés libres sont les personnes qui, pour favoriser l'action de la Société d'encouragement, lui fournissent une cotisation annuelle volontaire, dont le minimum est fixé à *cinq francs.*

Aux séances publiques annuelles, les Associés ont des places réservées. Ils participent à la distribution des publications de la Société; ils ont leur entrée aux expositions ou exhibitions faites par elles.

## Des Candidats.

A partir du 15 février 1851, jour où la liste des fondateurs a été close, les Candidats au titre de Membre résidant, ou de Membre correspondant, devront être proposés par trois Membres titulaires résidants.

Les proposants déposeront sur le bureau une demande signée par eux et indiquant le nom, les prénoms, l'âge, la profession, le domicile, le lieu de naissance du Candidat.

Cette demande sera lue à haute voix par le Président, puis

restera affichée dans la Salle des réunions jusqu'à la séance mensuelle suivante où la proposition sera mise aux voix par un scrutin secret.

La convocation pour la dite séance fera mention de la candidature et du scrutin qui aura lieu à cette occasion.

La décision est portée par la majorité absolue des Membres présents.

Les Candidats admis reçoivent un diplôme signé du Président, contre-signé du Secrétaire et revêtu du Sceau de la Société.

Le cas suffisamment grave échéant, la Société se réserve le droit de délibérer sur la question de savoir si un Membre sera maintenu au tableau.

Dans cette circonstance extraordinaire, l'assemblée devra compter au moins les trois quarts des Membres titulaires inscrits, et la majorité compter les quatre cinquièmes au moins des votants.

Il sera d'abord statué sur la prise en considération de la proposition de radiation, et la séance suivante il sera, s'il y a lieu, voté sur la proposition elle-même.

La proposition de radiation devra être signée par le bureau tout entier.

D'ailleurs, seront considérés comme démissionnaires tous les Membres titulaires qui refuseraient de se conformer aux prescriptions du Règlement.

Lorsqu'un Membre correspondant ne s'est rappelé au souvenir de la Société, ni directement, ni indirectement pendant trois années consécutives, il sera délibéré sur le maintien de son nom au tableau.

## Du Bureau.

Le Bureau est composé de cinq Membres : le Président, le Vice-Président, le Secrétaire, le Secrétaire-adjoint et le Trésorier.

Il est l'organe officiel de la Société.

Chaque année, à la séance de décembre, on procède au renouvellement des fonctionnaires du Bureau.

Le Président sortant d'exercice ne peut plus faire partie du Bureau pendant un an au moins. Les autres Officiers sont rééligibles indéfiniment.

Les nominations des Membres du Bureau se font par bulletin secret, à la majorité absolue des votants. S'il y a lieu, il est procédé à un scrutin de ballotage.

Le Bureau se réunit les jours de séances avant l'assemblée.

Il est autorisé à voter toute dépense qui ne dépasserait pas les ressources actuelles de la Société.

## Du Président.

Le Président convoque l'assemblée tant pour les séances ordinaires que pour les séances extraordinaires ; il en dirige les opérations. Il est l'organe de la Société auprès des autorités et du public.

Il ouvre et ferme les séances, établit et maintient l'ordre du jour. Il n'accorde la parole que trois fois à un même Membre dans une même discussion, excepté à l'auteur de la Proposition ou du Mémoire ou du Rapport en délibération. Il ne prend part à la discussion qu'au moment de la fermer. Il la résume et met la question aux voix.

Il fait partie de toutes les commissions et députations ; il les préside quand il y assiste. Seul il ouvre les lettres et paquets adressés à la Société. Il y répond, s'il y a urgence, et communique sa réponse lors de la séance suivante. Il correspond avec les autorités. Il ordonnance les dépenses votées par le Bureau.

## Du Vice-Président.

Snr la délégation du Président, en cas d'absence, de maladie

ou de décès de celui-ci, le Vice-Président le remplace avec les mêmes autributions, jusqu'à ce qu'il ait été pourvu à la vacance dans le plus bref délai possible.

### Du Secrétaire.

Le Secrétaire rédige les procès-verbaux des séances et le compte-rendu annuel des travaux qui est lu à la séance de janvier, et prend soin de la correspondance autre que celle avec les autorités.

### Du Secrétaire-Adjoint.

Le Secrétaire-Adjoint a la garde des Archives; il marque du cachet de la Société les diplômes signés par le Président, les pièces appartenant aux Archives, et, en général, tout ce qui appartient à la Société ou émane du Bureau.

Il remplace au besoin le Secrétaire.

### Du Trésorier.

Le Trésorier perçoit les cotisations, les dons et subsides accordés à la Société.

Il tient compte des jetons de présence. Il paie les dépenses sur le visa du Président.

A la séance de décembre, il apporte le compte de sa gestion et les pièces à l'appui. Le tout est soumis à l'examen du Bureau, qui donne décharge.

Il présente à la Société l'état de la Caisse toutes les fois qu'il lui est demandé.

### Des Assemblées.

La Société tient: 1o une Séance particulière chaque mois; 2o une Séance publique annuelle à l'époque de la fête de Dun-

kerque; 3o des Séances extraordinaires toutes les fois que le Président juge opportun de les convoquer.

Les Membres titulaires résidants ou non résidants ont seuls voix délibérative.

Les Membres honoraires ou correspondants ont voix consultative.

Chaque Membre titulaire résidant ou non résidant qui assiste à une séance mensuelle, a droit à un jeton de présence. Ce jeton fictif vaut un franc à déduire sur la cotisation.

L'état des Membres présents est constaté par le Trésorier, dès que le Président a annoncé l'ouverture des séances.

Aucune proposition ne peut être mise en délibération, si les Membres présents ne comptent au moins le tiers des Membres titulaires inscrits. Dans les délibérations d'intérêt majeur, l'Assemblée doit compter au moins la moitié plus un, des Membres titulaires. Faute d'un nombre suffisant de votants, la décision serait ajournée à la séance suivante et portée alors à la majorité des Membres présents.

Les Séances sont annoncées aux Membres titulaires par des convocations spéciales. Les convocations indiquent l'ordre du jour et mentionnent s'il y a question d'intérêt majeur.

Il y a intérêt majeur, lorsqu'il s'agit :

1o D'élire ou de remplacer les Officiers du Bureau;

2o De voter sur l'admission d'un Candidat;

3o De décider sur la prise en considération d'une demande de radiation ou de voter sur la proposition elle-même;

4o De réviser ou de modifier le Règlement;

5o D'ordonner une publication au nom de la Société;

6o De décerner les honneurs funèbres à un Membre décédé;

7o Et en général lorsque le Président en fait la déclaration.

Quand le Président a déclaré la séance ouverte, il donne la

parole au Secrétaire pour lire le procès-verbal de la dernière séance.

Ce procès-verbal approuvé ou modifié s'il y a lieu, est signé des Membres du Bureau.

Le Président donne ensuite communication de toute la correspondance et exécute l'ordre du jour.

L'ordre du jour comprend d'abord le rapport des Commissions, les Lectures annoncées, les Propositions annoncées. Le tout dans l'ordre de l'inscription.

Aucun sujet nouveau ne peut être entamé avant que l'ordre du jour ne soit épuisé.

Toute lecture qui demande plus d'une demi-heure ne pourra être achevée sans l'avis de l'assemblée.

Avant de clore la séance, le Président prépare l'ordre du jour pour la séance suivante.

## Des Commissions.

Les Commissions sont permanentes ou temporaires; de toute manière elles sont nommées ou renouvelées au vote secret par bulletin et à la majorité relative des votants.

Lorsqu'il est question de Candidature, les Commissions doivent faire leur rapport dans la séance qui suit leur nomination.

Elles sont composées de trois, cinq ou sept Membres. Leur existence cesse dès que leur mission est remplie et leur rapport déposé sur le bureau.

Les Membres titulaires se partagent librement en trois sections : une Section des Sciences, une Section des Lettres, une Section des Arts, qui peuvent tenir leurs séances particulières à leur convenance; mais toute action extérieure leur est interdite et ne peut avoir lieu que par le Bureau et au nom de la Société elle-même.

La Société étant une œuvre fondée dans l'intérêt de Dunker-

que, il est entendu que si elle vient à se dissoudre, tout ce qui lui appartiendra sera remis à la Municipalité pour être déposé soit au Musée, soit à la Bibliothèque, soit à d'autres établissements communaux, selon la nature des objets.

## Dispositions Générales.

Le présent Règlement sera soumis à l'approbation des autorités compétentes.

Si des modifications venaient à y être reconnues nécessaires, les proposants devraient les soumettre à la formalité de la demande en considération, avant qu'il soit statué au fond.

*Fait et arrêté, à Dunkerque, le* 16 *mars* 1851.

De Bertrand, Vor Derode, Caux, Develle, Ant. Boutoille, Ph. Alard, Henry Dagneau, Quiquet, DeBaecker, Mollet, Ad. Alisse, Perot, L. Cousin, Lepreux, Verquelle, Meneboo, Bomart, Bin. Morel, Darras, J. Fontemoing, Terquem, Alph. Philippe, Alfred Declebsattel, Alex. Desmit, Amand Carlier.

Vu et approuvé :

*Paris, le* 21 *juillet* 1851.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

De Crouseilhes.

Paris, le 19 août 1851.

Monsieur le Préfet, par votre lettre en date du 4 juillet dernier, vous m'avez fait connaître la création, à Dunkerque, d'une nouvelle Société savante ayant pour but l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts, et, en me soumettant le projet de règlement de cette compagnie, vous m'avez demandé de l'autoriser à se constituer définitivement :

Je m'empresse de vous informer que, conformément à votre avis, j'accorde bien volontiers à la *Société Dunkerquoise* l'autorisation qu'elle sollicite. Je désire que ses efforts atteignent les heureux résultats qu'elle a en vue, et je suivrai avec beaucoup d'intérêt la marche de ses travaux.

Je vous renvoie ci-joint, revêtu de mon approbation, le Règlement de la nouvelle Société; je vous prie, M. le Préfet, de tenir la main à ce qu'il soit exactement exécuté, et d'inviter le Président de la Société à le faire imprimer et à m'adresser quelques exemplaires.

Aréez, etc.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,
(Signé:) DE CROUSEILHES.

Pour copie conforme:
Le Conseiller de Préfecture, Secrétaire-général,
(Signé :) BALSON.

Pour copie conforme :
Le Sous-Préfet de Dunkerque,
(Signé :) RAMPAND.

Pour copie conforme :
Le Maire de Dunkerque,
(Signé:) MOLLET.

# MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE

POUR L'ENCOURAGEMENT

des Sciences, des Lettres et des Arts.

15 AOUT 1851.

Président honoraire, M. le MAIRE de Dunkerque.

## BUREAU POUR 1851.

Président, M. Victor DERODE.
Vice-Président,
Secrétaire, M. CAUX.
Secrétaire adjoint, M. R. DE BERTRAND.
Trésorier, M. ALARD.

## MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS.

MM. ALISSE.
BOUTOILLE.
A. CARLIER.
L. COUSIN.
DARRAS-DECLEBSATTEL.
DAGNEAU.
DECLEBSATTEL.
DEVELLE.
DESMIT.
J. FONTEMOING.
MOLLET.
PHILIPPE.
PEROT.

MM. MENEBOO.
B[in]. MOREL.
QUIQUET.
TERQUEN.
VERQUELLE.
N. ANSIEAUX.
CHARLES.
ORTILLE.
A. LEBLEU.
BOBILLIER.
FLAMENT.
BESSAT.
C. MORAND.

## MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

MM. DEBAECKER, de Bergues.
LEPREUX id.

### MEMBRES HONORAIRES.

MM. Le Glay (le Docteur), de Lille.
Gourdin, sous-préfet d'Hazebrouck.
A. De Caumont, à Paris.
De Cuyper, d'Anvers.
Schaepkens, id.
Eugène De Kerckhove, d'Anvers.

---

### MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM. Carlier aîné, à Paris.
Coquelin, homme de lettres, à Paris.
De Coussemaker, juge à Hazebrouck.
Elschooet, statuaire à Paris.
B. Kien, avocat à Douai.
Martin, hommes de lettres à Paris.
Robert, curé à Transloy, près Bapaume.
Gouttières, d'Armentières.

---

### SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

*Société Nationale des Sciences et Agriculture* de Lille.
*Société Nationale du département du Nord*, à Douai.
*Institut des Provinces de France*, à Paris.
*Société Française pour les Monuments*, à Paris.
*Académie d'Archéologie de Belgique*, à Anvers.
*Académie d'Arras.*
*Commission Historique du département du Nord*, à Lille.
*Société des Antiquaires de la Morinie*, à Saint-Omer.
*Société d'Agriculture*, *Sciences et Arts* de Boulogne-sur-mer.

---

Dunkerque.—Typ. de Vanderest.

# SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE

POUR L'ENCOURAGEMENT

**Des Sciences, des Lettres & des Arts.**

---

# RÉGLEMENT INTÉRIEUR.



IMPRIMERIE DE C. DROUILLARD, RUE DES PIERRES, 7,

DUNKERQUE.

# RÉGLEMENT INTÉRIEUR.

## Des membres de la Société.

1. Chaque Membre de la Société doit s'imposer l'obligation d'être assidu aux séances, tant générales que particulières, auxquelles il est convoqué ; d'y apporter le contingent de ses travaux, de ses observations ; de fournir, chaque année, au moins un mémoire, une notice, une remarque; d'entretenir avec elle des relations actives; de lui communiquer les recherches qu'il aurait faites dans le but de son institution ; de lui faire part de ses découvertes et de lui signaler tout ce qui pourrait être digne d'exploration ou d'attention.

2. En ce qui le concerne, chaque Membre assume une

part de l'honorable responsabilité qui incombe à la Société elle-même.

3. Les Membres titulaires ne peuvent prendre part à aucun des concours ouverts par la Société. Cette mesure ne concerne pas les autres Membres.

4. En acceptant sa nomination, chaque Membre prend l'obligation de se conformer aux réglements, particulièrement à payer la cotisation.

5. Cette cotisation est exigible par semestre et par anticipation, le 1er Janvier et le 1er Juillet de chaque année. Au cas de mort, de démission ou de départ d'un Membre, la cotisation semestrielle est acquise à la Société. Le semestre dans lequel a lieu la réception est dû en entier.

N. B. Il serait à désirer que l'usage s'établit pour chaque récipiendaire de prononcer un discours d'entrée auquel répondrait un des Membres de la Société.

6. Au décès d'un Sociétaire le bureau et une députation de cinq Membres désignés par le sort assistent aux funérailles.

## Des Sections.

7. La Société est divisée en trois sections : Sciences, Lettres et Arts.

8. Chaque Sociétaire, sur sa simple demande, est inscrit dans une ou dans plusieurs d'entre elles.

9. Chaque section nomme son Président et son Secrétaire.

10. Ainsi qu'il est dit au réglement général, les sections n'ont d'action que devant l'Assemblée générale de la Société et ne peuvent jamais se manifester personnellement et isolément au dehors.

11. Sur la convocation de leur Président, et à moins d'indication contraire, les sections se réunissent au local de la Société. Les délibérations prises sont déposées sur le bureau et présentées par le Président de la Société à l'Assemblée générale dont les décisions sont seules exécutoires.

12. Les propositions des sections suivent à l'Assemblée le cours ordinaire et chacun des Sociétaires peut prendre part à la discussion.

Tout ouvrage offert en don à la Société est l'objet d'un rapport ou analyse qui en fait connaître le but, et signale les parties les plus saillantes.

13. A cet effet il est renvoyé à la section qu'il concerne.

14. Le Président de la section désigne à tour de rôle et en raison de la spécialité des études, les Membres qui doivent faire les rapports.

15. Ces rapports sont écrits et signés, puis déposés sur le bureau, lus en séance et répartis aux archives.

16. Le Secrétaire-Archiviste les paraphe, leur donne un numéro d'ordre et les inscrit sous ce numéro au catalogue général.

17. Les Présidents de section invitent leur comité à fournir des travaux personnels, de manière à ce que chaque section ait au moins une lecture à l'ordre du jour pour chaque séance.

18. Toute lecture qui n'a pu avoir son tour à une séance, est de droit reportée à la séance suivante.

19. Les Présidents de section informent le bureau des lectures qu'ils peuvent fournir à l'ordre du jour.

20. Ils présentent chaque semestre un rapport sur les travaux de leur comité.

21. Les fonctionnaires des sections sont renouvelés chaque

année dans la séance de Décembre, après la nomination des officiers du bureau de la Société.

22. Les Membres sortants sont rééligibles.

23. Il y a incompatibilité entre les fonctions du bureau et celles des sections ou des commissions permanentes.

24. Cette exclusion ne s'étend pas aux commissions temporaires; toutefois un Membre ne peut en même temps faire partie de plus de trois commissions temporaires.

25. L'ordre du jour se règle comme suit:

*A.* Lecture du procès-verbal de la séance précédente.

*B.* Communication de la correspondance.

*C.* Communication de l'ordre du jour.

*D.* Rapport des commissions temporaires.

*E.* Rapport des sections.

*F.* Rapport des commissions permanentes.

*G.* Lectures et propositions annoncées.

*H.* Lectures et propositions non-annoncées.

*I.* Formation de l'ordre du jour de la prochaine séance.

26. Toute proposition doit être écrite, signée, déposée sur le bureau, et être lue à haute voix par le Président.

27. Sur la demande de trois Membres au moins, la Société peut déclarer l'urgence sur une proposition, moyennant quoi elle peut immédiatement passer à la discussion, et au vôte. Hors de ce cas toute proposition est renvoyée à l'examen de la section qu'elle concerne, ou, s'il y a lieu, à une commission temporaire, qui fera son rapport dans la séance suivante.

28. La question préalable ainsi que les amendements ont toujours la priorité sur la proposition principale.

29. Lorsque la discussion générale est fermée, il est toujours permis de prendre la parole sur la position de la question.

30. L'auteur ou les auteurs d'une proposition ne peuvent faire partie de la commission chargée de l'examiner, mais ils doivent y être appelés pour développer les motifs.

31. Si le scrutin secret est réclamé par trois Membres, il est toujours fait droit à cette proposition.

32. La séance mensuelle future est fixée à la fin de la séance précédente.

33. Sur la demande de trois Membres, le Président convoque l'Assemblée pour une séance extraordinaire.

## Des Assemblées.

34. Ainsi que l'indique le réglement général, il y a trois sortes d'Assemblées : les Assemblées mensuelles, les Assemblées extraordinaires et les séances publiques.

35. Moyennant l'agrément du bureau, chaque Membre peut introduire aux séances une personne étrangère.

36. Si le nombre des Membres présents à une Assemblée, ne suffit pas pour que la séance soit ouverte une demi-heure après l'heure indiquée sur la convocation, les Membres présents ont néanmoins droit à un jeton de présence.

37. Les jetons de présence ne sont dus que pour les séances ordinaires, et sont délivrés par le Trésorier un moment avant que le Président ne déclare la séance levée. Ils ne sont dus qu'aux Membres qui étaient présents après la communication de l'ordre du jour, et qui se trouvent encore présents au moment où les jetons sont délivrés.

38. Dans l'intérêt de la bonne harmonie, entre ses Membres, la Société s'interdit toute discussion politique ou religieuse.

39. Dans toutes les séances le fauteuil appartient de droit au Président de la Société.

40. Néanmoins la présidence de la séance publique pourra être offerte à un des Membres honoraires.

41. Lorsque la présidence d'une séance publique aura été décernée à un Membre honoraire, le Président de la Société sera à la droite du fauteuil.

42. Si M. le Maire se trouvait à la séance présidée par M. le Sous-Préfet, la droite lui serait offerte et le Président prendrait la gauche.

43. Les Membres du bureau prennent ensuite leur rang, dans l'ordre suivant : à droite M. le Vice-Président, et M. le Trésorier ; à gauche, M. le Secrétaire et M. le Vice-Secrétaire. Les autres Membres honoraires, les membres correspondants, les associés prennent place avec les Membres titulaires.

**Du Bureau.**

44. Le bureau administre la Société ; il en est l'organe auprès du public et des autorités.

45. Nul Membre n'a le droit de publier quoi que ce soit au nom de la Société, et sans l'assentiment du bureau.

46. Le Président fait partie de toutes les sections, de toutes les commissions, il les préside quand il s'y trouve.

47. Il convoque, pour toutes les séances, la Société et le bureau.

48. Toute décision prise en dehors de son initiative est nulle de plein droit.

49. Au cas de partage égal, sa voix compte pour deux.

50. Le Président soumet à la sanction de la Société, les discours qu'il doit prononcer au public.

51. Il ouvre la séance à l'heure indiquée par la lettre de convocation. Toutefois aucune décision ne peut être prise sans

que le tiers au moins des Membres titulaires résidants, assistent à la séance.

Il rappelle à la question tout Sociétaire qui s'écarte de l'objet en délibération, et au besoin il lui retire la parole. Dans le cas où il n'userait pas de ce droit, un scrutin secret peut être provoqué par trois Membres.

52. Sauf les cas d'intérêt majeur, les décisions sont prises à la majorité des Membres présents.

53. Les votes relatifs aux personnes se font au scrutin secret; les autres par la main levée, sauf le cas de l'article 31.

54. Le Président proclame immédiatement le résultat de tout scrutin; néanmoins, le procès-verbal ne mentionne pas le nombre des suffrages obtenus.

55. Il ne mentionne pas non plus le nom des candidats proposés, il ne les nomme qu'après leur élection.

56. Après convocation régulière, la présence de trois Officiers suffit pour valider les délibérations du bureau.

57. Quand un Officier cesse ses fonctions, la Société pourvoit immédiatement à son remplacement. Le nouvel Officier n'est nommé que jusqu'à l'époque du renouvellement intégral du bureau.

58. Chaque année au mois de Janvier, le bureau dresse un projet de budget pour l'année courante, et le soumet à la sanction de l'Assemblée.

59. Le Vice-Président est spécialement chargé du maintien du réglement; toutes les fois qu'il juge convenable d'en requérir la stricte exécution, il doit demander la parole, qui ne peut lui être refusée. S'il oublie ou néglige de requérir l'exécution du réglement, il est du devoir des Officiers du bureau et même de chaque Membre titulaire de le demander.

60. Le Vice-Président inspecte les archives et la bibliothèque, hâte l'expédition des affaires et fait adresser des lettres de rappel aux Commissaires ou aux membres en retard de faire leurs rapports.

61. Il compulse les registres où sont inscrites les délibérations, afin de reconnaître les omissions et infractions qui auraient pu être commises, et en rendre compte à la Société. Il s'assure en particulier si les rapports des commissions portent la signature des commissaires.

62. Le secrétaire rédige les procès-verbaux dont le registre doit être déposé sur le bureau pendant le temps des séances. Il rédige le compte-rendu des travaux de la Société, et en fait lecture dans la séance de janvier au plus tard. Il rédige toutes les lettres autres que celles à adresser aux autorités, et en tient copie suffisante sur un registre consacré à cet usage.

63. Le Secrétaire-Adjoint a la garde des archives, est dépositaire du sceau; il l'applique sur toutes les pièces imprimées ou manuscrites appartenant à la Société; il côte et paraphe lesdites pièces, en tient les catalogues dont voici l'énumération.

*A*. Catalogue par ordre d'introduction dans les archives.

*B*. Catalogue par ordre alphabétique des titres des ouvrages.

*C*. Catalogue par ordre alphabétique des noms d'auteurs.

*D*. Un registre des rapports lus ou déposés.

*E*. Un catalogue pour les objets du Musée.

*F*. Un catalogue pour les archives proprement dites.

64. Il délivre aux Sociétaires et contre leur récépissé les ouvrages qu'ils réclament et qu'ils ne peuvent garder plus d'un mois.

65. Il fait constater par son successeur l'exactitude de ses catalogues.

66. Les manuscrits lus ou analysés en Assemblée générale appartiennent à la Société. Elle peut donc les garder dans ses archives, en délivrer des copies, ou les faire imprimer dans le recueil de ses travaux.

67. Les pièces des archives ne peuvent être transférées au dehors sans une autorisation spéciale du bureau.

### Des Commissions.

68. Les commissions sont permanentes ou temporaires.

69. Les commissions permanentes sont : la commission d'impression ; les commissions chargées de surveiller les collections.

70. Les commissions temporaires ont pour mission un travail limité et spécial. Leur existence cesse dès que leur rapport est déposé et agréé par la Société.

71. Il est nommé des commissions pour examiner les ouvrages envoyés aux concours ouverts par la Société, les propositions faites pour apurer les comptes du Trésorier, étudier les questions qui sembleraient le nécessiter.

72. Pour les concours ouverts par la Société les manuscrits doivent être adressés franco au Président de la Société, n'être point signés ; cette condition est de rigueur, et ils doivent porter en tête un monogramme ou épigraphe, répété à la suscription d'un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur ; le billet du mémoire couronné est seul ouvert, les autres sont brûlés en séance.

73. Les membres des commissions sont désignés par un scrutin de liste à la majorité des votants. Le Président est celui qui a obtenu le plus de voix. Au cas de nombre égal de voix, le plus âgé a la préférence. Le plus jeune est le secrétaire.

74. Les délibérations de la Société, des sections et du bureau

sont transcrites au registre des procès-verbaux.

75. La Société pourra ordonner la transcription sur ce même registre des rapports qu'elle jugerait devoir y consigner.

76. La commission d'impression est composée de cinq Membres auxquels s'adjoignent le Vice-Président et le Sécrétaire de la Société.

77. Elle compulse les archives et réunit les matériaux destinés à la publicité.

78. Chaque trimestre elle soumet à la Société la liste de ceux dont elle propose l'impression.

79. Elle surveille et hâte le travail des imprimeurs. Elle cote et paraphe les pages du manuscrit dont l'impression a été ordonnée.

80. Si l'auteur laisse passer les délais convenus avec l'imprimeur pour la rentrée des épreuves, le manuscrit peut être retiré et les frais sont supportés par l'auteur.

81. La Société n'imprime que des ouvrages inédits, se réservant toutefois de déroger à cette mesure par une délibération spéciale.

82. Chaque Membre a droit à recevoir gratis un exemplaire des publications de la Société ; il en est de même des Sociétés correspondantes et des associés libres.

83. Toute délibération prise en contravention du présent règlement est nulle de plein droit.

Si des modifications y étaient reconnues nécessaires, il y aurait à suivre les démarches indiquées à la page 13 du règlement général.

Pour copie conforme.

*Le Secrétaire,*
PEROT.

*Le Président,*
VICTOR DERODE.